QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – Nº 12202 – 4 F

DERNIÈRE ÉDITION

JEUDI 19 AVRIL 1984

Difficultés chez Michelin

La direction annoncerait la suppression de plusieurs milliers d'emplois

LIRE PAGE 26



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Laurens

« Le Monde des arts et des spectacles »

Pages 13 à 21

« Viva la vie » de Claude Lelouch : l'amour du cinéma

La fusillade de Londres

Diversion sanglante

La sanglante fusillade de Saint James's Square n'est qu'un épisode de plus dans la longue lutte déclenchée en avril 1980 par le colonel Kadhafi contre ses adversaires se trouvant à l'étranger. Il leur avait adressé à l'époque un « ultime avertissement », leur demandant de rentrer immédiatement « sous peine d'être liquidés ». La mise en garde était loin d'être platonique, puisque plusieurs opposants libyens avaient déjà été assassinés à Rome, à Bonn et à Londres.

Le comportement du chef de l'Etat libyen avait d'autant plus surpris qu'il n'avait que très rarement utilisé, au cours des dix premières années de la révolution, l'arme de la terreur contre des dissidents qui, à l'en croire, ne formaient que des « groupuscules sans prise réelle sur les événements ». Pour autant qu'on le sache, rien n'indique que la situation ait depuis lors changé fondamentalement. Il existe bien à l'étranger des groupes d'opposants libyens, mais, de l'avis général, ils ne représentent pas pour le régime de Tripoli une menace tangible.

Les agissements du colonel Kadhafi reflètent moins le désir de mettre fin à une entreprise susceptible de nuire à son régime que la volonté d'écraser dans l'œuf toute velléité d'opposition interne ou même externe. Le dirigeant libyen, qui n'épargne aucun effort pour déstabiliser ses voisins arabes ou africains, n'admet nulle critique contre la Jamahiriya, qui constitue pour lui l'« Etat des masses libyennes ». Persuadé de la justesse de sa « théorie de la troisième voie » qu'il a exposée dans son Livre vert, le colonel Kadhafi, qui s'est déchargé en 1978 de toutes ses fonctions officielles pour ne retenir que le titre de « guide de la révolution », ne supporte aucune contradiction, même lointaine.

Depuis mai 1980, les « comités populaires », qui constituent désormais les piliers de son régime, interviennent dans le domaine de la diplomatie. Ils contrôlent les « ambassades » libyennes, devenues des « bureaux populaires », et prennent d'assaut, à l'occasion, les missions diplomatiques étrangères à Tripoli dans le cadre d'une violence bien organisée. Ce ne sont plus les dissidents réfugiés à l'étranger qui sont visés, mais également les diplomates traditionnels, jugés trop tièdes à l'égard de la « philosophie » officielle.

En réalité, ce qui menace le régime libyen est la désaffection des masses à l'égard d'un pouvoir davantage préoccupé de la « révolution permanente » menée par le chef de l'Etat que des intérêts de la population. Au mécontentement populaire s'ajoutent la grogne des représentants de la bourgeoisie d'affaires, dont les privilèges, longtemps épargnés par le régime, sont menacés de plus en plus, désormais, par les activités des « comités populaires », et un certain malaise diffus au sein de l'armée à propos de la politique étrangère conduite par le chef de l'Etat. Rien en tout cas ne saurait justifier les procédés criminels utilisés contre les dissidents libyens à l'étranger, boucs émissaires commodes pour les difficultés auxquelles se heurte le régime de Tripoli.

La police britannique a mis le siège devant l'ambassade de Libye

La police britannique maintenait ce mercredi 18 avril un véritable siège autour de l'ambassade de Libye à Londres, après la fusillade qui, mardi matin, a fait un mort – une jeune femme agent de police – et dix blessés parmi des opposants au régime du colonel Kadhafi qui manifestaient à proximité du bâtiment. A Tripoli, où trois citoyens britanniques ont été arrêtés mardi soir, l'ambassade de Grande-Bretagne est encerclée par l'armée libyenne.

De notre correspondant

Londres. – Toutes les rues donnant accès à Saint-James Square où se situe le *« bureau du peuple libyen »* étaient encore masquées ce mercredi 18 avril au matin par d'immenses bâches de plastique bleu installées la veille par la police, aussitôt après la fusillade.

Au-delà de ces écrans se trouvent plusieurs centaines de policiers, y compris une brigade antiterroriste et des tireurs d'élite placés sur les toits des immeubles voisins : un déploiement de forces sans précédent à Londres depuis une prise d'otages à l'ambassade d'Iran en 1980. Des milliers de personnes qui avaient été évacuées du périmètre, mardi, ont été priées mercredi de ne pas regagner leurs bureaux.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 4.)

Le gouvernement engage sa responsabilité devant l'Assemblée nationale

MM. Mitterrand et Mauroy veulent contraindre le PC à « reprononcer ses vœux pour une alliance claire et nette »

M. Pierre Mauroy a obtenu du conseil des ministres, mercredi 18 avril, l'autorisation d'engager la responsabilité du gouvernement, dès jeudi après-midi, devant l'Assemblée nationale, afin de procéder à la *« clarification »*, jugée *« indispensable »*, des rapports entre les socialistes et les communistes. Le premier ministre recourra à l'article 49, alinéa 1, de la Constitution, qui permet au gouvernement de poser « la question de confiance » sur *« son programme ou éventuellement sur une déclaration de politique générale »*. Ce sera la cinquième fois, depuis le début de la législature, que le chef du gouvernement utilisera cette procédure.

M. Mauroy a justifié sa demande en rappelant que depuis près de trois ans, sous sa direction, le gouvernement, autour du président de la République, a travaillé *« avec courage et loyauté »*. *« Aujourd'hui, alors que la France organise sa modernisation*, a-t-il déclaré, *il n'y a pas d'autre solution que la rigueur, d'autre solution que la détermination pour la modernisation du pays, qui implique, par exemple, des restructurations industrielles. »*

« Gouverner, a ajouté M. Mauroy, *c'est accepter les responsabilités. Cela signifie accepter sa part de difficultés. »* Selon le porte-parole du gouvernement, M. Max Gallo, qui a rapporté ces propos, le premier ministre a alors évoqué les *« fissures »* apparues ces derniers mois au sein de la majorité, citant les divergences sur la présence de la France au Tchad et sur les euromissiles, mais soulignant que ces controverses-là n'étaient pas *« essentielles »* dans la mesure où les partenaires de la majorité ont *« le droit à la différence »*. En revanche, pour M. Mauroy, les *« mises en cause publiques »* des choix du gouvernement, telles qu'elles ont été exprimées par les dirigeants communistes à propos de la politique salariale, de la politique industrielle et du plan acier, étaient moins légitimes par leur *« caractère politique »* que les *« mobilisations »* syndicales, *« tout à fait légitimes »*, suscitées par ces choix.

« En politique, on ne peut pas faire quelque chose et son contraire », a souligné M. Mauroy, en réaffirmant que le président de la République et lui-même jugent donc nécessaire une *« clarification »*. Le premier ministre a néanmoins exprimé le souhait que l'union de la gauche soit maintenue. Le moment est venu, a-t-il dit, que chacun *« reprononce ses vœux pour une alliance claire et nette »*.

L'opportunité de l'engagement de responsabilité a donné lieu à aucun débat, a précisé M. Gallo. Le président de la République est toutefois intervenu pour souhaiter le maintien de la majorité, exprimer le vœu qu'elle *« réussisse »*. Cela suppose de la part des membres de cette majorité, a-t-il noté, qu'ils assument leurs responsabilités dans leur part des difficultés.

L'attitude des députés communistes dépendra sans doute de la teneur de la déclaration qui sera soumise à leur vote par le chef du gouvernement. L'incertitude subsistait sur ce point au terme du conseil des ministres, bien que les explications de M. Mauroy donnent à penser que cette déclaration ne sera pas exclusivement consacrée à la politique industrielle mais élargie, au moins, à la politique salariale.

Il était acquis, avant la réunion du conseil des ministres, que la « question de confiance » posée aux communistes serait formulée de façon aussi précise que possible, afin que leur réponse ne permette pas d'entretenir les ambiguïtés que MM. Mitterrand et Mauroy estiment désormais intolérables. Cette détermination paraissait exclure l'hypothèse d'un engagement de responsabilité au terme d'une déclaration de politique générale relativement vague.

ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 7.)

Ecole privée : projet adopté par le Conseil des ministres

Le Conseil des ministres a adopté, le mercredi 18 avril, le projet de loi présenté par M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, sur l'enseignement privé. Selon M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, ce projet repose sur le respect des trois principes : *« la liberté, la responsabilité et la rénovation du système éducatif. »* (Lire page 30).

L'archevêque de Paris avait mis en garde mardi le gouvernement contre le danger d'un *« processus de fonctionnarisation des enseignants* [du privé] *qui mettrait en péril l'identité de l'école catholique »*.

CHARLES VIAL.

(Lire la suite page 10.)

Mgr Lustiger et la querelle scolaire

Un cardinal en première ligne

LIRE PAGE 10
L'ARTICLE DE ROBERT SOLÉ

La torture

par CASAMAYOR

Qui est pour ? Question pas si stupide que ça, puisque la torture est pratiquée sur quasiment toute la planète. Amnesty International a le grand mérite de faire connaître ce fléau, comme la nomme le texte qui sert d'introduction au rapport publié cette année au Seuil. Lutter contre est un combat difficile, on le voit bien dans la fragilité des résultats, d'autant plus que le sujet est souvent brouillé dans un lacis de considérations générales ou moralisantes qui simplifient le problème et finalement en retardent la solution.

On dirait, dans un prêche, que la torture, c'est comme le péché, tout le monde est contre. Ce serait une erreur. En sont partisans ceux qui la pratiquent. Comme personne ne peut sérieusement obliger quelqu'un à torturer, si le système fonctionne, c'est qu'il a des partisans, et nombreux puisqu'il s'étend si loin. On torture par intérêt, on torture par raison, certains même croient torturer par devoir, et il n'est pas exclu que, dans certains cas tout à fait exceptionnels, ils n'aient pas entièrement tort.

Que leur dire ? Rien n'est difficile comme d'amener quelqu'un à changer d'avis. Les tortionnaires n'ont pas de raison d'être plus réceptifs à l'argumentation que les autres citoyens. Pour agir contre la torture, il faut davantage qu'une indignation, même de bon aloi, davantage qu'une interdiction, même assortie de sanctions sévères. Il faut en connaître les conditions psychologiques, sociologiques, politiques. La « mise hors la loi », comme on fit de la guerre en 1927 avec le succès que l'on sait, n'est pas inutile, mais elle devient un alibi si on la laisse toute seule errer dans les limbes de la théorie. Toute interdiction, comme toute sanction, n'est que panneau indicateur d'une direction dont il faut, pas à pas, creuser le chemin, le rendre praticable et ne pas hésiter à lui donner toutes les sinuosités nécessaires pour demeurer toujours en rapport étroit avec les réalités concrètes.

Nous savons, grâce à Amnesty, toute l'étendue du mal, mais nous connaissons moins son intensité, pour la raison très simple qu'elle est variable et que la qualité de l'information n'est pas constante sur tous les points du globe. On fait des enquêtes, oui. Mais le mot enquête est peut-être un peu ambitieux. On envoie des messagers consciencieux et lucides, on reçoit des doléances qu'on additionne et qu'on recoupe, mais le point de certitude n'est pas toujours atteint incontestablement.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Risques

Le Journal officiel *de mardi a publié le décret créant une* « délégation aux risques majeurs ». *Elle participera* « à l'élaboration des programmes d'utilisation des moyens de secours nationaux en cas de catastrophe quelle qu'en soit l'origine ».

On pourrait croire qu'il s'agit des attributions confiées à M. Fabius, délégué aux risques économiques majeurs et aux catastrophes industrielles. Il n'en est rien : il n'est question que des risques « naturels », et c'est M. Haroun Tazieff qui nous en protégera.

Reste le volcan social sur lequel nous sommes assis, les fractures politiques qui menacent et les tornades électorales qui s'annoncent : quel présomptueux promettra au pays d'en atténuer les conséquences ?

BRUNO FRAPPAT.

La bataille de la modernisation

I. – *Choisir son terrain*

par J.-M. QUATREPOINT

Il aura donc fallu près de trois ans, et la montée en première ligne du président de la République, pour que la gauche tienne un discours industriel qui colle de plus près aux réalités, tienne mieux compte des forces et faiblesses des entreprises françaises, dégage quelques priorités en fonction de l'évolution de nos civilisations.

Trois ans pour que l'on commence à arrêter des décisions, voire à revenir sur des orientations définies dans l'euphorie de l'état de grâce. Trois ans pour que la gauche, du moins une partie d'entre elle, comprenne qu'il lui revient de rattraper le temps perdu depuis le premier choc pétrolier : par une ex-majorité usée, stérilisée par les corporatismes et le conservatisme d'une bonne partie des couches sociales qu'elle représentait; par une ex-opposition aveuglée par ses illusions et ses mythes.

S'il y a eu erreur collective sur la sidérurgie, il y a eu aussi – et c'est beaucoup plus grave – méprise sur l'analyse de la crise que le monde connaît. Comme si les classes dirigeantes de ce pays s'étaient, dans leur grande majorité, refusées à voir les dures réalités en face.

Elles ne voyaient dans cette *« crise sournoise »*, où *« malgré les vicissitudes du taux de croissance, les économies continuent largement de fonctionner comme à l'habitude »* (1) qu'un dérèglement somme toute passager. Une petite cure classique d'assainissement devait suffire à relancer la machine. Ce qui s'est passé en France, avec le débat autour des mutations industrielles, les hésitations, les contradictions qui ont ponctué l'action gouvernementale depuis mai 1981, témoigne de cette difficulté – qui n'est pas propre à la France, mais se retrouve dans toute l'Europe – à comprendre que la crise n'est pas un simple aléa conjoncturel, mais bel et bien un bouleversement structurel. Avec toutes ses composantes : technologiques, sociales, culturelles, mais aussi géopolitiques. Toute crise majeure, toute guerre, engendrent des bouleversements d'où émergent de nouveaux rapports de forces.

La guerre économique actuelle se joue autour de l'industrie, des entreprises. Faute d'une réaction, d'une mobilisation générale du pays autour de son corps de bataille, la France risque bel et bien d'être balayée, ravalée au rang des pays de second ordre. Avec toutes les conséquences sur le style et le niveau de vie de ses habitants, sur l'autonomie de décision du pays.

Cette analyse, le président de la République l'a faite sienne aujourd'hui. Le langage de vérité qu'il a tenu lors de sa dernière conférence de presse était nécessaire. Il n'est pas suffisant. Pour que l'action qui s'ébauche porte ses fruits rapidement et durablement, plusieurs conditions font encore défaut.

Il faut affiner, préciser, l'analyse de la situation de l'industrie française, définir les thérapeutiques, cas par cas. Certes, depuis trois ans, d'innombrables rapports ont été faits; des plans sectoriels ont été élaborés; le IXe Plan a tracé des pistes intéressantes. Mais tout cela reste bien confus. Il conviendrait maintenant de hiérarchiser les priorités, de prévoir ce qu'un pays comme la France peut et doit faire demain dans le domaine industriel. Dès lors qu'on ne peut plus être présent massivement dans tous les secteurs, il importe de ne pas se tromper; de ne pas préparer la dernière guerre mais la prochaine.

Cette analyse devrait être faite à l'aune de quelques grands critères. Dans la guerre économique, le bilan se fera d'abord sur les soldes commerciaux. Le but de toute stratégie doit donc être de dégager des excédents durables de la balance commerciale : par l'accroissement des exportations ou la baisse des importations (celle-ci devant être obtenue, pour les produits industriels non par la fermeture des frontières mais par la substitution d'une offre locale compétitive).

Le second critère devrait être celui du marché mondial potentiel. Mieux vaut investir dans des secteurs appelés à une forte croissance que dans les domaines que les mutations technologiques et l'émergence de nouveaux concurrents vouent au déclin. Mieux vaut créer un emploi dans un secteur d'avenir que maintenir artificiellement un emploi dans une branche traditionnelle.

(Lire la suite page 26.)

(1) *Les Métamorphoses de la société salariale*, par Michel Aglieta et Anton Brender. Ed. Calmann-Lévy.

La situation dans les centres de tri postaux :

M. Mexandeau se fâche

LIRE PAGE 28

La crise de la maison de la culture de Chalon-sur-Saône :

Le matériel vendu aux enchères

LIRE PAGE 22

Le Monde

idées

Justice et droits de l'homme

Casamayor revient sur le rapport d'Amnesty International sur la torture et suggère des mesures de boycottage contre les Etats qui la pratiquent.
Denise Van den Burg-Porte prend la défense des magistrats, en qui elle voit l'un des rares garde-fous qui nous restent.
Daniel Amson juge tout à fait inutile la réforme envisagée des tribunaux de commerce.

Haro sur les magistrats !

par DENISE VAN DEN BURG-PORTE (*)

J'EN ai ras le bol d'entendre accuser les magistrats de laxisme ou de répression sans rien savoir de quoi est faite leur tâche, qui serait... d'accomplir des miracles.

Entre la prison, qui laisse les détenus dans une promiscuité dangereuse et ne prépare que rarement leur sortie, et des services de réinsertion trop peu sur le terrain, la formation des éducateurs devant être repensée, il y a les magistrats, coincés entre la police, l'ordre public, les victimes, le code pénal, les avocats et les délinquants, happés par le court temps qui leur est imparti, et confrontés journellement avec la violence, la misère, la malhonnêteté et la drogue autant que la souffrance, la peur et l'oppression.

Tant qu'ils seront submergés par des affaires secondaires et un fatras de paperasserie, comment pourraient-ils mieux écouter les victimes et les prévenus ? Tant qu'il n'y aura pas un large éventail de structures sociales, éducatives et sanitaires pour accompagner les sanctions traditionnelles, et tant que le travail d'intérêt général n'aura pas été organisé, comment leur demander de vraiment individualiser les peines ?

Au lieu de parler de façon partisane de la délinquance, nos criminologues, élus, politiciens et journalistes devraient aller en correctionnelle à des audiences entières ; ils se rendraient vite compte des réalités que vivent quotidiennement les magistrats ; ils situeraient les responsabilités quant à la délinquance courante qui crée l'insécurité.

Ils verraient des prévenus, pour la plupart des êtres « invertébrés », inconscients de l'enjeu qu'est la vie, qu'un manque évident d'affection et d'éducation (avec souvent la difficulté supplémentaire d'être entre deux cultures) a menés au mauvais pas où ils se sont fourvoyés. Ils verraient que leur passé parfois très lourd met en accusation :

— *les parents :* qui ne répondent plus aux besoins de tendresse de leurs enfants, n'exercent plus d'autorité, ne leur donnent pas le sens des responsabilités, le goût de l'effort et une morale nécessaire à toute vie harmonieuse en société — et ne les mettent pas en garde contre les risques d'une sexualité sans âme, de la drogue, de l'oisiveté, de l'alcoolisme et de la violence qu'ils courent tous.

— *les enseignants :* qui ne font plus régner de discipline, ne favorisent pas l'éveil culturel des enfants ni ne leur donnent une éducation civique ; qui fabriquent un pourcentage d'échecs scolaires scandaleux et lourd de conséquences pour leur avenir.

— *les assistantes sociales :* qui ne préviennent pas certains drames et échecs familiaux et laissent dégénérer des situations de personnes en difficultés où beaucoup d'enfants sont impliqués et deviennent ainsi des victimes.

— *les gestionnaires de HLM :* qui laissent des ensemble d'immeubles sans jardin, sans environnement culturel ni jeux, où s'entassent des familles françaises et étrangères à faibles revenus.

— *nous TOUS :* qui formons une société égoïste, sans spiritualité, qui entretenons une atmosphère de médiocrité et de « j'men-foutisme » généralisé, qui ne donnons aucun espoir ou tonus aux jeunes, certains prônant même la nécessité de la lutte des classes comme condition de lendemains meilleurs...

Pas de vraie réinsertion

Depuis des années, les ministres de la justice successifs et nos législateurs se sont révélés incapables de concevoir un système pénitentiaire et un système de réinsertion qui tiennent compte des réalités. Les « décideurs » et leurs conseillers vont-ils aux audiences, à l'éducation surveillée et à la probation pour savoir ce qui s'y passe et demandent-ils aux magistrats leur avis ?

Naturellement, il y a des exceptions dans tous les milieux, trop rares toutefois pour pouvoir peser sur le cours des choses.

Tant que notre gouvernement et tous ceux qui peuvent prendre la parole n'auront pas « conscientisé » et responsabilisé *urbi et orbi* les parents, les enseignants et tous les personnels sociaux, quitte à bien les secouer, et ne leur auront pas hurlé « Casse cou ! il y va de l'avenir des enfants, de l'avenir du pays quant à son niveau humain en général, de sa dignité et de sa cohésion sociale ; les enfants attendent de vous autre chose que cette colossale démission ; relevez le défi ! », rien ne changera.

En attendant, qu'on foute la paix aux magistrats ; ils peuvent se tromper comme chacun de nous — mais ils sont un des deux ou trois garde-fous qui nous restent.

(*) Auteur de *la Tête de l'autre* (Centurion). Prix Licra 1979, a assisté à huit cents jugements en correctionnelle à Paris en 1982.

Une réforme inutile

par DANIEL AMSON (*)

LA question de la réforme des tribunaux de commerce a été fréquemment évoquée ces derniers mois. On fait valoir, notamment, pour la justifier, que les magistrats qui les composent ne présentent pas de garanties de compétence suffisantes, puisqu'ils sont élus par les commerçants ou, encore qu'exerçant leurs fonctions gratuitement, ils obéissent volontiers à des « réflexes de classe » qui leur feraient avantager les gens du « même monde », de ce monde où l'on peut s'offrir le luxe d'exercer une activité bénévole.

Ces critiques ne paraissent pas fondées.

La compétence ? Outre, en effet, qu'il n'est pas avéré qu'un licencié en droit soit meilleur juriste qu'un industriel qui a eu à connaître, pendant de longues années, dans une entreprise, de problèmes de traites, de report d'échéances ou de droit du travail, un très grand nombre de magistrats consulaires ont une formation juridique très poussée. C'est ainsi que l'on compte, dans l'effectif des magistrats du tribunal de commerce de Paris, un quart de docteurs en droit et une moitié de licenciés, soit, en moyenne, un docteur en droit par chambre et au moins un licencié en droit dans chaque délibéré.

L'appartenance sociale des juges ? Ceux-ci sont élus par tous les commerçants, c'est-à-dire aussi bien par les dirigeants de grandes sociétés que par les personnes qui exploitent seulement un modeste magasin. En outre, le code de conduite des magistrats consulaires — particulièrement important dans une institution qui existe depuis quatre siècles et auquel il n'est jamais dérogé — interdit à chacun de s'occuper d'une affaire dans laquelle il pourrait connaître l'une des parties. Enfin, la règle du délibéré à trois — qui n'existe pas, par exemple, devant les tribunaux d'instance — fait que, autour de la table où se forme la décision, les milieux, les âges, les intérêts et les opinions sont nécessairement mélangés.

Il est intéressant de noter que les décisions des tribunaux de commerce sont, dans leur immense majorité, acceptées par les justiciables. Sur les quelque vingt-cinq mille décisions susceptibles d'appel prononcées par celui de Paris en 1981, deux mille deux cent quatre-vingts seulement ont été portées devant la Cour, soit une proportion de 9 %. Si l'on prend les derniers chiffres connus, on constate que les trois cinquièmes des décisions qui ont fait l'objet d'un appel ont été entièrement confirmées par la Cour, et qu'un autre cinquième a fait l'objet d'une confirmation partielle. Bref, il n'y a environ qu'un jugement du tribunal de commerce sur cinquante qui soit infirmé par les juges du second degré.

On chercherait en vain une juridiction où ce pourcentage soit aussi faible. Les décisions des conseils de prud'hommes — également composés de magistrats élus — font l'objet d'appels, puis d'infirmations, bien plus fréquents. Il paraît donc difficile de faire supporter aux seuls tribunaux de commerce une volonté de réforme qui épargnerait, par exemple, les conseils de prud'hommes.

Réformons d'abord ce qui fonctionne le plus mal : ce n'est pas le cas des tribunaux de commerce.

(*) Avocat à la Cour.

La torture

(Suite de la première page.)

La preuve c'est que, alertés par Amnesty, certains Etats déclenchent à leur tour une enquête. Ici encore il faut être prudent, ne pas céder à cette hâte de certitude si souvent génératrice d'erreurs, surtout dans le vent de propagande qui souffle sur toute la planète.

Certains pays se refusent à des enquêtes, ce n'est pas forcément parce qu'ils sont coupables. D'autres pays acceptent ou ordonnent des enquêtes, ce n'est pas forcément parce qu'ils sont innocents. Il est extrêmement facile de tromper des enquêteurs ou de les mener sur quelques cas répréhensibles certes, mais sans trop d'importance, pour mieux cacher d'effroyables sévices. Le premier impératif d'un enquêteur ou d'un policier consciencieux est d'être humble et de ne jamais se croire plus malin que celui qu'il veut démasquer.

Enfin, sauf cas particulier, comme on en a connu à la Libération ou comme on en connaît dans le tiers-monde, il est très difficile de relier une torture à un tortionnaire. On connaît — encore faut-il s'entourer de sérieuses précautions — une extrémité de la chaîne : la victime. Mais, à l'autre bout, comment trouver l'auteur ? Alors qu'il a pu prendre toutes les précautions pour ne pas être identifié, pas de témoins, faux témoins, il n'a que l'embarras du choix. Et aurait-on identifié le « coupable » — du moins dans le sens si limitatif du terme, — c'est-à-dire l'« agent », la main qui a tenu le couteau, qui a brisé les dents, qui a appliqué les électrodes, qui a lacéré le corps, ou noyé la victime, qu'il ne faudrait surtout pas s'arrêter là.

Le tortionnaire est, en général, un pauvre type. On a connu, depuis la brute épaisse jusqu'à l'ecclésiastique raffiné, tout un échantillonnage de tortionnaires. Mais ce sont les moins importants. Ceux qui comptent, ceux qu'il faut atteindre, ce sont ceux qui donnent l'ordre ou, mieux, ceux qui incitent, mieux encore, ceux qui ferment les yeux ou ne les ouvrent qu'à demi et qui sont les premiers à hurler qu'ils n'ont jamais admis une chose pareille...

Un large éventail

Même en s'en tenant au cas le plus limité, on est amené à constater que la torture peut s'exercer dans des circonstances tout à fait différentes, différentes par leurs caractéristiques et différentes par leurs conséquences. Ici aussi l'éventail est large. Prenons d'un côté un cas extrême, celui d'une bombe qui menace d'exploser et d'anéantir des centaines de personnes, femmes, enfants, tout ce qu'on voudra... et l'arrestation de celui qui a placé cette bombe, qui sait où il l'a mise et quand elle explosera. On l'interroge pour qu'il parle et on pousse l'interrogatoire jusqu'à la torture. Scandale, criera-t-on. Avant de protester, mettons-nous un peu dans la peau des différents acteurs du drame, et ne nous accordons le droit de nous indigner qu'après.

A l'autre extrémité, et c'est le cas de beaucoup le plus fréquent, il y a la torture par sadisme, par routine. On torture avant même d'interroger parce que c'est commode, comme on prend un raccourci... Il n'est pas difficile d'imaginer des cas intermédiaires, et la pratique, hélas, en fournit à foison. Et le pire, ce sont les conséquences. Dans le premier cas, le risque de contamination est faible, d'autant plus faible que certaines natures, quelle que soit l'imminence du danger, ne tortureront jamais. Par contre, dans l'autre cas, c'est l'*accoutumance*, ce fléau qui, couvrant un très large secteur social, comprend l'inertie bureaucratique et la mort par *overdose* ; alors, plus de frein, plus de digue, c'est l'inondation, la malédiction et parfois la destruction par décadence d'une société tout entière.

C'est pourquoi il ne faut pas seulement parler de torture, il faut parler *des* tortures. Pour vaincre l'ennemi, commençons par le diviser.

Des États faibles

Au milieu de tant de difficultés, de tant de complications, de tant d'incertitudes, émerge tout de même un point d'appui solide : les Etats où la torture se pratique, qui, par conséquent, la tolèrent ou l'organisent sont des Etats faibles, inquiets pour eux-mêmes. D'où la frénésie répressive, et d'une répression qui s'exerce par avance en faisant régner la terreur. Alors, une première règle s'impose. Tâchons d'avoir sur la planète des Etats stables et entourons d'un cordon sanitaire les Etats « tangents »...

D'autre part — c'est le plus difficile à obtenir, mais ce fut tout de même pratiqué avec un certain succès il y a une dizaine d'années contre un pays pourvoyeur de drogue, — il faut faire pression sur la politique du coupable. Et qu'on n'aille pas invoquer le principe de non-ingérence, qui, comme tous les principes, n'a qu'une valeur d'indication et ne manque jamais d'être contredit dès que les faits l'exigent. Chaque pays est lié à tous les autres : liens économiques, politiques, culturels, sportifs, idéologiques, que sais-je ?... et chacun regarde chez son voisin.

Bien entendu, il n'est pas permis que l'ambassadeur d'une nation participe à des élections chez l'autre et défile avec une pancarte pour soutenir un candidat. On le renverrait chez lui en lui disant : « Occupez-vous de ce qui vous regarde. » Mais il n'empêche que chaque élection importante est suivie avec un intérêt passionné par les responsables des autres pays, et chacun de spéculer, d'imaginer et, éventuellement — pourquoi le cacher ? — d'exercer une action discrète dans un sens ou dans l'autre. Ce n'est un secret pour personne, et c'est d'ailleurs le devoir élémentaire de tout chef, homme ou gouvernement, qui veut protéger les siens. Nous savons ce qu'il en a coûté à la France de feindre, il y a quarante-cinq ans, d'ignorer cette évidence.

Quand il s'agit de lutter contre un fléau comme la torture comme on le ferait contre la peste, il est nécessaire d'agir. Mais la peste n'est personnalisée que dans les légendes, tandis que la torture est pratiquée par des milliers de personnes. Alors, boycottage ? Peut-être, mais avec discernement, car il serait injuste de priver, par exemple, un pays de produits de première nécessité. Ce serait punir ses ressortissants, qui, pour l'écrasante majorité, n'ont rien à voir avec les tortionnaires. Néanmoins, il est possible de restreindre certains débouchés, de ralentir certaines fournitures et, en tout cas, il est un domaine où l'on peut agir très largement, c'est le domaine que l'on peut appeler « représentatif », cérémonies, sports, promotion culturelle, inaugurations, revues, visites officielles... Voilà de nombreuses cordes dont ceux qui veulent sincèrement lutter contre la torture peuvent jouer.

Sur la même lancée, le boycottage, quelles que soient ses modalités, serait peut-être plus près de son objectif s'il servait à réduire d'autres fléaux, dont, dans certains pays, trop de privilégiés tirent bénéfice. Avec la torture, la violence, la drogue, la misère, la corruption, la barbarie... Ne serait-ce pas plus sain et de meilleure politique que la dénonciation de telle ou telle forme juridique de gouvernement ?

CASAMAYOR.

LU

« LES GUISE », de Jean-Marie Constant

« La mort qu'ils méritaient... »

ON connaît la scène, une des plus grandioses et des plus atroces de notre histoire. Elle se passe au château de Blois, au petit matin du 23 décembre 1588, par un jour de désolation, *« le plus obscur, ténébreux et pluvieux qui fut jamais vu »*, en dit un témoin.

C'est la veille au soir, très tard, que le roi a décidé la mort du duc de Guise et celle de son frère le cardinal. *« J'en suis réduit à telle extrêmité,* dit-il aux Quarante-Cinq qu'il charge d'assassiner le duc, *qu'il faut que ce matin, il meure ou que je meure. »*

Le roi et le duc, les deux Henri, ont le même âge à quelques semaines près : trente-huit ans. Ils ont joué, étudié, prié, vécu presque, côte à côte, à la cour. Ils ont partagé les mêmes soucis, et souvent les mêmes maîtresses.

L'un et l'autre, enfant, a perdu son père dans des circonstances tragiques : le roi à huit ans, dans l'accident de tournoi stupide qui tue Henri II ; le duc à douze ans, quand François de Guise tombe, déjà, sous le poignard de Poltrot de Méré.

La règle d'une tragédie historique de cette grandeur veut que la victime ait bravé les avertissements du destin. Ceux-ci ne manquèrent pas au duc de Guise. On sentait trop bien que la rivalité des deux Henri ne pouvait trouver d'issue que dans le sang. La mère du duc, Mme de Joinville, et la mère du roi, Catherine de Médicis, l'avaient à peu près, dans le même temps et dans les mêmes termes, supplié de quitter Blois, où se tenaient les états généraux, et où tout devait se décider.

A cela, le duc répondit que *« si la mort entrait par la porte, il ne sortirait pas par la fenêtre »*. Et que d'ailleurs, *« il n'oserait »*.

Le roi osa. Le duc tombé sous les coups de poignard, il fit faire par le secrétaire d'État Beaulieu l'inventaire du contenu de ses poches. On y trouve, entre autres, un billet, écrit de sa main, et accablant dans sa concision : *« Pour entretenir la guerre en France, il faut sept cent mille livres tous les mois. »*

Vrai ? Faux ? Le duc de Guise était-il effectivement coupable d'un crime majeur contre l'État ? Ou au moins responsable d'un complot contre le roi ? Ou coupable seulement d'un excès d'ambition familiale, et pour le reste fidèle à la France et à son roi ?

Jean-Marie Constant, dans une histoire des Guise qu'il faut lire, plaide pour une culpabilité en quelque sorte « objective ». Le duc n'aurait voulu que faire basculer la France et le roi dans le camp catholique-espagnol, comme apparemment le souhaitait la majorité de la population.

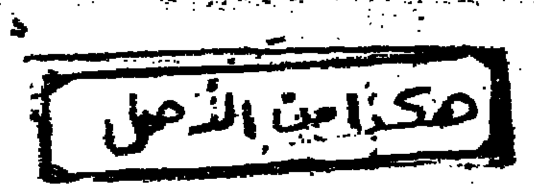
Et cependant, le pape Sixte Quint, supérieurement informé des affaires de l'Europe, et qu'on ne peut soupçonner de tiédeur pour la cause catholique, celle des Guise, quand il apprit le double assassinat du duc et du cardinal, fondit en larmes en disant : *« Les malheureux, il leur a donné la mort qu'ils méritaient. »*

Une fois de plus, un livre d'histoire « grand public » et de grande qualité souffre de négligences inadmissibles. Pas une carte pour aider le lecteur à situer les champs de bataille, les lieux. Pas de chronologie parallèle de l'époque (1510-1589 environ). Des confusions entre le subjonctif et le passé simple (pp. 168, 208). Et une incontestable difficulté du lecteur à se repérer clairement dans l'ensemble du récit.

C'était l'affaire de quelques jours de travail et de quelques francs de plus. Dommage, dommage...

JACQUES CELLARD.

★ Hachette, 266 p., 85 F.



EUROPE

RDA

LE CENTRE CULTUREL FRANÇAIS DE BERLIN-EST

Succès populaire et prudence diplomatique

De notre envoyé spécial

Berlin. – L'exposition du mois est consacrée... au TGV. Quelques photos, des chiffres, des graphiques et une prose à la gloire des chemins de fer français. Inauguré en janvier dernier, le nouveau centre culturel français de Berlin-Est – première expérience occidentale du genre en RDA – n'est décidément pas là pour donner dans le sensationnel.

On y projette l'image d'une France sage, avec ses techniques d'avant-garde, ses réalisations culturelles, les livres qu'il faut avoir dans sa bibliothèque : un peu de Sauvy, trois gouttes de Revel, les œuvres de Mitterrand et de Giscard d'Estaing, entourés de nos romanciers classiques et de nos penseurs reconnus. Inutile de chercher Soljenitsyne ou Hélène Carrère-d'Encausse. Le centre n'est pas là pour nourrir le débat Est-Ouest, sinon par sa seule présence ou par la presse interposée. C'est, en effet, le seul endroit de Berlin-Est où il soit possible de trouver des quotidiens occidentaux. *Le Figaro, le Monde, le Matin, l'Humanité*, plus toute une série de revues et périodiques.

Entre la porte de Brandenbourg et l'île aux Musées, l'austérité est-allemande a conservé à la célèbre avenue berlinoise, Unter den *Linden*, un air martial que n'aurait sans doute pas dédaigné Frédéric Le Grand. A défaut de terrasses et de devantures prestigieuses, quelques rares vitrines viennent égayer la grisaille par leurs produits de luxe, thés et alcools de Russie, promesses de voyages dans les pays frères. Le centre français s'y devine, en passant, à ses quelques affiches. L'enseigne au néon qui doit théoriquement l'imposer à la vue fait toujours l'objet d'une âpre discussion.

Les Berlinois de l'Est n'ont pas attendu, il est vrai, pour venir à la découverte. Malgré l'absence de toute publicité dans la presse locale, la nouvelle de l'ouverture s'est répandue comme une traînée de poudre. Les modestes locaux préposés à la bibliothèque, à la salle de lecture, aux expositions et aux cours de français ont connu les premiers jours un véritable déferlement. *« On trouvait des gens partout, dans les bureaux, dans les toilettes, des curieux qui voulaient tout voir »*, raconte-t-on.

« Pas de provocation »

Un jour parmi d'autres. Quelques personnes entrent et sortent. Une dizaine peut-être s'attardent dans la salle de lecture à feuilleter un livre, une revue. D'autres viennent chercher un ouvrage à emporter chez eux. La fréquentation en temps normal est essentiellement universitaire, professeurs et étudiants mêlés. Mille deux cents inscriptions ont été enregistrées au cours des trois premiers mois, chiffre que le directeur, M. François Fillard, estime proche de la saturation compte tenu des moyens. La bibliothèque ne dispose que de quatre mille livres et si on en attend un millier de plus, la place disponible est de toute façon limitée. Les cours de français, auxquels 450 personnes se sont inscrites, ont refusé du monde. En attendant la construction de la salle de spectacles dont les travaux ont pris du retard, il faut faire avec les moyens du bord. La salle d'expositions, transformée à l'occasion en salle de conférences, ne peut contenir qu'une centaine de personnes. Et la vidéothèque occupe, pour le moment, un local qui pourra être ultérieurement utilisé pour accroître le nombre des cours.

Que l'ouverture du centre ait été un succès, personne ne le conteste, même si pour cela il a fallu accepter certains compromis. La première exposition, des photos sur Paris et Berlin-Est, a dû être modifiée à la demande des autorités est-allemandes qui trouvaient l'image de leur capitale trop négative. N'avait-il pas fallu, dès l'inauguration, remplacer à la hâte un numéro du *Monde* qui publiait un reportage sur les dissidents en Allemagne de l'Est. *« Pas de provocation »*, tel est le maître mot. En contrepartie, la fréquentation ne semble pas limitée. Aucun contrôle n'est en tout cas visible de la rue.

HENRI DE BRESSON.

RFA

LE PORTE-PAROLE DE LA CDU POUR LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ PRÉCONISE LA CRÉATION D'UNE FORCE NUCLÉAIRE EUROPÉENNE

Le porte-parole du Parti chrétien démocrate (CDU) pour les questions de sécurité, M. Jürgen Todenhöfer, a pris position, mardi 17 avril, dans le quotidien *Die Welt*, pour la création d'une force nucléaire européenne intégrée. M. Todenhöfer, rejoignant les déclarations faites ces dernières semaines par le président de la CSU bavaroise, M. Strauss, et par le chef du groupe parlementaire chrétien démocrate, M. Dregger, souhaite que la stratégie nucléaire française *« prenne en compte les intérêts allemands »*. *« Notre pays*, dit-il, *jouit actuellement d'une sécurité de troisième catégorie. Cette situation n'est plus acceptable. Une Europe dans laquelle la République fédérale est toujours en première ligne quand il s'agit de faire des sacrifices financiers mais la plus défavorisée quand il s'agit de la sécurité est totalement inacceptable. »*

Selon lui, la Grande-Bretagne et la France envisagent de porter à mille deux cents d'ici à 1990 le nombre de leurs têtes nucléaires. Il préconise la création d'une force nucléaire européenne intégrée qui inclurait aussi les cinq cent soixante-douze missiles de croisière et fusées Pershing-2 américains en cours de déploiement. Cette force serait commandée par un organe exécutif regroupant tous les membres européens de l'OTAN et les Etats-Unis.

Dans les milieux diplomatiques on juge ce plan irréaliste, inacceptable pour toutes les parties occidentales concernées et pour les Soviétiques. Le gouvernement de Bonn n'a pas fait de commentaire.

L'ÉTAT TURC EN ACCUSATION DEVANT LE « TRIBUNAL DES PEUPLES »

Le génocide des Arméniens est un « crime imprescriptible »

A quoi bon en appeler à ces hommes de quatre-vingts ans et plus, les citer à la barre des témoins pour qu'ils racontent encore l'horreur de leurs dix ans ? A quoi bon, soixante-neuf ans après, exiger encore la reconnaissance du crime et de l'injustice ? Parce que, a répondu lundi 16 avril le Tribunal des peuples, réuni à Paris à l'issue d'une session consacrée au génocide des Arméniens, *« plus grande est l'injustice, plus longtemps les faits ont été dissimulés et plus intense est l'aspiration à une telle reconnaissance »*.

En se saisissant de ce problème, le Tribunal des peuples, autorité morale de par sa composition (1), qui s'attache d'habitude à des thèmes d'une actualité plus brûlante, a voulu faire comprendre que la question arménienne n'est pas seulement une affaire du passé et qu'elle ne se résume pas non plus à l'actualité du terrorisme.

Tant que l'Etat turc ne reconnaît pas la réalité des crimes commis par un régime dont il est le continuateur, le déni de justice se perpétue, une communauté est bafouée dans sa dignité de peuple, une communauté est privée de ce que Gérard Chaliand, dans le dernier numéro de la revue *Esprit*, appelle *« le droit à la mémoire »* (2).

Les faits sont connus. Mais cette session de trois jours a eu le mérite de les préciser et de les étayer, non seulement par les témoignages de quatre survivants des massacres, mais par les éléments de preuves apportés par de nombreux historiens.

Des massacres avaient déjà eu lieu – celui de 1894 qui suivit l'insurrection de Sassoun (trois cent mille victimes), ceux d'Adana, en 1909, notamment, – mais c'est en 1915 qu'il faut dater le début du génocide à proprement parler, c'est-à-dire de massacres dont les témoins devant le Tribunal se sont attachés à montrer le caractère intentionnel et systématique. *« A partir du 24 avril 1915*, note le rapport final du Tribunal, *selon un programme précis, le gouvernement ordonne la déportation des Arméniens des vilayets orientaux. Une organisation spéciale est créée, elle est constituée de condamnés de droit commun, libérés des prisons, entraînés et équipés par le parti Union et Progrès.*

L'accusé était absent

» Tout confirme l'existence d'un commandement centralisé qui contrôle le déroulement du programme (...). La déportation n'est en fait qu'une forme déguisée d'extermination. Au départ, on élimine les plus résistants. La faim, la soif et les massacres déciment les convois. Des milliers de cadavres s'entassent sur les chemins. Les arbres et les poteaux télégraphiques sont chargés de pendus ; les rivières charrient des corps mutilés qui s'échouent le long des berges. Sur les 1 200 000 Arméniens que comptaient les sept vilayets orientaux, 300 000 environ purent regagner le Caucase, à la faveur de l'occupation russe, les autres furent tués sur place ou déportés, les femmes et les enfants (200 000 environ) enlevés. Il ne parvint pas plus de 50 000 survivants à Alep, point de convergence des convois de déportés. »

Puis c'est la déportation des Arméniens de Cilicie et d'Anatolie. *« Au total*, dit le rapport, *compte tenu des réfugiés de Russie, on peut estimer à 600 000 le nombre des survivants, sur une population estimée en 1914, selon Arnold Toynbee, à 1 800 000. »*

Hormis les archives ottomanes, qui restent inaccessibles, les sources sont nombreuses et ont été recensées de manière exhaustive par le professeur Hovannissian (Etats-Unis), l'un des intervenants (3).

L'accusé, c'est-à-dire l'Etat turc, avait décliné l'invitation. Ses thèses n'en furent pas moins examinées par le Tribunal et déclarées irrecevables. Elles portent d'abord sur le nombre : si les chiffres varient (le patriarcat arménien estime par exemple à 2 100 000 la communauté en 1914), la proportion des victimes est toujours évaluée par les différentes sources aux deux tiers de la communauté, et les affirmations turques, selon lesquelles 20 % environ de la communauté auraient été victimes *« des mauvaises conditions générales dues au temps de guerre »*, ne sont pas recevables. Le gouvernement turc tire également argument d'actes de sédition de la part des Arméniens qu'on ne peut, estime le Tribunal, assimiler à des actions armées à l'intérieur de l'Empire ottoman.

Enfin, les autorités turques tentent de renverser la culpabilité en faisant état d'un « génocide » contre les Turcs. Le Tribunal a reconnu que quelques villages turcs avaient été anéantis par des troupes arméniennes en 1917, mais *« ces actes, pour condamnables qu'ils soient, ne sauraient constituer un génocide »*.

La sentence du Tribunal a donc été sans nuances : *« L'extermination des populations arméniennes constitue un crime imprescriptible de génocide au sens de la convention du 9 décembre 1948... C'est aussi un crime international dont l'Etat turc doit assumer la responsabilité sans pouvoir prétexter, pour s'y soustraire, une discontinuité dans cet Etat. »*

Ce jugement n'a bien sûr qu'une force morale. Il sera prochainement présenté à la sous-commission des droits de l'homme de l'ONU, mais rien ne dit que la démarche aura plus de succès que les précédentes. Du moins cette manifestation a-t-elle eu le mérite d'insister sur *« la responsabilité d'autres Etats qui, pour des raisons de géopolitique, soutiennent le gouvernement turc »*. Elle aura eu aussi le mérite de montrer devant l'opinion internationale que le gouvernement d'Ankara gagnerait en respectabilité en admettant des faits dont il n'est pas responsable.

Car, comme le disait le professeur Hovannissian, *« le fait pour un pays, pour ses intellectuels, de n'être pas capables de reconnaître leur histoire et de la répudier constitue un véritable drame »*.

C. T.

(1) Les membres du jury étaient : Madjid Benchikh, professeur à l'université d'Alger ; Georges Casalis (France), théologien ; Harald Edelstam (Suède), ancien ambassadeur ; Richard Falk (Etats-Unis), professeur à l'université de Princeton ; Ken Fry (Australie), membre du Parlement ; Andrea Giardina (Italie), professeur à l'université de Rome ; Sean Mac Bride (Irlande), président du Bureau international de la paix, prix Nobel et Lénine de la paix ; Leo Matarasso (France), avocat à la cour de Paris ; Adolfo Perez Esquivel (Argentine), prix Nobel de la paix ; James Petras (Etats-Unis), professeur à la State University (New-York) ; François Rigaux (Belgique), professeur à l'université catholique de Louvain ; Ajit Roy (Inde), économiste et journaliste ; George Wald (Etats-Unis), prix Nobel de médecine, 1967.

(2) *Esprit* (nº 4), avril 1984 ; voir aussi le livre de Gérard Chaliand et Yves Ternon : *le Génocide des Arméniens*, éditions Complexe.

(3) Professeur R.G. Hovannissian, *The Armenian Holocaust*, Cambridge (Mass.), 1981.

EN VISITE EN HONGRIE

M. Gromyko accuse Washington de manquer « de sérieux et d'honnêteté »

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Andrei Gromyko, a lancé mardi 17 avril à Budapest de violentes attaques contre la politique des Etats-Unis, accusés de vouloir *« dominer le monde pour dicter aux Etats et aux peuples la manière de régler leurs affaires intérieures »*.

Fidèle au ton virulent qu'il a adopté depuis plusieurs mois dans ses interventions publiques à propos des Etats-Unis, M. Gromyko n'a pas innové quant au fond. Son discours, prononcé à la veille de la réunion, jeudi et vendredi, dans la capitale hongroise, du conseil des ministres des affaires étrangères du pacte de Varsovie, ne laisse augurer d'aucune « ouverture » soviétique pour une reprise des négociations de Genève sur les euromissiles, rompues par Moscou en décembre dernier. Selon M. Gromyko, ces négociations ont été *« torpillées »* par Washington, qui a *« manqué de sérieux et d'honnêteté »*, et *« il appartient à ceux qui ont dressé les obstacles de les enlever »*.

Le ministre soviétique a aussi qualifié de *« manœuvres sordides »* les récentes propositions américaines sur l'interdiction des armes chimiques rejetées par Moscou et affirmé que, à la conférence de Stockholm sur le désarmement, les Etats-Unis veulent *« couvrir leurs buts d'espionnage »* en exigeant des mesures de vérification.

De même, voit-il dans les projets américains de « militarisation » de l'espace le signe d'*« un aventurisme qui confine à la folie »*.

La brève visite officielle de M. Gromyko en Hongrie est le premier séjour du chef de la diplomatie soviétique à Budapest depuis 1979. Elle intervient à un moment où la politique étrangère hongroise connaît un regain d'activité (avec notamment les récentes visites de Mme Margaret Thatcher, du président du conseil italien Bettino Craxi, et bientôt du chancelier ouest-allemand, M. Helmut Kohl, tandis que le premier secrétaire du PC hongrois, M. Janos Kadar, est attendu en France cette année. Cette activité inhabituelle de la part de Budapest va de pair avec une parfaite fidélité aux thèses soviétiques de politique étrangère, que le premier ministre hongrois, M. Lazar, a d'ailleurs reprises à son compte en recevant M. Gromyko.

La visite de M. Gromyko coïncide aussi avec la tenue à Budapest d'un important plénum du parti, qui doit approuver de nouvelles mesures allant dans le sens de la réforme économique (autonomie des entreprises, assouplissement des contrôles de gestion, diminution des subventions), tout en refusant une réorganisation du système bancaire : la Banque centrale de Hongrie continuera, par exemple, à contrôler l'ensemble des crédits et des investissements. – *(AFP, Reuter.)*

● *Mme Thatcher et l'Europe.* – En visite officielle au Portugal, Mme Thatcher a réaffirmé, mardi soir 17 avril, à Lisbonne, que la Grande-Bretagne *« est toujours résolue à mener à bien les réformes dont la Communauté européenne a besoin »*. Ces réformes, a expliqué le premier ministre britannique, comporteraient notamment le contrôle des dépenses de la CEE, une politique agricole commune qui éviterait *« gaspillages et extravagances »*, et une répartition plus équitable des charges et des avantages. Mme Thatcher s'est par ailleurs prononcée sans ambiguïté en faveur de l'adhésion du Portugal à la Communauté. – *(AFP.)*

● *L'anniversaire de l'accession au pouvoir de M. Husak.* – Le quinzième anniversaire de l'éviction de M. Alexandre Dubcek, remplacé le 17 avril 1969 à la tête du PC tchécoslovaque par M. Gustav Husak, a été largement célébré par la presse tant à Prague qu'à Moscou. L'organe du PC tchécoslovaque, *Rude Pravo*, exalte l'*« aide internationaliste »* apportée à la Tchécoslovaquie *« à l'heure du danger contre-révolutionnaire »*. La *Pravda* de Moscou profite de l'occasion pour réaffirmer ce qu'il est convenu d'appeler la « doctrine Brejnev » de souveraineté limitée des pays socialistes : *« La communauté socialiste n'a pas laissé et ne pouvait en aucun cas laisser la Tchécoslovaquie dans le malheur »*, écrit la *Prada*. *« Personne ne peut renverser le cours de l'histoire »* [et] *« les peuples de Tchécoslovaquie comprennent que l'on ne peut en aucun pas permettre à l'impérialisme de modifier l'équilibre »* stratégique entre l'Est et l'Ouest. – *(AFP)*

La Turquie et la « République turque du nord de Chypre » ont procédé à un échange d'ambassadeurs

La Turquie et la « République turque du nord de Chypre » ont procédé mardi 17 avril à un échange d'ambassadeurs. Cet événement a entraîné une réaction immédiate d'Athènes, où M. Papandréou a demandé à ses alliés au sein de l'OTAN, et plus particulièrement aux Etats-Unis, de prendre position. Les ambassadeurs en Grèce des pays membres de l'OTAN ont été convoqués au ministère des affaires étrangères. Le gouvernement grec, qui n'a cessé depuis novembre de protester contre la création dans le nord de l'île de cette « république » auto-proclamée et reconnue par la seule Turquie, a réaffirmé qu'il ne tolérerait pas *« les faits accomplis turcs »*.

La cérémonie de présentation des lettres de créance a également entraîné de vives protestations du gouvernement chypriote, qui s'est réuni d'urgence mardi à Nicosie.

Enfin, le secrétaire général de l'ONU, M. Perez de Cuellar, a réagi en rappelant son envoyé spécial à Chypre, M. Gobbi, et en déclarant que l'initiative d'Ankara menaçait ses efforts de médiation. M. Gobbi avait été dépêché d'urgence à Chypre après la décision prise la semaine dernière par le leader chypriote turc, M. Denktash, de convoquer d'ici à novembre 1984 un référendum constitutionnel et des élections législatives, afin de poursuivre le processus d'indépendance de la partie nord de l'île. – *(AFP.)*

Le Monde
5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS – Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 l. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 162 nd.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérant : André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1983

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

EUROPE

LA FUSILLADE DE LONDRES ET LA TENSION ANGLO-LIBYENNE

La police britannique a mis le siège devant l'ambassade de Libye

(Suite de la première page.)

Les autorités britanniques ont pris leurs dispositions pour tenir, s'il le faut, un siège prolongé. Mais elles ont fait savoir qu'il n'était pas dans leur intention de donner l'assaut au bâtiment de l'ambassade libyenne.

Dans la crainte de représailles – confirmées par des menaces à peine voilées venues de Tripoli, – le gouvernement de Mme Thatcher espérait que les occupants du *« bureau du peuple »* accepteraient finalement de quitter les lieux, de se prêter à un interrogatoire et de livrer à la justice britannique la personne qui a ouvert la feu, mardi, blessant dix manifestants et un agent de police, une jeune femme de vingt-cinq ans, qui est morte peu après. Mais rien n'est moins sûr, car l'on redoute à Londres que les autorités libyennes n'invoquent l'immunité diplomatique pour l'auteur de la fusillade.

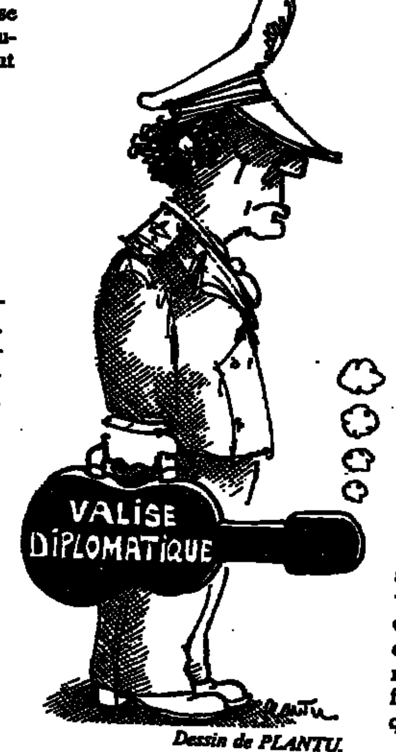
Durant la nuit de mardi à mercredi, un contact téléphonique a été maintenu avec plusieurs des membres de la mission diplomatique libyenne, et les assiégés ont pu recevoir de la nourriture et des cigarettes, a-t-on précisé à Scotland Yard.

M. Leon Brittan, ministre de l'intérieur, qui préside un état-major d'urgence, baptisé Cobra, et qui a tenu informée Mme Thatcher, actuellement en visite officielle au Portugal, a déclaré mardi soir à propos de la mort de l'agent de police : *« Il s'agit d'un attentat barbare et d'une terrible tragédie. »* M. Brittan a précisé qu'il n'était pas question de demander la permission d'entrer dans les locaux du « bureau du peuple ». Mais il a ajouté aussitôt, pour définir l'attitude générale adoptée par le gouvernement : *« Nous recherchons une solution pacifique. J'espère beaucoup que le bon sens finira par prévaloir et que ceux qui se trouvent dans l'immeuble le quitteront. »* M. Brittan a indiqué que les policiers avaient reçu pour mission d'obtenir non seulement la sortie de toutes les personnes se trouvant à l'intérieur de l'ambassade, mais également de rechercher les armes et les munitions qui pourraient s'y trouver. Plus tard, le ministre de l'intérieur a déclaré qu'il espérait que le personnel de l'ambassade accepterait *« de fournir toute l'assistance nécessaire à la police dans son enquête »*. Il est impossible de savoir combien de personnes exactement se trouvent dans le « bureau du peuple » et combien possèdent le statut diplomatique.

Les Britanniques assiégés à Tripoli

L'objectif des autorités britanniques était incertain mercredi matin. Dans les milieux proches du gouvernement, on ne cachait pas la « complexité » de l'affaire en admettant que *« bien des choses »* dépendraient du comportement des autorités libyennes à l'égard des membres de l'ambassade de Grande-Bretagne à Tripoli et des risques encourus par les quelque huit mille ressortissants britanniques résidant en Libye. Depuis mardi après-midi, dix-neuf diplomates britanniques, dont l'ambassadeur, sont assiégés par les forces de l'ordre libyennes. Selon l'un de ces diplomates, joint par téléphone, les Libyens se montrent *« polis mais fermes »*. Les Britanniques craignent de toute évidence une escalade et se souviennent des diverses mésaventures subies par plusieurs missions diplomatiques en Libye ces dernières années, et tout récemment par celle de la Jordanie, qui a été incendiée. Les appréhensions du gouvernement de Mme Thatcher sont telles qu'un avion de la compagnie British Caledonian se dirigeant mardi vers Tripoli a été rappelé à Londres.

Interrogé par la BBC, un porte-parole du ministère Libyen des affaires étrangères a affirmé, au sujet de la fusillade de Saint-James Square : *« Rien ne s'est produit du fait de quelqu'un se trouvant à l'intérieur* [du « bureau du peuple »]. *Il n'y a pas d'armes dans les locaux de notre mission. »* D'après l'agence de presse libyenne Jana, le gouvernement de Tripoli aurait formulé trois exigences en réponse à celles de M. Brittan : la levée du siège du « bureau du peuple » ; la libération de toutes les personnes détenues (six ressortissants libyens ont été interpellés mardi après-midi à l'aéroport de Heathrow, trois d'entre eux ont été relâchés dans la soirée) ; l'interdiction de toute manifestation *« hostile »* au régime libyen.



Dessin de PLANTU.

Le ministère britannique de l'intérieur a reconnu avoir reçu lundi soir un message dans lequel les autorités libyennes mettaient en garde le gouvernement britannique contre la manifestation d'opposants qui devait avoir lieu mardi et au cours de laquelle la fusillade a eu lieu. La manifestation avait été autorisée par la police londonienne.

C'est peu après dix heures qu'un groupe de soixante-dix manifestants environ est venu se rassembler devant le « bureau du peuple » libyen en criant : *« A bas Kadhafi ! Kadhafi assassin ! »*. la police contenait parfaitement le groupe au-delà des barrières placées pour la circonstance, quand un autre groupe d'une douzaine de personnes, des partisans du régime de Tripoli cette fois, est arrivé sur le trottoir d'en face. Mais les coups de feu sont venus d'une des fenêtres de l'ambassade. Plusieurs policiers et passants, dont les membres d'une équipe de télévision, l'ont affirmé. Aucun témoignage n'indique que les tirs auraient pu provenir d'un autre endroit. La fusillade a été très brève, une dizaine de secondes. Il semblait s'agir d'une rafale de pistolet mitrailleur.

Un représentant du groupe d'opposants a prétendu ensuite que l'incident avait été *« orchestré »* par les autorités de Tripoli et, pour appuyer sa thèse, il a fait remarquer que deux sociétés de télévision britanniques avaient été recrutées à l'avance par la télévision libyenne pour couvrir la manifestation. Plusieurs journaux anglais ont repris mercredi cette information. Mais Scotland Yard laisse entendre qu'il est plus probable que la fusillade soit due à une initiative individuelle de *« l'une des personnes »* se trouvant à l'intérieur de l'ambassade.

Depuis plusieurs semaines, la situation du « bureau du peuple » libyen à Londres était pour le moins confuse. Le 18 février, des jeunes gens favorables au colonel Kadhafi et déclarant appartenir à une organisation intitulée la Force des étudiants révolutionnaires libyens s'étaient installés dans les locaux. Peu après, le chargé d'affaires avait été apparemment limogé. Lors d'une conférence de presse, ces étudiants avaient fait savoir la semaine suivante qu'ils souhaitaient la rupture de toutes les relations entre la Libye et la Grande-Bretagne si le gouvernement de Mme Thatcher ne modifiait pas *« radicalement »* sa politique au Proche-Orient.

Vingt-quatre personnes sont inscrites dans l'annuaire diplomatique de Londres au titre du *« bureau du peuple libyen »*. Environ sept mille Libyens vivent actuellement en Grande-Bretagne, pour la plupart à Londres et dans la région de Manchester. Depuis cinq ans, cette petite communauté a connu une série de règlements de comptes sanglants. *(Lire d'autre part.)* Les 10 et 11 mars dernier, encore vingt-six personnes avaient été blessées lors de sept attentats à la bombe à Londres et à Manchester. La police britannique redoutait depuis plusieurs semaines cette vague d'attentats et avait prévenu les ressortissants libyens résidant en Grande-Bretagne. Le 17 mars dernier, cinq Libyens avaient été expulsés, et à la suite de cette mesure une manifestation avait eu lieu devant l'ambassade de Grande-Bretagne à Tripoli.

L'ensemble de la presse britannique demande que le gouvernement fasse preuve de fermeté et souligne qu'il est temps de mettre fin au *« terrorisme »* que les Libyens font régner en Grande-Bretagne depuis des années. Mais la plupart des éditoriaux font observer que la marge de manœuvre du cabinet de Mme Thatcher demeurait étroite, compte tenu des menaces de représailles exprimées par les dirigeants libyens.

FRANCIS CORNU.

Liquidations et mises à sac

C'est à partir de la fin de 1979 que le régime du colonel Kadhafi a eu recours à deux « armes » utilisées de façon spectaculaire et peu conformes aux normes diplomatiques internationales. La première a consisté à mettre à sac les ambassades de gouvernements occidentaux dont l'action déplaisait à Tripoli, la seconde visait à éliminer physiquement les opposants libyens à l'étranger.

2 DÉCEMBRE 1979. — Il est 10 h 45 lorsque quelque deux mille manifestants, parmi lesquels figurent des miliciens (police auxiliaire) en uniforme attaquent l'ambassade des Etats-Unis, où se trouvent vingt personnes, en hurlant des slogans anti-américains. Ils mettent le bâtiment à sac avant de l'incendier. L'agence officielle Jana affirme ce même jour — un dimanche — que le personnel était en fait constitué de militaires et que des assaillants *« ont été intoxiqués par des gaz mortels utilisés par les Américains »*. Le ministre libyen des affaires étrangères, M. Triki, présentera par la suite des excuses verbales, mais Washington jugera la démarche insuffisante et demandera *« des assurances suffisantes pour garantir la sécurité de l'ambassade »*.

4 FÉVRIER 1980. — La France, qui a apporté son soutien à la Tunisie à la suite de l'attaque de Gafsa par un commando d'opposants tunisiens entraînés en Libye, voit son ambassade attaquée dans les mêmes conditions que celle des Etats-Unis. Vers 9 h 30, un appel téléphonique officieux conseille aux diplomates français d'évacuer les lieux. Une heure plus tard, plusieurs milliers de manifestants, dont un groupe fort expérimenté et armé en conséquence, passent à l'attaque, emportent un certain nombre d'archives et mettent le feu au bâtiment.

Dans l'après-midi, le consulat général de France à Benghazi, deuxième ville du pays, connaît le même sort.

L'agence Jana dénonce *« l'intervention fasciste du gouvernement français en Tunisie »* et accuse *« les forces françaises d'avoir tué des milliers d'innocents »*. Elle souligne que la *« manifestation »* contre l'ambassade entendait protester contre *« son ignoble intervention »*. Le 27 février, le colonel Kadhafi déclare que *« les graves possibilités d'affrontement avec la France ont disparu »*.

14 JUIN. — Attaque de l'ambassade de Grande-Bretagne à Tripoli, après que Londres eut expulsé le chef de la mission diplomatique libyenne, plusieurs opposants libyens ayant été tués dans la capitale britannique.

L'assassinat des opposants

21 MARS 1980. — Le corps d'un commerçant, Salem Rtemei, est retrouvé, criblé de balles, dans le coffre d'une voiture à Rome.

11 AVRIL. — Le journaliste Mohamed Mustapha Ramadan est tué à la sortie de la mosquée de Regent's Park, à Londres, par deux étudiants libyens.

19 AVRIL. — Un deuxième riche commerçant, Abdel Gelil Aref, installé dans la capitale italienne, connaît le même sort.

25 AVRIL. — Un juriste libyen installé à Londres, Mahmoud Abou Salem Nafa (quarante ans) est tué dans son cabinet.

27 AVRIL. — Le colonel Kadhafi adresse *« un ultime avertissement »* aux opposants libyens vivant à l'étranger et leur demande de *« rentrer immédiatement sous peine d'être liquidés »*.

10 MAI. — Mohammed el Kazmi (trente ans) est tué à son tour à Rome. Le même jour, un ancien diplomate libyen, M. Omran Mehdaoui, est tué par un compatriote en plein centre de Bonn.

20 MAI. — Un autre commerçant — le quatrième — Mohamed Fouad Boumjar (cinquante-cinq ans) est découvert assassiné dans sa chambre d'hôtel à Rome. C'est la septième victime du régime du colonel Kadhafi.

21 MAI. — Un ancien sous-officier libyen succombe à son tour à Athènes.

11 JUIN. — Le colonel Kadhafi annonce que la liquidation des opposants à l'étranger était limitée *« aux coupables de haute trahison »*, mais qu'il avait demandé aux *« comité révolutionnaires d'arrêter leurs opérations de commando »*. Néanmoins, quelques heures plus tard, M. Azzedine Lahderi (cinquante-six ans) était tué à Milan, et Saad Bjet (trente-trois ans) échappait de justesse, à Rome, à un attentat.

9 OCTOBRE 1982. — Le colonel Kadhafi menace à nouveau de liquider les opposants en exil qui refuseraient de rentrer en Libye.

L'inviolabilité des ambassades... et des diplomates

Contrairement à ce qui est souvent dit improprement, les ambassades ne jouissent pas de l'exterritorialité. Cette notion, qui n'a pas cours en matière diplomatique, désigne la fiction juridique par laquelle des personnes ou des biens sont réputés se trouver dans leur pays d'origine alors qu'ils se trouvent, en réalité, à l'étranger — ce qui permet de leur appliquer un régime exorbitant du droit local, par exemple en matière fiscale.

En revanche, une ambassade ainsi que la résidence de l'ambassadeur, qui fait partie des *« locaux de la mission diplomatique »* tels qu'ils ont été définis par la convention de Vienne de 1961, sont protégées par l'inviolabilité. C'est l'article 22 de la convention qui en décrit précisément les implications : *« Il n'est pas permis aux agents de l'Etat accréditaire d'y pénétrer, sauf avec le consentement du chef de mission. »* Cet article ajoute que l'Etat accréditaire *« a l'obligation spéciale de prendre toutes mesures appropriées afin d'empêcher que les locaux de la mission ne soient envahis ou endommagés, la paix de la mission troublée ou sa dignité amoindrie »*. Enfin, les locaux de la mission diplomatique *« ne peuvent faire l'objet d'aucune perquisition, réquisition, saisie ou mesure d'exécution »*.

Les textes internationaux sont donc parfaitement clairs : ce n'est qu'avec l'accord du chef de mission diplomatique que la police ou d'autres fonctionnaires de sécurité, comme les pompiers, peuvent pénétrer dans une ambassade. Y compris lorsqu'un danger grave et immédiat s'y manifeste de façon évidente du dehors : en cas d'incendie, par exemple...

Les autorités britanniques étaient par ailleurs tenues d'assurer, comme elles l'ont fait, la protection du bâtiment contre l'action éventuelle des manifestants anti-Kadhafi, au demeurant pacifiques et peu nombreux. Et celles de Tripoli ne peuvent se prévaloir de la colère « spontanée » des assaillants qui, en 1980, avaient incendié au phosphore les locaux de l'ambassade de France dans la capitale libyenne pour se défausser de leurs responsabilités à cet égard. Plusieurs pays (dont, précisément, la Libye) transforment d'ailleurs certaines de leurs représentations diplomatiques en véritables bunkers, comme s'ils craignaient d'être à leur tour victimes de ces mauvais procédés de la part des pays accréditaires.

Le cas du personnel non diplomatique

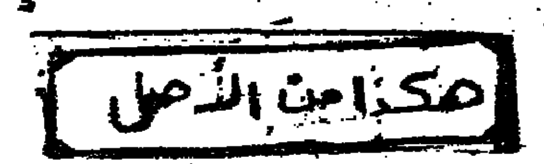
Le personnel diplomatique est également inviolable (article 29 de la convention) : *« Il ne peut être soumis à aucune forme d'arrestation ou de détention. »* Inviolabilité qui s'étend à son domicile privé. La seule arme dont dispose le gouvernement du pays hôte, lorsqu'un agent diplomatique étranger s'y est rendu coupable d'un crime ou d'un délit, est de le déclarer *persona non grata* (sans avoir, d'ailleurs, à justifier sa décision). Cet agent doit alors être rappelé *« dans un délai raisonnable »*, faute de quoi l'Etat accréditaire peut refuser de lui reconnaître plus avant la qualité de membre d'une mission diplomatique.

Mais aussi longtemps qu'il en demeure membre, il jouit de l'immunité pénale, et d'une large immunité civile et administrative. Cette immunité s'applique aux agents diplomatiques proprement dits et aux membres de leur famille, ainsi qu'aux membres du personnel administratif et technique de la mission et à leurs familles, sous réserve qu'ils ne soient ni ressortissants ni résidents habituels de l'Etat accréditaire. Les membres du personnel de service non ressortissants du pays hôte bénéficient, en outre, de l'immunité *« pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions »*. Le personnel privé des membres de la mission diplomatique, en revanche, n'est pas couvert par cette immunité, sauf décision explicite de l'Etat accréditaire.

D'un point de vue strictement juridique, il serait donc intéressant de savoir exactement à quelle catégorie de personnel, « diplomatique » ou non — les guillemets paraissent hélas s'imposer en toute hypothèse, — appartiennent les tireurs de la représentation libyenne. Il est vrai que le respect du droit international public ne semble pas, de toute façon, le souci le plus manifeste des représentants musclés de la Jamahiriya

BERNARD BRIGOULEIX.





هكذا من الأصل

ASIE

APRÈS LES ENTRETIENS DE SIR GEOFFREY HOWE A PÉKIN

« De nouveaux progrès » sont annoncés dans la négociation sur l'avenir de Hongkong

Pékin *(AFP)*. — Chinois et Britanniques ont fait de *« nouveaux progrès »* en vue de la mise au point d'un accord sur l'avenir de Hongkong au cours de la visite que le secrétaire britannique au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, vient d'effectuer en Chine, indique une déclaration commune rendue publique ce mercredi 18 avril à Pékin.

La déclaration commune sino-britannique a été lue à l'aéroport de Pékin par un porte-parole britannique, quelques minutes avant le départ de Sir Geoffrey pour Hongkong, à l'issue d'une visite de trois jours en Chine et juste après un entretien avec Deng Xiaoping.

« Les deux parties sont tombées d'accord pour dire que les discussions [sur l'avenir de Hongkong] *ont fait des progrès appréciables et qu'elles se poursuivront après la visite* [de Sir Geoffrey à Pékin] », affirme la déclaration.

Londres et Pékin, ajoute le texte, *« sont également tombés d'accord pour dire que la visite du secrétaire au Foreign Office et ses discussions avec les dirigeants chinois ont permis de faire de nouveaux progrès allant dans le sens de la mise au point de l'accord que les deux parties s'efforcent d'atteindre »*.

La déclaration se félicite, d'autre part, des *« très bonnes »* relations existant entre la Chine et la Grande-Bretagne, et indique que Sir Geoffrey a invité son homologue chinois, M. Wu Xueqian, à se rendre en visite en Grande-Bretagne.

Philippines

La campagne électorale s'ouvre dans un climat de violence

De notre envoyé spécial

Manille. — Le COMELEC, comité chargé de la préparation et du contrôle des élections législatives qui doivent se tenir dans un mois aux Philippines, a donné ordre à la police et à la gendarmerie nationales d'intervenir dans les circonscriptions pour y faire régner l'ordre. Le comité précise que cette intervention ne constituera pas une *« interférence »* dans le déroulement du processus électoral.

Officiellement, cette mesure est justifiée par les violences (meurtres, tentatives de meurtre et disparitions) qui ont émaillé et endeuillé les premiers jours de la campagne électorale. Ces actions, qui viennent s'ajouter à toutes sortes d'irrégularités, sont systématiquement attribuées par les autorités à des *« éléments subversifs »* et plus particulièrement aux guérilleros de la NAP (Nouvelle Armée populaire), le bras armé du Parti communiste des Philippines.

Les autorités estiment que cent-quatre-vingt-huit localités et quarante-quatre provinces (sur soixante-quinze) sont des zones de *« troubles potentiels »*. De son côté, une partie de l'opposition dénonce à la fois les violences et l'intervention des forces de l'ordre dans la campagne électorale comme faisant partie de la même *« tactique de la terreur »* — voulue, affirme-t-elle, par le pouvoir. *« Le rôle des forces de sécurité est d'obliger les gens à voter pour le régime et d'intimider ceux qui encouragent le boycottage de la consultation »*, estime-t-on dans l'entourage de l'un des chefs de l'opposition, l'ancien sénateur et avocat José Diokno.

Certains opposants boycottent en effet ces élections qu'ils jugent *« frauduleuses »* et dépourvues de garanties démocratiques, en raison notamment de l'étendue des pouvoirs du président Marcos et de l'utilisation de l'appareil de l'État à des fins partisanes.

Cent-quatre-vingt-trois sièges sont à pourvoir pour le renouvellement de la Chambre des députés. La précédente consultation avait vu le triomphe des candidats du parti gouvernemental (KBL). Les politiciens traditionnels avaient, le plus souvent, boycotté un scrutin organisé dans le cadre de la loi martiale. Sous les pressions américaines, celle-ci avait été formellement levée en 1981. Les pleins pouvoirs ont néanmoins été maintenus en vigueur par le biais de toute une série de décrets présidentiels.

Aux Philippines comme dans d'autres pays étroitement liés aux intérêts américains, Washington, accusé de soutenir une dictature largement discréditée chez elle et à l'étranger, souhaite la tenue d'élections susceptibles d'être présentées comme *« démocratiques »* dans un contexte de subversion communiste armée.

R.-P. PARINGAUX.

Inde

De nouveaux meurtres accroissent la tension entre les différentes factions sikhs au Pendjab

De notre correspondant

New-Delhi. — Six personnes, parmi lesquelles un dirigeant hindou de Chandigarh, ont été tuées au cours de la journée du mardi 17 avril en différents endroits du Pendjab. Le président de l'Hindou Suraksha Samiti, une association de protection pour les Hindous de cet Etat, M. Inder Pal Gupta, a été tué à bout portant dans son échoppe de Chandigarh par deux jeunes « terroristes », qui se sont enfuis à moto après avoir arrosé le marché à coups de mitraillette. Sept autres personnes ont été blessées au cours de l'attentat.

Il s'agit de la seconde attaque commise dans la capitale commune au Pendjab et à l'Haryana contre des représentants hindous. Un sénateur, homme de lettres proche de Mme Gandhi, avait été assassiné au début du mois dans des conditions à peu près identiques. Pour protester contre ce nouveau meurtre, l'association hindoue a appelé à une grève générale dans le Pendjab pour ce mercredi.

Les autres victimes comprennent un avocat sikh d'Amritsar et son épouse, trois policiers de la garde civile et une jeune femme dont l'identité n'a pas été établie avec certitude. Selon la presse indienne, il pourrait s'agir de Mme Baljit Kaur, responsable, avec un ami, du meurtre la semaine dernière de Surender Singh Sodi, l'un des lieutenants du chef des sikhs extrémistes, le Sant Bhindranwale (*le Monde* du 17 avril). D'après la police, la jeune femme aurait été torturée avant d'être étranglée. Son complice avait lui-même été « exécuté » au début de cette semaine et son corps coupé en morceaux. Le soir même, les militants intégristes retranchés dans le Temple d'or d'Amritsar arboraient des banderoles indiquant que *« justice »* était faite et que le tour viendrait de ceux qui avaient ordonné l'assassinat de Surender Singh Sodi.

M. Gurcharan Singh, secrétaire particulier du président de l'Akali Dal, le Sant Longowal, a été nommément désigné par les extrémistes et sommé de quitter sous vingt-quatre heures l'enceinte du Temple d'or. Le dirigeant modéré a suffisamment pris ces menaces au sérieux pour renforcer sa sécurité personnelle et celle de son groupe. Selon certaines sources, plus de cent cinquante militants de la faction Longowal ont été dépêchés sur les lieux pour protéger leur chef contre les hommes de Bhindranwale. La tension à l'intérieur du Temple d'or, où sont retranchées la plupart des factions sikhs, ne cesse de s'accroître et les accrochages entre militants se multiplient.

Le couvre-feu a été décrété dans quatre villes du Pendjab, dont Patiala, située à quelques dizaines de kilomètres de la frontière avec l'Haryana voisin, où les sikhs sont minoritaires. Plusieurs échoppes appartenant à des Hindous ont été incendiées et mises à sac.

Enfin, la police a poursuivi lundi et mardi son opération coup de filet parmi les jeunes militants de l'ex-Fédération des étudiants sikhs (interdite depuis plusieurs semaines). Le nombre de militants désormais sous les verrous est de cent cinquante-sept. Rappelons que les étudiants de cette organisation fournissent le gros des disciples du Sant Bhindranwale.

PATRICE CLAUDE.

Corée du Sud

VIOLENTS AFFRONTEMENTS A SÉOUL ENTRE ÉTUDIANTS ET POLICIERS

Séoul (UPI, AP). — De violents affrontements ont eu lieu dans la nuit du mardi 17 au mercredi 18 avril entre étudiants et policiers sur le campus de l'université de Séoul.

Selon la police, vingt et un étudiants ont été blessés, ainsi que cent vingt policiers, dont vingt-cinq ont dû être hospitalisés.

Les heurts se sont produits à la suite d'un service religieux auquel environ deux mille étudiants avaient assisté et qui était célébré à la mémoire d'un de leurs condisciples incorporé dans l'armée après avoir participé à des manifestations antigouvernementales l'année dernière. Le jeune homme se serait donné la mort il y a trois mois. Les étudiants ont ensuite tenté de gagner le centre de la capitale en détruisant les feux de circulation et les bornes d'appel de la police.

Il s'agit des affrontements les plus graves entre policiers et étudiants depuis le début de l'année.

AFRIQUE

Tanzanie

Quelque deux cent mille Zanzibarites vont élire leur nouveau président

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Quelque deux cent mille Zanzibarites doivent se rendre aux urnes, le jeudi 19 avril, pour élire le président du conseil révolutionnaire et celui du conseil des ministres de l'île, c'est-à-dire confirmer le choix de M. Ali Hassan Mwinyi, président par intérim, fait par le comité exécutif national du parti unique, le Chama cha mapinduzi (CCM), le 10 mars dernier, après la démission de M. Abood Jumbe (*le Monde* du 31 janvier). Ce scrutin sans surprise est la conclusion d'un débat agité sur les relations entre la Tanzanie continentale (ex-Tanganyika) et l'île de Zanzibar, qui s'apprêtent à fêter, le 26 avril, le vingtième anniversaire de ce qui fut un mariage de raison. Un projet de réforme constitutionnelle avait suscité, de part et d'autre, des malentendus et créé *« un climat politique malsain »*. La démission de M. Jumbe avait été suivie de l'arrestation de plusieurs personnalités zanzibarites, soupçonnées de menées séparatistes.

La première mise en cause publique de l'ancien numéro deux du régime tanzanien est curieusement venue de M. Samora Machel, chef de l'Etat mozambicain, qui, devant le comité exécutif national du CCM, réuni le 11 mars à Dodoma, la future capitale du pays, l'a vivement pris à parti. *« Nous regrettons profondément,* a-t-il dit, *que ce petit groupe* [d'ambitieux] *ait pu associer à ses manœuvres réactionnaires une figure de la lutte anticoloniale comme celle d'Aboud Jumbe. »* Il a reproché à ce dernier de *« ne pas avoir compris qu'il était vice-président de la République tanzanienne avant d'être président du Zanzibar »*. M. Machel a révélé que des *« forces extérieures »*, dont il n'a pas précisé l'identité, avaient trouvé des alliés au sein même du conseil révolutionnaire de l'île pour réaliser leurs ambitions d'*« expansionnisme religieux »*. *« Nous croyons que l'Etat et la religion doivent toujours être bien séparés »*, a-t-il affirmé.

M. Jumbe ne se serait donc pas montré suffisamment vigilant à l'égard de tous ceux qui, dans son entourage, en venaient à contester la suprématie du CCM et rêvaient de voir Zanzibar voler un peu de ses propres ailes. M. Mwinyi réussira-t-il à ramener le calme dans les esprits zansibarites ? Lors de la campagne électorale, il a annoncé son intention de mettre l'accent, pendant son mandat, sur *« la démocratie et la liberté »*. En gage de bonne volonté, il a déjà augmenté de 25 % le salaire minimum des îliens et s'est engagé à procéder, en juin, à de nouveaux ajustements pour tenir compte de l'inflation. Aux habitants de l'île de Pemba, il a promis l'électricité dans le trois prochains mois. Une fois confirmé dans ses fonctions, M. Mwinyi sera automatiquement nommé vice-président de la République et du CCM. Il deviendra ainsi le deuxième personnage du régime tanzanien. Cela lui vaudra-t-elle de se trouver en bonne position dans la bataille pour la succession de M. Julius Nyerere, le chef de l'Etat, qui a récemment confirmé sa décision de ne pas demander, l'année prochaine, le renouvellement de son mandat ? Il est encore trop tôt pour le dire. Une autre question se pose, elle aussi sans réponse : l'union entre Zanzibar et le continent survivra-t-elle au retrait du « Mwalimu » (le maître d'école) de la scène politique ?

JACQUES DE BARRIN.

Côte-d'Ivoire

CORRESPONDANCE

Le départ de coopérants

A la suite de l'article de Jean-Claude Pomonti sur le départ, étalé sur deux ans, d'un millier de coopérants français de Côte-d'Ivoire (le Monde du 20 mars), M. G. Cautenet, secrétaire de la section SNES-SUP de Côte-d'Ivoire, nous écrit :

L'article de J.-C. Pomonti suscite chez les concernés quelques réflexions sur les conditions réelles de cette « opération chirurgicale ».

S'il est vrai que cette décision a été pénible à prendre et n'a été rendue publique qu'à l'occasion du séjour de M. Nucci à Abidjan du 14 au 18 mars, les coopérants visés par ces mesures de déflation estiment inadmissible d'en avoir été les derniers informés et au dernier moment. L'élaboration secrète, suivant des critères inconnus, des listes de remerciés, a contribué à créer ce « psychodrame » d'autant que les coopérants concernés ne sont pas toujours informés personnellement.

AMÉRIQUES

Nicaragua

Les sandinistes affirment avoir repris le port de San-Juan-del-Norte

Les guérilleros de M. Eden Pastora ont-ils été obligés d'évacuer le port de San-Juan-del-Norte, au sud du Nicaragua, quatre jours après s'en être emparés ? C'est ce qu'a affirmé, le mardi 17 avril, un communiqué du ministère de la défense de Managua. La marine et l'aviation sandinistes sont passés à l'offensive dès lundi pour reprendre la localité. Elles ont pilonné les positions tenues par les forces de l'Alliance révolutionnaire démocratique. Le communiqué de Managua affirme que les guérilleros *« ont fui précipitamment mardi matin »* par le fleuve San-Juan, qui marque la frontière avec le Costa-Rica, et que deux des six embarcations utilisées ont été coulées par l'aviation gouvernementale.

M. Eden Pastora a affirmé, mardi, selon l'Agence France Presse, que ses hommes avaient résisté *« victorieusement »* à la contre-offensive des sandinistes, mais il n'a pas exclu un repli de ses troupes, lequel semble avoir commencé, à en croire l'envoyé spécial de l'agence Associated Press au nord du Costa-Rica.

A Washington, M. Reagan a adressé une mise en garde au Congrès en recevant mardi, à la Maison Blanche, des dirigeants de la communauté hispanique. *« Une puissance totalitaire lointaine utilise ses ressources énormes pour modifier l'équilibre stratégique mondial en transformant l'Amérique centrale en une chaine de dictatures anti-américaines de type soviétique,* a-t-il dit. *(...) Si nous n'avons pas le courage et la volonté politique d'aider les pays de la région à faire face à cette épreuve de force, nos amis perdront leur liberté, et la sécurité de l'Amérique sera menacée d'un pôle à l'autre. »*

Le précédent de la baie des Cochons

Washington. – Comme si elle voulait adresser de nouvelles remontrances au gouvernement, la commission sénatoriale des affaires étrangères vient de rendre publics des documents « secrets » sur l'invasion ratée de la baie des Cochons en 1961, dirigée contre le régime castriste. Il s'agit de dépositions faites il y a vingt-trois ans devant la commission, après le fiasco de l'expédition organisée par la CIA qui a abouti à l'élimination complète des mille quatre cents Cubains anticastristes employés dans l'opération, lesquels ont été faits prisonniers ou ont été tués par les forces régulières cubaines.

La préparation de ce recueil de six cent cinquante-six pages a pris plusieurs mois, a dit un des responsables de la commission, ajoutant qu'il n'y avait pas lieu, à son avis, d'établir un rapport entre la publication des documents et ce qui se passe actuellement en Amérique centrale. Néanmoins, les similitudes sautent aux yeux, notamment l'absence de consultation entre le chef de l'exécutif, à l'époque John Kennedy, et le Congrès. Aussi, dans la préface, le sénateur Percy, président républicain de la commission, ne se fait pas faute de citer son collègue Cabehart, du même parti, qui déclarait à l'époque : *« La plupart de nos difficultés viennent d'accords secrets (...) décidés à l'insu du Congrès, du peuple et de la presse... »*.

Comment ignorer la mise en garde indirecte dans la référence

Correspondance

aux déclarations de Kennedy, qui *« avait pris l'engagement public de ne pas intervenir à Cuba »*, alors qu'au même moment la CIA préparait sa force d'invasion ?

D'autre part, des témoignages recueillis par la commission montrent qu'il y a eu des divergences et des erreurs d'appréciation au sein du gouvernement américain. Ainsi, pour le secrétaire d'État de l'époque, M. Dean Rusk, l'objectif de l'opération avait été de provoquer un soulèvement à Cuba, *« première étape vers l'élimination de Castro par les Cubains eux-mêmes »*. Le lendemain, M. Allen Dulles, alors directeur de la CIA, corrigeait le ministre : *« Nous espérions mais nous n'escomptions pas un soulèvement immédiat à Cuba... »* Deux semaines plus tard, le général Lemnitzer, qui présidait l'état-major, déclarait que, sur la base des informations reçues par la CIA, le Pentagone avait approuvé une opération qui devait provoquer un soulèvement à Cuba. En cas d'échec, les insurgés devaient se transformer en guérilleros. A la question posée par le sénateur Fullbright, alors président de la commission, qui lui demandait si l'erreur majeure de jugement venait de la CIA, le général a répondu *« oui »*.

Les documents vont entretenir la controverse qui se poursuit sur les activités élargies de la CIA au Nicaragua, mais plus encore sur l'attitude de son directeur, M. Casey. Celui-ci a-t-il informé, comme il le devait, les commissions compétentes du Congrès des opérations projetées ? Les sénateurs Goldwater et Moynihan affirment avoir été tenus dans l'ignorance. M. Casey et ses services prétendent que les commissions ont été mises au courant sous la forme de réponses orales et écrites aux questions des parlementaires. De toute évidence, la CIA ne manifeste pas un zèle exagéré dans l'accomplissement de son devoir d'information.

Selon le *Washington Post*, la CIA avait, en octobre dernier, pris directement en main l'organisation d'un raid mené à bord de vedettes rapides qui causèrent de sérieux dommages aux installations et aux dépôts de pétrole du port de Corinto. Des officiers de la CIA dirigeaient les opérations à bord d'un navire croisant dans les eaux internationales. Ils avaient mis à la disposition des « contras » les vedettes, les armes et les munitions.

De même que le minage des ports du Nicaragua, cette opération impliquant une intervention directe américaine n'a pas été portée à la connaissance des commissions du Congrès. Ce n'est que plus tard, en janvier, que certains parlementaires ont appris partiellement le rôle actif joué par la CIA, qui, avec une modestie bien calculée, attribue tout le mérite du raid aux « contras ».

HENRI PIERRE.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

• **LE KU KLUX KLAN ET LE PARTI NAZI ACQUITTÉS.** – Six membres du Ku Klux Klan et trois membres du parti nazi américain accusés d'avoir tué cinq membres du Communist Workers Party, une petite formation maoïste, et d'en avoir blessé sept autres au cours d'une manifestation à Greensboro (Caroline du Nord) en 1979, ont été acquittés le 16 avril par un jury entièrement blanc. Le 3 novembre 1979, le Klan projetait de défiler dans les rues de Greensboro, et les militants, presque tous Noirs, du Communist Workers Party organisèrent une contre-manifestation. Au cours de la rencontre des deux groupes, une fusillade éclata, faisant cinq morts et plusieurs blessés parmi les contre-manifestants. Selon plusieurs témoignages, la police savait que les hommes du Klan étaient armés et ne tenta à aucun moment de s'interposer. Un premier procès, en novembre 1980, s'était également terminé par l'acquittement des accusés.

Irlande du Nord

• **MEURTRE « PAR ERREUR ».** – L'IRA a annoncé, mardi 17 avril, avoir tué par erreur un jeune homme de Derry et présenté des excuses à sa famille. Le jeune homme, Stephen Logue, vingt-deux ans, a été pris pour cible par des membres de l'IRA qui essayaient de tendre une embuscade à des forces de police dans le quartier catholique de Derry. – *(AFP)*

Tchad

• **LA PERTE D'UN JAGUAR FRANÇAIS.** – L'état-major de la FATAC (Force aérienne tactique) *« dément catégoriquement »* que le Jaguar français qui s'est écrasé lundi 16 avril au Tchad ait été abattu par les rebelles tchadiens de l'ex-président Goukouni Oueddeï, comme ce dernier l'a affirmé mardi en Libye. Dans un communiqué diffusé mercredi 18 avril, l'état-major de la FATAC maintient qu'*« il s'agit d'un accident aérien survenu dans le nord-ouest de la zone surveillée »* par les troupes gouvernementales tchadiennes et le contingent français, ainsi qu'il l'avait annoncé dès lundi.

Les causes de la chute du Jaguar – dont le pilote, le commandant Bernard-Léon Voelckel, a été tué – sont *« entièrement techniques »* et *« actuellement analysées »*, assure le communiqué. Mardi, au cours d'une conférence de presse tenue à Tripoli et retransmise par l'agence libyenne de presse Jana, l'ancien président tchadien avait revendiqué la destruction de cet appareil.

Tunisie

• **OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE AU PROCÈS GUIGA.** – L'enquête préliminaire en vue du procès de M. Driss Guiga, ancien ministre tunisien de l'intérieur, limogé et inculpé de haute trahison à la suite des « émeutes du pain » de janvier, s'est ouverte lundi 16 avril sous la présidence de M. Hamda Ben Khedder, juge d'instruction auprès de la Haute Cour. Le magistrat a commencé ses auditions mais aucune date n'a encore été arrêtée pour le début du procès. – *(Reuter.)*

• **L'ORGANE DU PARTI COMMUNISTE REPARAIT.** – *Al Tariq al Jadid* (la Voie nouvelle), organe du PCT, a reparu samedi 14 avril, après avoir été suspendu par les autorités pendant six mois, pour publication de *« fausses nouvelles »* (*le Monde* des 17 et 19 octobre 1983). L'article incriminé concernait la corruption dans les milieux dirigeants. Par ailleurs, un nouvel hebdomadaire indépendant de langue arabe, *Al Akhbar* (les Nouvelles), correspondant à une publication analogue en français, a vu le jour samedi. – *(AFP, Reuter.)*

URSS

• **M. ANDREI SAKHAROV OPÉRÉ.** – M. Andreï Sakharov a récemment été opéré à la suite d'une thrombophlébite d'une jambe dans son exil de Gorki, a-t-on appris, le mardi 17 avril, à Moscou, de source dissidente. Son état serait satisfaisant.

Haute-Volta

• **CONDAMNATIONS.** – Six anciens ministres ont été condamnés, lundi 16 avril, à des peines de prison et à des amendes dans le cadre des procès intentés aux dignitaires des anciens régimes soupçonnés de détournement et de dissipation de fonds publics. M. Edmond Ky, ministre des finances sous la présidence du colonel Saye Zerbo, de 1980 à 1982, a notamment été condamné par défaut à sept ans de prison et à 20 000 F d'amende. Parmi les autres condamnés figurent deux anciens chefs de la diplomatie voltaïque à l'époque des présidents Zerbo et Sangoule Lamizana, MM. Félix Tiemtarboum et Moussa Kargougou, ainsi que M. François-Daniel Bouda, responsable des finances sous la présidence du général Lamizana. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Liban

L'annonce de la rencontre Gemayel-Assad le 19 avril conforte l'accalmie qui s'ébauche

Beyrouth. – La rencontre Gemayel-Assad a finalement été fixée par Damas au jeudi 19 avril et la « trêve de Lausanne » est peut-être, enfin, en train de prendre corps à Beyrouth. Ces deux développements positifs s'annonçaient depuis quelques jours en dépit de soubresauts sur le terrain : le vice-président syrien, M. Khaddam, a téléphoné au président libanais pour lui indiquer la date du rendez-vous sollicité depuis deux semaines et dont l'ajournement avait provoqué un surcroît de pessimisme et de nervosité à Beyrouth. Cette rencontre laisse supposer que les problèmes de santé du président Assad sont surmontés et que les gages de bonne foi fournis par le président Gemayel concernant ses intentions de réforme politique et la « neutralisation » de l'armée libanaise ont paru satisfaisants à Damas.

Dans le camp de l'opposition les prises de position conciliantes se succèdent. L'influence syrienne, à partir du moment où le sommet a été décidé, n'y est sans doute pas étrangère ; mais elle n'a fait que renforcer un courant déjà favorable à un répit. M. Joumblatt (PSP, druze) et M. Berri (AMAL, chiite) multiplient les déclarations apaisantes, au sujet du cessez-le-feu et du désengagement des forces et envisagent même l'étape suivante d'un gouvernement d'union nationale. M. Soleiman Frangié, ancien président de la République (allié de la Syrie, maronite) se dit prêt à y participer personnellement et la radio phalangiste annonce déjà que le président Gemayel ne tardera pas à nommer un nouveau chef de gouvernement.

De notre correspondant

Sans verser dans l'euphorie, on peut constater une accalmie sur le terrain depuis le début de la semaine, encore plus nette mardi 17 et mercredi 18 avril au matin que les jours précédents. Les observateurs militaires libanais et français ont pris place dans les deux tours Murr et Rizk de trente étages d'où ils dominent les deux secteurs de Beyrouth. L'application du désengagement des forces armées le long de la ligne de front, simultanément à Beyrouth dans la banlieue sud et en montagne, commencerait dans les quarante-huit heures, c'est-à-dire au moment où se tiendrait le sommet Assad-Gemayel. L'arrivée de quarante autres observateurs français est enfin annoncée à Beyrouth pour les deux prochains jours également.

La trêve que l'on espérait pour le lendemain de la conférence interlibanaise de Lausanne en mars et que les populations des deux secteurs de Beyrouth, les plus directement éprouvées par la persistance des combats et des bombardements, avaient été si désespérées de ne pas voir s'instaurer, serait donc, on l'espère, en train d'intervenir avec un mois de retard. Ce délai aura coûté une centaine de morts et quatre fois plus de blessés.

LUCIEN GEORGE.

Iran

Inquisition universitaire

Longtemps fermées, les universités iraniennes ont rouvert leurs portes. Mais y accéder n'est pas chose facile, à en juger par le questionnaire – digne de l'inquisition ! – totalisant vingt-trois rubriques, auquel est désormais soumis tout candidat à l'inscription.

C'est, bien sûr, par le passé du demandeur que débute l'interrogatoire, dans les traditions de la police politique la plus vigilante. Il va falloir, en effet, que le candidat indique *« tous les liens »* qu'il a pu éventuellement entretenir avec les mouvements, partis et organismes du régime précédent ; en précisant les dates de ces « liens », les activités qu'il a pu avoir au sein de ces groupements, la manière dont il a pu être amené à les fréquenter et les raisons pour lesquelles il a fait ce choix.

On demande ensuite au candidat si les personnes de son entourage familial ont-elles-mêmes entretenu des liens avec des partis et des mouvements *« politiques, idéologiques ou professionnels »*. Ce point concerne les père, mère, frère (s), sœur (s) et conjoint (e). Après quoi, il faudra joindre au dossier un extrait de casier judiciaire concernant non seulement le demandeur, mais encore chacun des membres de sa famille, tels que répertoriés plus haut.

Après la famille, les amis. *« Qui sont vos amis ? »*, est-il demandé. Mais il va falloir les classer en trois catégories : les amis étudiants *« dans la même discipline »*, les étudiants en d'autres spécialités et les amis *« de l'extérieur »*. Leur nom, leur adresse et profession respectif devront être précisés.

On en revient alors à la famille. Pour demander si celle-ci compte des fonctionnaires, des militaires ou des membres des organisations révolutionnaires officielles. La question suivante porte sur le rôle éventuellement joué par le candidat *« lors des dernières élections universitaires »*. A-t-il été candidat ? Pour qui a-t-il voté et pour quelles raisons ?

La question nº 16 porte sur les groupes *« en lutte armée contre la République islamique »*. *« A qui profite leur action, quelle doit être l'attitude de la République envers eux ? »*

En cas de fausse déclaration...

Auparavant, il avait fallu rappeler très précisément tous les voyages à l'étranger faits par le candidat et les membres de sa famille, avec indication de dates, de durée du séjour hors l'Iran et des raisons de ces déplacements. De même, si le demandeur a des parents résidant à l'étranger, il lui faudra inscrire leur nom, adresse exacte, profession, etc.

On attache aussi, semble-t-il, beaucoup d'importance à la situation « intellectuelle » du candidat : après avoir déclaré avoir eu ou *non* quelque activité que ce soit contre l'ancien régime, il confessera ses éventuelles appartenances à une bibliothèque – laquelle ? – un cercle intellectuel ou religieux ; il devra dire s'il fréquente une mosquée – laquelle ? – ou une... cafétéria. A-t-il pris part à des manifestations, tracé des graffiti sur les murs, distribué des tracts politiques, assisté aux réunions d'un conseil d'étudiants ?

L'enquête s'intéresse, pour finir, aux *« passe-temps préférés »* du demandeur, à son opinion quant à l'épuration de l'université, à son avis sur *« l'avenir de la République islamique »*, pour s'achever enfin sur une liste exhaustive des précédentes adresses du candidat (durée exacte de domiciliation, causes du départ). Suprême exigence, il devra joindre au dossier un... plan de son logement actuel !

Une note rappelle *in fine* que *« toute réponse incorrecte au questionnaire entraînera l'application de mesures officielles »*. On est assurément en droit de frémir à la pensée de ce qui peut arriver aux distraits ou... aux auteurs de fausses déclarations.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

DIPLOMATIE

La visite de M. Mobutu en France

LE ZAIRE ENTEND MAINTENIR SES TROUPES AU TCHAD JUSQU'A UN RÈGLEMENT DU CONFLIT

M. Mobutu, en « visite officielle de travail » en France (*le Monde* du 14 avril), a déclaré, mardi 17 avril, à l'issue d'un entretien suivi d'un déjeuner avec M. Mitterrand à l'Elysée, que le contingent militaire zaïrois stationné au Tchad depuis près d'un an demeurerait sur place jusqu'à un règlement du conflit. Le chef de l'Etat zaïrois a confirmé l'identité de vues entre Paris et Kinshasa sur l'affaire tchadienne.

D'autre part, une conférence de presse sur le sort de treize anciens parlementaires assignés à résidence au Zaïre, organisée par l'intergroupe des parlementaires membres de la Ligue des droits de l'homme et qui devait se tenir mercredi à Paris, a été *« ajournée »* en raison de la présence de M. Mobutu en France. *« Nous avons estimé que la tenue d'une telle conférence constituerait un danger pour ceux qui se trouvent dans une situation délicate »*, a déclaré un responsable de la Ligue, affirmant, toutefois, qu'*« aucune pression n'avait été exercée »* sur les organisateurs.

Enfin, le Mouvement national congolais Lumumba (MNCL), mouvement d'opposition en exil, a annoncé, mardi, qu'il demeurait sans nouvelles de M. François Lumumba, fils de Patrice Lumumba, qui *« a été arrêté et expulsé de Belgique le 31 mars vers une destination inconnue »*. Depuis cette date, précise le MNCL, *« ni sa famille ni les autorités compétentes belges n'ont d'information sur son sort »*. M. François Lumumba, de nationalité guinéenne, aurait été contraint de prendre un vol de la compagnie Sabena à destination de Conakry via Dakar, précise-t-on de source proche de sa famille. Il n'aurait pas fait l'objet d'un décret d'expulsion.

Le Monde

politique

LE DÉBAT SUR LES RAPPORTS ENTRE SOCIALISTES ET COMMUNISTES

M. Poperen et la «deuxième gauche»

Préoccupée par le soutien à la politique économique du gouvernement et par le comportement de son partenaire communiste, la direction du Parti socialiste ne s'était guère exprimée publiquement, jusqu'à présent, sur les débats lancés par les animateurs de la « deuxième gauche ». M. Jean Poperen, numéro deux du PS, le fait dans un texte de trente-deux pages, dont nous publions ci-dessous des extraits.

***« Le mérite essentiel du gouvernement de gauche est de nous avoir débarrassés de l'idéologie socialiste »*, avait déclaré M. Alain Touraine le 22 janvier au « Grand Jury RTL-*le Monde* ». Dans le même temps, certains de ses amis se félicitaient – se référant à la politique économique et sociale du gouvernement – de l'effondrement des « mythes » de la gauche.**

M. Poperen conteste ces analyses. C'est justement, estime-t-il, *« quand les temps sont durs »* que la gauche a besoin d'y voir clair, et d'abord en elle-même. Le numéro deux du PS répond ainsi par avance à la critique qu'on pourrait lui faire sur l'opportunité d'alimenter un débat interne aux socialistes alors même que le pouvoir traverse une passe périlleuse et que l'on soupçonne le PCF de chercher à quitter le navire.

En invitant ses amis à tenir bon sur les valeurs de la gauche aujourd'hui contestées – et pas seulement à droite – M. Poperen cherche aussi, certainement, à se situer sur un terrain qu'il serait dommageable, à ses yeux, d'abandonner au Parti communiste.

«Le courant d'origine chrétienne a pris la relève de la tradition opportuniste», affirme le numéro deux du PS

Dans le texte de « réflexions » qu'il nous a adressé, M. Jean Poperen écrit notamment :

« La gauche socialiste n'a peut-être pas compris d'emblée que son arrivée au pouvoir ne pouvait que provoquer non une atténuation, non un apaisement du débat politique, du débat idéologique, mais son accentuation. Et, ce qu'elle a mal compris, elle l'a sans doute mal traité : d'où le sentiment qu'elle a pu donner d'une insuffisante cohérence de comportement et, parfois, d'une hésitation entre la dureté des propos et la bénignité des actes. Il est vrai que l'agressivité des mots ne sert pas toujours la fermeté du geste, elle ne la contrarie pas forcément. Et il faut prendre garde que les reproches faits à «la forme», «au ton», sont le plus souvent des prétextes à refuser le fond. Les propagandistes de la droite n'entonnent le grand air de l'indignation, pour quelques phrases un peu vives de la majorité, que parce qu'ils y voient un prétexte sonore à refuser à cette majorité le droit de gouverner, c'est-à-dire d'agir avec fermeté; or pour nous, comme pour nos adversaires, c'est bien du fond qu'il s'agit.

» La gauche n'a pas à enfler le ton, mais elle n'a surtout pas à baisser sa garde. Et les socialistes eux-mêmes, impressionnés à la fin par tout ce vacarme qui est fait chaque fois qu'ils agissent ou qu'ils ouvrent la bouche, ont pu se tromper sur le sens des critiques qui leur étaient portées : nos adversaires veulent, eux, que nous ne fassions rien; mais les autres, la plupart des autres, y compris beaucoup d'indécis, d'incertains, nous reprochent moins ce que nous avons fait que ce que nous n'avons pas fait. Il faut faire et dire ce que l'on fait, exprimer la cohérence de notre démarche, afficher cette *cohérence :* n'entrons pas à reculons dans notre propre logique politique. On ne réussirait pas une politique dont on paraîtrait avoir honte. A manquer de franchise et d'audace, on ne rassure pas les adversaires qui, de toute façon, n'ont pas envie d'être rassurés – leur seule envie c'est de nous mettre à la porte, – et l'on inquiète les incertains, et parfois même les nôtres. »

« Pas de constat politique, idéologique de la gauche contre la droite sans clarification idéologique dans la gauche, *estime M. Poperen, qui commente cette réflexion de M. Alain Touraine au « Grand Jury RTL*-le Monde » *du 22 janvier :* « Le mérite essentiel du gouvernement de gauche est de nous avoir débarrassé de l'idéologie socialiste. » On nous demande à nous tout simplement la mise à mort de l'idéologie de la gauche ! On nous somme de nous recroqueviller sur le pragmatisme du quotidien, sur le neutralisme gestionnaire, au moment où les centres de réflexion de l'ultra-droite théorisent l'anti-égalitarisme, le racisme, le libéralisme comme fondement de la liberté, etc.» (...) «C'est ce moment, quand la droite politise tout, tout ce que nous faisons et ce que nous ne faisons pas, que les hérauts du modernisme «de gauche» choisissent pour claironner la «fin du politique». Ils disent au peuple la «bonne nouvelle» de la mort du politique, puis, d'un même mouvement, s'inquiètent que le peuple se dépolitise ! Les stars de l'écran et de la chanson promues d'un coup et comme par hasard au vedettariat politique enchaînent en théorisant qu'il n'y a plus de frontière entre la gauche et la droite, que l'affrontement «droite-gauche» est une « vieillerie ». Et les bien-pensants de la «nouvelle» gauche en rajoutent : l'admirable est qu'ils somment la gauche de cesser d'être elle-même au moment où la droite s'affirme plus que jamais la droite. La gauche devrait baisser pavillon quand la droite lève ses étendards. (...) Ce que vivent les travailleurs, ce que vit le peuple de gauche, c'est comme avant 1981, plus qu'avant, l'affrontement des classes, la lutte impitoyable, politique et culturelle. Pas un élu de gauche au contact de la réalité des forces sociales qui sont la substance même de la gauche, qui ont fait son succès et qui, dans l'épreuve, continuent de porter son espérance, ne contestera cette évidence. Comment, notamment, oser disserter sur la « décadence » du politique, sur le « déclin » du rôle de l'Etat, quand la pratique quotidienne, vécue depuis deux ans et demi par des millions de travailleurs, salariés, bien sûr, mais aussi petits chefs d'entreprise, qui se battent pour produire, grandir ou simplement survivre, c'est la vérification ou la découverte du rôle formidable des structures étatiques et para-étatiques, de leur diversification, à la mesure même de la diversification infinie des fonctions de la vie moderne, de la « société civile », de leur difficulté à rompre une connivence enracinée avec les forces économiques, politiques, culturelles hostiles au changement. »

« La pratique du pouvoir, *estime M. Poperen*, démontre ce que l'on n'a pas le droit d'oublier et qui n'est que la réalité, dure comme l'airain, dégagée des nuées « autogestionnaires » : le pouvoir politique n'est que le moyen de conquête du pouvoir réel, l'appareil d'État n'est pas neutre, ni les techno-structures ni les autres « puissances établies », financières, économiques, culturelles. Faut-il donc balayer tout cela ? A supposer qu'on le puisse, ce n'est pas du tout la voie que nous avons choisie. (...) L'expérience de trois ans a tranché : contre la gauche au pouvoir, la réaction politique se durcit : elle marche avec la réaction idéologique. Symétriquement, il ne peut y avoir avancée politique à gauche sans élan idéologique. Le repli idéologique enclenche le recul politique. Au prix de coûteux efforts demandés notamment à sa propre base sociale, à ses partisans, la gauche est en train de réussir sa politique d'assainissement économique, de maîtriser les conséquences de la crise, bref, de faire la preuve de sa capacité à gérer. (...) Le succès politique n'est pas le simple décalque de la réussite économique. On ne gagne pas la bataille politique avec de mauvais indices; mais il ne suffit pas de bons indices pour gagner ! Le combat, *répète M. Poperen*, est politique. »

Le numéro deux du PS cite l'exemple du débat sur l'enseignement et s'en prend à nouveau à la « deuxième gauche » :

« Ceux qui parlent si volontiers de la compétition entre les cultures, pourquoi biaisent-ils ici, puisque l'école est le terrain exemplaire de compétition entre deux cultures, l'une par définition dogmatique, l'autre, dont la tradition a été de former des esprits libres et critiques, et dont on sait combien elle a contribué à faire, chez nous, de la République ce qu'elle est? La droite ne s'y trompe pas, elle ! Elle ne croit pas du tout que la question soit «dépassée» ; sinon pourquoi se mobiliserait-elle avec tant de passion? Et d'ailleurs, ceux qui, à gauche, nous disent, eux aussi, que la question est «dépassée», pourquoi, eux aussi, se mobilisent-ils comme jamais dans le passé, au point de tenter – fait sans précédent – une pétition au sein du groupe parlementaire socialiste? La droite sait, elle, que l'enseignement privé, tel qu'il est aujourd'hui, est un point d'appui essentiel de sa domination culturelle. La gauche continuera-t-elle d'avoir peur de le dire? Comment la grande opinion ne serait-elle pas déroutée après tant de campagnes inspirées pour discréditer l'école publique elle-même? Combien de fois le néo-conformisme de gauche a-t-il décrété la «sclérose» des instituteurs sans que nous réagissions ? »

Toujours à propos de la « deuxième gauche », M. Poperen écrit :

« A moins de se résigner demain à son hégémonie politique, il est temps de lui disputer l'hégémonie culturelle. Au fur et à mesure que se radicalisait la gauche socialiste, qu'elle revenait à une pratique et à une idéologie de classe, c'est ce courant d'origine chrétienne qui a pris la relève de la tradition conciliatrice, opportuniste, assumée jusque-là par l'aile droite de la social-démocratie, en rapide dépérissement. Et le nouveau courant se révèle très vite beaucoup plus efficace dans cette fonction que la vieille social-démocratie, toujours empêtrée par sa contradiction entre la pratique conciliatrice et la raideur théorique. Le nouveau courant de conciliation est libre d'une telle contradiction, puisque sa sève chrétienne ne doit rien à l'idéologie de classe. Et, du coup, il libère l'opportuniste de la social-démocratie de sa contradiction congénitale : l'histoire des quinze dernières années dans le mouvement socialiste, dans le parti socialiste, est celle du passage progressif de ce secteur de la social-démocratie sous la bannière idéologique du nouveau courant conciliateur d'inspiration chrétienne. En quelque sorte, cette «sensibilité» de la social-démocratie trouve enfin l'idéologie de sa pratique.

» L'épisode actuel, celui du décrochage d'avec la laïcité, est naturellement exemplaire : il est un point d'aboutissement (mais sûrement pas ultime) de cette évolution, de cette mutation, que certains tentent de présenter comme un progrès et qui est, en fait, un pas en arrière de grande signification. »

« L'astuce, *estime M. Poperen*, fut de draper de modernité la table rase des valeurs de la gauche, ce qu'*Intervention* (1) appelle les «mythes» ; l'habileté fut de paralyser la gauche, de l'inhiber par le complexe de l'« archaïsme ». Le «nouveau» était ce qui n'avait pas été la gauche jusque-là. Il est temps, pour la gauche profonde, de se débarrasser de ce complexe-là.»

M. Poperen conclut : « Nous avons dit que notre ligne était une ligne de compromis politique ; mais pour assumer sans y succomber le compromis politique, il faut être fort de ses idées. Sur le terrain idéologique, il n'y a pas de compromis, il y a la confrontation ou la capitulation. Et la bouillie pour les chats, c'est la capitulation. Qu'on ne nous dise pas : «Pourquoi cette querelle alors que, déjà, le combat de la gauche au pouvoir est si difficile ?» Mais justement pour cela, parce que le combat actuel est difficile, décisif, la gauche doit voir clair en elle : c'est au plus fort de la tempête, ce n'est pas par temps calme qu'il est mortel que les compas soient déréglés.»

(1) La revue *Intervention*, dirigée par M. Jacques Julliard, est le lieu privilégié d'expression théorique de la «deuxième gauche».

LE GOUVERNEMENT ENGAGE SA RESPONSABILITÉ

(Suite de la première page.)

Cette procédure offrirait, en effet, au groupe communiste de l'Assemblée nationale la possibilité de se prononcer en faveur d'un programme qu'il jugerait, sans difficulté, globalement positif. Mais le différend sur la politique industrielle, et notamment le plan acier, resterait entier. En retenant ce scénario, le pouvoir exécutif courrait le risque de paraître velléitaire.

La logique paraissait conduire la présidence de la République et l'Hôtel Matignon à opter pour un engagement de responsabilité au terme d'une déclaration faisant une large part à la politique industrielle. Les communistes seraient alors placés au pied du mur, sans échappatoire possible. Il devraient se soumettre en se déjugeant ou se démettre. Dans ce second cas, un changement de gouvernement devrait alors entériner la rupture de la majorité sur ce dossier crucial dans la conduite de la politique économique.

Les risques qui résulteraient de cette situation nouvelle sont cependant tels que le contenu de la déclaration de politique générale ne sera définitivement arrêté qu'au dernier moment pour tenir compte, notamment, des réactions communistes et, en particulier, de celle de M. Georges Marchais, qui devait présider, mercredi après-midi, une conférence de presse consacrée en principe au programme du PCF pour les élections européennes.

ALAIN ROLLAT.

Dirigeant trotskiste

M. PIERRE FRANK EST MORT

M. Pierre Frank, ancien secrétaire de Trotski, cofondateur de la IVe Internationale et de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), est mort, mercredi 18 avril, à Paris, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Ses obsèques seront célébrées le 27 avril, au cimetière du Père-Lachaise. La LCR appelle à un rassemblement à 13 heures, place de la Nation.

[Né le 24 octobre 1905, à Paris, de parents d'origine russe, ouvriers tailleurs, Pierre Frank, ingénieur chimiste, avait milité dès l'âge de quinze ans. Affilié à la Fédération des produits chimiques CGTU, il avait adhéré au PCF en 1925 et pris parti en faveur de l'opposition (Trotski, Zinoviev) au sein du PC soviétique et de l'Internationale en 1927. En 1929, il avait créé le premier journal trotskiste français, *la Vérité*, et avait été exclu du PCF. Secrétaire de Trotski, en exil à Prinkipo (Turquie), Pierre Frank avait lancé, en 1935, le journal *la Commune* avec Raymond Molinier.

Constamment réélu à la direction de la IVe Internationale (tendance « secrétariat unifié ») depuis 1946, Pierre Frank avait participé à la fusion de son parti et des Jeunesses communistes révolutionnaire en 1969, fusion qui donnera naissance à la Ligue communiste révolutionnaire, dirigée, notamment, par Alain Krivine. Pierre Frank est l'auteur d'une *Histoire de l'Internationale communiste* en deux volumes aux éditions La Brèche (*le Monde* du 19 mai 1980).]

DANS LES COULOIRS DE L'ASSEMBLÉE

Le choix des armes

La clarification ? Quelle clarification ? Les couloirs de l'Assemblée nationale, mardi 17 avril, renvoient les échos de multiples définitions de la *« nécessaire clarification »*. Il faut clarifier au sein du PS, entre le PCF et le PS, entre le gouvernement et le PCF, et puis, pourquoi pas ? au sein du PCF. Pour M. Jean Anciant (PS, Oise), c'est même par là qu'il faudrait commencer, pour tirer le premier fil qui permettrait de débrouiller l'écheveau. Le député de l'Oise, qui constate, sur le terrain, la coexistence de deux lignes chez les communistes, voit là un préalable au reste.

L'« autre » clarification interne, au sein du PS cette fois, *« elle est permanente »*, observent en souriant les députés du PS. *« On a l'habitude, ça ne se calme qu'à l'approche des élections »*, soupire M. Bernard Poignant (Finistère). Moins fataliste, ou plus énergique, M. André Billardon (Saône-et-Loire) affirme, de son côté, que la clarification, chez les socialistes, doit aller de pair avec l'éclaircissement de la position du PCF, non lui succéder ou la devancer. M. Billardon n'est pas *« pour les fusées à plusieurs étages »*.

M. André Laignel (Indre) préfère jouer sur les mots : *« Je ne vois pas la nécessité d'une clarification, puisqu'on sait déjà ce qu'il y a à clarifier. »* La boutade n'est, en réalité, que le sucre pour enrober la pilule amère. Comme les autres socialistes, M. Laignel trouve que l'attitude du PCF *« n'est pas acceptable »*. Et, puisque l'union est un combat, les députés socialistes s'interrogent sur le choix des armes. Un nouvel accord ? L'engagement de responsabilité du gouvernement, par la mise en œuvre de l'article 49, alinéa 1 de la Constitution ?

« Un nouveau rappel à l'ordre ne durerait que quelques heures », lâche M. Billardon, avec l'air d'un vieux baroudeur revenu de tout. *« Il faut faire en sorte que le PC soit obligé de respecter les accords qu'il a passés »*, renchérit M. Laignel, qui ajoute, avec un bon sourire : *« La seule réponse est dans le suffrage universel. Le PC serait sage s'il regardait le résultat des élections récentes. Il constaterait que le double langage ne lui a pas permis de progresser. »*

Une chose, en tout cas, est sûre : la mésentente entre les deux partis ne peut durer. M. Didier Chouat (PS, Côtes-du-Nord) retrouve, avec une certaine amertume, l'atmosphère de 1977. M. Billardon, lui, assure que l'hypothèque communiste empêche la majorité de profiter d'un *« frémissement »* de l'opinion en sa faveur.

Le plus curieux, c'est que M. André Lajoinie, président du groupe communiste, affirme, pour sa part, que les communistes font preuve de *« la plus grande sérénité »*. Sans doute n'ont-ils pas eu connaissance des amabilités exprimées sur leur compte par leurs amis socialistes.

En tout état de cause, les communistes n'ont qu'une préoccupation, *« l'union »*, et un objectif, *« assurer le succès de la majorité et du gouvernement »*. Curieusement, cela n'implique pas nécessairement de voter la confiance. M. Lajoinie demande à juger sur pièces. *« L'inconditionnalité n'a jamais existé »*, rappelle-t-il à ceux qui pourraient l'avoir oublié.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

M. Chirac qualifie de « maladresse » les propos de M. Pons sur l'OLP

M. Ibrahim Souss, représentant de l'OLP en France, a été reçu, mercredi 18 avril, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, par M. Jacques Chirac. M. Souss a indiqué que le président du RPR lui avait présenté les propos de M. Bernard Pons sur l'OLP comme une *« maladresse, de surcroît, sortie de son contexte »*. M. Souss a déclaré que ses entretiens avec M. Chirac se situent dans le cadre des rapports *« cordiaux que l'OLP entretien avec le RPR »* et qu'ils ont porté sur la situation au Proche-Orient et, notamment, sur *« le rôle que peut jouer la France en faveur de la cause palestinienne sur le plan international »*.

Les déclarations de M. Pons devant le comité directeur du Conseil représentatif des institutions juives en France indiquant que le RPR, revenu aux affaires, demanderait la fermeture du bureau de l'OLP à Paris (le *Monde* du 13 avril), – déclarations dont M. Pons avait ensuite précisé qu'ils les avaient faites à titre personnel – ont provoqué, aussi, une réaction de M. Lucien Bitterlin, président de l'Association de solidarité franco-arabe, membre du RPR depuis sa fondation, qui déclare notamment dans un texte qu'il nous a adressé :

« Même si le secrétaire général du RPR a précisé, par la suite, qu'il s'était exprimé à titre personnel, on peut s'étonner de ses propos, dans la mesure même où le bureau d'information et de liaison de l'OLP en France a été ouvert le 31 octobre 1975, alors que Jacques Chirac était le premier ministre, qui a pris cette décision pour répondre, disait le communiqué de son gouvernement, « au souci d'aider au règlement de la question palestinienne ».

» La pousuite d'une politique d'amitié et de coopération avec les peuples arabes implique que la France, quelle que soit l'orientation de son gouvernement, soutienne le droit, pour les Palestiniens, à vivre chez eux dans un État indépendant et souverain, avec des frontières sûres et reconnues, tout autant que celles Israéliens. L'OLP reste, malgré les aléas de l'histoire récente, le symbole de la résistance palestinienne. »





POLITIQUE

LE « CONTRAT DE CONFIANCE » DES CADRES

M. Le Garrec veut inviter les partenaires sociaux à négocier

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, a présenté une communication au conseil des ministres, mercredi 18 avril, sur le *« contrat de confiance »* des cadres, idée lancée par le président de la République en septembre 1983.

Pour l'essentiel, il s'agit d'un texte d'orientation insistant sur la nécessité, dans le contexte de la modernisation de l'industrie, de mobiliser les cadres. La communication de M. Le Garrec comportait trois chapitres principaux. Le premier est relatif au rôle des cadres dans l'entreprise et aux conditions de leurs *« prises d'initiative »*, qu'il s'agisse de leur expression spécifique, du déroulement de leur carrière, d'entretiens périodiques ou de *« contrats d'objectifs »* avec la direction, de l'innovation et de la recherche. L'individualisation des salaires est évoquée, sa légitimité étant acquise dès lors que les critères en sont négociés.

Le deuxième chapitre porte sur les nouveaux champs de compétence des cadres dans la société. Il s'agit notamment de rappeler certaines dispositions du projet de loi sur l'initiative économique, l'idée étant de favoriser les créations d'entreprise, le soutien à l'exportation et le rôle des cadres dans la modernisation industrielle et les actions de reconversion. Par ailleurs, la création d'une maison des Français de l'étranger va être accélérée.

Le troisième chapitre est une recommandation aux partenaires sociaux de négocier un certain nombre de thèmes de la formation à l'aménagement du temps de travail en passant par la préretraite progressive. M. Le Garrec n'a annoncé aucun projet de loi ou de décret, entendant surtout encourager une démarche contractuelle pour remobiliser les cadres.

M. Mitterrand : appel à l'effort et à la responsabilité

A cette occasion, le président de la République a déclaré : *« Vouloir faire de notre pays une grande nation industrielle et moderne, c'est d'abord faire appel à l'effort, à la compétence et à la responsabilité. Ces qualités, les cadres de nos entreprises les possèdent. Ils sont parmi les meilleurs du monde. J'entends qu'ils le restent. Pour réussir sa modernisation, la France a besoin d'eux. J'attends d'eux qu'ils fassent bénéficier le pays de leurs capacités d'innovation et de création. Je souhaite que leur apport soit justement reconnu. »*

Propos et débats

M. Joxe : un tournant du septennat

Dans le bulletin du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, dont il est le président, M. Pierre Joxe estime que la conférence de presse de M. François Mitterrand a sans doute marqué un tournant dans le septennat, tournant *« délicat mais devenu indispensable »*. M. Joxe tire deux conclusions des propos du président de la République : *« Il est urgent que les actes suivent les paroles rapidement, fermement et dans tous les domaines. Cela suppose de la part du gouvernement une main sans faiblesse. La seconde est qu'il serait regrettable que l'espèce de surprise créée le 4 avril se double d'incertitudes en d'autres domaines au contenu idéologique. »*

M. Labbé : la « clarification » obscurcit

M. Claude Labbé, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a déclaré, mardi 17 avril, à propos des relations entre communistes et socialistes : *« La clarification est destinée à obscurcir les phénomènes économiques et sociaux en détournant l'attention de ceux-ci. Il s'agit de l'exploitation savante et politicienne d'un désaccord qui n'en est pas un. Rien ne sera changé, ni de l'influence de la CGT ni de la politique du président de la République, qui suit son programme en accord avec le parti communiste et avec un premier ministre qui est lui-même la clé de cet accord. Car M. Mauroy a, en fait, été choisi par les communistes. »*

M. Debarge (PS) : le propos « difficilement admissible » de M. Rigout

M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national du Parti socialiste, s'est inquiété, mardi 17 avril sur France-Inter, des déclarations de M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, qui se sent plus proche du plan du PCF sur la sidérurgie que de celui du gouvernement. *« Que Marcel Rigout le dise au sein du conseil des ministres, oui. Qu'il l'exprime à l'extérieur, c'est plus difficilement admissible »*, a-t-il dit.

EN VISITE A CERGY-PONTOISE (VAL-D'OISE)

M. Mauroy appelle à l'« abaissement des égoïsmes »

Quatre mille invités, trois cent cinquante policiers, quelque deux cent cinquante syndicalistes, le premier ministre, le secrétaire d'État chargé du Plan et des dizaines d'élus régionaux et locaux : l'inauguration, mardi après-midi 17 avril, du centre-ville de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise) n'est pas passée inaperçue.

M. Pierre Mauroy, qui répondait à l'invitation de M. Christian Gourmelen (UDF), président du Syndicat d'agglomération de Cergy-Pontoise, a croisé, dès son arrivée, des manifestants de droite et des manifestants de gauche, qui ont rythmé sa promenade à travers le quartier. Alors qu'il descendait de l'hélicoptère qui l'avait amené à Cergy en compagnie de MM. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat, Lucien Vochel, préfet de la région, et Michel Giraud (RPR), président du conseil général d'Ile-de-France, des pièces de monnaie ont été jetées dans sa direction par des partisans de l'école privée. Un peu plus loin, une dizaine d'élèves de l'ESSEC (Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales) ont scandé à son adresse : *« La gestion, ça s'apprend ! »*

Les contestataires les plus nombreux étaient ceux rassemblés à l'appel de l'union départementale de la CGT. Leurs banderoles et leurs slogans disaient : *« La droite a cassé, la gauche doit construire ! » ; « Moderniser, oui ! Licencier, non ! » ; « La rigueur pour les riches, pas pour les travailleurs ! ; « Prenez le pognon dans la poche des patrons ! ; « Chômage, ras le bol ! »* Une délégation de syndicalistes, conduite par M. Jean-Jacques Guérin, secrétaire départemental de la CGT, a été reçue par un collaborateur de M. Mauroy, auquel elle a signifié son désaccord avec la politique actuelle du gouvernement en matière de salaires, d'emploi et d'industrialisation. *« Le gouvernement doit entendre l'exigence des salariés et doit accepter de modifier plusieurs de ses décisions »*, ont-ils précisé.

M. Mauroy a bavardé pendant quelques instants, à deux reprises, avec ces manifestants cégétistes, les invitant à adhérer à un autre slogan : *« La rigueur pour moderniser la France ! »*

Lors des discours officiels prononcés à l'intérieur de la préfecture, les orateurs appartenant à l'opposition ont eux aussi exprimé quelques critiques. M. Gourmelen a exprimé certaines craintes à propos du nouveau statut des villes nouvelles. M. Pierre Salvi (CDS), président du conseil général, a redouté un désengagement de l'Etat. M. Giraud, surtout, a souligné que *« les villes nouvelles ne doivent pas devenir un enjeu politique »*.

Dans sa réponse, M. Mauroy a répondu, sur ces points, en haussant le ton et en estimant ces critiques *« un peu déplacée au moment où la France se lance dans des restructurations industrielles et où il y a la Lorraine qui a besoin, elle aussi, d'une réindustrialisation indispensable »*. Le premier ministre a ajouté : *« L'unité de la nation, en cette période de modernisation industrielle, est nécessaire dans l'abaissement de certains égoïsmes et dans un élan de solidarité nationale. »* En conclusion, le chef du gouvernement a toutefois souligné : *« A côté d'un débat politique fort et animé, il est bon, important pour la nation, qu'au-delà des divergences politiques des accords soient possibles entre les élus, le gouvernement, les régions. »*

JACQUELINE MEILLON.

UN SONDAGE FIGARO-SOFRES

Le nombre des Français « déçus » augmente

Selon un sondage réalisé par la SOFRES du 6 au 11 avril auprès de mille personnes et publié par *le Figaro* du 18 avril, le nombre des Français déçus *« de l'action de M. Mitterrand depuis son élection en mai 1981 »* a augmenté depuis avril 1983 : 61 % cette année au lieu de 54 % l'année dernière. Celui des satisfaits a diminué : 23 % au lieu de 30 %. Sur cent électeurs qui avaient voté pour M. Mitterrand le 10 mai 1981, le nombre des *« déçus »* et des *« satisfaits »* est identique (44 %), alors qu'en 1983, le rapport était : 53 % de *« satisfaits »* et 33 % de *« déçus »*.

31 % des Français (au lieu de 33 % en 1983) estiment que *« la politique économique de la gauche va plutôt dans la bonne direction »* alors que 55 % (au lieu de 49 %) sont d'un avis contraire. Si 55 % expliquent l'actuelle politique de rigueur avant tout par l'aggravation de la crise économique internationale, 34 % avancent comme raisons, les erreurs commises par la gauche. 76 % (contre 15 %) considèrent que le plan de rigueur n'a que peu ou pas du tout amélioré la situation économique. D'autre part, 43 % donnent raison au gouvernement pour les mesures sidérurgiques et 38 % les jugent *« inacceptables »*.

La gauche est actuellement minoritaire dans le pays, assurent 68 % des Français (et 58 % des électeurs de M. Mitterrand, le 10 mai 1981) ; 17 % affirment qu'elle est majoritaire. Si la gauche connaissait une nette défaite aux élections européennes, l'hypothèse d'un changement profond de la politique actuelle est celle qui recueille le plus de faveur (63 %). 62 % souhaitent un remaniement ministériel, 60 % l'entrée au gouvernement de personnalités de l'opposition, 59 % le changement de premier ministre, 48 % le départ des ministres communistes et 44 % l'organisation d'élections législatives anticipées.

« S'il y avait une élection présidentielle dans les deux ou trois prochaines années », le meilleur candidat face à la gauche serait pour 36 % des Français (et 46 % des sympathisants de l'opposition) M. Chirac.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Décentralisation (suite) : la formation des fonctionnaires locaux

La seizième loi sur la décentralisation ! Le Parlement n'en finit pas de débattre de projets qui, peu ou prou, sont les conséquences de ce qui fut qualifié de *« grande œuvre du septennat »*. Le mardi 17 avril, l'Assemblée nationale a commencé à discuter, en première lecture, après déclaration d'urgence, d'un texte de M. Gaston Defferre sur la formation des agents de la fonction publique territoriale. Il s'agit de la conséquence de la création d'un statut de fonctionnaire des collectivités locales, comparable à celui des agents de l'État, suite logique de l'accroissement des pouvoirs des régions, des départements et des communes, qui leur impose d'avoir un personnel de qualité.

D'où l'importance de ce projet, qui concrétise, pour les quelque sept cent cinquante mille agents des collectivités locales, le droit à la formation. Jusqu'alors, ce droit n'était reconnu *« que par raccroc »*, pour reprendre l'expression de M. Michel Sapin (PS, Indre), rapporteur de la commission des lois, puisque seul l'article L 970-5 du code du travail y faisait allusion.

Créé par une loi de 1972, le Centre de formation des personnels communaux (CFPC) ne s'est pas contenté d'organiser les concours d'accès aux services des communes ; il a, aussi, largement contribué à développer la formation permanente des agents communaux. Aussi le gouvernement porte-t-il un jugement *« nuancé »* sur son action, qui le conduit, néanmoins, à demander sa suppression : d'abord, il ne s'adresse qu'aux communes, alors que, dorénavant, il y a unicité de la fonction d'agent des collectivités locales ; ensuite, il mélange gestion du personnel et formation, alors que le nouveau statut confie l'une et l'autre à des organismes distincts ; enfin, il n'est guère décentralisé.

Le projet confie donc la formation des fonctionnaires locaux à des centres régionaux, *« établissements publics administratifs »* gérés paritairement par les élus et les représentants du personnel, un centre national devant coordonner leur action et assurer les formations de haut niveau ou très spécialisées. La difficulté – comme toujours en la matière – est de trouver, comme l'a souligné M. Sapin, *« l'équilibre entre la décentralisation et la nécessaire cohérence nationale »*. Pour M. Jacques Toubon (RPR, Paris) cet objectif n'a pas été atteint ; la solution retenue est *« boiteuse »* et ne respecte pas *« la libre administration des collectivités locales »*.

M. Jean-Marie Caro (UDF, Bas-Rhin) a craint, lui, que la possibilité, pour les centres régionaux, de passer des conventions avec des organismes dispensateurs de formation ne les transforme en *« coquilles vides distributrices de subventions »*. M. Pierre Tabanou (PS, Val-de-Marne), président actuel du CFPC, a, lui aussi, demandé que la généralisation des conventions ne soit pas *« encouragée »*. M. Defferre l'a rassuré, en confirmant que les centres régionaux pourront se doter de leur propre appareil de formation.

Th. B.

• *Débat de politique étrangère.* – A la demande du gouvernement, l'Assemblée nationale a inscrit à son ordre du jour du jeudi 26 avril une déclaration du gouvernement sur la politique étrangère, suivie d'un débat.

AU SÉNAT

« Libéralités » et gestion de l'eau

Le Sénat a examiné et adopté, après les avoir modifiés, mardi 17 avril, une proposition de loi de M. Jean Foyer, député (RPR) du Maine-et-Loire, adoptée en 1980 par l'Assemblée nationale et tendant *« à permettre la révision des conditions et charges apposées à certaines libéralités »*, et un projet de loi modifiant la loi du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution.

• **Libéralités** : cette expression désigne la donation et le testament, actes juridiques, réglementés par le code civil et par lesquels une personne dispose de ses biens à titre gratuit. Comme l'explique le rapporteur de la commission des lois, M. Luc Dejoie (ratt. adm. au RPR, Loire-Atlantique), l'évolution des conditions sociales et économiques empêche, souvent, les donataires de s'acquitter des charges ou de remplir les conditions imposées par les donateurs. La proposition de loi initiale ne visait que les personnes morales de droit privé ; l'Assemblée nationale l'avait étendue aux personnes physiques. Sur proposition de M. Robert Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice, le Sénat a accepté que le texte conserve également les personnes morales de droit public.

• **Gestion de l'eau** : le projet propose d'augmenter le nombre de sièges affectés aux représentants des collectivités locales au sein des comités de bassin et du conseil d'administration des agences financières de bassin. Cette modification, conforme à l'esprit de la décentralisation, a été approuvée par la Haute Assemblée. En revanche, le Sénat, suivant en cela la commission des lois et son rapporteur, M. Jean-Louis Girault (RI, Calvados), n'a pas accepté de faire figurer au sein des comités de bassin *« des représentants des organisations les plus représentatives des travailleurs et des employeurs »*, ce qui aux yeux de Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat chargé de l'environnement et de la qualité de la vie, correspond à l'esprit des lois de démocratisation dites lois Auroux. En outre, le Sénat a exclu la possibilité, prévue par le projet, de voir présider le conseil d'administration de l'agence financière de bassin par un représentant du personnel de l'agence. Les modifications approuvées par la majorité sénatoriale ont conduit les socialistes et les communistes à s'abstenir sur le vote d'ensemble du projet.

A. Ch.

AU CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE

Le contrat de plan est adopté à l'unanimité

De notre correspondant

Dijon. – Composé de vingt-cinq élus de la majorité et de vingt-cinq élus de l'opposition qui le préside au bénéfice de l'âge (*le Monde* du 12 avril), le conseil régional de Bourgogne a adopté à l'unanimité, lundi 16 avril, le contrat de plan qui sera signé le 25 avril en présence de M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé du Plan. Bien que les deux conseillers régionaux communistes aient, dans un premier temps, subordonné leur vote positif à un engagement du commisssaire de la République, M. Jean Pinel, quant à l'avenir des houillères de Blanzy, c'est en définitive sans la moindre défection que le document engageant 40 % du budget d'intervention de la région jusqu'en 1988, a été voté. Le montant estimé des dépenses par ce contrat s'élève à 607 millions de francs pour la région et à 851 millions de francs pour l'Etat. Elles concernent essentiellement le développement économique (455 millions), la formation (180 millions), l'aménagement du territoire (près de 800 millions) et le développement culturel (60 millions).

Avant le vote, alors que le président Frédéric Lescure (UDF-CDS) achevait son discours d'introduction, Mme Catherine Porteret, secrétaire régionale de la CGT, à la tête d'une délégation ouvrière d'environ cent cinquante personnes, a demandé la parole pour lire une motion sur l'avenir des houillères de Blanzy, *« dont la rentabilisation est possible »*. Estimant que la session du conseil régional ne pouvait continuer dans ces conditions, M. Lescure a suspendu la séance. Les conseillers régionaux de gauche demeuraient cependant à leur banc pour entendre la lecture de la motion CGT.

D. C.

L'AFFAIRE PESQUET REJUGÉE AUX ASSISES DE PARIS

Le procès d'un absent

La cour d'assises de Paris avait, mardi 17 avril, à recommencer le procès de Bernard Pesquet. Ce soin lui avait été dévolu par la Cour de cassation qui, le 12 juillet 1983, avait cassé, pour vice de forme, l'arrêt des assises du Val-d'Oise du 25 juin 1982, déclarant Pesquet coupable de quatre assassinats et d'un meurtre et le condamnant à la réclusion criminelle à perpétuité.

On attendait la réapparition du petit sexagénaire aux cheveux blancs, à qui s'offrait une nouvelle chance puisqu'il se dit toujours innocent de trois des assassinats et soutient, pour le reste, qu'il s'agit soit d'un accident, soit des nécessités de la légitime défense. Mais voilà que Bernard Pesquet a refusé de quitter sa cellule de Fleury-Mérogis. Ce n'est pas qu'il entende contester le rituel judiciaire. Non. Bernard Pesquet dit qu'il *ne peut pas venir, qu'il* est malade et incapable de supporter l'épreuve physique d'un nouveau débat. *Il est vrai qu'il souffre* aujourd'hui d'une tumeur de la prostate. Cependant, le médecin dépêché pour l'examiner, l'a estimé en état de comparaître.

Le président des assises, M. Xavier Versini, ne pouvait qu'appliquer le code de procédure pénale qui précise que lorsqu'un accusé refuse de comparaître, sommation doit lui être faite par huissier. L'huissier s'en est allé ; il est revenu. Le détenu lui a dit simplement : « *Je ne peux pas venir.* » Dès lors, il fallait le faire venir par la force ou serésigner à ouvrir ledébat devant un box vide. C'est ce dernier parti qui a été pris.

Chacun en a éprouvé quelque gêne. Comment ne pas se sentir mal à l'aise lorsqu'on en est réduit à présenter un dossier et des charges sans que celui contre lequel elles sont produites ne soit là pour y répondre ? Et Dieu sait qu'à Pontoise, en juin 1982, cet accusé était intarissable ! Alors on se dit que le petit homme si disert ne supportera peut-être pas jusqu'au bout ce parti qu'il a pris de faire retraite.

En l'état des choses, la loi veut que, au soir de chaque audience, Mme la greffière aille lui lire le procès-verbal de la situation quotidienne. Ainsi, saura-t-il à peu près comment l'audience évolue. Peut-être ses avocats, Me Henri Juramy en tête, lui feront-ils entendre qu'il serait bon pour lui de se montrer un peu.

Cependant, le procès s'est engagé. Déjà, les nouveaux jurés – cinq femmes et quatre hommes – savent, après la lecture de l'arrêt de renvoi de trente-cinq pages, après le monologue du président Versini sur la vie médiocre de Bernard Pesquet, interrompue à dix-neuf ans par une condamnation aux travaux forcés à perpétuité, ce que sont Pesquet et l'affaire Pesquet.

Cinq crimes

Tout commence le 29 juillet 1976 lorsqu'on découvre à Neuilly (Hauts-de-Seine) les corps de M. Émile Bergaud, un agent immobilier fortuné, de sa femme et de leur domestique, tués par balles de 7,65. Un coffre a été ouvert, des bijoux, de l'argent, des pièces d'or emportés. Dans ce sanglant désordre, la police trouve une lettre de Bernard Pesquet, petit entrepreneur de peinture à Pierrelaye (Val-d'Oise), qui annonçait sa venue pour ce même 29 juillet, à 11 h 30.

Alors, on se rend chez Pesquet où on met la main sur quelques-unes des pièces volées et sur une carte de crédit au nom de M. Bergaud. Le voilà inculpé. Le 11 août, on découvre chez lui non seulement les bijoux volés à Neuilly, non seulement les clés de l'appartement des Bergaud, mais surtout, dans la cave, sous 50 centimètres de terre battue, deux corps : celui de la femme de Pesquet, disparue depuis 1974, et celui d'un homme de soixante-douze ans, Henri Francqui. Ils ont été tués eux aussi par des balles tirées dans le dos et provenant de la même arme que celle utilisée par le meurtrier de Neuilly.

Voilà l'affaire Pesquet : cinq crimes, des vols qualifiés, complétés par une tentative d'évasion avec violences.

Mais l'affaire Pesquet, c'est surtout Pesquet lui- même avec sa vie, son caractère, ses difficultés. C'est l'enfant Pesquet, dont le père, simple charretier, meurt un an après la naissance, dont la mère se débarrasse en le confiant au grand-père, lequel se remarie avec une femme, qui, elle aussi, rejette l'enfant. C'est l'adolescent Pesquet voué aux petits métiers et qui finit par devenir réparateur de radio à Rouen. Il connaît là un autre artisan, plus âgé que lui, Julien Quibel. Un jour de 1941, Quibel est assassiné à coups de barre de fer. Pesquet lui devait de l'argent. Il y aurait eu aussi entre eux des relations sentimentales. Pesquet avoue et il est condamné aux travaux forcés à perpétuité. Il sortira de prison en 1961, à trente-neuf ans.

Il s'intalle d'abord à Poissy, tout près de la centrale qu'il vient de quitter. Des gens, qui l'y ont connu : aumônier, président de Croix-rouge local, l'aident un peu. En 1968, il se marie par correspondance avec une jeune Bretonne, Christine Ruaux. Elle disparaîtra en 1974. « *C'était une fugueuse* », affirmera simplement Pesquet à un voisinage qui ne s'inquiètera pas davantage. En 1976, il dira qu'il a tué Christiane par accident, parce qu'elle voulait partir avec Francqui, qu'il tuera aussi en mai 1977.

Déjà, même sans accusé, il y a eu agitation au procès. C'est que, après le président Versini, l'avocat général, M. Guilloux, a mis l'accent sur certains témoignages qui font apparaître Pesquet comme un homosexuel. A Pontoise, cela n'avait été qu'esquissé, sans insistance. Il semble aujourd'hui que l'accusation y attache plus d'importance et veuille y voir un des mobiles du meurtre de Christiane.

« Ces choses-là »

M. Guilloux n'est pas un homme de nuance. « *Ces jeunes gens sortis de prison qu'embauchait Pesquet étaient plus souvent dans son lit que sur ses chantiers.* »

Me Juramy, qui lui aussi a le courroux facile, s'est fâché : « *Vous ne pouvez pas dire ça alors qu'il n'est pas là ; c'est trop commode ; et puis, ces choses-là ne sont pas interdites, que je sache...*

– Il n'est pas non plus interdit d'en parler, je pense :

– Que voulez-vous, après vingt ans de prison, on ne fréquente pas des académiciens. »

Ce sont de tels coups de tabac, s'ils doivent continuer, qui pourraient peut-être pousser Pesquet à reparaître.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

LA CRISE POLITICO-IMMOBILIÈRE DE PANTIN

Bataille pour un fief municipal

Il y a incontestablement une « affaire », d'ordre immobilier, à Pantin, dans cette commune de la Seine-Saint-Denis, gérés, depuis vingt-cinq ans, par le Parti communiste. Dans deux ministères – économie et finances, urbanisme et logement, – on le confirme de la manière la plus nette, sur la base d'un rapport conjoint, dont la conclusion – « *un trou de 76 millions de francs* » – a été publiée par notre confrère *Libération* (*le Monde* du 18 avril).

C'est ce chiffre – 7,6 milliards de centimes – et lui seul qui a enfiévré, durant toute la journée de mardi, la mairie de Pantin – 17 PC, 14 PS, 1 PSU, 1 MRG, 4 RPR, 3 UDF, 2 div. d., 1 Front national – et les médias. Il y avait apparemment de quoi.

Rond, volubile, lunettes d'écaille, M. Jacques Isabet, maire (PC) de Pantin depuis 1977, ancien ajusteur à la RATP, a fait front pendant toute cette « folle journée ». Rejetant tout en bloc. Dénégations catégoriques. Fiches à l'appui, relatives à la SEMIP (Société d'économie mixte de construction et de rénovation), dont la gestion est entièrement cautionnée par la ville. M. Isabet ne consent à reconnaître qu'une chose : lorsque toutes les opérations immobilières seront terminées à Pantin, dans les années 1985-1990, il est « *possible* », mais « *non certain* », que la SEMIP accusera un déficit de dix-neuf millions de francs. Pas plus.

Il faudrait entrer dans les détails : parler des îlots 27 et 51, de la construction d'une tour « administrative » de vingt-deux étages, dont la plupart des bureaux sont en quête d'acquéreurs – communes PC ou pas, les sociétés préfèrent s'installer dans l'ouest parisien – ou d'une catastrophique opération « Copacabana », qui a valu à son responsable, alors directeur de la SEMIP, d'être limogé de cet organisme et d'être rétrogradé de premier à onzième adjoint au maire. Et l'on connaît la valeur accordée au sein du PC à la notion de hiérarchie.

Il faudrait entrer dans les détails, mais ce ne serait pas le propos le plus intéressant. Et pour cause : ce « *trou de 76 millions de francs* », figurant pourtant, noir sur blanc, dans la conclusion (page 83) du rapport Carsoule, personne n'était vraiment en mesure d'en faire le décompte, mardi soir, tant au ministère de l'économie, des finances et du budget, qu'à celui de l'urbanisme et du logement. Les cabinets ministériels, interrogés, se réfugiaient derrière deux arguments : la justice est saisie de l'« affaire » (sur intervention des commissaires aux comptes de la SEMIP), et la loi sur la décentralisation laisse, désormais, une marge de manœuvre aux communes. Un haut fonctionnaire acceptait tout de même de dire : « *De toute façon, il en coûtera cher, fiscalement, aux habitants de Pantin.* » Impôts locaux, s'entend.

« Rétention d'informations »

Mais, pour « couvrir » 19 ou 76 millions de francs ? La différence n'est pas mince ! A l'heure actuelle, personne n'est capable de chiffrer le trou. Après avoir avancé, à la télévision, la somme de 50 millions de francs, le PS local s'est montré beaucoup plus prudent envers la presse écrite. Dès lors, le maire de Pantin a beau jeu d'affirmer, en substance : « *Le rapport Carsoule n'est pas sérieux. La ville et la SEMIP* [dont il est le président depuis un an, après avoir écarté de la direction son adjoint défaillant] *retomberont sur leurs pieds, sans dommage majeur pour les Pantinois. Nous parviendrons à commercialiser les immeubles bâtis.* » Rendez-vous est pris avec un nouveau directeur de la SEMIP, que M. Isabet est en train de chercher. Il lui faudra désormais agir avec une plus grande transparence dans la gestion de cette société, que la municipalité – répétons-le – « couvre » à 100 %, pour le meilleur et pour le pire.

La transparence : c'est pour l'obtenir que le groupe pantinois des élus socialistes, animé par M. Alain Rolla, a déclenché cette affaire. Du moins, le maire communiste pense-t-il que « *tout est venu* » de ses alliés. Mercredi matin, dans un communiqué adressé au *Monde*, M. Rolla assurait : « *Pour éviter toute exploitation politicienne, les élus socialistes de Pantin souhaitent que M. Isabet publie, dans les plus brefs délais, les rapports financiers en sa possession* [concernant la SEMIP], *ainsi que les interprétations de ces documents. (...). En engageant le dialogue, il aidera à faire triompher la vérité et contribuera à rétablir la sérénité dans la vie de Pantin.* »

Car, ce dont se plaint ce groupe socialiste, c'est avant tout la « *rétention d'informations* » dont se rendrait coupable la majorité communiste. On mettait la « pédale douce », ce 18 avril, au sein du PS local, en cachant mal sa satisfaction d'avoir contraint M. Isabet, « débusqué » par les médias, à promettre la clarté. C'était le véritable but recherché, en lorgnant un objectif autrement élevé : la conquête de la mairie, fief du PC depuis un quart de siècle.

Déjà, aux dernières législatives, dans cette sixième circonscription de la Seine-Saint-Denis, un membre du PS, Claude Bartholoné, a détrôné un élu communiste. Les onze nouveaux et jeunes socialistes entrés en mars 1983 à la municipalité de Pantin paraissent avoir les dents longues. Tout ceci explique tout cela, pour, aussi, une grosse poignée de millions...

MICHEL CASTAING.

● *Attentats en Corse.* – Neuf attentats à l'explosif ont été commis, dans la nuit du mardi 17 au mercredi 18 avril, dans le centre d'Ajaccio (Corse-du-Sud). Les cibles de ces attentats, qui ont causé des dégats matériels, étaient une agence nationale pour l'emploi, deux agences bancaires, une estafette de la gendarmerie, deux commerces, un appartement privé, un cabinet de kinésithérapie et le siège de la Mutuelle des motards.

● *Au cabinet du ministre de la défense.* – Est nommé, par arrêté paru au *Journal officiel* du 13 avril, chef du cabinet militaire du ministre de la défense le contre-amiral Yves Goupil, en remplacement du vice-amiral René Hugues.

[Né le 12 avril 1931 à Caen et ancien élève de Navale, Yves Goupil, pilote de l'aéronautique navale, a commandé en 1967, l'escorteur côtier l'*Opiniâtre*, en 1976, l'escorteur d'escadre *Bouvet* et, en 1981, la frégate lance-missiles *Suffren*. Il a été affecté, en octobre 1983, au cabinet militaire de M. Charles Hernu et il a été promu contre-amiral en avril 1984.]

SOCIÉTÉ

LE DÉBAT SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Deux questions en litige

(Suite de la première page.)

Cette mise en garde — que la FEN qualifie de *« mise en demeure »* — venait après les récentes déclarations du chanoine Guiberteau, secrétaire général de l'enseignement catholique, qui, samedi dernier, dans une interview accordée au *Monde*, haussait le ton et considérait que *« le dossier de l'école privée n'est pas du tout clos »*. Il n'était plus question de *« chance historique »* à saisir, et tout se passait comme si le « patron » de l'enseignement catholique cédait aux éléments les plus intransigeants parmi les responsables des organismes qu'il coordonne. D'autre part, au sein des parents d'élèves de l'UNAPEL surtout, et notamment à Paris, Versailles et Nantes, la pression est forte depuis plusieurs mois en faveur d'une position très dure à l'égard du projet gouvernemental. L'appel lancé, l'an dernier, par les comités d'action républicaine pour que *« les parents d'élèves prennent le pouvoir effectif au sein des APEL »* n'est pas resté vain.

Le cardinal Lustiger se défend d'être animé de telles arrière-pensées politiques. Mardi après-midi, il déclarait devant le groupe parlementaire sur la laïcité, présidé par M. André Laignel, député socialiste, qu'il se tairait dès que le débat parlementaire commencerait. Mais son avertissement a été peu apprécié mardi matin, au cours du petit déjeuner qui réunissait comme à l'accoutumée à l'Elysée MM. Lionel Jospin, Jacques Attali, Jean-Louis Bianco, secrétaire général de l'Elysée, et Pierre Mauroy, autour du chef de l'Etat. L'intervention de Mgr Lustiger a été ressentie comme un geste tactique, une rupture de l'attention silencieuse et positive de l'épiscopat à l'égard des difficiles décisions du gouvernement sur un sujet qui divise tant les Français.

Pour autant, les propos de l'archevêque de Paris, bien qu'ils n'engagent pas vraiment l'ensemble de l'épiscopat dont le chef de file élu est Mgr Jean Vilnet, ont été pris au sérieux. Le cardinal Lustiger bénéficie en effet d'une aura politique certaine. L'opinion a finalement prévalu chez les participants du «petit déjeuner» que le gouvernement devrait plus que jamais faire preuve de souplesse dans le traitement du dossier

Comme le point le plus litigieux demeure celui du statut des maîtres et qu'il a été décidé qu'un décret en fixerait les détails, le conseil des ministres n'avait pas à se livrer à un examen formel de ce texte. (D'autant qu'il est impossible de mettre au point un texte d'application d'une loi qui n'est pas encore votée.) Ainsi demeurera en partie ouverte la possibilité de négociations, et de modifications. Dans le texte même du projet de loi, pour aller dans le sens de la «souplesse», une concession à l'enseignement catholique restait possible : celle d'accorder au chef d'établissement un rôle prépondérant dans le choix de ses enseignants, tout en sachant que cette concession ne pourrait qu'accentuer l'hostilité des laïques au projet.

A moins qu'un nouveau pas ne soit franchi pour atténuer l'obligation faite aux communes de financer les écoles privées sous contrat. Dimanche dernier, M. André Laignel rappelait que si les communes ne disposaient pas de liberté en ce domaine, il ne voterait pas le texte. Le même jour, M. Pierre Mauroy annonçait que les nouvelles dispositions laisseraient aux communes un délai de paiement *«vraiment très long»*. Puisque le cardinal Lustiger n'a soufflé mot de cet aspect du problème, le gouvernement pourrait compenser ainsi sa «souplesse» à l'égard des exigences de l'enseignement catholique. CHARLES VIAL.

Mgr Lustiger au Palais-Bourbon : lorsque le débat sera parlementaire, je me tairai

« La prudence des propos de Mgr Lustiger n'a pas permis de faire avancer le débat. » C'est le seul commentaire, suave et définitif, que suscite chez M. André Laignel l'audition de l'archevêque de Paris, le mardi 17 avril, par les membres du groupe d'étude de l'Assemblée nationale sur la laïcité, qui réunit, surtout, des députés socialistes. Maire d'Issoudun, refusant obstinément le financement par sa commune des écoles privées ; porte-parole des laïques au sein du Parti socialiste et président du groupe d'étude sur la laïcité, le député de l'Indre cumule des titres qui rendaient insolite son face-à-face avec le cardinal Lustiger, défenseur de l'école privée, face au projet du gouvernement, que M. Laignel, pour sa part, estime inacceptable, en l'état, pour les laïques.

A défaut d'être jugée constructive — mais pouvait-elle l'être ? — par M. Laignel, la confrontation aura au moins permis, selon plusieurs députés socialistes, un dialogue *« sérieux, dans une ambiance décontractée »*.

Décontracté, l'archevêque de Paris l'était assurément. Avant de franchir le seuil de la salle des Quatre-Colonnes du Palais-Bourbon, où l'attendait — un peu « coincé » quand même — M. Laignel, le cardinal Lustiger s'arrêtera quelques instants pour féliciter un jardinier de l'Assemblée

« Il n'y a pas de protocole ici, c'est la maison de la démocratie », lance le « laïcard » à l'archevêque, en lui serrant la main. *« Le protocole n'exclut pas la démocratie »*, lui répond l'homme d'Eglise, tout sourire. Fin du premier acte.

« Laïque la catho » comme d'autres sont des « cathos de la laïque », Mgr Lustiger rappelle, d'emblée, aux députés qui se serrent dans une salle trop petite, qu'il est de par sa formation fils de l'école publique. Tout au long de ses réponses, le cardinal rappellera les liens qu'il garde avec cette école, et il s'y référera pour définir le message que doit, selon lui, transmettre l'école catholique. Un député demandera alors au cardinal s'il ne songe pas à se joindre aux manifestations laïques du 25 avril...

Plus sérieusement, interrogé sur les pressions exercées dans certains établissements privés sur les enseignants afin qu'ils distribuent aux enfants des tracts appelant aux démonstrations de soutien à l'école privée, Mgr Lustiger répondra que, si de telles pressions ont pu être constatées, dans un nombre limité de cas, elles ne sont pas acceptables. Interrogé, à l'inverse, sur le fait de savoir si, à l'école publique, il a pu constater des exemples d'intolérance, l'archevêque de Paris répondra : *« Globalement non. »*

Interrogé, encore, sur le décalage perçu entre certaines réalités vécues par les députés socialistes de l'Ouest, notamment en Vendée, et la modération de ses propos, il jugera marginaux les cas cités et reconnaîtra le caractère *« pas très heureux »* du dessin (une école faisant sauter les barreaux qui l'emprisonnent) de l'affiche appelant à la manifestation de Versailles, le 4 mars dernier.

Mgr Lustiger affirmera aussi, tout en soulignant le caractère éminemment politique du débat, qu'il tient à rester à l'écart de toute préoccupation électorale ou électoraliste. *« Lorsque le débat sera parlementaire, je me tairai »*, déclarera-t-il, qualifiant de nouveau de *« chance historique »* l'occasion fournie de régler un débat dont il réaffirmera qu'il est, à ses yeux, dépassé.

Mgr Lustiger, qui rappellera que l'épiscopat n'est pas, dans les négociations en cours, l'interlocuteur direct du gouvernement, ajoutera que l'Eglise n'est pas l'ennemie de la République. Ce n'est pas la renaissance d'un parti clérical qui est en jeu, rappellera-t-il. A propos de la fonctionnarisation, il donnera à ses auditeurs le sentiment d'être moins opposé au mot lui-même qu'attaché à obtenir des garanties relatives au mode de gestion et à la formation des personnels de l'enseignement privé qui auront opté pour le statut de titulaires proposé par le gouvernement.

Au total, chacun aura écouté l'autre. Au delà du ton plaisant d'un débat forcément limité, certains, comme Mme Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis), auront pu avoir le sentiment d'avoir été *« mieux informés sur les positions de Mgr Lustiger que par la lecture de certains journaux »*. J.-L. A.

L'opposition envisage une campagne de pétitions

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe de l'Assemblée nationale, s'est déclaré, mardi 17 avril, *« pleinement satisfait »* de la déclaration de Mgr Lustiger relative à la fonctionnarisation des maîtres de l'enseignement privé. *« Nous ne pouvons pas concevoir*, a poursuivi M. Gaudin, *qu'un gouvernement puisse enlever aux parents le droit de choisir l'école de leurs enfants. »* M. Gaudin a précisé que *« si le gouvernement ose toucher à la liberté de l'enseignement »*, l'opposition mettra en œuvre *« tous les moyens législatifs de la Constitution »* pour combattre ce texte. Au nombre de ces moyens, M. Gaudin compte le dépôt d'une motion de censure, mais aussi, l'exercice, par les citoyens, du *« droit de pétition contre ce texte »* (voir encadré), sous l'égide de l'Association parlementaire pour la liberté de l'enseignement, qui regroupe des parlementaires de l'opposition.

M. Claude Labbé, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a déclaré, mardi 17 avril, que *« Mgr Lustiger a tout à fait raison de refuser, aujourd'hui, l'un des points qui concernent la titularisation et la fonctionnarisation des personnels de l'enseignement privé »*. *« Nous avons toujours soutenu*, a ajouté M. Labbé, *qu'il ne fallait pas s'engager dans un compromis. Nous ne pouvons que soutenir la thèse de Mgr Lustiger (...) et nous allons plus loin, car nous pensons que ce n'est pas un seul point qu'il faut réfuter, mais l'ensemble des propositions de M. Savary. »*

Un vestige révolutionnaire

Le droit de pétition aux assemblées parlementaires, ouvert à tout citoyen français, est un vestige des pratiques de la Révolution de 1789. La législation en vigueur enserre cette possibilité dans d'étroites limites. Ainsi l'ordonnance de 1958 sur le fonctionnement des assemblées interdit l'apport de pétition à leur barre, ainsi que l'appel à des rassemblements *« sur la voie publique »* pour *« la discussion, la rédaction ou l'apport »* de pétitions.

Dans les faits, la pétition est, le plus souvent, d'origine individuelle. Depuis le 4 février 1982, par exemple, la présidence de l'Assemblée en a reçu quatre-vingt-une, concernant aussi bien des affaires de voisinage que des plaintes de corporations se jugeant mal comprises des pouvoirs publics. Elles sont systématiquement renvoyées à la commission des lois, qui a chargé M. Philippe Séguin, député (RPR) des Vosges, de les analyser et de proposer la suite à leur donner.

L'article 148 du règlement de l'Assemblée lui offre quatre possibilités : les classer *« purement et simplement »* ; les renvoyer à une autre commission permanente ; les renvoyer à un ministre ; les soumettre à l'Assemblée. Cette dernière possibilité n'a jamais été utilisée depuis 1958, la conférence des présidents n'ayant pas inscrit à l'ordre du jour la seule pétition qui ait franchi le barrage de la commission et qui concernait l'indemnité des militaires français servant en Allemagne.

M. LAIGNEL (PS) : pas acceptable

M. André Laignel, député de l'Indre, membre du secrétariat national du Parti socialiste, porte-parole des laïques au sein du PS, a déclaré, après la rencontre organisée par M. Alain Savary et une délégation de députés socialistes dirigée par M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, le mardi 17 avril, que le texte qui devait être soumis au conseil des ministres *« est très semblable, à des détails près, aux moutures antérieures »*.

M. Laignel estime que *« le texte tel qu'il est n'est pas acceptable »* et qu'il marque *« une incohérence qui ne peut pas être assumée »*. Le député de l'Indre a ajouté qu'*« il revient, maintenant, au Parlement d'amender profondément ce texte, notamment sur l'obligation faite aux collectivités de financer l'enseignement privé »*.

Enfin, M. Laignel a affirmé, à propos de la nouvelle rencontre prévue entre le ministre de l'éducation nationale et le groupe socialiste de l'Assemblée, mercredi 18 avril : *« Je ne crois pas que quiconque attende quoi que ce soit de ce dialogue. »*

LA FEN : une déclaration inacceptable

La Fédération de l'éducation nationale (FEN) considère la déclaration du cardinal Lustiger comme *« une véritable mise en demeure au gouvernement de la République, lui enjoignant de renoncer à la moindre tentative de dépassement du dualisme scolaire instauré en 1959 »*. Cette attitude est, pour la FEN, *« inacceptable »*.

La FEN reproche en outre à la hiérarchie catholique de formuler *« des exigences qui conduiraient à la mise en cause du principe républicain de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Elle prend ainsi à nouveau la responsabilité de la guerre scolaire et d'une aggravation du trouble de la nation »*.

Un cardinal en première ligne

Le cardinal Lustiger n'est pas le chef de l'Église de France. S'il existait officiellement, ce titre reviendrait au président de la Conférence épiscopale, Mgr Jean Vilnet. Mais les médias n'ont d'yeux que pour l'archevêque de Paris, qui vient de monter en première ligne à propos de l'école privée et sera, lundi prochain, l'invité de « L'heure de vérité » d'Antenne 2.

Ce vedettariat ne s'explique pas seulement par le siège prestigieux que Mgr. Lustiger occupe depuis février 1981 : à cause de ses origines, de sa carrière-éclair, de ses liens avec le pape, de son style et de ses idées, ce prélat, âgé de cinquante-sept ans, sort tout à fait du rang. Il y a, incontestablement, un phénomène Lustiger.

Dans le débat scolaire, l'archevêque de Paris a déjà eu deux occasions d'occuper le devant de la scène. Il était présent à Pantin, le 24 avril 1982, lors de la première grande manifestation des défenseurs de l'école privée. Et il a présidé à Versailles, le 4 mars 1984, la dernière de ces manifestations, qui n'avait de « régionale » que le nom. Tous les évêques de France n'apprécient pas la célébrité de leur nouveau collègue, même s'ils en reconnaissent l'efficacité et en comprennent les raisons.

L'évêque français moyen a de fortes chances d'être né dans une famille croyante, d'avoir été professeur de séminaire ou aumônier d'action catholique, puis d'être devenu directeur diocésain, vicaire général et évêque auxiliaire. C'est le parcours normal qui produit des gens dans la norme : attentifs aux misères sociales, pleins de bonnes intentions, peu soucieux de se mettre en avant et très solidaires les uns des autres, dans un esprit de « collégialité ».

Le cardinal Lustiger échappe totalement à ce schéma. Il est né à Paris dans une famille juive mais agnostique, d'origine polonaise. Au lycée Montaigne, cet enfant de l'école publique se fera *« tabasser »* aux cris de *« Sale juif ! »*. Sa mère meurt à Auschwitz.

A contre-courant

Converti au christianisme à l'âge de quatorze ans, après avoir lu toute la Bible en cachette, il découvre en même temps son identité juive et ne cessera plus de la revendiquer. Quitte à faire bondir les rabbins, pour lesquels on ne peut être, à la fois, juif et chrétien. Commentant sa nomination à Paris, il n'hésitera pas à dire : *« C'est comme si tout à coup, les crucifix s'étaient mis à porter l'étoile jaune. »*

Après son séminaire, Aaron Lustiger, devenu Jean-Marie, baigne dans les milieux intellectuels, passant de longues années comme aumônier d'étudiants à la Sorbonne. On le nomme ensuite curé d'une paroisse parisienne du seizième arrondissement, où il cultive déjà une certaine originalité et brille par ses sermons. Cet outsider brûle ensuite tous les échelons : il est nommé évêque d'Orléans en novembre 1979. Quinze mois plus tard, à la surprise générale, on le choisit pour succéder au cardinal Marty à Paris.

Si encore il s'était glissé dans le moule ! Mais Jean-Marie Lustiger s'arrange pour ne ressembler qu'à lui-même. Dans l'épiscopat français, il reste marginal. Solidaire, mais solitaire. On le sent à contre-courant sur des questions importantes, comme le nouveau catéchisme. Les catholiques de gauche ne l'aiment guère et la droite se méfie de lui.

Est-il de gauche ou de droite ? D'extrême centre, serait-on tenté de dire, en employant une formule qui désignait en Italie, il y a quelques années, le mouvement Communion et libération. Mais on sent bien que ce genre d'étiquette ne colle pas vraiment au personnage. Jean-Marie Lustiger échappe aux classifications parce qu'il se situe ailleurs.

Son approche n'est pas politique, mais très spirituelle. Elle n'est pas fondée sur des médiations sociales, mais sur de grands sentiments (paix, justice, etc.) qui le conduisent, par exemple, à défendre les immigrés. Socialisme et capitalisme le laissent froid. Ce qui l'intéresse, c'est le dedain de l'argent et le partage, avec un sens très juif du sacrifice. Son discours de Versailles en faveur de la liberté scolaire était significatif. Vous voulez des écoles chrétiennes ? demandait-il en substance. Eh bien, soyez un peu plus chrétiens !

Selon lui, on n'a pas assez pris la mesure de la crise, qui est spirituelle avant d'être économique ou sociale. Constatant une perte d'identité de l'Eglise, l'archevêque de Paris veut reconstituer le *« tissu chrétien »*. Il part du principe que le christianisme est désormais minoritaire dans la société, mais que cette société ne peut se passer de lui. L'Eglise n'a donc pas à se cacher mais à trouver, au contraire, une nouvelle *« visibilité »*.

C'est au nom de cette *« visibilité »* que l'archevêque de Paris a inauguré de nouveaux rapports avec le monde politique, recevant tous les corps constitués à sa cérémonie d'installation. Il ouvre la voie : cela ne pouvait commencer, selon lui, que sous un gouvernement de gauche. De même que seul un gouvernement de gauche pouvait régler durablement la querelle scolaire. L'archevêque de Paris entretient des contacts réguliers avec des dirigeants de tous bords. Ses relations sont meilleures avec M. Mitterrand qu'avec M. Chirac, mais il s'entend mieux avec MM. Barre et Debré qu'avec M. Mauroy. S'il n'avait pas été connu du monde politique, il ne se serait pas permis, lundi, un tel coup de poing sur la table, certainement décidé en accord avec les évêques pour empêcher les « ultras » d'occuper le terrain.

La *« visibilité »* de l'Eglise amène le cardinal Lustiger à utiliser volontiers les médias. Ne serait-ce que pour s'adresser aux nombreux catholiques qui ne pratiquent pas. Paradoxalement, son approche très spirituelle s'accompagne d'un langage très peu clérical. En public, le jargon d'Église est absent de ses propos. Plus à l'aise à la télévision que la plupart des évêques, il a une maîtrise peu commune de la parole. *« Son type d'éloquence colle bien au monde des médias*, remarque le sociologue Jules Gritti. *C'est l'éloquence du dialogue à voix haute, des confidences au micro, destinées à l'interlocuteur individualisé et multiple. Bossuet s'adressait à des foules. Lustiger, lui, s'adresse à une masse d'individus. »*

Le piège du vedettariat

L'archevêque de Paris se défend de chercher les projecteurs. Un mois après sa nomination, il affirmait : *« Je n'ai ni le temps ni le goût pour le vedettariat. J'en connais le piège, et notamment celui du miroir de l'opinion qui risque de rendre narcissique. »* Mais comment y échapper quand on occupe une telle position ? Et pourquoi mépriser les caméras quand on s'est donné pour programme d'être le *« témoin de la parole »*.

Les téléspectateurs remarquent sa clarté d'expression, son intelligence et sa conviction. C'est la partie émergée de l'iceberg Lustiger. Dans la vie courante, on a affaire à un homme hyperactif, très impatient, qui compte sur son intuition pour décider, souvent trop vite. Il peut être brusque, voire brutal. Ses méthodes ont semé la panique dans une partie du clergé parisien qui comptait de paisibles baronnies.

Comme Jean-Paul II, il ne supporte pas la contestation. Comme lui, c'est un homme de contacts, peu porté sur les dossiers. Le cardinal Lustiger voit beaucoup de monde, a une excellente mémoire des gens. En privé, il a gardé des traits d'étudiant : humour caustique, langage assez vert. Il fascine une certaine intelligentsia et il est ravi de la rencontrer : c'est pour lui — comme pour beaucoup de dirigeants — le meilleur moyen de suivre le mouvement des idées, car cet intellectuel n'a plus le temps de lire.

L'archevêque de Paris a des rapports privilégiés avec Jean-Paul II (qui ne le connaissait pas avant de l'avoir nommé à Orléans). Cette « ligne directe » contribue à agacer certains de ses pairs et à l'isoler. Le franc-tireur Lustiger saura-t-il s'intégrer peu à peu pour occuper la présidence de la Conférence épiscopale, qui, normalement, devrait lui revenir ? Le bon fonctionnement de l'Eglise de France dépend en partie de cette intégration.

ROBERT SOLÉ.

Passation de pouvoir à la commission Informatique et Libertés

M. Jean Rosenwald, le nouveau président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), a rendu public, mardi 17 avril, le quatrième rapport de cette institution, chargée de veiller à l'application de la loi sur les fichiers. Ce rapport, qui couvre la période d'octobre 1982 à octobre 1983, est, en fait, celui de son prédécesseur, M. Jacques Thyraud, sénateur (RI) du Loir-et-Cher. M. Rosenwald a rendu hommage *« à l'action et à la persévérance »* de ce dernier, qui, comme premier président de la commission, a eu la tâche, à partir de 1979, de faire connaître celle-ci.

Répondant aux accusations de mauvaise gestion (*le Monde* du 17 avril), M. Thyraud a assuré qu'il n'en éprouvait *« aucun complexe »* et s'est félicité du bilan de son action, qu'il a qualifié d'*« éloquent »*. Il a insisté sur le fait que, s'il avait dû céder la place, ce n'est pas en raison de ces accusations, mais parce qu'il y avait eu une nouvelle élection et que *« la démocratie avait joué son rôle »*.

★ Le quatrième *Rapport d'activité de la Commission nationale de l'informatique et des libertés*, qui retrace les principales prises de position de celle-ci (fichier antiterroriste, recensement, vote des élections à la Sécurité sociale, etc.) est disponible à la Documentation française (371 p., 90 F).

La fécondation artificielle de nouveau condamnée par le Vatican

Commentant la récente naissance de Zoé, bébé australien fécondé *in vitro* et conservé — au stade d'embryon — par congélation (*le Monde* du 13 avril) *l'Osservatore romano*, quotidien du Vatican, vient une nouvelle fois, de condamner la fécondation artificielle. *« Les « bébés éprouvettes », par congélation ou non, ne sont pas acceptés par la morale catholique »* affirme-t-il.

« Selon la morale catholique, la masturbation, nécessaire pour féconder l'ovule, n'est pas licite », explique le journal, et le prélèvement des ovules et leur éventuelle *« destruction, au cas où la fécondation n'a pas été couronnée de succès, soulèvent de graves questions morales »*.

« Comme l'affirmait Pie XII, un couple n'a pas de droit absolu d'avoir des enfants ; ce qui compte le plus, ce n'est pas d'avoir un enfant à tout prix, mais de l'avoir d'une « façon humaine », ajoute-t-il.

Le journal se réjouit cependant de savoir que la petite Zoé se porte bien et assure de sa compréhension les couples stériles qui désirent avoir un enfant.

SOCIÉTÉ

Tuerie d'Avignon

UN INCULPÉ LIBÉRÉ

Jean Roussel, soixante-trois ans, dit « Jeannot », inculpé de détention illégale d'armes et de munitions, à la suite d'une perquisition, lors de l'enquête sur la tuerie du Sofitel d'Avignon (sept morts, en août 1983), vient d'être remis en liberté.

Il est le quatrième inculpé dans cette affaire à bénéficier d'une telle mesure, après, notamment, sa fille, Denise. Il ne reste plus que trois personnes incarcérées : Jean Roussel fils, trente-huit ans, dit « Tchouné », principal inculpé et qui avait promis de faire des révélations si son père était relâché ; Gérard Rolland, trente-deux ans, et François Arpinot, quarante ans. *(Corresp.).*

CATASTROPHES

CYCLONE SUR MADAGASCAR

Soixante-huit morts

Soixante-huit morts, huit disparus, plusieurs dizaines de milliers de sans-abri, 500 milliards de francs malgaches (environ 7,5 milliards de francs français) de dégâts : telles sont les évaluations, publiées par le ministère malgache de l'intérieur, des conséquences du passage du cyclone tropical Kamisy sur Madagascar.

Le 9 avril dans la matinée, Kamisy a balayé la région d'Antseranana (ex-Diégo-Suarez), à la pointe nord de l'île. Le 10 avril dans la journée, il était au large de Mayotte. Le 11 avril dans l'après-midi, Kamisy était de retour sur Madagascar, frappant alors la région de Mahajanga (ex-Majunga) sur la côte nord-ouest. Il a ensuite traversé l'île, perdant de sa violence, et a réapparu vers Toamasina (ex-Tamatave) sur la côte est.

Dans l'immédiat, Madagascar a besoin de 60 000 tonnes de riz. Plus tard, il faudra reconstruire les 450 hôpitaux ou centres de soins, 1 270 écoles, 2 500 bâtiments publics et 3 250 immeubles privés qui ont été partiellement ou totalement détruits.

SPORTS

TENNIS

LE TOURNOI DE MONTE-CARLO

Le nouveau Lendl

De notre envoyé spécial

Monaco. — Après des débuts difficiles, Ivan Lendl, tête de série numéro un, et Arias, tête de série numéro trois, ont passé, mardi 17 avril, sous un ciel gris, le premier tour du Tournoi de Monte-Carlo, qui devait voir l'entrée en lice de Yannick Noah, ce mercredi, contre le vétéran roumain Nastase.

Les tournois se suivent au Monte-Carlo Country Club et ne se ressemblent pas. L'an passé, Ivan Lendl, qui reposait les pieds sur la terre battue après une longue série de tournois en salle, était éliminé au premier tour par l'Israélien Shlomo Glikstein. L'année dernière, également, Henri Leconte devenait le soixante-neuvième et dernier joueur vainqueur de Björn Borg, qui allait mettre un terme à sa carrière sur cette défaite.

Cette année, le numéro deux mondial affrontait le numéro deux français au premier tour. Sur la brique pilée du central avec vue sur la mer, le Tchécoslovaque connut un début de partie assez laborieux. Il fut même mené 4-1 dans la première manche, après avoir concédé son service deux fois et pris celui du Français une fois. Leconte, qui avait, jusqu'alors, réfréné son tempérament fougueux comme un jockey retient un pur sang, s'emballa tout à coup. Quand il ne se faisait pas transpercer par les passing shop de plus en plus précis de Lendl en se précipitant, inconsidérément, au filet, il bombardait les rangées de cyprès qui remplacent les bâches en fond de court. Lendl n'eut aucune difficulté dans ces conditions à aligner onze jeux en plaçant tous les coups de sa gamme.

Manifestement, le Tchécoslovaque, qui n'avait pas joué sur terre battue depuis sa défaite contre Noah à Roland-Garros, s'était intensément préparé pour ne pas manquer sa rentrée comme l'an passé. Et manifestement Lendl, qui doit prochainement participer aux Tournois de Dallas, Forest Hills, et Dusseldorf, à l'intention de préparer assidument les Internationaux de France pour tenter de décrocher son premier titre du grand chelem.

Record de gains

Sera-t-il mieux en mesure de dominer la nervosité qui lui a été fatale déjà en trois occasions ? Lendl, qui était naguère, encore, d'un tempérament ombrageux et d'un abord difficile est, à l'évidence, dans des dispositions d'esprit plus sereines depuis quelque temps.

Le Polonais Wojtek Fibak, qui l'avait conseillé, le laisse, désormais, voler de ses propres ailes. Les affaires du Tchécoslovaque, qui a établi le record des gains en tournois (quelque 3,8 millions de dollars) ces deux dernières années, sont à nouveau gérées par le groupe Pro-Serv. Cette assurance se retrouve dans un « look » plus décontracté (une coupe de cheveux façon rocker) et une plus grande propension à sourire.

Outre le fait qu'il vient de subir trois défaites consécutives contre McEnroe, plus régulier au fond de court, Ivan Lendl a d'autres motifs de préoccupation : son exhibition au Botswana, ce satellite de l'Afrique du Sud qui pratique l'apartheid, n'a pas été appréciée par la Fédération tchécoslovaque de tennis, qui a suspendu Lendl pour un an au début de 1983. Du coup, il n'a pas été sélectionné pour la Coupe Davis. Il ne sait toujours pas s'il fera partie de l'équipe qui rencontrera la France en juillet prochain. « *Si je ne suis pas sélectionné cette fois, il n'est pas douteux que je ne le sois jamais plus* », a déclaré Lendl, qui n'est pas retourné en Tchécoslovaquie depuis 1982 et qui est établi dans le Connecticut. « *Actuellement, la presse tchécoslovaque ne publie aucun résultat ni commentaire sur mes matchs, comme cela avait été le cas pour Martina Navratilova quand elle avait demandé asile aux Etats-Unis.* »

ALAIN GIRAUDO.

RÉSULTATS

Premier tour : Lendl (Tch.) b. Leconte (Fr.), 6-4, 6-0 ; Sundström (Suède) b. Clerc (Arg.), 6-2, 6-4 ; Arias (EU) b. Gunnarsson (Suède), 7-5, 6-0 ; S. Davis (EU) b. Edmondson (Austr.), 7-6, 6-1 ; Arguello (Arg.) b. Slozil (Tch.), 6-4, 6—3 ; Gomez (Eq) b. C. Panatta (It.), 6-3, 6-0 ; Perez (Urug.) b. Lewis (NZ), 6-4, 7-5 ; Vilas (Arg.) b. Luna (Esp.), 6-2, 6-1 ; Smid (Tch.) b. Dowdeswell (GB), 6-4, 6-0.

FOOTBALL

L'ÉQUIPE DE FRANCE SE QUALIFIE POUR LES JEUX OLYMPIQUES

L'équipe de France olympique s'est qualifiée pour le Tournoi de football de Los Angeles, en battant, mardi 17 avril, à Bochum, la RFA par 1 but à 0, au terme du match retour. Les Français et les Allemands avaient fait match nul (1-1) le 27 mars à Paris.

Les Français ont acquis ce résultat après un match à rebondissements. A la dix-septième minute, Jean-Louis Zanon commettait une faute sur l'avant-centre de Hambourg, Schatzchneider, dans la surface de réparation. Le gardien français Rust réussissait à détourner le pénalty tiré par Hertwig.

Après la mi-temps, Philippe Jeannol, qui avait boxé Schatzchneider, était expulsé du terrain. Bien que réduite à dix joueurs, l'équipe de France a finalement arraché la victoire grâce à un but de Guy Lacombe, à la soixante-quinzième minute, qui avait repris, à douze mètres du but allemand, un centre de Thouvenel.

VOILE

LE RECORD DE LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE

« Un sacré coup de pub »

De notre envoyé spécial

Concarneau. — « *Ils ont bien du mérite.* » Le Concarneau de la pêche et de la voile a fêté, mardi 17 avril, son enfant, héros de la dernière traversée record de l'Atlantique (*le Monde* du 17 avril) : Patrick Morvan, le skipper de *Jet-Services*, et ses trois équipiers, Jean Le cam, Marc Guillemot et Serge Madec, Concarnois comme lui.

Les bateaux, sirènes hurlantes, ont escorté le catamaran qui a dû, faute de vent, être tiré par un remorqueur pour faire son entrée dans le petit port breton. Après le marché et la sortie de l'école, on s'est même bousculé sur la jetée et à la criée pour approcher les vainqueurs. Une fête bon enfant, marquée par la présence de MM. Louis Le Pensec, ancien ministre socialiste de la mer, et Francisque Collomb, maire de Lyon, que le PDG de la société lyonnaise de transports Jet Services, M. René Caille, commanditaire du voilier, avait invité. Eric Tabarly, qui, le premier, avait battu en 1980, avec son trimaran *Paul-Ricard*, la performance de l'Américain Charlie Barr, vieille de soixante-quinze ans, et Marc Pajot, dernier détenteur du record, étaient discrètement de la partie.

A trente-neuf ans, Patrick Morvan a obtenu sa première grande victoire en bénéficiant de l'assistance de la Météorologie nationale et des améliorations techniques apportées aux derniers catamarans. L'ancien marin-pêcheur, célibataire endurci, a toujours vécu pour la mer. Après avoir appris à faire de la voile dans une entreprise d'Arcachon, il est revenu travailler à Concarneau dans le cercle familial. En 1977, il a commencé à se mesurer aux meilleurs skippers ; en 1980, il a rencontré le chef d'entreprise qui a accepté de financer son projet. « *Un mariage de raison, qui est devenu une histoire d'amour* », disent les deux hommes.

Beaucoup mieux dans les jours à venir ?

Personne ne pense, pour autant, que le nouveau record — *huit jours, seize heures, trente-six minutes*, soit dix-sept heures de moins que celui de Marc Pajot — figurera longtemps sur les tableaux. *Jet-Services* a beau faire partie de la nouvelle génération des catamarans (18,27 mètres et 5,5 tonnes), d'autres voiliers, récemment construits, feront probablement beaucoup mieux dans les jours à venir. Eugène Riguidel, avec *William-Saurin*, n'attend que des conditions météorologiques favorables pour quitter New-York, et surtout Mike Birch, avec *Formule-TAG*, catamaran de 25 mètres, a également pour objectif de s'attaquer au record.

Peu importe, semblent dire Patrick Morvan et René Caille. Les records sont faits pour être battus. Bras dessus, bras dessous, le skipper, presque aphone, et le PDG euphorique, s'en sont allés : « *On a quand même réalisé un sacré coup de pub.* »

GILLES MARTINEAU.

● *Tennis de table.* — L'équipe de France — Jacques Secretin, Patrick Birocheau et Patrick Renversé — est devenue, mardi 17 avril à Moscou, championne d'Europe de tennis de table en battant la Pologne (5 à 3).

INFORMATIONS « SERVICES »

FÊTES PASCALES

Les offices de la Semaine sainte

● CULTE CATHOLIQUE

NOTRE-DAME-DE-PARIS

Mercredi 18 avril : 18 H 30, messe chrismale concélébrée autour du cardinal Lustiger. – **Jeudi 19 avril :** 18 h 30, le cardinal Lustiger lavera symboliquement les pieds de douze prêtres avant la concélébration de la Cène du Seigneur. – **Vendredi 20 avril :** 15 heures, Chemin de Croix. 18 h 30, office de la Passion célébré par le cardinal Lustiger. – **Samedi 21 avril :** 21 heures, vigile pascale célébrée par le cardinal. – **Dimanche 22 avril :** 10 heures, messe solennelle célébrée par le cardinal Lustiger. 16 heures, vêpres.

BASILIQUE DU SACRÉ-CŒUR DE MONTMARTRE

Jeudi 19 avril : 10 h 30, office des Ténèbres. 19 heures, messe solennelle concélébrée. Lavement des pieds. – 21 h 45, complies et veillée au reposoir. – **Vendredi 20 avril :** 10 h 30, Office des Ténèbres. 12 h 30, Chemin de Croix avec le cardinal Lustiger. 19 h, célébration de la mort du Christ. – **Samedi 21 avril :** 10 h 30, office des ténèbres. 16 h, vêpres. 21 h, veillée pascale. – **Dimanche 22 avril :** 11 heures, messe solennelle. 16 heures, vêpre solennelle. 18 heures, messe chantée. 22 h 15, dernière messe.

ÉGLISE DE LA MADELEINE

Jeudi 19 avril : 12 h 15, messe. 16 h 45, messe pour les jeunes. 18 h 30, Cène du Seigneur. – **Vendredi 20 avril :** 12 h 15 et 15 heures, Chemin de Croix. 18 h 30, célébration de la Passion. – **Samedi 21 avril :** 21 heures, vigile pascale. – **Dimanche 22 avril :** 11 heures, grand messe.

ÉGLISE SAINT-ROCH
296, rue St-Honoré, 75001 Paris

Jeudi 19 avril : 19 heures, messe. Procession au reposoir, Adoration. – **Vendredi 20 avril :** 12 h 45 et 15 heures, Chemin de Croix. 17 h 30, office des Ténèbres. 19 heures, célébration de la Passion du Seigneur. – **Samedi 21 avril :** 21 heures et 24 heures, veillée pascale. – **Dimanche 22 avril :** messe à 8 h 30, 9 h 45 (latin), 10 h 45, 11 h 45, 18 h 30.

ÉGLISE SAINT-GERVAIS
2, rue François-Miron, 75004 Paris

Jeudi 19 avril : 18 heures, célébration de la Cène ; 23 heures, office des Ténèbres. – **Vendredi 20 avril :** 18 heures, Liturgie de la Passion. – **Samedi 21 avril :** 21 h 30, Vigile pascale. – **Dimanche 22 avril :** 8 heures, office de la Résurrection ; 11 heures, Messe solennelle.

ÉGLISE SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS
252, rue Saint-Jacques, 75005 Paris

Jeudi 19 avril : 19 heures, office de la Cène. Adoration jusqu'à 24 heures. – **Vendredi 20 avril :** 15 heures, Chemin de Croix ; 19 heures, office, célébration de la Passion. – **Samedi 21 avril :** 21 h 30, veillée. – **Dimanche 23 avril :** 9 h 30, messe ; 11 heures, messe solennelle.

PAROISSE MARONITE NOTRE-DAME DU LIBAN
17, rue d'Ulm, 75005 Paris

Jeudi 19 avril : 19 h, Lavement des pieds ; Cène. – **Vendredi 20 avril :** 9 h, messe des Présanctifiés. 19 h, adoration de la Sainte-Croix ; Cérémonie de la Sépulture du Christ. – **Samedi 21 avril :** 23 h, cérémonie de la Paix, messe et procession pascales, veillée. – **Dimanche 22 avril :** 11 h, grand'messe.

ÉGLISE SAINT-SULPICE
Place Saint-Sulpice, 75006 Paris

Jeudi 19 avril : 19 h, messe solennelle. – **Vendredi 20 avril :** 13 h 10 et 15 h, Chemin de Croix. 19 h : Célébration de la Passion. – **Samedi 21 avril :** 21 h 30, bénédiction du Feu nouveau, procession, veillée biblique, messe solennelle. – **Dimanche 22 avril :** 10 h 30, messe solennelle. 18 h, vêpres.

ÉGLISE SAINT-EUGÈNE-SAINTE-CÉCILE
5 bis, rue Sainte-Cécile, 75009 Paris.

Jeudi 19 avril ; 19 heures, messe solennelle, veillée, chants. – **Vendredi 20 avril :** 12 h 15 et 15 heures : Chemin de Croix. 19 heures : célébration de la mort du Christ. – **Samedi 21 avril :** 21 heures : veillée, messe de la *Résurrection*, chants en grégorien. – **Dimanche 22 avril :** 10 heures, messe ; 11 h 15 : messe solennelle (latine), chants, orgue.

ÉGLISE DE LA TRINITÉ
Place d'Estienne-d'Orves, 75009 Paris.

Jeudi 19 avril : offices à 7 h 30 et 8 heures ; messe à 12 h 10 et 18 h 30. – **Vendredi 20 avril :** 12 h 10 et 15 heures : Chemin de Croix ; 18 h 30 : célébration de la Passion. – **Samedi 21 avril :** 10 heures, offices des Lectures ; 21 heures : vigile pascale et messe. – **Dimanche 22 avril :** 8 heures, 10 heures, 11 h 15, 19 heures, messes ; 18 heures, salut du Saint-Sacrement.

ÉGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
5, rue de Belzunce, 75010 Paris

Jeudi 19 avril : 17 heures, célébration de la Cène pour les enfants ; 19 heures, célébration de la Cène. Prière de 21 h 30 à 22 h 15. – **Vendredi 20 avril :** 15 heures, Chemin de Croix ; 19 heures, célébration de la Passion. – **Samedi 21 avril :** 21 heures, vigile pascale. Célébration de la Résurrection. – **Dimanche 22 avril :** Messes à 8 heures, 9 heures, 10 heures (en grégorien), 11 h 30 et 18 h15.

ÉGLISE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL
96, boulevard Murat, 75016 Paris

Jeudi 19 avril : 10 heures, Office choral ; 21 heures, célébration de la Cène, lavement des pieds. Adoration du Saint-Sacrement jusqu'à minuit. – **Vendredi 20 avril :** 10 heures, Office choral ; 15 heures, Chemin de Croix ; 21 heures, Office de la Passion. – **Samedi 21 avril :** 10 heures, Office choral ; 21 heures, vigile pascale, messe de la Résurrection. – **Dimanche 22 avril :** Messes à 8 h 30, 9 h 30, 11 heures, 12 h 15 et 18 h 30.

● CULTE PROTESTANT

ÉGLISE REFORMEE DE FRANCE PAROISSE DU SAINT-ESPRIT
5, rue Roquépine, 75008 Paris

Jeudi 19 avril : 18 heures, récital d'orgue ; 18 h 30, service liturgique, Sainte-Cène. – **Vendredi 10 avril :** 12 h 30 et 18 h 30, culte, Sainte-Cène. – **Samedi 12 avril :** 10 h 30, culte, Sainte-Cène.

ÉGLISE RÉFORMÉE DE L'ANNONCIATION
19, rue Cortambert, 75116 Paris

Jeudi 19 avril : 19 heures, culte, Sainte-Cène. – **Vendredi 20 avril :** 10 h 30, culte, Sainte-Cène ; 19 heures, service *liturgique, Sainte-Cène*. – **Dimanche 22 avril :** 10 h 30, *culte de Pâques*, Sainte-Cène.

ÉGLISE LUTHÉRIENNE DE LA RÉSURRECTION
8, rue Quinault, 75015 Paris

Samedi 21 avril : 21 h 30, vigile pascale, eucharistie.

SAINT-GEORGE'S ANGLICAN CHURCH
7, rue Auguste-Vacquerie, 75116 Paris

Jeudi 19 avril : 19 h 30, office du jeudi saint (chanté). – **Vendredi 20 avril :** 19 h 30, office du vendredi saint (chanté). – **Samedi 21 avril :** 22 h 30, veillée et eurcharistie. – **Dimanche 22 avril :** 8 h 30, 18 h 30, eucharistie ; 10 h 30, eucharistie (chantée).

● CULTE ORTHODOXE

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE
17, rue du Petit-Pont, 75005 Paris

Jeudi 19 avril : 12 heures, bénédiction de l'Huile sainte et onction ; 19 heures, liturgie de saint Basile. – **Vendredi 20 avril :** 17 heures, office solennel. – **Samedi 21 avril :** 11 h 30, bénédiction du Feu sacré, liturgie de saint Basile, onction ; 23 heures, entrée triomphale du Christ. – **Dimanche 22 avril :** 10 h 30 et 18 heures, liturgie solennelle de saint Jean-Chrysostome.

ÉGLISE ALEXANDRE-NEWSKY
12, rue Daru, 75008 Paris

Jeudi 19 avril : 12 heures, vêpres et liturgie de saint Basile. – **Vendredi 20 avril :** 19 heures, matines et office de l'Ensevelissement. – **Samedi 21 avril :** 22 h 30, office de minuit, matines de Pâques ; 0 h 30, liturgie de saint Jean-Chrysostome.

ÉGLISE ORTHODOXE NOTRE-DAME-DES-GRACES
16, rue Duperré, 75009 Paris

Jeudi 19 avril : messe à 20 h 15. Adoration. – **Vendredi 20 avril :** chemin de croix ; 20 h 15 : lecture de la Passion. – **Dimanche 22 avril,** 10 h 15 : messe chantée ; sermon.

ÉGLISE SAINT-SERGE
93, rue de Crimée, 75019 Paris

Jeudi 19 avril, 9 h 30 : vêpres et liturgie de saint Basile. – **Vendredi 20 avril,** 19 h : matines et office de l'ensevelissement. – **Samedi 21 avril,** 22 h 30 : office de minuit. – 0 h : procession ; matines de Pâques ; liturgie de saint Jean Chrysostome.

ÉGLISE SAINT-EPHREM-SYRIENS
17, rue des Carmes, 75005 Paris

Samedi 21 avril, 18 h 30 : cérémonie de la paix pascale et messe solennelle de la Résurrection. – **Dimanche 22 avril,** 10 h 30 : messe solennelle.

TOURISME

Des hélicoptères pour les skieurs

M. Carraz est prêt à assouplir la réglementation

De notre correspondant

Grenoble. – Le secrétaire d'Etat au tourisme, M. Roland Carraz, qui visitait, mardi 17 avril, le Salon international de l'aménagement en montagne consacré aux techniques et aux matériels spécifiques aux zones d'altitude, s'est déclaré favorable à une levée partielle de l'interdiction faite aux hélicoptères privés de déposer des skieurs sur les sommets des Alpes françaises. « *Je suis sensible au* « plus » *commercial que représente ce type d'activité* », a indiqué M. Carraz.

Le ski héliporté n'est plus autorisé en France depuis le 23 novembre 1980. Quatre à cinq mille personnes seulement, en majorité des étrangers, avaient alors été brusquement privées d'un moyen de transport qui permettait, en quelques minutes, d'être hissé jusqu'aux plus hauts sommets des Alpes. Ce sport d'élite, très coûteux en énergie, fut une « victime » indirecte de la crise pétrolière. Mais, surtout, il choquait les protecteurs de la montagne et notamment le Club alpin français (CAF) dont les membres, eux, conquièrent les sommets à la force du jarret.

En 1975, sur la cime du mont Buet (altitude 3 099 mètres) une bagarre avait opposé skieurs-héliportés et écolo-skieurs. A l'époque, près de cent points de dépose étaient desservis par une noria d'hélicoptères qui perturbaient gravement la tranquillité des randonneurs.

La directive d'aménagement et de protection de la montagne devait, en 1977, trancher en faveur des protecteurs de la nature. Mais l'interdiction totale ne devait prendre effet que trois ans plus tard au grand dam des professionnels de la montagne, notamment des guides et des directeurs d'offices du tourisme des grandes stations françaises des Alpes du Nord. Ces derniers étaient en effet parvenus à attirer, grâce à ce ski « grand large », une clientèle étrangère fortunée, passagers assidus des compagnies d'hélicoptères.

Les élus locaux proposèrent alors une « *limitation raisonnable* » des points de dépose : deux ou trois sites dans le massif du Mont-Blanc et une demi-douzaine sur les sommets qui dominent les vallées de la Tarentaise et de la Maurienne. C'est cette solution « douce » que voudrait voir adopter M. Carraz, qui s'appuie sur les expériences du même type menées dans les montagnes suisses, italiennes et canadiennes. Il devra, cependant, affronter l'hostilité résolue des protecteurs du milieu alpin : ils n'ont pas manqué de relever que le projet de loi sur la montagne prévoit d'interdire totalement les déposes de skieurs en altitude (*le Monde* du 6 avril).

CLAUDE FRANCILLON.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3692

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■			
III			■						
IV			■					■	
V	■								■
VI						■			
VII					■		■		
VIII									
IX				■					
X						■		■	
XI		■							

HORIZONTALEMENT

I. L'Egypte au cœur de Paris. – II. Boîte où les pions s'attachent à éviter les échecs. Singulier pluriel. – III. Fut, dans la basse Mésopotamie, un haut lieu de civilisation. Jeunes, ils se font parfois sonner les cloches. – IV. Possessif. Personnel. – V. Permet de trinquer à l'ombre de sa généreuse production. – VI. Suffisante. Blond portant la barbe en pointe. – VII. Eau d'Aragon. Privatif. – VIII. Combinaisons qui se font cartes sur table. – IX. Pour rester dans le ton, il aurait dû composer des chants d'oiseaux. Qui serait sensible à une marque de reconnaissance. – X. Forme d'autogestion. – XI. On regrette parfois d'en être sorti tout en craignant d'y retomber.

VERTICALEMENT

1. Sa parabole relève plus de la balistique que la scolastique. Bien avant le taylorisme, il travaillait déjà à la chaîne. – 2. Argumenteur ou, plus simplement, menteur. – 3. Interjection. Revenue à de plus justes mesures. – 4. Clartés ou personnages rayonnants. Préposition. – 5. A sa place à Paris et ses originaires leur boulevard. Forme d'auto. – 6. Type de genre non académique. – 7. Conserve son équilibre quand les autres ont perdu la boule. On ne va pas le voir spécialement dans le département qui porte son nom, mais plutôt dans celui d'à-côté. – 8. Article pour demoiselle. C'est parfois être rétribué pour avoir certaines choses à l'œil. – 9. Où restent muettes des langues pourtant bien pendues. Ajoute une pièce au dossier.

Solution du problème n° 3691

Horizontalement

I. Jaquettes. – II. Onglier. – III. Treuil. – IV. Icare. Ile. – V. Lama. Gelé. – VI. Liasse. – VII. Indolores. – VIII. On. Oct. – IX. Roussâtre. – X. Eve. In. Il. – XI. Serinette.

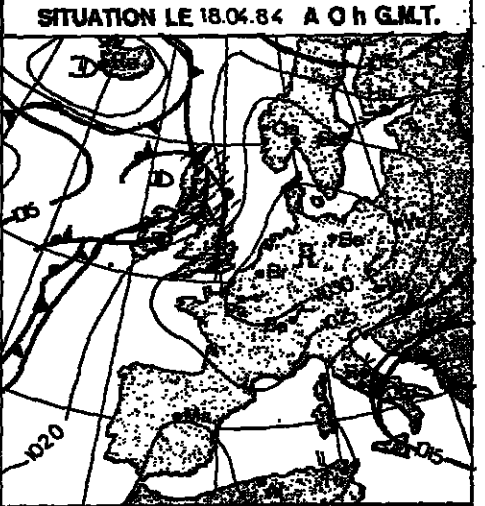
Verticalement

1. Joaillières. – 2. An. Caïn. Ove. – 3. QG; Amadouer. – 4. Ultrasons. – 5. Eire. Sl. Sin. – 6. Tee. Géo. Anc. – 7. Truie. Rot. – 8. Ill. Ecrit. – 9. Salée. Stèle.

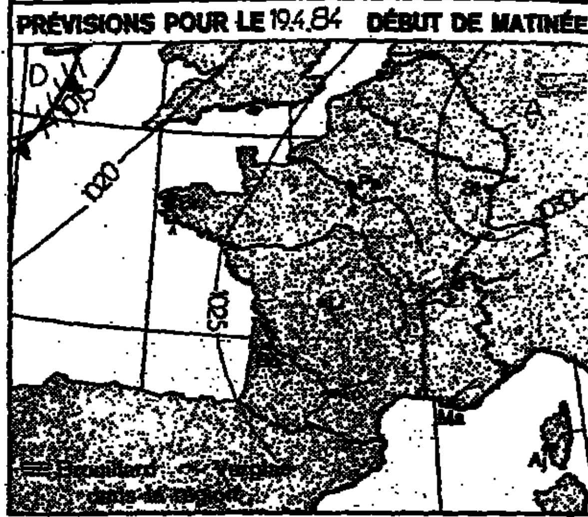
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18.04.84 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 19.4.84 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 19 AVRIL A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 18 avril à 0 heure et le jeudi 19 avril à 24 heures.

Le courant perturbé qui circule des Açores à la mer de Norvège n'atteint pas la France, toujours protégée par une zone de hautes pressions ; l'instabilité sur la Corse est en voie d'atténuation.

Jeudi matin, un temps frais et clair à peu nuageux prédominera sur toutes les régions, malgré quelques nuages élevés, sans conséquences, sur les régions du Nord ; quelques faibles gelées seront observées sur la Champagne et la Lorraine, mais d'une manière générale, les températures minimales sous abri seront positives.

Au cours de la journée, les températures s'élèveront rapidement par évolution diurne, et le temps deviendra très agréable, avec le soleil et des maxima voisins de 16 à 19° de la Bretagne au Nord et au Nord-Est, 18 à 21° des pays de Loire au Lyonnais, 19 à 22° près de la Méditerranée. *19 à 23° sur le Sud-Ouest* du pays. Le vent, faible en général, soufflera encore modérément de secteur nord dans la vallée du Rhône.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, à 8 heures, le 18 avril, de 1 031 millibars, soit 774 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 avril ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18 avril) : Ajaccio, 13 et 5 degrés; Biarritz, 13 et 3; Bordeaux, 15 et 4; Bourges, 13 et 3; Brest, 14 et 4; Caen, 12 et 2; Cherbourg, 11 et 4; Clermont-Ferrand, 12 et – 3; Dijon, 12 et 1; Grenoble-St-M.-H., 11 et – 1; Grenoble-St-Geoirs, 11 et – 2; Lille, 13 et 1; Lyon, 12 et 1; Marseille-Marignane, 16 et 4; Nancy, 11 et – 2; Nantes, 15 et 6; Nice-Côte d'Azur, 15 et 9; Paris-Montsouris, 14 et 5; Paris-Orly, 14 et 4; Pau, 15 et 3; Perpignan, 16 et 9; Rennes, 15 et 4; Strasbourg, 11 et 1; Tours, 14 et 1; Toulouse, 15 et 0; Pointe-à-Pitre, 31 et 26.

Températures relevées à l'étranger: Alger, 18 et 5 degrés ; Amsterdam, 11 et 0; Athènes, 18 et 8; Berlin, 12 et 2; Bonn, 11 et – 3; Bruxelles, 1 et 2; Le Caire, 26 et 18; îles Canaries, 23 et 17; Copenhague, 11 et – 1; Dakar, 24 et 19; Djerba, 21 et 15; Genève, 11 et 4; Jérusalem, 18 et 13; Lisbonne, 23 et 13; Londres, 14 et 6; Luxembourg, 10 et 1; Madrid, 19 et 13; Moscou, 21 et 12; New-York, 18 et 9; Palma-de-Majorque, 18 et 1; Rome, 15 et 10; Stockholm, 11 et – 2; Tozeur, 24 et 15; Tunis, 18 et 10.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

VENDREDI 20 AVRIL

« La vitrerie de la cathédrale Notre-Dame », 15 heures, portail central, Mlle Brossais ;

« L'église Notre-Dame du Travail », 15 heures, 59, rue Vercingétorix, Mme Garquez Roméro ;

« Dans les pas des pèlerins de Saint-Jacques », 15 heures, square Saint-Julien-le-Pauvre, Mme Legrégeois (Caisse nationale des monuments historiques).

« La peinture américaine », 15 heures, entrée Grand Palais (Approche de l'art).

« L'Opéra », 14 heures, dans le hall, (D. Bouchard).

« Vestiges et curiosités de la Montagne-Sainte-Geneviève », 14 h 30, métro Cardinal-Lemoine (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Quartier des Halles », 15 heures, 1, rue de Turbigo (B. Czarny).

« Le trois-mâts *le Belem* : histoire et technique de la navigation », 15 heures, métro Bir-Hakeim (P.-Y. Jaslet).

« Les impressionnistes », 14 h 45, entrée musée du Jeu de paume (M.-C. Lasnier).

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 15 heures, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« Jardins et hôtels de la rue du Cherche-Midi », 14 h 30, métro Vaneau (Paris pittoresque et insolite).

CONFÉRENCES

19 h 30, Sorbonne, amphi. Bachelard, Bruno Fouquet : « Vivre mieux ».

20 h 15, 11 *bis*, rue Keppler : « L'initiation et le mystère de la Passion » (Loge unie des théosophes).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 18 avril :

DES DÉCRETS

● Portant déconcentration de procédures et modification de diverses dispositions relatives à la gestion du domaine de l'État.

Portant promotions et nominations dans les cadres des officiers de réserve.

UN ARRÊTÉ

● Relatif à l'institut de recherche fondamentale au CEA.

EN BREF

PÉLERINAGE

AUX SOURCES DE LA STÉNOGRAPHIE. – Un pèlerinage aura lieu à Sinceny, le lundi 30 avril, (départ de Paris à 8 h. 30, retour vers 19 heures) pour célébrer le 150e anniversaire de la naissance d'Emile Duployé, créateur de la méthode de sténographie qui porte son nom.

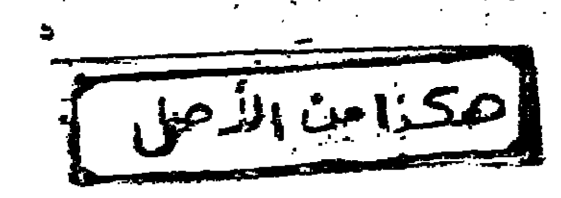
★ **Renseignements auprès de M. Morard, 10 avenue Villebois-Mareuil, 06000 Nice.**

VIDEO-CLIP

DE LA PRISE DE VUES AU MONTAGE. – Apprendre les bases techniques de la vidéo en réalisant un clip musical : un cycle de quatre week-ends (des 12-13, 19-20, 26-27 mai et 2-3 juin) organisé par l'association Imagik en offre la possibilité dans les locaux de Femin'autres, à Paris.

★ **Femin'autres : 72, rue du Château-d'Eau, 75010 Paris. Tél. : 770-09-65, Imagik : 348-07-44.**



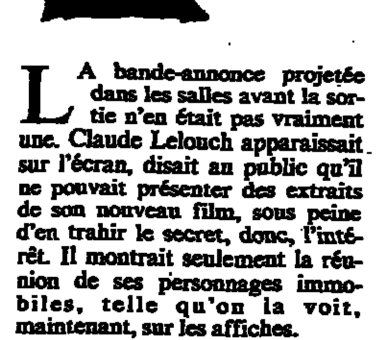


Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

LE NOUVEAU FILM DE CLAUDE LELOUCH

« Viva la vie » et l'amour du cinéma



LA bande-annonce projetée dans les salles avant la sortie n'en était pas vraiment une. Claude Lelouch apparaissait sur l'écran, disait au public qu'il ne pouvait présenter des extraits de son nouveau film, sous peine d'en trahir le secret, donc, l'intérêt. Il montrait seulement la réunion de ses personnages immobiles, telle qu'on la voit, maintenant, sur les affiches.

Coup de pub ? Promotion par le mystère ? Non. Quand on se trouve en présence du film, on comprend pourquoi Lelouch a agi de cette façon : *Viva la vie* repose entièrement sur des fausses pistes, des surprises à découvrir au fil du spectacle, avec un plaisir qu'il ne faut pas gâcher d'avance.

Chaque spectateur doit se trouver dépositaire du secret, le garder en lui. Jamais une œuvre de Lelouch — sauf, en partie, *le Voyou*, brillante comédie policière entre passé et présent (1970) — n'a dépendu à ce point d'une relation de confiance et d'amitié avec le public. Les critiques n'ont plus qu'à jouer le jeu, de bonne grâce si possible. A supposer qu'on ne le veuille pas, il serait inélégant de faire à Lelouch le coup de l'ouvreuse (d'un dessin humoristique autrefois célèbre) révélant à un spectateur, radin sur le pourboire, l'identité de l'assassin.

Alors, comment parler de *Viva la vie* ? On peut installer l'atmosphère, les grandes lignes de départ. Il est question d'une menace de troisième guerre mondiale, de la construction d'abris antiatomiques, de la présentation du film à l'Opéra, en soirée de gala, ce qui donne lieu à une interview de Lelouch à la télé. Michel Perrin, PDG d'une multinationale (Michel Piccoli) doit aller au gala de l'Opéra avec sa femme Catherine (Charlotte Rampling). Venu la chercher, en voiture, à leur superbe résidence de campagne, il disparaît, au bout de la route, sans laisser de traces.

Parallèlement, la comédienne Sarah Gaucher (Evelyne Bouix), femme d'un professeur d'art dramatique (Jean-Louis Trintignant) n'arrive pas, ce soir-là, au théâtre où elle interprète *la Madelon*. Il n'y avait, il ne pouvait y avoir aucun lien connu entre Michel et Sarah mais on sait que chez Lelouch, en défi à la géométrie, les parallèles se rejoignent. Il brode, évidemment, sur un de ses thèmes de prédilection, mais c'est bien plus subtil que cela. A mesure que le film avance, la vérité se dérobe ou, plutôt, ce qui semblait être la vérité, l'explication, engendre une autre situation, une autre explication qui, à son tour... Jusqu'à la fin — et quelle fin ! — où Lelouch retourne ses dernières cartes, ouvre le dernier tiroir.

Il ne faut pas voir là des tours de passe-passe juste conçus pour bercer le confort de ceux qui vont au cinéma pour qu'on leur raconte des histoires romanesques. Celle-ci n'est pas à dormir debout. Parfaitement honnête, Lelouch a semé partout des indices révélateurs. On les enregistre d'une manière automatique, ils font leur chemin dans nos têtes, tandis que la mise en scène, les dialogues, le montage épousent les péripéties successives d'un scénario à l'architecture originale et solide, que les éclairages changent d'un événement à un autre, d'une séquence à une autre.

Demandez-vous pourquoi Michel Perrin a mal dormi, pourquoi Catherine, en son manoir, est une splendide amazone, pourquoi Michel et Sarah ont toujours soif, pourquoi Edouard Takvorian (Charles Aznavour), personnage longtemps muet et non défini, regarde fixement ses enfants manipulant des jouets électroniques, pourquoi le soleil disparaît en plein jour, faisant planer sur le globe terrestre une menace de refroidissement soudain dissipée, pourquoi Anouk Aimée est la première femme de Perrin.

Et, surtout, écoutez bien ce que déclare Gaucher-Trintignant, acteur parlant du film et personnage du film : « *Spielberg raconte une histoire, Fellini ne veut pas raconter une histoire, et Godard vous explique comment raconter une histoire.* » Au moment où elle arrive, cette phrase fait rire (d'ailleurs, on rit souvent au cours de cette étonnante aventure). Cela ne signifie pas que Lelouch se prend pour Spielberg, Fellini et Godard réunis, au risque de faire hurler particulièrement les godardiens farouches. Cela signifie détour vers la science-fiction, fantasmes et images mentales, réflexion sur le pouvoir du cinéma, le langage cinématographique. Tout cela sans attitude intellectuelle, théorique, mais au feu bouillonnant de la joie de faire un film.

Chaque mouvement de caméra — et l'on connaît le rôle physique autant qu'esthétique de la caméra dans l'univers lelouchien — trace une figure de ballet, un morceau de puzzle. Tout s'assemble, laissant, toutefois, un léger décalage entre la représentation des images et leur perception par les spectateurs. Si bien qu'on se trouve envoûté, atteint de la jubilation que procurent les grands films d'auteur et celui-ci en est un, pas seulement pour les *happy fews*.

Lelouch a toujours été un créateur. Après des débuts difficiles, il a connu, à la fin des années 60, des succès commerciaux : *Un Homme et une Femme*, *Vivre pour vivre*. Au nom de Godard, justement, certains ne voulaient pas les accepter. Querelle aujourd'hui reléguée au rang des vieilles lunes. Lelouch est un fonceur, il n'aime pas les échecs, mais, quand cela lui arrive, il en tient compte, il revient à la case départ et il se lance dans une nouvelle expérience. Depuis vingt-cinq ans, il filme comme on respire. C'est sa vie. Viva la vie et l'amour du cinéma !

Avançons-nous jusqu'à affirmer que, dans cette curieuse saison française où l'admirable *un Dimanche à la Campagne* de Bertrand Tavernier et les extravagants *Morfalous* de Henri Verneuil se situent à des points extrêmes, où Pialat, lauréat des « Delluc » et « César », ainsi que Godard, inlassable en sa pratique, restent à part, *Viva la vie* réconcilie cinéma d'auteur et cinéma populaire en les amenant à coïncider dans un chatoyant essai sur les rapports de l'illusion et de la vérité.

Dirigé par Lelouch, Michel Piccoli manie, au gré de celui-ci — et vous verrez comment, pourquoi — l'art de faire croire à l'impossible, d'exalter l'imaginaire sur des préoccupations contemporaines, d'organiser le coup le plus fabuleux du siècle, de réaliser, comme sous l'effet du hasard, les désirs cachés. Fusée porteuse de la mise en scène, Piccoli entraîne, avec lui, le destin de ses compagnes et compagnons de film. Charlotte Rampling, Evelyne Bouix, Anouk Aimée, Myriam Boyer, Trintignant, Aznavour, Laurent Malet, Charles Gérard, intriguent, passionnent, séduisent, émeuvent à des degrés divers. L'amour du cinéma chez Lelouch, c'est aussi la passion d'approcher les acteurs, de leur insuffler une existence à la fois humaine et mythique.

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

« Beyrouth photographies »

STADES DE LA DESTRUCTION

LES champs de ruines que laissent derrière elles les ondes des tremblements de terre portent l'horreur simple de la fatalité, la maladresse de la nature. On leur accorde avec peine la beauté qu'on attribue aux ruines séculaires, à ces vestiges où l'on croit pouvoir ne lire que l'usure du temps, dont Piranese faisait l'éloge, et dont beaucoup d'artistes contemporains aiment à nouveau faire vibrer le charme archéologique. Mais le XX[e] siècle a inauguré des désastres beaucoup plus impressionnants encore, faisant tomber le feu du ciel sur des villes entières jusqu'à n'en plus laisser la trace, sur des pays, sur des peuples. Habitué à ces images de guerre, le regard s'est blasé, et il faut voir sur place les crématoires effondrés d'Auschwitz pour en mesurer l'épouvantable réalité. Il faut le corps disloqué d'un soldat, d'un enfant, et le sang qui se mêle à la boue pour vraiment s'émouvoir au compte rendu de ces désastres.

Faire passer, faire comprendre l'horreur est devenu l'art le plus difficile qui soit. Puisque l'image ne choque plus comme la réalité, puisqu'elle n'est plus reçue comme la réalité, il lui faut, pour convaincre, pour susciter à nouveau l'émotion, les artifices de la beauté. Ceux des grands peintres montrant l'enfer, alors que les guerres ensanglantaient l'Europe. Sophie Ristelhueber a ce talent. Sans un homme dans les ruines de Beyrouth, sans un mot pour expliquer ce qui se passe en effet de commentaire, sans un titre puisque la ruine n'est jamais que la ruine, ses photographies font dire la chair de la guerre à l'architecture, ou plus exactement à ce qu'il en reste.

Les photographies de Sophie Ristelhueber publiées par Hazan ont été exposées à l'Institut français d'architecture. Car cet organisme ordinairement voué à la construction plutôt qu'à la destruction remplit aussi son rôle lorsqu'il donne une vision aussi juste et aussi riche du devenir des bâtiments, comme il l'avait déjà fait l'an passé avec l'exposition « Bunker Romance ». Et le devenir guerrier de l'architecture est, on le sait, un avenir qui n'est pas à exclure.

Voici un immeuble de bureaux moderne, à Beyrouth, réduit à l'état de carcasse où s'accrochent encore quelques lambeaux de fenêtres. Un cinéma, ou un théâtre, dont le rideau de scène est tissé de poutrelles métalliques, de grillages enchevêtrés, de voiles dilacérés de ciment. Tous les stades, plus ou moins élaborés de la destruction avec ce caractère terriblement anatomique des masses de béton pendantes, pantelantes, à leurs fers. Le revêtement des murs est quelquefois criblé, éclaté, comme la peau d'un grand brûlé.

Dans ce champ de désolation, une piscine, simplement abandonnée peut-être, près d'un vestige de colonnade, prend elle aussi l'allure de victime pour deux branches cassées, quelques fragments de plâtre tombés dans l'eau croupie. Les arbres, la végétation, c'est ce qui confirme en effet ou infirme l'immédiateté du désastre. Les branches cassées près de la piscine, à la Résidence des Pins, donnent le signe de la guerre. Rue du Patriarche Hoyek, au contraire, les fougères qui commencent à pousser dans l'interstice des ruines indiquent une ancienneté relative du bombardement. D'ailleurs la rue a été nettoyée de ses décombres. Dans le brouillard du matin, on peut croire une fois de plus la guerre finie.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ Beyrouth photographies, par Sophie Ristelhueber, Editions F. Hazan, 67 pages, 65 F. — Après l'IFA, à Paris, exposition à la maison de la culture de Grenoble du 22 mai au 7 juin. Cinq photos de Beyrouth ont été publiées dans *le Monde Aujourd'hui* daté 26-27 février.

LE SALON DES INDÉPENDANTS A CENT ANS

Les baraques de la dissidence

IL n'est plus ce qu'il était, mais son passé est mémorable. Faire son bilan nous conduit aux points de rupture qui, depuis un siècle, ont articulé ou désarticulé l'histoire de l'art moderne. Voilà exactement cent ans que les Indépendants, pour la première fois, ouvraient les portes d'un *« Salon libéré des jurys »*.

Le jury était le gardien jaloux du Salon, le Salon avec une capitale. N'y entraient que les artistes respectueux des règles idéales de l'art apprises à l'école du quai Malaquais. C'était une institution de l'Etat fonctionnant comme un régulateur des tendances transgressives qui pouvaient se manifester çà et là. Le Salon filtre, veille au respect des valeurs établies par les prix de Rome et autres membres de l'Institut. Daumier le républicain, Courbet l'anarchiste et le Delacroix des barricades de Paris en sont exclus. C'est le rempart du conservatisme qui endigue la révolution par les symboles.

Cette guerre des signes se traduit très concrètement par l'accès ou le refus à qui amorce son développement libéral. L'Etat est encore le premier client des artistes, mais déjà la bourgeoisie de la première révolution industrielle commence à se fournir en tableaux. Etre ou ne pas être au Salon, c'est pour un peintre une question de vie ou de mort.

C'est ainsi que commencent à faire florès des entreprises parallèles « indépendantes » et en lutte contre celles de l'Etat, créant du jour au lendemain des groupes, des cercles, des salons, des réunions artistiques qui parfois disparaissent à la saison suivante. La révolution de 1848 emporte le Salon pour un temps : entrée libre à tous, au « sublime » comme au « ridicule », remarquait Théophile Gautier. Les « refusés » du Salon officiel constituent leur propre « Salon des refusés » sur le grand terrain vague qui va de l'Alma au Champ-de-Mars, providence des plus entreprenants qui aménagent leurs expositions personnelles sous une tente ou dans un baraquement, comme Courbet, Manet...

Un nouveau venu nommé Seurat

C'est dans ces baraques de la dissidence qu'apparaissent des tableaux de jeunes – et de moins jeunes – artistes, qui comptent parmi les grands chefs-d'œuvre de l'art moderne. Ainsi *la Baignade à Asnières*, d'un nouveau venu nommé Seurat, âgé de vingt-cinq ans, qui entreprend de figer le sensuel tremblement pictural de l'impressionnisme afin de le faire basculer dans le champ de la conceptualité. Huit ans après, c'est sous une de ces baraques, mal chauffées et ouvertes aux courants d'air, que le même Seurat contracte le refroidissement qui le fait mourir à l'âge de trente-trois ans, alors qu'il procède à l'accrochage des tableaux d'un autre « indépendant », le Van Gogh à l'oreille fraîchement coupée.

A l'armée policée et disciplinée des maîtres de l'Académie s'oppose l'armée des guérilleros « indépendants ». Mais dix ans auparavant, dès 1874, d'autres factieux de l'art se manifestent. Les impressionnistes, qui créent une société anonyme chargée d'organiser des expositions, de vendre les œuvres et de promouvoir le groupe, marquent la tentative nouvelle des artistes de s'organiser libéralement. Alors que les académiciens s'essoufflent dans l'illustration des fastes et des pompes de l'Etat, ils viennent, avec de simples sujets quotidiens, ouvrant un nouveau règne du subjectivisme, de l'intimisme, opposé à la dictature de l'histoire et des institutions officielles. Et, en 1884, le Salon des indépendants, qui porte bien son nom, souligne davantage encore le nouveau règne de l'individu.

Le Salon des baraquements, qu'on appellerait aujourd'hui, avec une pointe de snobisme américain, *lofts*, est le meilleur endroit où les amateurs avisés vont renifler la présence de valeurs artistiques du futur. Les « courtiers cosmopolites » l'arpentent de long en large. C'est là que les collectionneurs russes comme Morosoff viennent acheter leurs Matisse et leurs Derain pour quelques centaines de francs. Cent tableaux, dont quelques-uns de première grandeur, sont aujourd'hui au rendez-vous du centenaire de ce Salon, dont l'âge d'or aura duré quatre lustres, jusqu'en 1914, année de la vraie cassure qui a séparé l'ancien et le nouveau régime de la peinture.

Les musées et collectionneurs de France et de l'étranger n'ont pas été pingres. Ils ont prêté leurs trésors, en quelque sorte en signe de reconnaissance. L'exposition est l'occasion, qui ne se renouvellera pas avant longtemps, de voir réunis des chefs-d'œuvre comme *l'Homme au gilet rouge*, de Cézanne, qui vient de Zurich, *le Cri*, de Munch (musée d'Oslo), l'étonnant *Visage de l'enfant*, de De Chirico (musée de Stockholm), *l'Italienne*, de Van Gogh (musée d'Orsay), *le Cirque*, de Seurat (Orsay), *le Pin parasol*, de Signac (musée de Saint-Tropez), *l'Estaque*, de Braque (Villeneuve-d'Ascq), *le Bœuf écorché*, de Chagall (collection particulière), *les Formes contractées*, de Léger (musée de Biot)...

Car c'est du côté de ces Salons indépendants que vont se manifester les idées neuves, là aussi que les artistes vont les chercher, dans un Paris où les galeries sont rares et les musées d'Etat fermés aux forces nouvelles. Le Salon d'automne de 1905 rend hommage à un peintre aixois, petit rentier, ami de l'auteur de *Nana*, qui vient de mourir, après avoir redéfini les sentiers de la peinture sur les pentes de la montagne Sainte-Victoire.

Il montre aussi un tableau de Matisse dont toute la ville parle, *Luxe, calme et volupté*, une formidable peinture qui défie Picasso. Sa réponse : *les Demoiselles d'Avignon*, l'œuvre fondatrice du cubisme, tellement étrange qu'il la laisse confinée dans la solitude de l'atelier du Bateau-Lavoir. Picasso ne la montre qu'à des amis très proches. Braque la voit et part vers les paysages de l'Estaque retrouver, par lui-même, l'itinéraire de Cézanne qui a frappé Picasso. Les tableaux qu'il en rapporte remettent en question la peinture en aplat léguée par Gauguin et incite au retour aux volumes, un volume géométrisé. Braque a peint des paysages en cubes ocres et verts, poursuivant plus radicalement l'entreprise de plasticité des formes inaugurée par Cézanne.

« Il sera un jour au Louvre »

C'est là qu'un critique, Vauxcelles, parle du *« cubisme »*, de même qu'au Salon de 1907, le regard assailli par le flamboiement des couleurs, il évoque les *« Fauves »* à propos des *Gitanes* de Matisse (*« le peintre le plus décrié du moment »*, écrit peu après Apollinaire), des *Quais de la Tamise*, de Derain, du *Clown* au gilet rouge à carreaux blancs, de Van Dongen.

« Nous ne savions pas nous y reconnaître », notait Gertrude Stein dans son autobiographie. Le scandale, c'était le tableau d'un douanier Rousseau représentant les dignitaires de la République. *« Il sera un jour au Louvre »*, disait-elle quand même de cette peinture que Picasso avait achetée et qui fait partie de sa dation au musée.

L'année 1912 est celle de ces artistes de l'Ecole de Paris, venus de toute l'Europe, plus particulièrement du Chagall d'*A la Russie, aux ânes et aux autres*, sorti ébloui de sa Ruche, comme d'un rêve où il réalise ce qu'André Breton appelle *« une totale explosion lyrique »*, qui défie le rationalisme des formes et des couleurs. Il y a aussi Modigliani et ses têtes de femmes, lisses comme des statues, Soutine et son *Bœuf écorché*... On suit à la trace cent et une volte-face à travers les manifestations de ce Salon ou aux grands cercles orphiques de Delaunay succèdent les suites variées du cubisme : La Fresnaye, Lhote, Baranoff-Rossiné, Larionov, Ozenfant, Le Corbusier, qui expose actuellement à sa Fondation, square du Docteur-Blanche, ses sculptures réalisées en collaboration avec Savina. Les surréalistes, avec Picabia, Dali, Max Ernst ; les abstraits avec Poliakoff et Bram Van Velde.

Le Salon officiel a donc vécu, tué par les Indépendants. Aujourd'hui, ce dernier vit de sa réputation : c'est ailleurs que se joue et se déjoue le destin de l'art moderne.

JACQUES MICHEL.

★ Le centenaire des Indépendants, au Grand Palais. Jusqu'au 2 mai.



Chez MM. les peintres indépendants, par Draner.

FESTIVALS D'ÉTÉ

Théâtre dans le monde

BERLIN. – Les Rencontres théâtrales qui rassemblent les spectacles de langue allemande sélectionnés par un jury de critiques se tiennent du 6 au 26 mai. Y participent, la Schaubühne avec deux spectacles de Tchekhov : *les Trois sœurs*, par Peter Stein, *Sur la Grand Route*, par Klaus Grüber – qui doit venir au festival d'Automne. Le Residenz de Münich envoie *Solness le constructeur* avec Barbara Sukowa par Peter Zadek, le Kammerspiel *En attendant Godot* par Georges Tabori, *Emilia Gallotti* par Thomas Langhoff, *Ni chair ni poisson* de et par Franz Xaver Kroetz (qui sera également à Nancy). Le Théâtre de Bochum présente *Verkommen Ufer* de Heiner Müller par Karge et Langhoff, *Der Scheine Trügt* de Thomas Bernhardt et le *Conte d'Hiver* par Claude Peymann. Le Tanz Theater de Brême envoie *Callas* par Reinhilde Hoffman – au programme de la Biennale de la danse à Lyon – le Thalia Theater de Hambourg : *Michel Kramer* de Gerhard Hauptmann par Rudolf Noelte, le Théâtre de Mannheim, *Oncle Vania* par Harald Clemen et Cologne, la deuxième partie de *Civil wars*, de Bob Wilson, un programme prestigieux et le mois de mai à Berlin...

Renseignements : Berliner Fest spiele, Budapesterstrasse 50, D 1000 Berlin 30 ; tél. : (19-49-30) 26-34-1.

CANNES. – Le Ve Festival international de Café Théâtre s'ouvre à Cannes le 30 mai et se poursuit jusqu'au 10 juin, essentiellement fondé sur « la performance d'acteurs », avec en exclusivité Jean-Luc Bideau dans l'*Elocution* de *Benjamin Franklin* (le Monde du 21 mars) Alex Metayer, Marianne Sergent, Jango Edwards, Christian Pereira, Bernard Haller, Copi. Riou et Pouchain créeront leur nouveau spectacle, Jean-Paul Farré dirigera l'orchestre Cannes Provence Côte d'Azur. Viendront également des jeunes compagnies dont le People Show, le Théâtre Job, etc... L'INA envoie des émissions dont deux interviews de Jean Vilar, des entretiens avec Roger Planchon ; *Têtes rondes et têtes pointues* de Brecht par Bernard Sobel, etc... Enfin, le 10 juin, le Café de la Gare de Romain Bouteille célèbre son quinzième anniversaire avec trois spectacles.

LOS ANGELES. – Si l'« Olympic Arts Festival », organisé à l'occasion des Jeux Olympiques renonce à recevoir comme il était prévu *Civil wars* de Bob Wilson (le Monde du 4 avril) il propose cependant du 1er juin au 11 août un programme géant et diversifié : 63 compagnies internationales dont celle de Pina Bausch, les Ballets de Corée, le Groupe Emile Dubois, le Bungaku, et les Américains dont Merce Cunningham, Twyla Tharpe... Au théâtre : la Royal Shakespeare Company, le Théâtre du Soleil, le Piccolo Teatro, des troupes venant de Chine, de Grèce, du Japon, de la Belgique, d'Australie, du Québec, du Brésil, et aussi de Californie, de New York, le Negro Ensemble Company, et le Cricot 2 de Tadeusz Kantor.

Pour la musique : l'Opéra de Covent Garden, des concerts classiques et contemporains, du jazz, et le 27 juillet, en prologue à l'ouverture des jeux, un immense concert au Hollywood Bowl.

Autour des spectacles sont organisées des expositions : le sculpteur Robert Graham, Archives et documents sur l'histoire des jeux. Projets d'environnement « In context », masques, sculptures monumentales d'artistes californiens, qui voyageront ensuite en Europe.

Les places coûtent entre 10 et 25 dollars avec possibilités de regroupements, et il faut trouver à se loger sans trop compter sur les hotels.

Renseignements : Olympic Arts Festival/LAOOC, Box 54199 Los Angeles, CA 90054. Tél. :(19-1-213) 741-77-77 les jours ouvrables entre 8 h. et 18 h., heure locale.

BELLAC – Le 31e festival de Bellac « Giraudoux en Limousin » commence le 15 juin avec le vernissage d'une exposition Rebeyrolle (qui se poursuit jusqu'au 31 août) et s'achève le 1er juillet avec *Sodome et Gomorrhe*, mise en scène d'Odile Mallet. Entre-temps, Philippe Duval et Machon jouent de l'orgue de barbarie (le 16) l'ensemble instrumentale du Mans avec l'ensemble vocal de la Seine-Saint-Denis et la chorale de la Basse Marche donnent un concert Bach (le 17) Marcel Marceau mime *Bip* (le 23) le trio Amadeus joue Mozart, Beethoven, Schubert (le 24) et le Birelli Lagrene quintette donne un concert de jazz (le 30).

Renseignements, 1 bis, rue Louis-Jouvet, 87300 Bellac (55). 68-12-79.

SEMUR-EN-AUXOIS – Côte-d'Or. Du 30 juillet au 19 août, l'Académie du Théâtre de l'Auxois, présidée par Marcel Bozonnet développe l'expérience amorcée l'an dernier : « Scènes découvertes ». Des ateliers sont ouverts aux professionnels de la danse (avec Caroline Marcadé) du chant (avec Martine Viard) de la marionnette (avec Charles Lecoq) de la vidéo (avec Serge Fabresson) plus une classe de violoncelle, dirigée par Maurice Baquet à qui carte blanche est donnée pour composer un spectacle. D'autre part, Martine Viard chante *Récitations*, d'Aperghis ; le Grenier de Bourgogne présente *Nina* de Vinaver, le Graffiti *K.O.*, l'Index, *Play Strinberg*, le Verseau *Maya* et *l'Oiseau sans plumes*. Enfin le festival invite une troupe cambodgienne.

Renseignements : Académie de Théâtre de l'Auxois, Mairie. 21.140. Semur-en-Auxois.

« La Vie de Robert le Diable »
d'Ahmed Essyad

L'écrit et l'oral

NÉ à Salé, au Maroc, en 1938, Ahmed Essyad vit en France depuis 1962. Venu d'un pays où la tradition orale est restée vivante, il a choisi d'étudier la composition à Paris auprès de Max Deutsch selon le modèle schoenbergien dans lequel l'écriture, avec tout le symbolisme qui s'y rattache, occupe une place essentielle. On ne saurait dire cependant qu'Essyad ait jamais tourné le dos à cette culture ancestrale, berbère notamment, à laquelle il fait référence plus ou moins explicitement dans chacune de ses œuvres, *mais il lui fallait encore* franchir un pas pour réconcilier, dans sa démarche de compositeur, deux traditions qui, depuis longtemps, n'étaient pour lui que les deux visages d'un même phénomène.

Déjà dans *le Collier des ruses*, œuvre de théâtre musical créée à Avignon en 1977, il avait laissé aux musiciens une certaine marge de liberté dans le domaine de l'ornementation, tandis que le travail des comédiens reposait essentiellement sur l'improvisation. La *Vie de Robert le Diable*, présentée par l'Atelier lyrique du Rhin à la maison de la culture de Rennes (en coproduction avec le Théâtre de la ville de Rennes et le programme musical de France-Culture), va plus loin, en ce sens que la participation s'est élaborée au fil des répétitions ; celles-ci ont eu lieu tous les jours, pendant deux mois et demi, à Colmar tout d'abord, puis à Rennes. « *Il fallait*, dit Ahmed Essyad, *susciter le matériau sonore en travaillant avec les musiciens avant de le préciser et de l'articuler en un discours cohérent sur le plan formel* ». Et c'est ainsi que chaque soir le voyait noter et mettre en forme ce qui s'était élaboré au cours de la journée.

La nécessité d'en passer par l'expérience avant de prendre certains partis est sans doute liée au souci de solliciter chaque interprète jusqu'aux frontières de ses possibilités, dans tous ses registres d'instrumentiste, de chanteur et d'acteur ; il fallait donc préalablement prendre la mesure de chacun en lui laissant la faculté de la découvrir, parfois, là où il ne s'y attendait pas. La distribution, en effet, nous indique les noms des six chanteurs permanents de l'Atelier lyrique du Rhin, de cinq comédiens-chanteurs de l'Institut national des arts de Kinshasa et de cinq instrumentistes (flûte, clarinette, cor, claviers et percussions), mais en cours de spectacle on n'est pas surpris de voir une chanteuse s'accompagner au violoncelle, ou les musiciens, costumés, devenir acteurs entre deux solos : *cela se passe si naturellement qu'on en oublie tout* le travail que cela suppose.

En outre, la complémentarité des acteurs zaïrois et des chanteurs de l'Atelier lyrique confère au spectacle une ambiguïté fructueuse dans la mesure où l'histoire de Robert — fils du Diable et de la duchesse de Normandie, qui se conduit comme un voyou dans son pays, puis, touché par la grâce, va racheter ses fautes en Italie, en massacrant cette fois un grand nombre d'infidèles — pourrait paraître d'un didactisme accablant. Les trois grands dialogues entre Dieu et le Diable qui ponctuent le spectacle manquent, à cet égard, d'un peu de subtilité.

Il n'est plus possible de retrouver la naïveté des récits colportés autrefois dans les campagnes et auxquels on ne croyait, sans doute, qu'autant qu'il est nécessaire pour apprécier les contes ; aussi devrait-on chercher ailleurs ce qu'on s'efforce d'en tirer, mais heureusement les raffinements de la musique, où les timbres conservent leur mystère, où chacun s'épanouit, où les mélodies sont animées d'une sorte de vie intérieure, offraient une dimension poétique à une trame dramatique trop claire. Dans la musique des Infidèles, le compositeur s'est librement inspiré de certaines polyphonies pygmées, mais jamais on ne remarque ces ruptures de ton qui annoncent les emprunts à un autre langage.

Le récit occupe une place importante dans ce spectacle ; il a été confié à deux acteurs, une Française et un Zaïrois, qui en font, comme cela se voit au Maroc, un dialogue très serré parfois, comme un concours d'éloquence. On peut regretter que cet aspect n'ait pas été plus développé, tant il est vrai que, paradoxalement, les scènes d'action, au théâtre comme à l'opéra, atteignent rarement la force éloquente d'une narration bien menée.

La mise en scène de Pierre Barrat ne cherche jamais à s'imposer au détriment de l'équilibre de l'ensemble ; elle contribue si bien à la fluidité du spectacle qu'on oublie qu'il a dû être dirigé à certains moments, mais, dans un cas comme celui-là, ce serait plutôt une qualité.

G. C.

• *La Vie de Robert le Diable* sera présentée en Alsace, notamment à Colmar et Strasbourg, du 27 avril au 9 juin.

SUR LES TRACES DU CHEF D'ORCHESTRE

Le chalet de Willem Mengelberg

A 800 mètres d'altitude, dans les Alpes suisses, un chalet perdu dans les sapins se délabre lentement mais sûrement. A trois quarts d'heure de marche de Val-Sinestra (le chemin n'est pas carrossable), la Casa Mengelberg est ouverte du 1er juin au 30 septembre aux musiciens de toutes nationalités qui désirent y passer trois semaines, pour un prix modique, seuls ou avec leur conjoint, et partager leur temps entre les excursions, le repos et la méditation. Le nombre des hôtes est naturellement réduit : huit ou dix à la fois, et, outre des vêtements chauds, il leur est demandé de se munir d'une lampe de poche car l'électricité ne vient pas jusque-là (1)...

Ainsi ce chalet est-il resté exactement tel que l'avait laissé à sa mort, survenue le 22 mars 1951, le chef d'orchestre néerlandais Willem Mengelberg ; seules ont été effectuées, depuis trente ans, les réparations les plus urgentes et, pour ce faire, la Fondation Mengelberg a dû, faute de ressources suffisantes — le gouvernement néerlandais n'apportant aucune aide à cette association qui s'efforce, entre autres, de perpétuer le souvenir artistique de celui qui fut, de 1895 à 1945, le chef incontesté du Concertgebouw d'Amsterdam, — se résoudre à se dessaisir d'une partie de son patrimoine historique.

Sans doute les restrictions budgétaires qui ont pesé récemment sur les orchestres néerlandais ont-elles des répercussions plus immédiates sur la vie musicale d'un pays particulièrement exemplaire en ce domaine. Il n'en reste pas moins que les causes de ce désintérêt officiel sont liées au souvenir de la sanction qui frappa Mengelberg en 1947 : interdiction lui fut faite de diriger désormais en Hollande et, indirectement, partout ailleurs puisque, sans donner de motifs, l'ambassade des Pays-Bas à Berne retint son passeport, le condamnant ainsi au silence artistique et le rendant en quelque sorte prisonnier des frontières de la Suisse, qu'il ne pouvait plus franchir.

Cette mesure devait prendre fin en 1951, mais la mort de Mengelberg empêcha la réhabilitation de fait qui n'aurait pas manqué de suivre son retour, car, dans le jugement qui le condamnait, n'était-il pas clairement spécifié que « *l'artiste n'a jamais témoigné qu'il ait eu des opinions politiques national-socialistes et n'a jamais fait de propagande directe, oralement ou par écrit* » ? Ce qu'on lui reprochait, à défaut de faits précis, était qu'« *un homme aussi éminent et célèbre dans son pays aurait dû donner l'exemple aux autres* », son attitude en quelque sorte et, s'agissant d'un homme dont l'autorité était légendaire, il était tentant d'en faire un admirateur inconditionnel des régimes forts.



Willem Mengelberg
Caricature de Georges Augsbourg

Pourtant Mengelberg, au début de la guerre, a continué d'interpréter, lorsqu'il le pouvait, la musique interdite de Mahler dont il avait été l'ami, et ne s'est pas privé de se plaindre publiquement devant les musiciens d'orchestre, à Vienne, et à Dresde, de n'avoir pas le droit de diriger les œuvres de Mendelssohn. Par ailleurs il est intervenu plusieurs fois, en Hollande et à l'étranger, en faveur de musiciens juifs, jusqu'à ce que les autorités lui fissent savoir qu'elles ne pouvaient plus donner de suite à ses demandes réitérées.

Ce qui contribua le plus certainement à rendre Mengelberg suspect fut un article publié en Allemagne le 5 juillet 1940 dans le *Völkischer Beobachter*, où l'on affirmait notamment qu'il avait levé un verre de champagne au moment où il apprit la capitulation de la France et de la Hollande. Le démenti qu'apporta Mengelberg à cette information erronée, et à quelques autres, dans une interview accordée un mois plus tard à un journal néerlandais *De Telegraaf* (déjà contrôlé par l'occupant) n'eut pas le même retentissement ; il y répétait en outre qu'il ne voulait rien savoir de la politique et se plaignait que l'on essayât toujours de l'y impliquer...

Ce refus de reconnaître que l'art ne pouvait pas rester toujours absolument indépendant de la politique, et l'exubérance de sa personnalité prompte à proférer avec une conviction profonde des opinions qu'il pouvait contredire le lendemain, l'ont conduit certainement à adopter des attitudes malheureuses et même irritantes, mais c'était chez lui un trait de caractère, au même titre que son attitude « dictatoriale », lorsqu'il montait au pupitre, dont les effets se faisaient heureusement sentir au profit des œuvres qu'il dirigeait.

La récente série d'émissions (une vingtaine d'heures) réalisées par Georges Zeisel sur les ondes de France-Musique a permis de reprendre la véritable mesure de ce chef dont les interprétations, reportées au microsillon et diffusées ponctuellement en France, n'étaient guère connues que d'un public restreint (2). Il faut dire que l'accueil que la presse spécialisée réserva il y a sept ans à la parution de l'intégrale des symphonies de Beethoven ne manquait pas d'ambiguïté : « *Fascinant et horripilant... précision maniaque... subjectivité bizarre, déséquilibrée jusqu'aux confins de la perversité...* », ni de raccourcis tendancieux : « *Finalement il n'est pas du tout étonnant que Mengelberg, à la fin de sa vie, ait sombré dans le nazisme.* »

Toutes les considérations artistiques cédaient le pas, une fois de plus, à des allégations invérifiées. La poigne de fer avec laquelle certains chefs actuels maintiennent dans ces mêmes œuvres des mouvements d'une rapidité inhumaine, leur souci d'une précision si bornée qu'elle laisse penser que les orchestres actuels jouent « mieux » que ceux d'autrefois, les prises de son choquantes (et cinglantes) dont ils sont friands, mériteraient davantage les qualificatifs inspirés par Mengelberg.

Sans doute doit-on s'inquiéter du culte qui entoure actuellement les « vieilles cires », car leur prestige assuré, joint au peu de goût des opérations de repiquage, pourrait être nuisible aux artistes en activité ; *toutefois*, le choc que représente la comparaison entre certains de ces enregistrements « primitifs » et les nôtres, où l'on chercherait en vain certains détails de la polyphonie, paradoxalement mieux servis par les *premiers*, entre des interprétations porteuses d'une tradition spécifique et les nôtres, tant bien que mal standardisées, se révèle aussi fructueux qu'instructif.

Si l'opinion hollandaise qui a voulu adopter une attitude exemplaire en frappant l'un des artistes qui avait le plus contribué à servir les intérêts de son pays — programmant à l'étranger, chaque fois qu'il le pouvait, des œuvres de ses compatriotes, portant sur lui malgré l'interdiction les couleurs nationales que l'orthographe même de son prénom, Willem, ne pouvait laisser ignorer — évoluait assez sensiblement pour envisager une révision du cas de Mengelberg, on verrait reparaître de précieux documents d'archives, et la Fondation trouverait la matière et les moyens de remplir son rôle.

Enfin, puisque tel était le point de départ, la Casa Mengelberg pourrait être réparée afin d'accueillir pendant l'été une nouvelle génération de chefs d'orchestre — les nouveaux chefs — marcheurs impénitents, insensibles aux charmes de l'avion-taxi et capables de se passer des illusions du confort moderne. Comment donc écouteraient-ils les interprétations de Mengelberg ? Peut-être à travers les branches des arbres, quand le vent se lève et qu'il fait mauvais temps ; on entend alors un orchestre formidable, et peut-être le secret est-il là, comme le trésor du laboureur dans son champ.

GÉRARD CONDÉ.

(1) Les demandes doivent être adressées à la Fondation Mengelberg c/o Dr. L. Schnyder von Wartensee. Schwanenplatz 8 — Suisse. 6004 Luzern.

(2) On peut s'en étonner, car Mengelberg, qui avait un goût marqué pour la musique française et lui réservait une large place dans ses programmes (il lui consacra même un festival en 1922), était venu régulièrement à Paris où le public et la critique lui faisaient toujours le plus chaleureux accueil ; il avait, en outre, été décoré à plusieurs reprises.

FESTIVALS D'ÉTÉ

Musiques en Europe

• **SULLY** (29 juin-28 juillet). — Au château de Sully, à l'église de Germigny, à la basilique de Saint-Benoît, à la cathédrale d'Orléans, quatorze concerts, avec notamment l'Orchestre symphonique de RTL, de célèbres solistes tels qu'Egorov, Pogorelich, France Clidat (qui donnera également des cours d'interprétation sur Liszt), Musica Antiqua de Cologne, Dumay et Dalberto, une soirée « Grandes orgues et fanfares de tous les temps » et les fantaisistes Cambridge Buskers. (Renseignements : Office du tourisme, BP 58, 45600 Sully, tél. (38) 36-32-21, et les FNAC de Paris.)

• **ORGUE EN ILE-DE-FRANCE** (1er-7 juillet). — Récitals et cours magistraux de M.-C. Alain à Meaux, d'André Isoir à Mitry-Mory, de Michel Chapuis à Lagny, sur trois orgues de factures différentes qui permettent d'interpréter de manière authentique cinq siècles de musique d'orgue. (Académie d'orgue de l'Ile-de-France, Hôtel de ville, 77100 Meaux, tél. (6) 434-90-11.)

• **MUNICH** (4-31 juillet). — Le grand Festival d'opéras allemands : *Jeanne au bûcher, la Clémence de Titus, Palestrina, le Barbier de Bagdad, les Noces de Figaro, Rienzi, le Chevalier à la rose, Arabella, Adrienne Lecouvreur, la Flûte enchantée, les Maîtres chanteurs, Ariane à Naxos, le Tour d'écrou.* (Bayerische Staatsoper, Opernfestspiele, Postfach 745, 8000 München, tél. (49-89) 218-51.)

• **VERONE** (4 juillet-2 septembre). — Dans les fameuses arènes, *Tosca, Aïda, les Lombards* et *Carmen.* (Ente lirico arena, Piazza Bra, 28, 37100 Verona, tél. 235-20 ou 222-65.)

• **SAINTES** (7-16 juillet). — Le Festival de musique ancienne, dirigé par Philippe Herreweghe, présentera notamment *l'Amor viene del destino*, de Steffani, et une pléiade de grands ensembles : Tallis Scholars, Hilliard Ensemble, la Chapelle royale, Art Mix Consort, ainsi que B. Kruysen, J. Van Immerszeel, avec des incursions dans l'art contemporain (œuvres de Boulez, Berio, Bartok, etc.). (CIRMAR, abbaye aux Dames, BP 214, 17104 Saintes, tél. (46) 93-41-35.)

• **SAINT-CÉRÉ** (10 juillet-15 août). — Quarante spectacles et concerts (*les Contes d'Hoffmann, la Damnation de Faust, la Voix humaine*), qui sont l'aboutissement d'un travail exemplaire de formation auquel participent près de six cents choristes et musiciens. (Festival de Saint-Céré, CIEM, 64, rue Saint-Honoré, 75001 Paris, tél. 260-77-94.)

• **NIMES** (10-12 juillet). — Deux grandes manifestations au cours de la saison nîmoise : *Aïda*, avec cinq cents participants, et le *Requiem* de Verdi, sous la direction de Michel Plasson. (Mairie, place de l'Hôtel-de-Ville, 30000 Nîmes, tél. (66) 67-70-01.)

• **AIX-EN-PROVENCE** (13 juillet-1er août). — *Le Barbier de Séville, la Finta Giardiniera, le Messie, la Passion selon saint Jean, la Création*, récitals de Jessye Norman, P. Esswood, etc. (Festival, Palais de l'ancien archevêché, 13100 Aix-en-Provence, tél. (42) 23-11-20, à partir du 2 mai.)

• **ORANGE** (13-31 juillet). — Au théâtre antique et dans la cour Saint-Louis, *Don Carlos*, avec M. Caballe, G. Bumbry, S. Estes, G. Aragall, R. Bruson, mise en scène J.-C. Auvray, direction J. Conlon, *Requiem allemand*, de Brahms, *Carmen* (M. Terrasson, J.-C. Casadesus, avec V. Toczyska, B. Hendrickx, J. Carreras, J. Van Dam), des récitals M. Castro-Alberty, C. Ludwig, José Carreras, T. Zylis-Gara, K. Ricciarelli. (Chorégies, place des Frères-Mounet, 84100 Orange, tél. (90) 34-24-24.)

• **ARLES** (16 juillet-4 août). — Au milieu des fêtes folkloriques, des soirées de danse (Ballet-Théâtre de Nancy, Ballet de la Scala, Vanaver Danse Caravan, le Ballet national de Pologne) et de musique : Quatuor polonais, H. Billaut, B. Lafon, Sandro de Palma, etc. (Festival, 35, place de la République, 13200 Arles, tél. (90) 96-47-00.)

• **SCEAUX** (21 juillet-7 octobre). — Dans l'Orangerie du parc de Sceaux, trente-trois concerts de week-end, avec des solistes tels que Ciccolini, Helffer, Anne Queffelec, Paul Tortelier, de nombreux ensembles de musique de chambre et de jeunes artistes. (SMES, BP 52, 92331 Sceaux Cedex, tél. 660-07-79.)

• **BAYREUTH** (25 juillet-29 août). — *Le Vaisseau fantôme, Parsifal, la Tétralogie, les Maîtres chanteurs.* (Festspiel, Kartenbüro, Postfach 2320, 8580 Bayreuth 2, tél. (49-921) 202-21.)

• **SALZBOURG** (26 juillet-31 août). — Création de *Un re in ascolto*, de Berio, *Macbeth*, de Verdi, *le Chevalier à la rose, Idoménée, Cosi fan tutte, la Flûte enchantée*, ballet de Neumeier sur la *Passion selon saint Matthieu, Jephté*, de Haendel, et les cent concerts extraordinaires et habituels... (Salzburger Festspiel, Postfach 140, 5010 Salzburg, tél. (43-6222) 425-41.)

• **BRUGES** (28 juillet-11 août). — Musica antique avec des œuvres de Monteverdi (*Orfeo, Vêpres, Lamenti*) et Durante, des concours de chant, d'instruments, de luth et d'ensembles, des cours d'interprétation, une exposition, etc. Avec le Clementic et le Taverner Consort, Pro Cantione antiqua, The Tallis Scholars, Brüggen, Leonhardt, Bijlsma, Jacobs, les Kuijken et bien d'autres. (Festival, Dienst Toerisme, Markt 7, 8000 Brugge, tél. (32-50) 33-07-11.)

• **AUTRES FESTIVALS EUROPEENS : BAD-HERZFELD** (30 juin-19 août), Festspiel, Nachtigallenstrasse 9, 6430 Bad-Herzfeld, RFA, tél. (49-66-21) 201-274. — **DUBROVNIK** (10 juillet-25 août), Summer Festival, Od Sigurate 1, 50000 Dubrovnik, tél. 37-996. — **SANTANDER** (15 juillet-31 août), Festival de musique et de danse, c/o Juan de la Cosa 3, Santander, tél. 210-508. — **BREGENZ** (20 juillet-23 août), Festspiel, Postfach 119, 6901 Bregenz, Autriche, tél. (43-5574) 22-811

FORMES

Arthur Rennert

Il est rassurant pour la mémoire d'Arthur Rennert — dont la mort survenue à Lainsecq, le 18 juillet dernier, est passée presque inaperçue à Paris — que le Salon des indépendants lui rende un hommage posthume. Les six œuvres exposées au Grand Palais ne sont pas de trop pour proclamer l'évidence d'un talent naguère reconnu ailleurs, notamment à Amsterdam avec *la Grève de Strasbourg en 1933* : trois toiles monumentales traitant le même thème — épique vraiment, — abordé chaque fois dans une approche différente, recherche de l'expression, de la forme et de l'espace, enfin de la lumière. Trente ans de recherches. Car Rennert, né à Cracovie en 1904 et parisien depuis 1927 après une studieuse errance à travers l'Europe, n'a cessé d'interroger les maîtres du passé et de résoudre pour son propre compte les problèmes posés par les diverses tendances contemporaines. Le résultat, la réussite totale, à mon sens, la voici dans *Thlapsis*, « vision » lumineuse d'une inflorescence se dissolvant en plein ciel. Au cours des années la palette s'est peu à peu éclaircie. Une sereine clarté inonde les natures mortes *(Pipes)* comme les paysages *(Carrière d'Oppède)*. Rennert s'est dégagé des volumes plus appuyés des *Pots de la Puysaye* inspirés par les formes pures de son ami et voisin le céramiste Jacques Lacheny. Excellent graveur de surcroît — j'avais eu l'occasion de louer le jeu subtil des noirs et des blancs de ses eaux-fortes et de ses lithographies, — il illustrait somptueusement des livres de poèmes qu'il composait lui-même dans sa petite imprimerie artisanale.

Hastings

C'est à Paris que Barrie Hastings, jeune Anglais qui préfère les rives de la Seine à celles de la Tamise, fait sa première exposition (1). Elle surprendra peut-être par sa violence (on en a vu d'autres), par l'éclat d'un coruscant bariolage qui à première vue paraîtra désordonné, par l'accumulation d'objets hétéroclites incorporés à la matière picturale (il n'est pas le premier et il le sait), par le *débordement*, au propre et au figuré, d'un tempérament mal à l'aise dans les barrières traditionnelles. Qu'on se rassure. Hastings sait canaliser sa fougue, sait où il va, et lorsqu'il raconte des histoires à sa manière en multipliant les références, il se les raconte à lui-même plutôt qu'au public. S'il soulève sa peinture en des reliefs inopinés, ou la troue, s'il utilise tout ce qu'il trouve, un poupon en celluloïd, des soldats de plomb etc., il le fait, lui, avec un humour très personnel, le même qu'il manifeste dans son comportement quotidien. Et puis, plus le travail évolue, plus la composition se discipline et la mise en pages se fait rigoureuse... C'est armé d'un métier sûr qu'il apprivoise ses mythes familiers.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte.

SELECTION

CINÉMA

«Tess» de Roman Polanski

Au moment où sort le livre de Polanski *Roman*, retrouvons Nastassja Kinski... et Thomas Hardy.

ET AUSSI : *Fraulein Berlin*, de Lothar Lambert (l'âme de l'underground berlinois). *Peppermint Frieden*, de Marianne S.-W. Rosenbaum (Allemagne années 45-50, un regard innocent). *Le Juge*, de Philippe Lefebvre (la lutte sans merci). *Biquefarre*, de Georges Rouquier (la terre). *IIe festival du film arabe (des égyptiens et aussi des maghrébins, deux irakiens)*.

THÉATRE

«Serapions» au Théâtre de Paris

Jusqu'au 28 avril, le théâtre autrichien « Serapions » fait tourner des images poétiques et perverses, burlesques aussi, dans des jeux de lumière magique. Un enchaînement de tableaux sans paroles, avec musiques kitsch et humour acerbe : la sophistication viennoise.

MUSIQUE

Musique aux quatre coins

La musique continue de courir aux quatre coins de l'Hexagone : jeudi 19, ouverture du Printemps des arts de *Monaco* (qui présente un programme brillant jusqu'au 5 mai) avec un récital Ruggero Raimondi ; vendredi 20, *Lourdes* inaugure son Festival de Pâques, dirigé par Kurt Redel (jusqu'au 29) ; on saute ensuite à *Bruxelles* avec une belle production des *Noces de Figaro*, réalisée par Christoph von Dohnanyi, sous la direction de Sylvain Cambreling (huit représentations du 21 avril au 10 mai) ; TGV jusqu'à *Lyon* pour une délicieuse bouffonnerie de Chabrier, *l'Etoile*, chez le roi Ouf Ier, mise en scène par Louis Erlo, avec Gabriel Bacquier et Colette Alliot-Lugaz (les 23, à 15 heures, 24 et 25) ; remontée en Lorraine où l'Institut des musiques anciennes reçoit Gustav Leonhardt (*Metz*, les 24 et 29 ; *Bar-le-Duc*, le 27) avec les Kuijken et F. Brüggen, tandis que le Théâtre de *Nancy* fait enfin la création en France de *Boulevard Solitude*, le premier opéra (dodécaphonique) de Hans Werner Henze, une Manon de quartier Latin dans les années 50, dans une mise en scène d'Antoine Bourseiller, avec Norma Burrowes (les 25, 27, 29).

La province monte aussi à Paris : le Théâtre musical populaire de Villeurbanne joue *les Travaux d'Hercule* d'Antoine Duhamel, mise en scène de Pierre Barrat, avec les enfants des écoles (jusqu'au 27 avril, Théâtre du Jardin d'acclimatation au Bois de Boulogne ; renseignements : 747-77-86). A noter aussi les « *Musiques françaises du 19e siècle* » à la Péniche-Opéra (jusqu'au 29, 188, quai de Jemmapes), Arto Noras et B. Rigutto (Théâtre du Rond-Point, le 22, à 11 heures), le récital d'un jeune pianiste très doué, David Abramowitz (Gaveau, le 23), et surtout *Mahagonny* de Brecht-Weill, avec Helga Pilarczyk, mise en scène P. Constant, direction D. Masson (T.M.P.-Châtelet, du 24 au 28, 18 h 30).

DANSE

Les étoiles et le ballet de l'Opéra au Théâtre des Champs-Elysées

Spectacle patchwork, Balanchine, Rudi Van Dantzig, Andy Degroat, et en création mondiale la *Suite n° 3 pour violoncelle* chorégraphié par Noureev et Francine Lancelot, spécialiste des danses anciennes, directrice de la compagnie « Ris et Danceries ».

ET AUSSI : IVe International dance connection à La Forge : *Cie Christine Gérard*, France, 18 et 19 avril (danses, peinture, performance), *Cie Tangente*, Canada 22 et 23 avril , *Tanzfabrik*, Allemagne, 24 et 25 avril, *Marilen Breuker et Marion Amschwant*, Allemagne, 26 et 27 avril, *Personnel computer dance*, France-Japon, 28 et 29 avril.

EXPOSITIONS

La collection de Ménil au Grand Palais

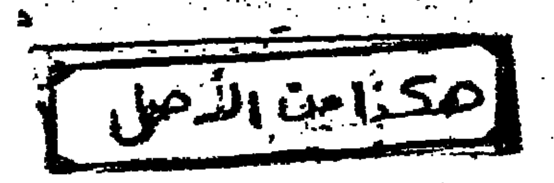
Trois étages du Grand Palais pour la collection d'une famille franco-américaine d'amateurs d'art et de mécènes. Les de Ménil, Jean et Dominique, ont, depuis leur émigration aux États-Unis en 1941, à la déclaration de la guerre, commencé par collectionner des œuvres d'art pour décorer leur appartement. Puis, pris aux jeux et à la passion de l'art, ont amassé un trésor artistique moderne et contemporain assez fabuleux pour garnir un grand musée public. L'art américain y tient naturellement une grande place avec Rothko, Jasper Johns, Barnett Newmann, Warhol, Stella... Mais celle du surréalisme européen est encore plus grande avec ses nombreux Max Ernst, Magritte, Brauner, Tanguy... Il faut ajouter de splendides Picasso, Léger, et une très riche collection d'art primitif, nègre et océanien.











EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

MNAM

Animation gratuite, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

PIERRE BONNARD. Jusqu'au 21 mai.

DONS DE LA FAMILLE DE MENIL : sculptures, tableaux. Espace du musée. Du 18 avril au 11 juin.

UN SIÈCLE DE PHOTOGRAPHIES D'ARCHITECTURE, 1839-1939. Jusqu'au 21 mai.

ENRICHISSEMENTS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. De Baskt à Matisse. Jusqu'au 30 juillet.

JOE GANTS. Salon photo. Du 18 avril au 11 juin.

ÉTIENNE-MARTIN, « Demeures ». Galeries contemporaines. Du 19 avril au 11 juin.

BOUILLON - REYNIER - VIEILLE. Galeries contemporaines. Du 19 avril au 11 juin.

CCI

IMAGES ET IMAGINAIRES D'ARCHITECTURE. Jusqu'au 28 mai.

TEXTILE DU NORD : Culture et industrie — CULTURE TECHNIQUE EN NORD/PAS-DE-CALAIS. Jusqu'au 23 avril.

TEXTILE : Créer avec l'industrie. Jusqu'au 7 mai.

LES ENFANTS DE L'IMMIGRATION. Jusqu'au 23 avril.

BPI

CARNAVALS ET FÊTES D'HIVER. Jusqu'au 23 avril.

THÉÂTRES D'AFRIQUE NOIRE. Jusqu'au 21 mai.

THÈME ILLUSTRÉ. Claude Lapointe, illustrateur. Bibliothèque des enfants. Piazza, jusqu'au 18 juin.

∴

ILES FLOTTANTES. Un parcours à travers les œuvres de Boris Tissot. Atelier des enfants. De 14 à 18 h. Jusqu'au 30 mai.

REPORTAGE DU MOIS. L'actualité vue par les lauréats du World Press Photo/Agence Sipa (Afghanistan, Iran, Liban, Nigéria). Jusqu'au 7 mai.

Musées

UN NOUVEAU MONDE : Chefs-d'œuvre de la peinture américaine, 1760-1910. Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi, jusqu'à 22 heures. Entrée : 16 F ; le samedi : 12 F (gratuite le 26 avril). Jusqu'au 11 juin.

LE TRÉSOR DE SAINT-MARC, de Venise. Grand Palais *(voir ci-dessus)*. Entrée gratuite le 21 mai. Jusqu'au 25 juin.

HALLES ET MARCHÉS D'ILE-DE-FRANCE. Grand Palais, espace 404 (225-03-20). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 14 mai.

JACQUES-HENRI LARTIGUE. Pages d'albums. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (256-37-11). Sauf lundi et mardi, de 12 h à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 16 septembre.

LA RIME ET LA RAISON. Les collections Ménil (Houston-New-York). Galeries nationales du Grand-Palais. Entrée place Clemenceau (261-54-10). Sauf le mardi, de 10 h à 20 h ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 16 h ; le samedi 12 F. Du 18 avril au 30 juillet.

WILLIAM BOUGUEREAU, 1825-1905. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 12 F. Jusqu'au 6 mai.

NOUVELLES ACQUISITIONS du département des sculptures, 1980-1982. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 13 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 4 juin.

ACQUISITIONS DU CABINET DES DESSINS, 1973-1983. Musée du Louvre *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 4 juin.

DIX SIÈCLES D'ENLUMINURE ITALIENNE, du VI[e] au XVI[e] siècle. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h à 18 h. Jusqu'au 3 juin.

JEAN-LUC TARTARIN. Galerie de photographie de la Bibliothèque nationale, 4, rue Louvois. Sauf dim., de 13 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 avril.

BAUHAUS ET PHOTOGRAPHIE, 1920-1935. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi, jusqu'à 20 h 30. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 13 mai.

RITZI ET PETER JACOBI. Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 24 juin.

ATELIERS 84. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 29 avril.

LE JARDIN MUSICAL. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30. Jusqu'au 29 avril.

LA LITTÉRATURE EN COULEURS. Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Musée des Enfants (voir ci-dessus) sf lundi de 10 h à 17 h 30 ; Nocturne le mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 29 avril.

LE PRINCE EN TERRE D'ISLAM CHAPITEAUX ROMANS. Jusqu'à fin octobre. — NOUVELLES ACQUISITIONS. — CONTIGUITÉS — REGARDS SUR L'ART. Jusqu'au 29 avril. Palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 9 F.

L'EMPIRE DU BUREAU, 1900-2000. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 15 mai.

L'IMAGE DE LA MER. Musée de la publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 21 mai.

CENDRE ET ALCOOLS. Cendriers publicitaires de la collection Rodriguez. Musée de la publicité *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 30 avril.

PASTELS DU MUSEE CARNAVALET. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 29 avril.

CAMILLE CLAUDEL, 1864-1943. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 à 17 h 45. Entrée : 9 F. Jusqu'au 11 juin.

JOAN PALA. Prix Bourdelle 1983. Musée Bourdelle, 16, rue A.-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 13 mai.

JEAN MESSAGIER. Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf dim., de 10 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 mai.

MONTMARTRE. Des origines à nos jours. Musée de Montmartre, 12, rue Cortot (606-61-11). De 14 h 30 à 17 h 30 ; dim., de 11 h à 17 h 30. Entrée : 10 F. Jusqu'à fin décembre.

TENDANCES A NEW-YORK. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-95-00). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; le jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 25 avril.

TREMOIS A LA MONNAIE DE PARIS. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 avril.

INDISPENSABLES ACCESSOIRES. Musée de la mode et du costume, 10, avenue Pierre-I[er]-de-Serbie (720-85-46). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 23 avril.

LES FASTES DE LA TAPISSERIE - XV[e]/XVIII[e] SIÈCLE. Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (562-39-94). Sauf lundi, de 13 h 30 à 19 h. Du 18 avril au 17 juin.

UN SIÈCLE D'IMAGES DE PIÉTÉ 1814-1914. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h à 18 h. Du 19 avril au 16 juin.

Centres culturels

JEAN COCTEAU et les arts plastiques. Pavillon des arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40 (fermé le dimanche 22). Jusqu'au 6 mai.

SOLS. Peintures, sculptures, installations. Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h à 19 h. Jusqu'au 21 mai.

LE CORBUSIER-SAVINA. Sculptures et dessins. Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur-Blanche (288-41-53). Sauf dim., de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'au 19 mai.

LES TRÈS RICHES HEURES DU DUC DE BERRY. Fac-similé intégral. Fondation Dosne-Thiers, 27, place Saint-Georges (878-14-33). Sauf lundi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 27 mai.

LE VITRAIL EN LORRAINE, du XII[e] au XX[e] siècle. Caisse nationale des monuments historiques, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). Tous les jours, de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 17 juin.

CASPAR DAVID FRIEDRICH. Le tracé et la transparence. Centre culturel du Marais, 20, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 10 h à 19 h. Entrée : 20 F. Jusqu'au 1[er] mai.

ALTDORFER et le réalisme fantastique dans l'art allemand. Centre culturel du Marais *(voir ci-dessus)*. Jusqu'au 15 juillet.

ARTIROS SARIAN. Fleurs. Centre d'art international, 99, boulevard Raspail. Jusqu'au 15 mai.

HOMMAGE A GAUDI. Quatre interprétations actuelles. Maison internationale de la Cité universitaire, 21, boulevard Jourdan (589-10-30). Sauf dimanche et jours fériés, de 14 h à 21 h ; le samedi, de 18 h à 21 h. Du 19 avril au 5 mai.

DESSINS FLORENTINS ET ROMAINS DE LA COLLECTION FRITS LUGT. Jusqu'au 27 mai ; WIM OEPTS. Tableaux et gravures. Du 19 avril au 20 mai. Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf le lundi, de 13 h à 19 h.

TONY EMILSON, sculptures ; PETER DAHL, lithographies, textiles. Centre Culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). Du lundi au vendredi, de 12 h à 18 h ; les samedis et dimanches de 14 h à 18 h. Jusqu'au 20 mai.

CONSTRUIRE POUR LA CULTURE. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dimanche et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 12 mai.

MISES EN BOITE. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 3 juin.

JEAN VOIGT. Mirages de la décadence. Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées (569-02-02). De 13 h à 19 h ; dim. (et fêtes), de 15 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 20 mai.

SIMPLICISSIMUS. Cent caricatures des années 1896-1914. Goethe Institut, Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf samedi et dimanche, de 10 h à 20 h jusqu'au 11 mai.

ESPACE SONORE - ESPACE SILENCIEUX (3[e] volet : Th. Schliesser, hommage au « Sacre » de Stravinski. Goethe Institut, 31, rue de Condé (326-09-21). Sauf samedi et dimanche, de 13 h à 19 h. De 20 avril au 18 mai.

LE TEMPS DU REGARD. Hôpital du Val-de-Grâce, 74, boulevard de Port-Royal (329-12-31). Jusqu'au 2 mai.

POUR L'AMNISTIE. 300 peintres solidaires des prisonniers politiques d'Uruguay. Maison des sciences de l'homme, 54, boulevard Raspail (544-38-39). Sauf dim., de 9 h à 20 h ; sam., de 9 h à 13 h. Jusqu'au 21 avril.

EUGENIO TELLEZ. Paysages idéologiques. Espace latino-américain, 44, rue du Roi-de-Sicile (278-25-49). Sauf dim. et lundi, de 14 h à 19 h. Jusqu'au 12 mai.

P. COLLIN ; H. MARUYAMA ; Z. MISKOV ; I. MUSEN ; D. PHILIPPE. Peintures, lithographies, sculptures. Cité internationale des arts, 18, rue de l'Hôtel-de-Ville (278-71-72). De 13 h à 19 h. Du 20 au 30 avril.

Galeries

LES TROIS NOLL. Galerie Muscade, 21, rue du Petit-Musc (272-15-80). Jusqu'au 5 mai.

PHOTOS-TEXTES. Depardon, Knorr, Michals, Turbeville. Galerie Samia Saouma, 2, impasse des Bourdonnais (236-44-56). Jusqu'au 12 mai.

UN ART AUTRE/UN AUTRE ART. Les années 50 (1945-1955). Galerie Artcurial, 9, avenue Matignon (299-16-16). Jusqu'au 28 juillet.

MOLAS, des indiens Kuna de Panama. Galerie Urubamba, 4, rue de la Bûcherie (354-08-24). Du 18 avril au 2 juin.

TISSUS ART DECO. Atelier Mamuti. Galerie de l'Imagerie, 9, rue Dante (325-18-66). Jusqu'au 31 mai.

« 9 ARTISTES ITALIENS DANS 9 RÉGIONS DE FRANCE LA STRADA OCULTA ». Galerie Pierre Lescot, 153, rue St-Martin (887-81-71) et galerie J. et J. Donguy ; 57, rue de la Roquette (700-10-94). Jusqu'au 30 avril.

ANGIE ANAKIS, ELIANE LARUS, VERONIQUE WIRBEL. Galerie des femmes, 74, rue de Seine (329-50-75). Jusqu'au 5 mai.

JOHN DEMOS, COSTIS ANTONIADIS. Deux jeunes photographes grecs. Galerie La Chambre claire, 14, rue St-Sulpice (634-04-31). Jusqu'au 19 mai.

VOLTI-BARON-RENOUARD. Un sculpteur, un peintre. Hall Mercedes, 118, avenue des Champs-Elysées (562-24-04). Jusqu'au 6 juin.

AMBLARD. Peintures d'Egypte et autres. Galerie Peinture fraîche, 29, rue de Bourgogne (551-00-85). Jusqu'au 28 avril.

GEORG BASELITZ. Gravures 1964-1983. Galerie Gillespie-Laage-Salomon, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 25 avril.

VINCENT BATBEDAT. Les ponts. Galerie Michèle Broutta, 31, rue des Bergers (577-93-79). Du 19 avril au 18 mai.

PIERRE BETTENCOURT. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 26 avril.

ROS BLASCO. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 19 mai.

HOMMAGE A BOISSONNET. Galerie Bellint, 28, boulevard de Sébastopol (278-01-01).

ANDRÉ BORDERIE. Peintures. Galerie suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (633-76-58). Jusqu'au 28 avril.

VICTOR BURGIN. The Bridge. Galerie Liliane et Michel Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 12 mai.

SAMUEL BURI. Galerie Jean Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51) et galerie le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 19 mai.

PATRICE CADIOU. Sculptures. Galerie Site-Art présent, 10, rue Coquillière (508-58-96). Jusqu'au 9 juin.

CAMESI. Visible — Invisible. Galerie M. Guiol, 22, rue de Poitou (271-60-06). Jusqu'au 12 mai.

MARIE CHAMANT. O petit ! O grand ! Galerie Alain Oudin, 28 bis, boulevard Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 28 avril.

CONDÉ. Galerie du Marais, 33, rue des Francs-Bourgeois (277-17-25). Jusqu'au 5 mai.

CORDESSE. Peinture. Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (296-69-57). Jusqu'au 19 mai.

GILLES GHEZ. Galerie Caroline Corre, 14, rue Guénégaud (354-57-67). Jusqu'au 19 mai.

JAMES GUITET. Peintures récentes. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (277-19-61). Jusqu'au 19 mai.

BJORN T. HANSEN. Peintures. L'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 27 avril.

BARRIE HASTINGS. Peinture. Galerie Breteau, 70, rue Bonaparte (326-40-96). Jusqu'au 12 mai.

MARIANO HERNANDEZ, BENGT LINDSTROM. Galerie Christian Cheneau, 30, rue de Lisbonne (563-36-06). Jusqu'au 30 mai.

KARL HUBBUCH. Peintures, aquarelles, dessins des années 20 et 30. Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 5 mai.

ISODORE ISOU. Méditation esthétique sur Soutine. Galerie Weiller, 5, rue Gît-le-Cœur (326-47-68). Jusqu'au 27 avril.

MARZENA KAWAKEROWICZ. Galerie Jean-Pierre Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 12 mai.

KIMURA. Œuvres récentes. Art Yomiuri, 5, quai de Conti (326-15-35). Jusqu'au 12 mai.

J.-F. LACALMONTIE. Galerie Gabrielle Maubrie « Au fond de la cour », 40, rue du Dragon (544-68-34). Jusqu'au 28 avril.

LAPICQUE. Dessins. Galerie P. Trigano, 4 bis, rue des Beaux-Arts (634-15-01). Jusqu'au 28 avril.

JEAN MESSAGIER. « Bourgeons de papier ». Croquis et dessins, 1940-1983. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 12 mai.

OLEG LLIAGATCHEV. Peinture. Galerie Raspail Rive-Gauche, 221, bd Raspail (320-68-75). Jusqu'au 28 avril.

GÉRARD PASCUAL. Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 28 avril.

PEREZ-FLORES. Prochromatiques. Galerie Denise René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57). Jusqu'au 30 avril.

ACHILLE PERILLI. Irrazionale geometrica. Paris Art Center, 36, rue Falguière (322-39-47). Jusqu'au 5 mai.

J.-F. POITEVIN. Galerie Charley Chevalier, 27, rue de La Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 28 avril.

MICHEL SEUPHOR. Galerie Myriade, 231, rue Saint-Honoré (260-68-68). Jusqu'à fin avril.

IRMGARD SIGG. Visite aux cratères. Galerie Dorthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 28 avril.

PIERRE SZEKELY. Le cirque de pierre. Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 5 mai.

CLAIRE SZILARD. Climats. Centrale galerie, 20, rue du Pont-Neuf (233-86-96). Du 19 avril au 5 mai.

ROLAND WEBER. Peintures 1981-1983. Galerie J. Spiess, 4, avenue de Messine (256-06-41). Jusqu'au 5 mai.

PATRICK WOLFF. Dessins. Galerie Monique Bacquier-Eric Reinez, 7, rue Bonaparte (326-74-88). Jusqu'au 28 avril.

En région parisienne

AULNAY-SOUS-BOIS. Antoine Bourdelle. Galerie d'expositions de l'hôtel de ville. Sauf les 22, 23 avril, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Du 19 avril au 17 mai.

BOBIGNY. Roger Somville, préfecture, hôtel de ville, Bourse départementale du travail, Maison de la culture. Renseignements : 830-11-93. Jusqu'au 2 mai.

BOULOGNE-BILLANCOURT. De Vauban à nos jours : trois siècles de cartographie française. Hall du 1[er] étage de l'hôtel de ville, 26, avenue André-Morizet, heures d'ouverture de la mairie. Du 19 avril au 16 mai.

CORBEIL-ESSONNES. Erro. Centre d'action culturelle Pablo-Neruda, 22, rue Marcel-Cachin. Sauf le lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30. Du 19 avril au 30 mai.

JOUY-EN-JOSAS. Impressions cachemire au XIX[e] siècle. Musée Oberkampf, château de Montebello (946-80-48). Sam., dim., mardi et jours fériés, de 14 h à 17 h. Jusqu'au 28 juin.

LA DÉFENSE. Les bâtisseurs de l'imaginaire. Galerie de l'Esplanade (796-25-49). Jusqu'au 13 mai.

MARLY-LE-ROI. De Renoir à Vuillard : Marly-le-Roi, Louveciennes, leurs environs. Musée-promenade, grille royale, parc de Marly (969-06-26). Sauf lundi, mardi (et jours fériés), de 14 h à 18 h. Jusqu'au 24 juin.

MONTREUIL. Ph. Amiel, J.-P. Philippe, D. Pontoreau. Sculptures. Bibliothèque municipale R.-Desnos, Jardins de l'hôtel de ville (858-91-49). Sauf dimanche, de 9 h à 19 h. Du 20 avril au 15 mai.

NOGENT-SUR-MARNE. Hélène Vanel. Sculptures, dessins, peintures. Maison nationale des artistes, 14, rue Charles-VII (871-28-08). Tous les jours, de 15 h à 18 h. Du 19 avril au 3 mai.

POISSY. L'art à l'hôpital : P. Lafencrière, peintre ; M. Lasserre, graveur. Centre hospitalier intercommunal Léon-Touhladjian, 10, rue du Champ-Gaillard (074-92-11, poste 447). Du 18 avril au 18 mai.

PONTOISE. Le portrait dans les collections du musée. Musée Tavet Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 20 mai.

En province

AMIENS. Jean Dubuffet, peintures 1942-1982. Maison de la culture, 2, place Léon-Gontier (91-83-36). Jusqu'au 12 mai.

ANGERS. Architecture gothique et néogothique en pays de Loire. Musée des beaux-arts, rue du Musée (88-64-65). Jusqu'au 13 mai.

ANTIBES. Edouard Pignon : Le rendez-vous d'Antibes. Musée Picasso, château Grimaldi (33-67-67). Jusqu'au 30 avril.

AUBUSSON. Mario Prassinos : Tapisseries. Musée de la tapisserie, avenue des Lissiers (66-33-06). — Peintures et dessins. Ecole nationale d'art décoratif, place Villeneuve (66-14-28). Jusqu'au 12 juin.

AVIGNON. Jean Vilar (10[e] anniversaire de sa mort). Maison Jean-Vilar (86-59-64). Jusqu'au 5 mai.

BEAUVAIS. Ritzi et Peter Jacobi. Galerie nationale de la tapisserie, rue Saint-Pierre (448-24-53). Jusqu'au 24 juin. « Mécénat d'art nouveau à Paris ». Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 31 mai.

BLERANCOURT (Aisne). La peinture américaine dans les collections du Louvre. Musée national de la coopération franco-américaine (39-60-16). Jusqu'au 30 septembre.

BOURGES. Jean-Pierre Jouffroy. « Figures humaines ». Maison de la culture, place André-Malraux (20-13-84). Jusqu'au 14 mai.

CADILLAC. Jean-Paul Thibeau. « Activité ». Château des ducs d'Epernon (62-13-03). Jusqu'au 20 mai.

CAEN. Robert Malaval-Louis Pons. Correspondances. Théâtre municipal (86-12-79). Jusqu'au 29 avril.

CALAIS. Joseph Beuys. Dessins 1941-1983. Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue de Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 4 juin.

CASES DE PENE. Peintures abstraites des années 50-60. Fondation du Château-de-Jau. Du 21 avril au 20 mai.

CATEAU-CAMBRESIS. Mis en socle. Photographies de Pierre Mercier. Musée Matisse palais Fénelon (84-13-15). Jusqu'au 20 mai.

CHAMBÉRY. Des Burgondes à Bayard, mille ans de Moyen Age. Que reste-t-il de nos châteaux ? Musées d'art et d'histoire, square Lannoy-de-Bissy (33-44-48). Jusqu'au 13 mai.

CHARTRES. Nouveaux objets illustratifs ou le crève-cœur en 1984. Musée des beaux-arts, 29, rue du Cloître-Notre-Dame (36-41-39). Jusqu'au 28 avril.

CHATEAUROUX. Bernard Venet, dessins 1963-1983. Centre d'art contemporain, place Sainte-Hélène (34-98-25). Jusqu'au 19 mai.

CHOLET. L'Anjou religieux et les orfèvres du XIX[e] siècle. Musée des arts, 46, rue Gambetta (62-21-46). Jusqu'au 14 mai.

COLMAR. Charles Spindler. Mobilier 1900. Musée d'Unterlinden, place d'Unterlinden (41-89-23). Jusqu'au 27 mai.

DIEPPE. Friedlaender. Gravures récentes. Château-musée, rue des Chastes (84-19-76). Jusqu'au 31 mai.

DIJON. Canton de Nolay. Architectures et œuvres d'art. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 14 mai.

DUNKERQUE. Paul Jenkins. Collages. Musée d'art contemporain, avenue des Bains (65-21-65). Jusqu'au 28 mai.

GRAVELINES. Les éditions de Guy Levis Mano et ses illustrateurs. Musée du dessin et de l'estampe originale, Arsenal (23-08-13). Jusqu'au 1[er] mai.

GRENOBLE. Jean-Noël Zanatti - Michel Brunier. Musée, place de Verdun (54-09-82). Jusqu'au 25 avril. — Gilles Aillaud. Peintures. Maison de la Culture, 4, rue Paul Claudel (25-05-45). Jusqu'au 30 mai.

LA ROCHE-SUR-YON. Gasiorowsky. Musée municipal, rue Jean-Jaurès (05-54-23). Jusqu'au 26 mai.

LYON. Serpan, 1922-1976. Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (828-07-66). 150 affiches françaises du cinéma muet. Institut Lumière, 25, rue du Premier-Film (800-86-68). Jusqu'au 8 mai.

MARCQ-EN-BARŒUL. Orages désirés, ou le paroxysme dans la traduction de la nature. Fondation Septentrion (46-26-37). Jusqu'au 3 juin.

MARSEILLE. Peter Klasen. Œuvres 1964-1984. Galerie Area, 61, cours Julien (42-18-01). Jusqu'au 19 mai.

MONTBELIARD. Longobardi. Peintures. Centre Action Culturel, 12, rue du Collège (91-37-11). Jusqu'au 20 mai.

NICE. A. et G.-A. Mossa. Musée des beaux-arts-Jules-Chéret, 33, avenue des Baumettes (44-50-72). Jusqu'au 31 mai. — Ecritures dans la peinture. Centre national d'art contemporain de la villa Arson, 20, avenue Stephen-Liegeard (51-30-00).

PERPIGNAN. Serge Fauchier. Musée Puig, Villa de Perpignan, 42, avenue de Grande-Bretagne. Jusqu'au 12 mai.

QUIMPER. Aquarelles orientales d'Emile Bernard. Musée des beaux-arts, 40, rue de la Mairie (95-45-20).

RENNES. Simon Vouet - Eustache Le Sueur. Dessins du musée de Besançon. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola (30-83-87). Du 20 avril au 10 juin.

ROANNE. Pierre Gaudu. Musée Joseph Déchelette, 22, rue Anatole-France (71-47-41). Jusqu'au 6 mai.

ROCHEFORT-SUR-MER. Pierre Loti. Dernier voyage et Voyages. Musée des beaux-arts, 63, avenue de Gaulle (99-83-99). Jusqu'au 29 avril.

ROUEN. « Sel-Mer », photographie contemporaine. Musée des beaux-arts, 26, rue Thiers (71-28-40). Et six autres lieux. Jusqu'au 20 mai.

LES SABLES-D'OLONNE. Jean-Luc Vilmouth. Œuvres récentes. Musée de l'abbaye Sainte-Croix (32-01-16). Jusqu'au 31 mai.

SAINT-ETIENNE. Claude Viallat. Musée d'art et d'industrie, place Louis-Comte (33-04-85).

SAINT-PAUL. Hommage à Joan Miro. Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 8 mai.

SAINT-QUENTIN. « A travers la couleur » et « Jazz » (de H. Matisse). Musée Antoine-Lécuyer, 28, rue A.-Lécuyer (62-39-71) Jusqu'au 4 juin.

STRASBOURG. Emar, un royaume sur l'Euphrate au temps des Hittites. Musée historique, 3, rue de la Grande-Boucherie (32-48-95) Jusqu'au 29 avril. — Per Kirkeby. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (32-46-07). Jusqu'au 20 mai. — Robert Hammerstiel, graveur. Cabinet des estampes, château des Rohan, 2, place du Château (32-48-95). Jusqu'au 20 mai.

TOULON. Denis Laget — François Nardi. Musée, 113, boulevard Général-Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 30 avril.

TOULOUSE. Art espagnol actuel. Palais des arts, 5, quai de la Dorade (22-21-93). Jusqu'au 20 mai.

TOURS. Les Peintres et l'architecture antique. Musée des beaux-arts, 18, place François-Sicard (05-68-73). Jusqu'au 3 juin.





CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 18 AVRIL

15 h, Billancourt-cinquante ans de décors : le Trou, de J. Becker ; 19 h, Cinéma japonais : la Harpe de Birmanie, de K. Ichikawa ; 21 h 30 : la Rose du crime, de G. Ratoff.

JEUDI 19 AVRIL

15 h, Billancourt-cinquante ans de décors : la Française et l'Amour, film à sketches (R. Clair, H. Decoin, J.-P. Le Chanois, M. Boisrond, H. Verneuil, J. Delannoy, Christian-Jaque) ; 19 h, Cinéma japonais : Ombres en plein jour, de T. Imai ; 21 h 15 : la Maison de la 92ᵉ rue, de H. Hathaway.

VENDREDI 20 AVRIL

15 h, Billancourt-cinquante ans de décors : les Dimanches de ville d'Avray, de S. Bourguignon ; 19 h, Cinéma japonais : la Rue de la honte, de K. Mizoguchi ; 21 h, le Bagne des filles perdues, de M. Delgado.

SAMEDI 21 AVRIL

15 h, Hommage à Elvis Presley : Bagarres au King creole, de M. Curtiz ; 17 h, Cinéma japonais : au gré du courant, de M. Naruse : 19 h 15, Fleuve de la nuit, de K. Yoshimura ; 21 h, Hommage à Mohammed Lakhdar Hamina : Chronique des années de braise.

DIMANCHE 22 AVRIL

15 h, Billancourt-cinquante ans de décors : le Chevalier des sables, de V. Minnelli : 17 h 15, l'Escalier, de S. Donen : 19 h, Cinéma japonais : Passions juvéniles, de K. Nakahira : 21 h, Printemps précoce, de Y. Ozu.

LUNDI 23 AVRIL

Relâche.

MARDI 24 AVRIL

15 h, Billancourt-cinquante ans de décors : l'Amour l'après-midi, de E. Rohmer ; 19 h, Cinéma japonais : Chronique du soleil à la fin de l'ère Edo, de Y. Kawashima ; 21 h, The man who dared, de J. Sturges.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 18 AVRIL

15 h, Message à Garcia, de G. Marshall ; 17 h, Hommage à Mohammed Lakhdar Hamina : le Vent des Aurès ; 19 h, Hommage à Alexander Kluge : Anita G.

JEUDI 19 AVRIL

15 h, Fifty Roads to town, de N. Taurog ; 17 h, Hommage à Mohammed Lakhdar Hamina : Hassan terro ; 19 h, Hommage à Alexander Kluge : les Artistes sous le chapiteau : Perplexes.

VENDREDI 20 AVRIL

15 h, Cadet girl, de R. McCarey ; 17 h, Hommage à Mohammed Lakhdar Hamina : Décembre ; 19 h, Hommage à Alexander Kluge : Des grosse Verhau.

SAMEDI 21 AVRIL

15 h, Phantom Ship, de D. Clift ; 17 h, le Salaire du péché, de D. de la Patellière ; 19 h, Hommage à Alexander Kluge : Ferdinand le radical ; 21 h, Ulysse, de J. Strick.

DIMANCHE 22 AVRIL

15 h, le Roman de Al Jolson, de A. E. Green ; 17 h 15 : Ce soir ou jamais, de M. Deville ; 19 h, Hommage à Alexander Kluge : Travaux occasionnels d'une esclave ; 21 h, Impétueuse Jeunesse, de Cl. Brown.

LUNDI 23 AVRIL

15 h, Over my dead body, de M. St-Clair ; 17 h, Traqué dans la ville, de P. Germi ; 19 h, Hommage à Alexander Kluge : Zu boser schlacht schleich'ich heut nacht so bang.

MARDI 24 AVRIL

Relâche.

Les exclusivités

L'ADDITION (Fr. *) : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Rex 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (544-14-27) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (723-69-23) ; UGC Ermitage, 8ᵉ (359-15-71) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11) ; UGC Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Images, 18ᵉ (522-47-94) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99).

L'AFFRONTEMENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8ᵉ (720-76-23) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11). — V.f. : Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24).

ALDO ET JUNIOR (Fr.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (233-42-26)) ; UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Bretagne, 6ᵉ (222-57-97) ; UGC Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; George V, 8ᵉ (562-41-46) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; UGC Ermitage, 8ᵉ (359-15-71) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Lumière, 9ᵉ (246-49-08) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-49) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Mistral, 14ᵉ (359-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Murat, 16ᵉ (651-99-75) ; Images, 18ᵉ (522-47-94) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99) ; Gambetta, 20ᵉ (636-10-96).

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert 14ᵉ (321-41-01).

L'ANGE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5ᵉ (354-39-19).

A NOS AMOURS (Fr.) : Epée de Bois, 5ᵉ (337-57-47) ; Elysée Lincoln, 8ᵉ (359-36-14).

L'ASCENSEUR (Holl., v.f.) (*) : Gaîté Boulevard, 9ᵉ (233-67-06).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Capri, 2ᵉ (508-11-69).

LE BAL (Fr.-It.) : UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; Studio de la Harpe, 5ᵉ (634-25-52) ; Ambassade, 8ᵉ (359-19-08) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11) ; Calypso, 17ᵉ (380-30-11).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14ᵉ (321-41-01).

BIQUEFARRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6ᵉ (326-46-18) ; Olympic Balzac, 8ᵉ (561-10-60) ; Olympic, 14ᵉ (545-35-38).

CARMEN (Esp., v.o.) : Cinoche, 6ᵉ (633-10-82) ; Rialto, 19ᵉ (607-87-61).

CARMEN (Franco-It.) : Gaumont-Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Vendôme, 2ᵉ (742-97-52) ; Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Pagode, 7ᵉ (705-12-15) ; Colisée, 8ᵉ (359-29-46) ; Gaumont Champs-Elysées, 8ᵉ (359-04-67) ; Athéna, 12ᵉ (343-00-65) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Miramar, 14ᵉ (320-89-52) ; Kinopanorama, 15ᵉ (306-50-50).

LES CAVALIERS DE L'ORAGE (Franco-Yougoslave) : Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Ambassade, 8ᵉ (359-19-08).

CLIN D'ŒIL (Fr. : Espace Gaîté, 14ᵉ (327-95-94).

LES COMPÈRES (Fr.) : Grand Pavois, 15ᵉ (554-46-85).

LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : UGC Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (633-08-22) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (723-69-23) ; UGC Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45).

DEAD ZONE (A., v.o.) : Marignan, 8ᵉ (359-92-82). — V.f. : Montparnos, 14ᵉ (327-52-37).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bots.-A., v.f.) : Impérial Pathé, 2ᵉ (742-72-52).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4ᵉ (272-63-32) ; Cinoche, 6ᵉ (633-10-82).

L'ÉDUCATION DE RITA (Angl., v.o.) : UGC Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45).

EMMANUELLE IV (**) : George V, 8ᵉ (562-41-46) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86).

L'ENFER DE LA VIOLENCE (**) (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2ᵉ (296-80-40).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Paramount Marivaux, 2ᵉ (296-80-40).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5ᵉ (634-25-52) ; Calypso, 17ᵉ (380-30-11).

FEMALE TROUBLE (**) (v.o.) : 7ᵉ Art Beaubourg, 4ᵉ (278-34-15).

FEMMES DE PERSONNE (Fr.) : Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Convention St-Charles, 15ᵉ (579-33-00).

LA FEMME FLAMBÉE (All., v.o.) (**) : Logos, 5ᵉ (354-42-34) ; Elysées Lincoln, 8ᵉ (359-36-14) ; Parnassiens, 14ᵉ (320-30-19).

FRAULEIN BERLIN (All., v.o.) : Marais, 4ᵉ (278-47-86).

GORKY PARK (A., v.o.) : Paramount City, 8ᵉ (562-45-76).

GUERRES FROIDES (Ang., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6ᵉ (222-87-23).

LAISSE BÉTON (Fr.) : Studio St-Séverin, 5ᵉ (354-50-91) ; Studio 43, 9ᵉ (770-63-40).

L'HABILLEUR (Ang., v.o.) : Cluny Ecoles, 5ᵉ (534-20-12).

LE JOUR D'APRÈS (A., v.f.) : Rivoli Beaubourg, 4ᵉ (272-63-32).

LE JUGE (Fr.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; George V, 8ᵉ (562-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8ᵉ (387-35-43) ; Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Nations, 12ᵉ (343-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Mistral, 14ᵉ (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79) ; Mayfair, 16ᵉ (525-27-06) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).

LE LÉOPARD (Fr.) : UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; UGC Biarritz, 8ᵉ (723-69-23).

LETTRES D'AMOUR PERDUES (Fr.) : Studio Bertrand, 7ᵉ (783-64-66).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ (326-58-00) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (357-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79).

LOUISIANE (Fr.) : Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16) ; Grand Pavois, 15ᵉ (554-48-85).

MEGAVIXENS (A., v.f.) (**) : Septième Art Beaubourg, 4ᵉ (278-34-15).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; 14-Juillet Racine, 6ᵉ (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6ᵉ (326-58-00) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79).

LES MORFALOUS (Fr.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Cluny Palace, 5ᵉ (354-07-76) ; Bretagne, 6ᵉ (222-57-97) ; UGC Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; Le Paris, 8ᵉ (359-53-99) ; UGC Normandie, 8ᵉ (359-41-18) ; Saint-Lazare Pasquier, 8ᵉ (387-35-43) ; Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Hollywood Boulevard, 9ᵉ (770-10-41) ; Athéna, 12ᵉ (343-07-48) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16ᵉ (727-49-75) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (522-46-01) ; Gambetta, 20ᵉ (636-10-96).

NEW-YORK NIGHTS (A. v.o.) (**) : UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; UGC Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; UGC Normandie, 8ᵉ (359-41-18). — V.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13ᵉ (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Paramount Montmartre, 18ᵉ (606-34-25) ; Secrétan, 19ᵉ (241-77-99).

PEPPERMINT FRIEDEN (All., v.o.) : Action Christine, 6ᵉ (325-47-46).

POLAR (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; Saint-Germain Village, 5ᵉ (633-63-20) ; Olympic, 14ᵉ (545-35-38).

POLAROID KILLER (Fr.) (**) : Movies, 1ᵉʳ (260-43-99).

RISKY BUSINESS (A., v.o) : Marignan, 8ᵉ (359-92-82). — V.f. : Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Epée de Bois, 5ᵉ (337-57-47) ; Saint-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16).

RUSTY JAMES (A., v.o.) : Cinoches, 6ᵉ (633-10-82).

SANS TÉMOINS (Sov., v.o.) : Cosmos, 6ᵉ (544-28-80).

SCARFACE (A., v.o.) (*) : George-V, 8ᵉ (562-41-46). — V.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37).

SCÉNARIO DU FILM PASSION (Fr.) : Studio 43, 9ᵉ (770-63-40).

STAR 80 (A., v.f.) : Opéra Night, 2ᵉ (296-62-56).

STAR WAR LA SAGA (A.) la Guerre des étoiles ; L'empire contre-attaque ; le Retour du Jedi ; Escurial, 13ᵉ (707-28-04).

STREAMERS (A., v.o.) : Movies, 1ᵉʳ (260-43-99) ; Studio Logos, 5ᵉ (354-42-34) ; Olympic Balzac, 8ᵉ (561-10-60).

TCHAO PANTIN (Fr.) : Arcades, 2ᵉ (233-54-58) ; UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; UGC Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; Biarritz, 8ᵉ (723-69-23) ; Montparnos, 14ᵉ (327-52-37).

LE TEMPS DE LA REVANCHE (Argentin, v.o.) : Gaumont Ambassade, 8ᵉ (359-19-08).

TENDRES PASSIONS (A., v.o.) : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; Publicis St-Germain, 6ᵉ (222-72-70) ; Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8ᵉ (720-76-23) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11). — V.f. : Paramount Marivaux, 2ᵉ (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; Paramount Bastille, 12ᵉ (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13ᵉ (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14ᵉ (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15ᵉ (579-33-00) ; UGC Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).

THE WIZ (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8ᵉ (225-18-45). — V.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93).

TIME RIDER, LE CAVALIER DU TEMPS PERDU (A., v.f.) : Arcades, 2ᵉ (233-54-58) ; Templiers, 3ᵉ (271-84-56).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : George V, 8ᵉ (562-41-46) ; Contrescarpe, 5ᵉ (325-78-37).

TOOTSIE (A., v.f.) : Opéra Night, 2ᵉ (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6ᵉ (544-57-34).

LA TRAGÉDIE DE CARMEN (Fr., vers. Delacroix) : St-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16). — Vers. Ital. : Ciné Beaubourg (Hip), 3ᵉ (271-52-36). — [illegible]

TRAHISONS CONJUGALES (Angl., v.o.) : Lucernaire, 6ᵉ (544-57-34).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : Hsp Denfert, 14ᵉ (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : UGC Opéra, 2ᵉ (261-50-32) ; Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Colisée, 8ᵉ (359-29-46).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : St-Ambroise, 11ᵉ (700-89-16) ; Grand Pavois, 15ᵉ (554-46-85) ; Calypso, 17ᵉ (380-30-11).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Impérial, 2ᵉ (742-72-52) ; Hautefeuille, 6ᵉ (633-79-38) ; Pagode, 7ᵉ (705-12-15) ; Colisée, 8ᵉ (359-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11ᵉ (357-90-81) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Parnassiens, 14ᵉ (320-30-19) ; PLM St-Jacques, 14ᵉ (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (544-25-02) ; Passy, 16ᵉ (288-62-34).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : George-V, 8ᵉ (562-41-46).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.o.) : Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; George-V, 8ᵉ (562-41-46) ; v.f. : Impérial, 2ᵉ (742-72-52) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06).

VENT DE SABLE (Alg., v.o.) : St-Germain Huchette, 5ᵉ (633-63-20) ; Bonaparte, 6ᵉ (326-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (359-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15ᵉ (544-25-02) ; v.f. : Gaumont Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Lumière, 9ᵉ (246-49-07) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).

LA VILLE BRULÉE (Esp. v.o.) : Denfert, 14ᵉ (321-41-01).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : Cluny Ecoles, 5ᵉ (354-20-12) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (633-08-22) ; Biarritz, 8ᵉ (723-69-23) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (246-66-44).

V'LA LES SCHTROUMPFS (A., v.f.) : George-V, 8ᵉ (562-42-46) ; Lumière, 9ᵉ (246-49-07) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Nations, 12ᵉ (343-04-67) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Grand Pavois, 15ᵉ (554-46-85) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).

WEND KUUNI (Haute-Volta) : St-André-des-Arts, 6ᵉ (326-48-18).

WILLIAM BURROUGHS (A., v.o.) : Olympic, 14ᵉ (545-35-38).

YENTL (A., v.o) : Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; UGC Odéon, 6ᵉ (325-71-08) ; UGC Rotonde, 6ᵉ (633-08-22) ; UGC Champs-Élysées, 8ᵉ (359-12-15) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79) ; v.f. : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-44) ; Mistral, 14ᵉ (539-42-43) ; Murat, 16ᵉ (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

BREAK DANCE ET SMURF, comédie musicale de Vittorio Desisti, v.f. : Paramount Marivaux, 2ᵉ (296-80-40) ; Gaumont Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Studio Alpha, 5ᵉ (354-39-47) ; Paramount Mercury, 8ᵉ (562-75-90) ; Publicis Matignon, 8ᵉ (359-31-97) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12ᵉ (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13ᵉ (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13ᵉ (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14ᵉ (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15ᵉ (579-33-00).

ÉCOUTEZ BIZEAU/ÉCOUTEZ MAY PIQUERAY, films français de Bernard Baissat : Saint-André des Arts, 6ᵉ (326-46-18).

LES FAUVES (**), film français de Jean-Louis Daniel : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Forum Orient Express, 1ᵉʳ (233-42-26) ; Gaumont Richelieu, 2ᵉ (233-56-70) ; Cluny Palace, 5ᵉ (354-07-76) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (359-19-08) ; Français, 9ᵉ (770-33-88) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Miramar, 14ᵉ (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18ᵉ (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20ᵉ (636-10-96).

OSTERMAN WEEK-END (**), film américain de Sam Peckinpah, v.o. : Gaumont Halles, 1ᵉʳ (297-49-70) ; Cluny Palace, 5ᵉ (354-07-76) ; Quintette, 5ᵉ (633-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8ᵉ (359-19-08) ; Parnassiens, 14ᵉ (329-83-11) ; Passy, 16ᵉ (288-62-34). — V.f. : Gaumont Berlitz, 2ᵉ (742-60-33) ; Hollywood Boulevard, 9ᵉ (770-10-41) ; Nation, 12ᵉ (343-04-67) ; Les Montparnos, 14ᵉ (327-52-37) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Convention St-Charles, 15ᵉ (579-33-00) ; Images, 18ᵉ (522-47-94).

RETOUR VERS L'ENFER, film américain de Ted Kotcheff, v.o. : Forum, 1ᵉʳ (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6ᵉ (325-59-83) ; Marignan, 8ᵉ (359-92-82) ; Paramount City Triomphe, 8ᵉ (562-45-76). — V.f. : St-Lazare Pasquier, 8ᵉ (387-35-83) ; Paramount Opéra, 9ᵉ (742-56-31) ; Maxéville, 9ᵉ (770-72-86) ; Max Linder, 9ᵉ (770-40-04) ; Paramount Bastille, 12ᵉ (343-79-17) ; Fauvette, 13ᵉ (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13ᵉ (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14ᵉ (329-90-10) ; Montparnasse Pathé, 14ᵉ (320-12-06) ; Gaumont Sud, 14ᵉ (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15ᵉ (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17ᵉ (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18ᵉ (522-46-01) ; Images, 18ᵉ (522-47-94).

VIVA LA VIE, film français de Claude Lelouch : Rex, 2ᵉ (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3ᵉ (271-52-36) ; UGC Montparnasse, 6ᵉ (544-14-27) ; UGC Danton, 6ᵉ (329-42-62) ; UGC Normandie, 8ᵉ (359-41-18) ; UGC Boulevard, 9ᵉ (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12ᵉ (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13ᵉ (336-23-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15ᵉ (575-79-79) ; UGC Convention, 15ᵉ (828-20-64) ; Murat, 16ᵉ (651-99-75) ; Pathé Wepler, 18ᵉ (522-46-01).

Les festivals

MARX BROTHERS : Action Ecoles, 5ᵉ (327-72-07), t.l.j. : 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mer. : Un jour au cirque ; jeu. : Explorateurs en folie ; ven. : Une nuit à l'Opéra ; sam. : Chercheurs d'or ; dim. : les Marx au grand magasin ; lun. : Plumes de cheval ; mar. : Un jour aux courses.

JOHN CARPENTER : Escurial, 13ᵉ (707-28-04), jeu., ven., sam., dim., lun., mar., 16 h 30 : The Thing (*) ; jeu., ven., sam., dim., mar., 18 h 30 : Assaut (*) ; [illegible]

CINEMA

20 h 30 (sf mar. et lun.) : New-York 1997.

M. DURAS : Denfert, 14e (321-41-01), mer., dim., 12 h, jeu., 18 h, lun., 16 h : le Camion ; sam., 12 h : Détruire dit-elle ; dim., 10 h, lun., 12 h : Aurelia Steiner.

JEAN EPSTEIN : Studio 43, 9e (770-63-40) : mar. : la Chute de la maison Usher, le Tempestaire.

FILMS D'ARTS MARTIAUX CHINOIS : Cigales, 18e (606-11-75) ; mer. : le Boxeur spirituel, les Disciples de Shaolin ; jeu. : l'Heure du Taekwando, le Dragon tatoué ; ven. : Tout pour le Kung Fu, Deux Héros ; sam. : la Ceinture noire (v.o.), le Kid de Chinatown ; dim. : Œil pour œil, le Temple de Shaolin ; lun. : l'Epée magique (v.o.), Zaitochi et le manchot, la Hyène intrépide ; mar. : la Mante de Shaolin, les Aventures de l'empereur K'ien Long (v.o.) ; le Rêve dans le pavillon rouge (v.o.).

A. HITCHCOCK (v.o.) : Action Rive gauche, 5e (354-47-62). En soirée : mer., jeu. : Mr and Mrs Smith ; ven., sam. : la Loi du silence ; dim., lun., mar. : le Faux Coupable.

FESTIVAL H. BOGART (v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50) ; t.l.j. : 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mer., jeu. : En marge de l'enquête ; ven., sam. : la Femme à abattre ; dim., lun., mar. : le Port de l'angoisse.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07), mer. : l'Homme de nulle part ; jeu. : Dead Zone (v.o.) ; ven. : Gorky Park (v.o.) ; sam. : l'Éducation de Rita (v.o.) ; dim., mar. : les Cavaliers de l'orage.

FESTIVAL C. SAURA (v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), mar., mer., 20 h, ven., 14 h : Vivre vite (**) ; jeu., 16 h 50, dim., 20 h 50, lundi, 18 h : Noces de sang ; jeu., 21 h 50 : Elisa vida mia (v.o.) ; lun., 14 h, ven., 20 h : Ana et les loups ; sam., 18 h : Cria Cuervos ; mar., 16 h : la Cousine Angélique.

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Galande, 5e (354-72-71).

AGENT SECRET (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

ANGE (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

AURELIA STEINER (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

BERLIN HARLEM (All., v.o.) : Marais, 4e (278-46-86).

LA BIBLE (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Action Rive-Gauche, 5e (354-47-62).

BLANCHE NEIGE (A., v.f.) : Napoléon 17e (755-63-42).

LE BON LA BRUTE ET LE TRUAND (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

BUS STOP (A., v.o.) : Action Rive-Gauche, 5e (354-47-62).

CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA (All., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

LE CRIME ÉTAIT PRESQUE PARFAIT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

LA DAME DE SHANGHAI (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

DANS LA VILLE BLANCHE (Sui.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

DÉLIVRANCE (A., v.o.) (*) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LE DERNIER TANGO A PARIS (It., v.o.) (**) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TORLESS (All., v.o.) : Olympic Luxembourg. H. sp., 6e (633-97-77).

DÉTRUIRE DIT-ELLE (Fr.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01).

LES DIABOLIQUES (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

ELEPHANT MAN (Ang.) : Champo, 5e (354-51-60) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

ERASERHEAD (A., v.o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04).

LA FABULEUSE HISTOIRE DE DONALD ET DES CASTORS JUNIORS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A.) (*) : Templiers, 3e (272-94-56).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

LA FEMME DE CAUCHEMAR (All., v.o.) : Marais, 4e (287-47-86).

FENÊTRE SUR COUR (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Miramar, 14e (320-89-52). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

FLASHDANCE (A., v.f.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

FURYO (A., v.o.) : Saint-Lambert (H. sp.), 15e (532-91-68).

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (Fr.) (**) (H. sp.) : Denfert, 14e (321-41-01).

GOLDFINGER (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

HAUTE SOCIÉTÉ (A., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

L'HOMME QUI VOULUT ETRE ROI (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (227-95-94).

L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr., H. sp.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

JÉSUS DE NAZARETH. (It., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

JE NE SUIS PAS UN ANGE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

JEUNE ET INNOCENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; St-Germain Studio, 5e (633-62-20) ; George V, 8e (562-41-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – (V.f.) : Lumière, 9e (246-49-07).

LA LUNA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Boîte à films (H. sp), 17e (622-44-21).

LA MALLE DE SINGAPOUR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

LE MANTEAU (It., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONIKA (Suéd., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

MOROCCO (Fr) : André Bazin, 13e (337-74-39).

LA NUIT (It., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

LE NOUVEL AMOUR DE COCCINELLE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-42-05).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Ciné 13 Première, 18e (259-62-75) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

LA PASSION DE JEANNE D'ARC (Dan., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

SA MAJESTÉ DES MOUCHES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LA STRADA (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

SUEURS FROIDES (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Paramount City, 8e (562-47-76) ; Action La Fayette, 9e (878-80-50) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

TESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Olympic Saint-Germain, 5e (222-87-23) ; George V, 8e (562-41-46). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch) (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

UNE FEMME DISPARAIT (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Reflet Quartier-Latin, 5e (326-84-65).

Les séances spéciales

L'AGE D'OR (Fr.), Templiers, 3e (272-94-56), dim. 20 h.

AMERICAN GIGOLO (*) (A., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 15 h 30 + ven., sam., 0 h 15.

ANNIE HALL (A., v.o.), Rivoli-Beaubourg, 4e (278-47-86), 22 h 05.

BLADE RUNNER (*) (A., v.o.), Studio Galande, 5e (354-72-71), 16 h.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam., dim., 20 h 15.

CASANOVA DE FELLINI (*) (It., v.o.), Templiers, 3e (272-94-56), 22 h.

LES CHARIOTS DE FEU (Brit., v.o.), Saint-Lambert, 15e (532-91-68), mer., 21 h., ven., 19 h, lun., 21 h 15 + Calypso, 17e (380-30-11), jeu., ven., lun., mar., 14 h, dim., lun., 20 h.

LE CHEF D'ORCHESTRE (Pol., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 14 h 10.

LE DERNIER TANGO A PARIS (*) (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), sam., mar., 22 h.

ELEPHANT MAN (Brit., v.o.), Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), 17 h 45 + Grand Pavois, 15e (554-46-85), mar. 21 h 15.

FAMILY LIFE (Brit., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., mar., 12 h.

FRANCES (A., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), ven., 20 h.

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), mer., jeu., 18 h 15, ven., 17 h 15, sam., dim., lun., 20 h 30, mar., 20 h 40.

LE GARÇON AUX CHEVEUX VERTS (Ang., v.o.) : Reflet-Quartier-Latin, 5e (326-84-65), mer., sam., 14 h.

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), 22 h 15.

IDENTIFICATION D'UNE FEMME (It., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), ven. 19 h 15.

JOHAN, CARNETS INTIMES (**) (Fr.), Movies-Halles, 1er (260-43-99), 12 h 10, 14 h 10, 16 h 10, sam. 24 h.

LES JOUEURS D'ÉCHECS (Ind., v.o.), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mar., 20 h.

LETTRES D'AMOUR EN SOMALIE (Fr.), Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.), Grand-Pavois, 15e (554-46-85), dim., 21 h.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56), t.l.j., 20 h + sauf sam., dim., 17 h 45.

LE MYSTÈRE PICASSO (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-56), dim., lun., mar., 11 h 55.

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 14 h.

NOS PLUS BELLES ANNÉES (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), ven., sam., dim., 20 h 15.

NOUS ÉTIONS UN SEUL HOMME (**) (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99), 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10.

OFFICIER ET GENTLEMAN (A, v.o.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14), 16 h.

OUTSIDERS (A., v.o.), Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), 12 h et 24 h.

PLAY TIME (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56), dim., 21 h 20, mer., sam., dim., lun. 15 h 20.

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36), dim., lun., mar., 11 h 40.

PULSIONS (**) (A., v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), ven., sam. 0 h 20.

LES QUATRE CENTS COUPS (Fr.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), lun. 12 h.

RASHOMON (Jap., v.o.), Studio Bertrand, 7e (783-64-66), mer., jeu., 15 h, ven., sam., dim., lun., mar., 14 h.

SALO (**) (It., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36), ven., sam., 0 h 05.

LE SECRET DE VERONIKA VOSS (All., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85), mar. 19 h.

LE SHÉRIF EST EN PRISON (A., v.o.), Grand Pavois, 15e (554-46-85), jeu., sam., 20 h, ven., 22 h.

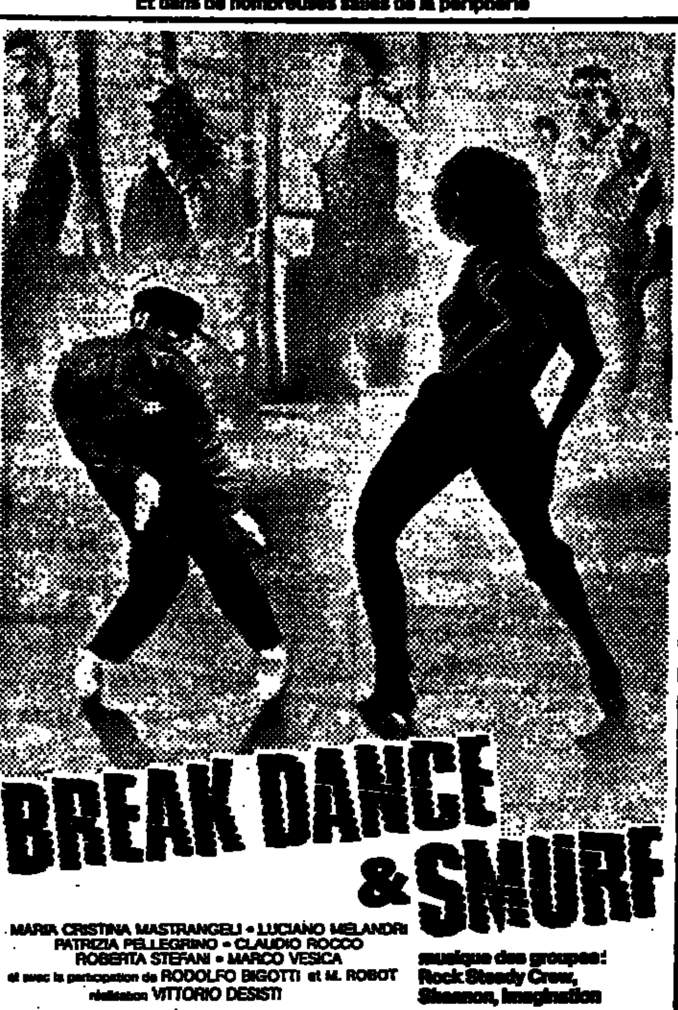
SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), ven., 22 h 30.

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21), ven., sam., dim., 18 h 05, lun., mar., 22 h 05.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71), 22 h 25 et 0 h 15.

VIVRE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68), jeu., 18 h 30, lun., 19 h, sam., 21 h 15.

WANDA (A, v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.







THEATRE

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LA GUERRE DE CENT ANS Première semaine – Athénée (742-67-27), 20 h 30 (18).

NORWID THEATRE – Alliance Française (544-72-30), les 18, 19, 20, 24 à 20 h 30.

LA TROISIÈME JAMBE DU CARROSSE – Bec Fin (296-29-35), à 20 h 45 (18).

LES ŒUFS DE L'AUTRUCHE – Madeleine (265-07-09), les 21, 24 à 20 h 45, Dim 15 h.

REVOIR LA MER – Petit Odéon (325-70-32), le 24 à 18 h 30.

DIS JOE – Bastille (357-42-14), le 24 à 20 h.

FERDAOUS – Carrefour de la Différence (372-00-15), le 24 à 21 h.

TOP GIRLS – La Bruyère (874-76-99), le 24 à 21 h.

MOBY DICK – Quai de la Gare, (523-48-78), 20 h 30 (24).

NOSTALGIES – Templiers (278-91-15), le 24 à 20 h 30.

LA VILLETTE EN CHANSONS – Théâtre Présent (203-02-55), le 24 à 20 h 30.

LES JOYEUSES COMMÈRES DE WINDSOR – Boulogne, TBB (603-60-44), le 24 à 20 h 30.

LE NEVEU DE RAMEAU – Atelier (606-49-24), le 24 à 21 h.

HORS PARIS

NANCY - **L'Échange** de Claudel, par la Comédie de Lorraine (8) (327-06-83), à l'Atelier Théâtre, 10, rue des Dominicains, du 20 avril au 12 mai.

DIJON - **Maya**, par le Théâtre d'Animation du Verseau, à l'Athéneum, du 24 au 28 avril (80) (66-64-13), poste 573.

VALENCE - **Oh Quichotte**, d'après Cervantès par Alain Colombani avec les Spectacles de la Vallée du Rhône (75) (43-78-82), du 24 avril au 4 mai salle des Trinitaires et en tournée jusqu'au 2 juin.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (742-57-50), les 19, 23 à 19 h 30 : Werther.

SALLE FAVART (296-06-11), le 18 à 19 h 30 : Damoiselle élue ; Didon et Enée (dern.).

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), (Jeu, Ven, Sam). Les 18, 22 à 14 h 30 (Dern.) : Est-il bon ? est-il méchant ? Les 18, 24 à 20 h 30 : le 23 à 14 h 30 : Cinna ; : les 22, 23 à 20 h 30 : La Mort de Sénèque.

CHAILLOT (727-81-15) **Grand Foyer** : relâche ; **Grand Théâtre** (Sam, Dim, Lun) : le 18 à 20 h 30 : Le Héron ; Le 19 à 20 h 30 : Concert, par l'ensemble musicale vivant (Dir. Diego Masson) ; le 20 à 20 h 30 : La Mouette ; le 24 à 20 h 30 : Débat avec la revue Révolution : de la Mouette au Héron : la question russe.

ODÉON (325-70-32), relâche.

TEP (364-80-80). (Lund). Les 18, 19, 20, 21, 24 à 20 h 30 : le 22 à 15 h 325 000 F.

BEAUBOURG (277-12-33), (mar.), Débats : le 18 à 18 h : Création d'un équipement hospitalier en Mauritanie, une technique ancienne pour une nouvelle architecture : à 21 h : Vienne, laboratoire pour la fin d'un monde : le 19 à 18 h 30 : le thème de la mort dans l'art contemporain ; à 18 h 30 : le Liban hier et aujourd'hui ; Les enfants de l'immigration : le 19 à 21 h : Ensemble dans la ville ; le 20 à 21 h : Ecrire d'ailleurs, d'ici. – **Concerts-animations**, le 18 à 20 h 30 : Concert 2E2M ; le 19 à 20 h 30 : Forum de la création (R. Fabbriciani ; M. Damerini). – **Cinéma-vidéo**, les 18, 19, 20, 23 de 12 h30 à 21 h 30 : Les 21, 22 de 10 h 30 à 21 h 30 : Présentation de la vidéo « The West », de S. et W. Vasulka. – **Nouveaux films BPI** : Les 18, 19, 20, 21, 22, 23 à 13 h : Etre enceinte et donner la vie : j'ai choisi l'acupuncture (N. Croonenborg) : à 16 h : Musiques du Mali : les gens de la parole (J.F. Schiano) ; à 19 h : Canne amère (J. Ancelin) : Les 18, 19, 20, 21, 22 à 15 h : Etienne Martin : Demeures et autres lieux de l'imaginaire : à 18 h : Ugo Nespolo. – **Théâtre/Danse** : le 18 à 14 h 30 : les contes de la rue de Broca. – **Les enfants de l'immigration** : le 18 à 15 h : Spectacle par le théâtre du Montois : le 19 à 15 h : « Graffitis », musique ; le 20 à 19 h : « Leila marchant dans la forêt de nuit entre Audincourt et Beaucourt » ; le 21 à 15 h : Ballet d'enfants, Association culture berbère ; à 19 h : « Les déracinés », théâtre Adedrinha ; le 22 à 19 h : « Gene Everett and T. Birds » (rock).

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83). – **Opéra** : le 24 à 18 h 30 : Mahagonny (ensemble musique vivante ; Dird. Masson).

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77) (dim., lun.), les 18, 19, 20, 21 à 20 h 30 : Shankai Juku ; le 24 à 20 h 45 : Arden de Faversham : les 18, 19, 20, 21 à 18 h 30 : Momix dance theatre : le 24 à 18 h 30 : Bill T. Jones-Arnie Zane danse.

CARRÉ SILVIA-MONFORT (531-28-34) (lun.) les 18, 19, 20, 21, 24 à 20 h 30 ; le 22 à 16 h : Les liaisons dangereuses.

Les autres salles

A DÉJAZET (887-97-34) (D.), 21 h 30 : la Nuit des assassins.

AMERICAN CENTER (321-42-20), (D), 21 h : Cold Harbor (avec B. Raymond).

ANTOINE - S. BERRIAU (208-77-71) (L.), 20 h 45, dim., 15 h : Nos premiers adieux.

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), les 18, 23, 18 h 30 : la Vie ordinaire ; le 18, 21 h : la Foi en l'homme : le 20 à 18 h 30 : les Arbres de l'homme ; le 20 à 21 h, le 21 à 18 h 45 et 22 h, le 22 à 15 h : le Président Hautecœur ; le 23 à 21 h : le Misanthrope ; le 24 à 15 h et 21 h : Moi.

ASTELLE-THÉATRE (238-35-53), mer., mar., 20 h 30 : les Bonnes ; ven., sam., 20 h 30 : le Malentendu : dim., 16 h : Des fabliaux à Molière.

BOUFFES PARISIENS (296-60-24) (D.), 21 h : les Trois Jeanne.

CALYPSO (272-25-95) (D., L.), 20 h : le Suicidaire.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), mer., jeu., ven., 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.

CARTOUCHERIE, Th. du Soleil (374-24-08), les 18, 19, 20, 21 à 18 h 30 : le 22 à 15 h : Henri IV. – **Tempête** (328-36-36) (D. soir, L.), 21 h, dim. 16 h : le Retour d'Iphigénie. – **II.** (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h : Antigone.

CENTRE MANDAPA (589-01-60) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : l'Epopée de Gilgamesh (dern. le 22).

C.I.S.P. (341-85-15) (S.), 20 h 30 : le Cache-cœur.

CITHEA (357-99-26), les 19, 20 à 20 h : Plurielle ; les 18, 19, 20, 21 à 22 h, les 22, 23 à 20 h : L. Semonin. – **II.** (D., L., mar.), 20 h : la Madeleine Proust en forme.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, sam. 17 h 30, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 45, dim. 15 h 30 : Chacun sa vérité.

COMÉDIE ITALIENNE (321-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim., 15 h 30 : les Aventures de la villégiature.

COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : les Marchands de gloire.

DAUNOU (261-69-14) (mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : S.O.S. homme seul.

DÉCHARGEURS (236-00-02) (D.), 19 h : Gide 84 ; 20 h 30 : Gertrud, morte cet après-midi.

THEATRE 18 (226-47-47) (D. soir, L.), 21 h, mat. dim. 16 h : Ne m'appelez jamais nègre.

ÉDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h : Désiré.

EPICERIE THÉATRE (272-27-05) (D.), 19 h : Imprévu pour un privé : (mar.), 20 h 30 : l'Ile des chèvres.

ESPACE GAITÉ (327-95-94) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : le Bouc.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 et 22 h 30, dim. 15 h et 17 h : Extravagances (Cie Ph. Genty, Th. Manarf...) (dern. le 22).

ESPACE MARAIS (584-09-31) (D. soir, L.), 22 h, dim. 18 h : Adam et Eve et le Troisième Sexe.

ESSAION (278-46-42) (D., L.), I. 20 h 30 : Oreste ne viendra plus. – II. 20 h 30, mer. 15 h, sam. 17 h 30 : Chant dans la nuit (dern. le 21).

FONTAINE (874-74-40) (D.), 20 h 30, sam. 18 h et 21 h 30 : les Aventures de Dieu (à partir du 19).

GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, dim., 15 h : Grand-Père.

GALERIE 55 (326-63-51), 20 h 30 : Who's Afraid of Virginia Woolf ?

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06) (D. soir, L., Mar.) 20 h 30, dim. 18 h 30 : Deux vieux panique.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve : 20 h 30 : la Leçon.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I. 18 h 30 : Tête de faune (dern. le 21) : 20 h 15 : l'Ambassade ; II. 20 h 15 : Six heures au plus tard : 22 h 30 : la Panthère bleue ; Petite salle, 18 h 30 : Pique et pique et follet drame ; 22 h 30 : le Drap de sable.

LYS-MONTPARNASSE (327-88-61) (D., L.), 20 h 30 : Chants mêlés : (D.), 22 h, lun. 20 h 30 : le Shaga.

MAISON HEINRICH HEINE (365-15-73) (D. soir, L., Mar.), 20 h 45, dim. 16 h : la Noce chez les petits bourgeois.

MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h 30 : Le roi se meurt.

MARIE-STUART (508-17-80) jeu., ven., sam., 22 h : l'Echo du silence.

MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74) (D. soir, L.), 21 h, Sam. 18 h 30 et 21 h 30 : le Don d'Adèle.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 21 h, Dim. 16 h 30 : la Femme assise.

MAUBEL (255-45-55), Mer., Ven. 20 h 30, Dim. 15 h : Betrayal. Jeu., Sam., Mar. 20 h 30 : Suddenly Last Summer.

MICHEL (265-35-02) (D. soir, L.), 21 h 15, Sam. 18 h 15 et 21 h 30, Dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22) (D. soir, L.), 21 h, Dim. 15 h 30 : J'ai deux mots à vous dire.

MOGADOR (285-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30, Sam. 21 h, Dim. 16 h 30 : Cyrano de Bergerac.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h, Sam. 17 h, Dim. 16 h : Tchin tchin. – **Petite salle**, (D. soir, L.) 21 h, Dim. 15 h : le Journal d'une femme de chambre.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) (J., D. soir) 20 h 30, Sam. 18 h 45 et 21 h 30, Dim. 15 h 30 : l'Entourloupe.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.) 20 h 30, mat. Dim. 15 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.) 20 h 45, Sam. 18 h 45 et 22 h, Dim. 15 h 30 : la Fille sur la banquette arrière.

PARC DE LA VILLETTE, sous chapiteau (241-31-53) (Mer., J., D. soir) 20 h 30, Dim. 16 h : On a tous les jours cent ans. – II. (387-71-31) (Mer. soir, D. soir, L.) 21 h. Mer., Dim. 15 h 30 : Roméo et Juliette.

PLAISANCE (320-00-06) (D., L.) 20 h 45 : la Pierre de la folie.

POCHE (548-92-97) (D.) 20 h : Molly Bloom ; 21 h : l'Élève de Brecht.

PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (D. soir, L.) 21 h, Sam. 17 h, Dim. 15 h : K 2.

POTINIÈRE (261-44-16) (D. soir, L.) 20 h 30, Dim. 15 h 30 : la Salle des profs.

RENAISSANCE (208-18-50) (D. soir, L.) 21 h, Sam. 18 h 30 et 21 h 30, Dim. 15 h : Noix de coco.

SAINT-GEORGES (878-63-47) Mer., Ven., Dim., Mar., 21 h : Théâtre de Bouvard.

TAI TH. D'ESSAI (278-10-79), I. (D. L.) 20 h 30 : l'Ecume des jours. – II. (D. L.) 20 h 30 : Huis clos.

THÉATRE A.-BOURVIL (373-47-84), (D.) 21 h, Sam. 16 h 45 : Y'en a marr... ez vous.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, Sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE NOIR (346-91-93) (D. soir, L.), 20 h 30, mat. Dim. 17 h : l'Œuf de Colomb.

THÉATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 21 h : Fils de butte ou les Seigneurs de Montmartre.

THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80) (D. soir, L.) 20 h 30, Sam. 17 h 30, Dim. 15 h et 18 h 30 : la Lanterne magique de Prague ; Petite salle, les 18, 19 à 20 h 30 : Pense à l'Afrique.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88) (D., L.) 21 h : Médée.

TOURTOUR (887-82-48) (D. soir) 20 h 30, Dim. 17 h : les Elles et les Eux.

TROIS SUR QUATRE (327-09-16) (D.), 20 h 15 : Acteur... est acteur... est acteur ; 20 h 30 : la Pêche à la mouche.

VARIÉTÉS (233-09-92) (D. soir, L.) 20 h 30, Sam. 18 h 30 et 21 h 45, Dim. 15 h 30 : l'Etiquette.

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83) (D., L.), 21 h : Une poule sur un mur.

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 22 h 15 : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51) (L.), 19 h 30 : Odd numbers sur un air de jazz.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.). I : 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 + Sam. 24 h : les Sacrés Monstres ; II : 20 h 15 : Pas de citrouille pour Cendrillon : 21 h 30 : Last Lunch, Dernier Service : 22 h 30 : Limite.

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h : Chant d'épandage ; (D., L.), 22 h 15 : L'esprit qui mord.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II : 20 h 15 : Ils avaient les foies dans l'Ouest : 21 h 30 ; le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

PETIT CASINO (278-36-50) (D.), 21 h : Je veux être pingouin ; 22 h 15 : Attention belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h 15 : les Surgelés : 22 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

PROLOGUE (575-33-15), J., V., S., à 21 h : Téléphonosolo.

RESTO-SHOW (508-00-81) (D., L.), 20 h 30 : Mais est-ce qu'Élaine Groszt ?

SENTIER DES HALLES (236-37-27) (D., L.). 20 h 15 : D. Dimey : Moi, j'aime pas les papas ; 21 h 30 : la Folle Nuit érotique de Roméo et Juliette ; 22 h 30 : Acide.

SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93) le 24 à 20 h 15 : M. Boujenah (dern.).

LE TINTAMARRE (887-33-82) (D., L.), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na : 22 h 30 : le Céleri jaune.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 20 h 30 : la Vie entre les dents ; 22 h 30 : les Soliloques du pauvre ; Dim., 17 h : D. Gasser.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : On perd les pétales.

DEUX-ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : l'Impôt et les Os.

En région parisienne

ANTONY, Th. F.-Gémier (666-02-74), le 20 à 21 h : Duo Anna Kiss ; le 24 à 21 h : A. Ionatos.

ARGENTEUIL, CCA (961-25-29), les 19, 20 à 20 h 45 : Cie S. Keuten.

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (833-16-16) (D. soir, L.), 20 h 30, Dim. 17 h : A cinquante ans elle découvrait la mer.

BAGNEUX, Th. V.-Hugo (633-10-54) (D. soir, L.), 20 h 30, Dim. 15 h : Violette Leduc, l'affamée.

CHATOU, Maison pour tous (071-13-73), le 21 à 21 h : Nguyen le Huong, J.-L. Pino, G. Naturel, L. Rouah.

CLAMART, CC J.-Arp (645-11-87), le 24 à 20 h 30 : Orchestre de l'Ile de France, dir. : J. Mercier (Mozart, Mendelssohn, Borodine...).

CORBEIL-ESSONNES, CAC (089-00-72), les 18, 19, 20 à 21 h : le Suicidaire.

COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 19 à 21 h : D. Abramovitz (Grieg, Fauré, Debussy...).

CRÉTEIL, Maison des arts (899-94-50), le 24 à 20 h 30 : L. Ferré.

ENGHIEN, Th. du Casino (412-90-00), le 21 à 20 h 45 Joyeuses Pâques.

GENNEVILLIERS, Maison des jeunes (799-55-47), le 20 à 21 h : Salsa y Control.

IVRY, Th. des Quartiers (672-37-43) (D. soir, Jeu.), 20 h 30, Dim. 17 h : la Surprise de l'amour.

LEVALLOIS-PERRET, Palais des Sports (270-83-84), le 18 à 20 h 45 : Orchestre de l'Ile de France.

NANTERRE, Th. des Amandiers (721-18-81), les 18, 19, 20, 24 à 20 h 30 : Great Britain.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (243-00-59) les 18, 19, 20, 24 à 20 h 30 : le Dîner de Lina ; II : le 19 à 20 h 30 : le Croquemitaine.

RUEIL-MALMAISON, Th. A.-Malraux, le 18 à 21 h : Golden Gate Quartet.

SARCELLES, OCM (419-54-30), le 24 à 21 h : P. Auberson.

VERSAILLES, Th. Montansier (950-71-18), le 19 à 21 h : Camerata de Versailles, dir. : A. du Closel (Stravinsky).

VINCENNES, IVI (363-63-63), les 23, 24 à 21 h : Table masquée.

YERRES, Gymnase (948-38-06), le 20 à 21 h : le clown Dimitri.



POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES



MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 18

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. : R. Kubelik

Salle Gaveau 20 h 30 : A. Gutman, A. Merz.

Eglise St-Roch, 20 h 30 : Ensemble vocal J.-P. Lore, ensemble de violes de Gambe, dir. : J.-P. Lore (Schütz).

Eglise de la Madeleine, 20 h 30 : Chœur et orchestre Bach de Furstenfeldbruck, dir. : H. Stegemann (Bach).

Péniche-Opéra, 21 h : (Charpentier, Cherubini, Le Sueur...).

Sainte-Chapelle, 21 h : Ensemble d'archets français, dir. : J.-F. Gonzales (Vivaldi).

Radio-France, Grand Auditorium, 20 h 30 : Musiques traditionnelles d'Iran.

Salle Cortot, 20 h 30 : V. Mikulle, E. Rasimowski, G. Pamet (Brouwer, Koshkin, Terzi...).

Lucernaire, 19 h 45 : Ch. Caquet (Franck, Chopin, Prokofiev) 21 h : P. Schmalfuss (Chopin).

Centre Bösendorfer, 20 h 30 : V. Eresco (Beethoven, Rachmaninov, Scriabine...).

Musée Guimet, 20 h 30 : Camerata de Versailles (Stravinsky).

Salle Berlioz, 12 h 15/13 h : Concerts de chambre du Conservatoire, H.S. Kang, violon, E. Le Sage, piano (Schubert, Franck).

JEUDI 19

Salle Gaveau, 20 h 30 : A. Troescher, M. Berghmans, H. Schwimmer, (Baud, de Geymuller, Kazandjian...).

Lucernaire, 20 h 30 : S. Perrot, F. Pierrand, J.-F. Kremer, S. Cyferstein, A.M. Altero, B. Montoni, O. Clemence, (Bellif, Varèse, Kremer...).

Eglise des Billettes, 20 h 30 : S. Isbin, orchestre de chambre J.-F. Paillard, (Bach, Barrios, Giuliani...).

Sainte-Chapelle, 21 h : voir le 18.

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 18.

Salle Berlioz, 20 h 30 : Quatuor Parisii (Mozart, Lutoslawski), C. Resnel (Liszt, Debussy, Strauss...).

Fondation des Etats-Unis, 20 h 30 : C.I. Watson, R. McCoy, E. Lim (Mozart, Rossini, Tosti...).

Salle Berlioz, 12 h 15-13 h : Concert de chambre du Conservatoire, P. Fevai, violon, M.C. Bantigny, violoncelle, I. Lequien, alto, D. Garburg, piano (Faure).

VENDREDI 20

Lucernaire, 20 h 30 : S. SANTAMARIA, M. Vialatte, (Schumann, Brahms, Bach...).

Péniche-Opéra, 21 h : (Meyerbeer).

Cité Internationale, Grand Théâtre, 20 h 30 : Orchestre O. Guion, Chœurs H. Niquet (Schubert).

Fiap, 20 h 30 : F. Luz, (Ravel, Debussy, Vizzini...).

Salle Cortot, 20 h 30 : trio Albeniz, (Molinaro, Dowland, Scarlatti...).

Salle Berlioz, 12 h 15-13 h : Concert de musique de chambre, C. Meniane, soprano, B. Martinez, clarinette, N. Steinberg, piano (Schubert, Sphor).

SAMEDI 21

Cité Internationale, grand théâtre, 20 h 30 : voir le 20.

Péniche-Opéra, 21 h : voir le 20.

DIMANCHE 22

Péniche-Opéra, 17 h : Quatuor Viotti, H. Hubeau (Franck, Pierné, Saint-Saëns).

Eglise St-Merri, 16 h : M. Piketty, J. Chalmey (Beethoven, Bach, Fauré)

Chapelle St-Louis de la Salpêtrière 17 h : Ensemble instrumental et chants Almeric (Haendel, Leclair, Clerambault).

Conciergerie, 16 h : Ensemble instrumental Arts baroques (Bach).

Th. du Rond-Point, 11 h : A. Noras, R. Rigutto (Beethoven, Rachmaninov).

LUNDI 23

Salle Gaveau, 20 h 30 : D. Abramovitz (Grieg, Hersant, Fauré...).

MARDI 24

Salle Gaveau, 20 h 30 : International Chamber Soloists (Kazandjian, Peyrot, Roetgen...).

Péniche-opéra, 21 h : Le Tableau sonore (Berlioz, Liszt, Massenet...).

Lucernaire, 20 h 30 : J. Koenig, R. Magill, C. Robinson (Messiaen, Kagel, Mozart...).

Palais des Glaces, 20 h 30 : R. Dyens, F. Kleynjans, R. Schlosberg, quatuor Enesco.

Eglise des Billettes, 18 h 30 et 21 h : Vetera et Nova, dir. : M. Sauvoisin (Lulli).

Eglise St-Germain-l'Auxerrois, 21 h : Orchestre de Chambre Ad Artem de Paris, dir. : D. Fanal (Haendel).

Eglise St-Louis des Invalides, 20 h 45 : Ensemble vocal et Orchestre de chambre de Dugny dir. : F. Rocheland-Vaillermoz (Bach, Vivaldi).

Ranelagh, 15 h et 20 h 30 : V. Eresco (Chopin, Rachmaninoff).

Radio-France, Auditorium 105, 20 h 30 : Œuvres des étudiants de la classe de composition électro-acoustique.

Centre culturel canadien, 20 h 30 : J. Caris, O. Peuven, D. Malbeck (Haydn, Beethoven, Bach...).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHERE (331-90-76), les 18, 19 à 22 h 30 : Alcool ; les 19, 20, 21 à 20 h 30 : Ribour Trio ; les 20, 21 à 22 h 30 : Visa.

BASTILLE (357-42-14), le 24 à 21 h. : Conquistadores.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : M. Saury (dern. le 21) (à partir du 22) : Bert de Kort Quartet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24) (D, L.), 22 h 30 : P. Blain.

CIRQUE D'HIVER (700-12-25), le 21 à 17 h : Witchcraft, Vulcain.

CITHEA (357-99-26), le 18 à 20 h : Rich Dx's Chaos ; le 21 à 20 h : Salsa y Control ; le 24 à 20 h : RTH.

DUNOIS (584-72-00), 20 h 30, les 20, 21 : S. Kassap/H. Texier/G. Baby.

ELDORADO (208-23-50), les 18, 19 à 20 h 30 : L. K. Johnson : le 20 à 20 h 30 : Rem : le 24 à 20 h 30 : Bonga, J. Bosco.

FORUM (297-53-47), le 18 à 21 h : Jafumega, J. Palma ; le 23 à 22 h : Boca, Betina.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), tlj à 22 h : R. Cabarius ; mer., 24 h : J. Khane, L. White, Crenshaw ; jeu., ven., 24 h : A. Sanders, Worthy ; sam., 24 h : M.-E. Stevens ; dim., 24 h : C. McPherson, A. Sanders ; lun., 24 h : J. Bonard ; Mar., 24 h : Clément, Céleste, Gabrielyn.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30, le 19 : Mouzon-Coryell, B. Branel ; les 20, 21 : Azuquita y su Méloo ; le 24 : E. Lelann.

NOTES BLEUES (589-16-73), le 21 à 21 h 45 : Lito, J. Marug, P.-J. Gaucher.

PHIL'ONE (776-44-26), le 18 : Fat man Hifi ; le 19 : Ch. Ewanje ; les 20, 21, 22 : Ekambi Brillant.

PETIT JOURNAL (326-28-59), à 21 h : mer : Birili Lagrebe Quartet ; jeu. : Watergate Seven + One ; ven. : Dixie Six + Six ; sam. : Jazz Group de Bretagne ; mar. : Kenny Clarke Trio.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : D. di Piazza, K. Mansour, O. Hutman, T. Rabeson.

SAVOY (277-86-88), à 21 h, les 18, 19, 20, 21 : S.S. et A. Levitt, R. Del Fra, A. Jean-Marie ; les 23, 24 : J. Nacache, F. Despres, V. Meyer.

SLOW CLUB (233-84-30) (D., L.), 21 h 30 : Bert de Kort Quartet (dern. le 21) (à partir du 24) : R. Franc Dixieland Jazz Band.

SUNSET (261-46-60) (D., L.), 23 h : M. Godard, P. Gritz, Ph. de Shepper (dern. le 21) (à partir du 24) : L. Cokelaere, Ph. Drouillard, J.-L. Longnon, F. Sitebon, F. Laizeau.

TANIERE (337-74-39), les 18, 19, 20, 21 à 20 h 45 : J.-B. Emery.

TOUR EIFFEL, 1er étage, les 19, 20, 21 à 20 h : Etron fou, Leloublan.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.) : 22 h : C. Colmant, H. Sage.

Opérettes, Comédies musicales

ÉLYSÉE-MONTMARTRE (252-25-15), Mer. 14 h 30, ven., sam. 14 h 30 et 20 h 30, dim. 14 h et 17 h 30 : l'Amour à Tahiti.

Le music-hall

BATACLAN (700-30-12), le 24 à 20 h 30 : Mezz, la rage de vivre.

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : Graeme Allwright.

CENTRE MATHIS (241-50-80), le 18 à 14 h 30 : Pera Andino.

CASINO DE PARIS (874-26-22) (D. soir, L., Mar.), 20 h 45, mer., sam., dim. 16 h : Hair 84.

ESSAION (278-46-42), 18 h 30 : François Petitpas.

FORUM (297-53-47), le 19 à 21 h : C. Paredes, L. Cilia ; le 20 à 21 h : S. Godinho ; le 21 à 21 h : Vitorino, F. Marques.

OLYMPIA (742-25-49) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Michel Leeb (dern. le 22) ; à partir du 24 : le Cirque de Pékin.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90) (Mer. soir, J., D. soir), 20 h 30, sam. 21 h, mer. 15 h, dim. 14 h 15 et 17 h 30 ; Holiday on Ice.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Secrets (dern. le 22) ; à partir du 24 : F. Kleynjans, B. Schlosberg, R. Dyens, Ph. Cauvin.

TRISTAN BERNARD (522-08-40), mer., sam., dim. à 15 h : le Parapluie volant ; mer., jeu., ven., mar. à 18 h : le Mariage forcé ; (L.) à 20 h 45 : Marotissimo.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41) (D., L.), 20 h : E. Martinez ; 22 h : Josefina ; 24 h : D. Farias, R. Barbera.

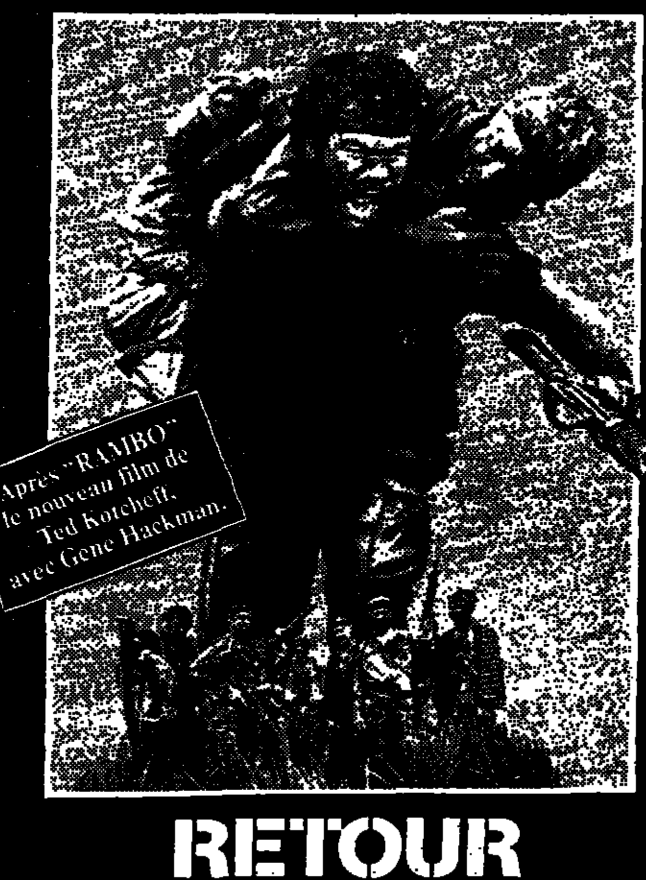
La danse

LA FORGE (371-71-89), les 18, 19 à 20 h 30 : Cie Ch. Gérard ; les 20, 21 à 20 h 30 : Tangente Dance Actuelle ; les 22, 23 à 20 h 30 : Personnel Computer Dance ; le 24 à 20 h 30 : Tanzfabrik.

MUSÉE GUIMET (723-61-65), le 19 à 20 h 30 : S. Nair-Dhananhayans.

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03) (D. soir, L.), à 20 h 30, sam., dim., 15 h : Ballets Moisseiev.

THÉÂTRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-47-77), les 18, 19, 20, 23, 24 à 20 h, le 21 à 14 h 30 et 20 h : Les étoiles et le ballet de l'Opéra de Paris.





RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 18 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Football : France-RFA.
En direct de Strasbourg.

22 h 15 Série : Dallas.
J.R. utilise la séparation de son frère et de Pam à des fins peu louables. Lucy intervient juste à temps pour tirer Mickey d'une bagarre dans un bar. Sacré J.R. ! Sacrée Lucy !

23 h 5 Histoires naturelles.
La pêche en réservoirs.

23 h 35 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Téléfilm : Les enquêtes du commissaire Maigret.
De G. Simenon : Maigret se défend, réal. G. Ferraro. Avec J. Richard, M. Cuvelier, R. Manuel...
Des bijoux volés, un certain Manuel Palmari, truand doublé d'indicateur, soupçonné ; le commissaire Maigret accusé injustement d'avoir tenté de séduire une mineure. L'enquête se complique.

22 h 15 Magazine : Moi... je,
de Bernard Bouthier.
« Visiophone » : le téléphone à images. « Sex-Shop à domicile » : *un document de la télévision canadienne sur la vente à domicile d'objets érotiques ;* « Le look à la une », *portrait d'un publiciste ;* « Faucheur d'espaces » : *Jean Faucheur, vingt-sept ans, artiste peintre affichiste ;* « Le dernier Far-West » : *« Moi... je » est allé à la Bourse.*

23 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Cadence 3-Ring Parade.
Emission de Guy Lux et Léla Milcic.
Autour de Rika Zaraï, Hugues Aufray, Claude Barzotti, Brenda Wootton.

22 h Journal.

22 h 20 Téléfilm : Dernier amour.
de J.-P. Enard et B. Gantillon ; réal. : C. Alba. Avec C. Amouroux, I. Gitlis, V. Garrivier...

Jeanne, jeune femme moderne, hérite entre autres de ce qui fut naguère un palace, rencontre l'aventurier de charme qui eut l'heureuse idée d'épouser sa mère avant qu'elle ne meure. C'est le hic de cette histoire.

23 h 10 Parole de régions.
La Bretagne et ses particularismes.

23 h 20 Prélude à la nuit.
Concours M. Long-J. Thibaud : Une barque sur l'océan, *de Ravel,* Etude en fa mineur, *de Liszt, par J. Aoubarikova, piano.*

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE.

17 h 5 L'histoire de France en BD.
17 h 11 Dessin animé : Belle et Sébastien.
17 h 40 Huckleberry Finn et Tom Sawyer.
18 h 4 La Porteuse de pain.
18 h 30 Vie régionale.
18 h 55 Atout Pic.
19 h Informations.
19 h 35 Feuilleton : Le trésor des Hollandais.
19 h 50 Gil et Julie.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Musique : La semaine sainte en Grèce, par A. Fakinos.

22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (donné le 5 décembre 1983 au Centre Pompidou) : *Theraps*, de Xenakis, *Satya III*, de Dinescu, *Cantate brève*, de Gillet, *Couleurs juxtaposées*, de Guézec, *Deutsches Magnificat*, de Schütz, *Placebo Domino in regionse vivorum*, de Méfano, *Tuba mirum*, de Kagel, *le Prince Igor*, de Stravinsky par l'ensemble 2e 2m, dir. P. Méfano et le Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant.

22 h 20 Les soirées de France-Musique : Les Carmen historiques ; vers 23 h 10 Autour du Messie : œuvres de Haendel, Scarlatti, Stradella, Muffat, Galuppi...

Jeudi 19 avril

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 TF 1 Vision plus.
12 h Le rendez-vous d'Annik.
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 45 Objectif santé :
La conduite à tenir en présence d'un accouchement inopiné.
14 h Série : L'incroyable Hulk.
14 h 55 Les choses du jeudi (et à 15 h 55).
15 h 30 Quarté, en direct d'Evry.
16 h 55 Images d'histoire d'aujourd'hui.
« Sept jours en mer », l'un des premiers moyens métrages de Pierre Schoendorffer ; « Entre ciel et mer », le ballet des pilotes de l'aéronavale sur un porte-avions.
17 h 25 Le village dans les nuages.
17 h 45 Série : Arnold et Willy.
18 h 15 Presse-citron.
Magazine des adolescents.
18 h 25 Clip jockey.
18 h 50 Jour J.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Les petits drôles.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Marie Pervenche.
De P. Andreota. Avec D. Evenou, C. Alers, X. Saint Macary...
Avant-dernier épisode des aventures policières de Marie Pervenche, témoin d'un hold-up dans le quartier des antiquaires de Saint-Germain-des-Prés. Marie enquête ferme et se retrouve dans une secte. Dur !
21 h 35 Contre-enquête.
Magazine des faits divers de A. Hoang.
Jacqueline : *l'histoire d'une vie et d'une humiliation ;* Le poids du secret, *le drame d'un homme soigné dans un hôpital psychiatrique ;* Contre-fugue, *disparition d'un garçon de trois ans, etc. Un magazine attachant.*
22 h 30 Cinéma : le Saut dans le vide.
Film italien de M. Bellochio (1979), avec M. Piccoli, A. Aimée, M. Placido, G. Burinato, A. Piovanelli (v.o. sous-titrée).
Un juge romain, quinquagénaire, craignant que sa sœur, « vieille fille » liée à lui depuis leur enfance traumatisée, ne devienne folle, utilise un acteur marginal et sans scrupules pour se débarrasser d'elle. Mise en scène très maîtrisée, interprétation exceptionnelle. Mais Bellochio, qui fustigea si souvent la famille bourgeoise, décrit, ici, un itinéraire de folie et de suicide par transfert, d'une façon morbide et névrotique.
0 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 Antiope.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : l'Académie des neuf.
13 h 35 Feuilleton : La vie des autres.
13 h 50 Aujourd'hui la vie.
14 h 55 Cinéma : l'Education amoureuse de Valentin.
Film français de J. L'Hôte (1974), avec P. Meurisse, B. Menez, G. von Weitershausen, M. Robin, L. Ponte.
Un maître d'hôtel de restaurant, toujours fringant séducteur à la cinquantaine, marie son fils, grand dadais qui, à trente ans, n'est pas encore initié à l'amour physique. Il lui faudra l'« aider » jusqu'au bout. Comédie ironique jonglant adroitement avec des situations scabreuses. Jean L'Hôte, qui a le sens de l'absurde, a dirigé en ce sens le comportement du personnage interprété par Bernard Menez.
16 h 45 Magazine : Un temps pour tout.
De M. Cara et A. Valentini.
Les chanteurs des rues.
17 h 45 Récré A2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord, pas d'accord (INC).
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : La Saga du Parrain.
De F. Ford Coppola. Avec R. de Niro, M. Brando...
A la suite d'un attentat commis contre le Parrain, son fils Michael punit les coupables. Le vieux Don Vito, quant à lui, va sortir plus fort de ses blessures. La lutte des clans continue, intense. Un amour de feuilleton.
21 h 30 Alain Decaux : L'histoire en question.
Suez 1956.
La nationalisation du canal de Suez par le président Nasser le 26 juin 1956. La France et la Grande-Bretagne se mettent d'accord sur le principe d'une intervention militaire contre l'Egypte, mais les Etats-Unis et l'URSS la désapprouvent. Documents à l'appui, l'historien du petit écran raconte...

22 h 45 Histoires courtes.
La Batte, *court métrage yougoslave d'Aca Ilic ;* Cher Alexandre, *de A. Le Monnier.*
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.
19 h 55 Dessin animé : Inspecteur Gadget.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 Cinéma : le Secret.
Film français de R. Enrico (1974), avec M. Jobert, P. Noiret, J.-L. Trintignant, J.-P. Adam, S. Pradel (Rediff.)
Un couple de Parisiens retiré dans les Cévennes est entraîné dans une angoissante aventure par un homme évadé de prison, qui se dit détenteur d'un mortel secret politique. D'après un roman de Francis Ryck, un drame dont l'ambiguïté et le mystère créent une tension constante, « kafkaïenne » en quelque sorte. On est pris par l'atmosphère et par le jeu de trois grands comédiens.
22 h 15 Journal.
22 h 35 Parole de régions.
La Bretagne et ses particularismes.
22 h 45 Prélude à la nuit.
« Concerto pour violon et orchestre en la majeur », d'H. Vieuxtemps, par l'Orchestre symphonique de la radio de Cologne, sol. S. Mintz.

FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h 5 Histoire de France en BD.
17 h 11 A l'enseigne de la Gasconette.
17 h 22 Carnac : le temps marqué d'une pierre.
17 h 55 Musique : l'Eden de Varengeville.
18 h 10 Feuilleton : Dynastie.
18 h 56 Atout Pic.
19 h Informations.
19 h 35 Feuilleton : Le trésor des Hollandais.
19 h 50 Gil et Julie.

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : nouveautés musicales ; expressions sociales.
8 h Les chemins de la connaissance : Colbert ou l'homme caché ; à 8 h 32, les écrits gnostiques de Nag Hammadi ; à 8 h 50, le sarment de lune.
9 h 7 Matinée de la littérature.
10 h 30 Le cri du homard.
10 h 50 Musique : Pessah ou le chant de la libération (rituels liturgiques, autour du Sédère et de la Haggada) (et à 14 h 50, les chants, reconnaissance de la libération).
12 h 5 Agora.
12 h 45 Panorama.
13 h 30 Peintres et ateliers.
14 h 10 Un livre, des voix : « Chroniques de la vie d'en dessous », de Michel Luneau.
16 h 3 Méridiennes : adresse aux vivants ; à 16 h 10, La vie qui change ; à 16 h 55, Paroles ; à 17 h, Persona ; à 17 h 30, Partition ; à 18 h 20, Intime conviction.
18 h 30 Feuilleton : Angelo.
19 h 25 Jazz à l'ancienne.
19 h 30 Les progrès de la biologie et de la médecine : la toxicologie.
20 h Les enjeux internationaux.
20 h 30 Nouveau répertoire dramatique : *Quatuor*, de P. Minyana (avec P. de Boysson, F. Giorgetti, R. Coggio), et entretien avec l'auteur.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

2 h Les nuits de France-Musique : *Le Messie*, de Haendel.
7 h 10 Actualité du disque.
9 h 5 L'oreille en colimaçon.
9 h 20 Le matin des musiciens : Bizet dans son temps et Carmen aujourd'hui ; œuvres de Bizet, Schumann.
12 h 5 Concert : œuvres de Milhaud, Sauguet, Hindemith, par l'Ensemble vocal Jean Laforge et l'Ensemble Ars Nova, dir. A. Girard.
13 h 32 Opérette-magazine : œuvres de Cimarosa, Chabrier, Offenbach, Lehar.
14 h 2 Repères contemporains : œuvres de Stockhausen, Zimmermann, Otte.
15 h L'après-midi des musiciens : exodes et douces dérives ; œuvres de Dvorak, Mozart, Schmitt, Debussy, de Séverac.
18 h 5 L'imprévu.
19 h Le temps du jazz : le bloc-notes ; intermède ; Feuilleton Anthony Davis.
20 h Concours international de guitare : œuvres de Ponce, Piazzola, Campion, Santorsola.
20 h 30 Concert : concerto pour hautbois et orchestre, symphonie domestique de R. Strauss par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Z. Mehta, sol. L. Koch, hautbois.
22 h 34 Les soirées de France-Musique : les Carmen historiques ; à 23 h 10, Musique italienne ; Donizetti.

COMMUNICATION

La Lorraine veut créer un « centre d'étude des systèmes de communication »

De notre correspondant

L'ACESCOM (Association pour l'étude et la mise en place du centre d'étude des systèmes de communication) a été créée mardi 17 avril, à Metz. Présidée par M. Pierre Ferrari, adjoint au maire de Metz, elle est chargée de conduire une étude visant à définir les modalités pratiques de fonctionnement du centre d'étude des systèmes de communication, qui devrait être opérationnel dès le début de 1986. Cette étude (600 000 F), financée à parts égales par la région Lorraine et par l'État, devra répondre avant décembre 1984 aux questions essentielles portant sur les missions, les équipes et les partenaires du futur centre. L'ACESCOM regroupe la région Lorraine, la ville de Metz, le district urbain de Nancy, l'Etat, ainsi que le Carrefour international de la communication de Paris et plusieurs universités et administrations. Sa création fait suite à la mission confiée en juillet 1983 par le bureau du conseil régional à M. Pierre Noël, expert du département recherche-prospective de l'Institut national de la communication audiovisuelle.

La mise en place d'un centre d'étude des systèmes de communication, d'un coût global de 30 millions de francs, constitue, selon M. Ferrari, « *un élément primordial du pôle d'excellence en matière de communication* », envisagé dès juin 1982 par l'exécutif régional dans le cadre de l'élaboration du plan de la Lorraine. « *Il s'intégrera,* souligne M. Jean-Marie Rausch, président du conseil régional et maire de Metz, *au sein du schéma régional de la communication, qui comprend notamment le centre régional de production cinématographique et audiovisuelle, le centre de recherche images, la vidéothèque régionale de l'INA, la cinémathèque régionale, le développement des réseaux câblés.* »

Prévu pour être « *un outil au service des PMI-PME de Lorraine* », il mettra à la disposition des différents acteurs économiques régionaux « *les produits et les techniques les mieux adaptés à leurs besoins et à leurs activités* ». L'idée est de permettre aux entreprises, confrontées à d'importants problèmes dans des domaines aussi divers que la téléphonie, la bureautique, l'informatique ou la télématique, de trouver une solution en fonction des équipements disponibles. Dans cet esprit, le centre comprendra une vitrine de présentation à l'intention du public, des élus et des chefs d'entreprise. En tant que « *lieu d'expérimentation* », il aura aussi, pour M. Ferrari, une dimension nationale. Des programmes de recherche pourraient y être menés dans le domaine de la traduction automatique et des bases de données notamment.

Le centre d'étude des systèmes de communication devant faire partie du contrat de plan Etat-région pourra aussi contribuer, aux yeux de M. Rausch, à créer en Lorraine un environnement favorable incitant des entreprises de pointe à venir s'installer dans la région.

J.-L. T.

LE CINÉMA ET LES NOUVEAUX MÉDIAS

Un bureau de liaison européen

Six organisations internationales de la profession cinématographique se sont réunies récemment à Paris pour constituer le Bureau de liaison européen du cinéma (BLEC). Considérant que le câble et le satellite permettent la diffusion de la télévision hors des frontières, ces organisations souhaitent une harmonisation des règles de diffusion des films.

Ainsi le BLEC se prononce en faveur d'une hiérarchie des supports, comparable à celle défendue par la profession cinématographique française : salles de cinéma d'abord, puis, dans l'ordre, vidéo, chaînes payantes et enfin télévision et réseaux financés par d'autres moyens que le péage. Le BLEC souhaite aussi des grilles de programmation qui ne gênent pas l'exploitation des films en salles. Il se tourne vers les responsables de la Communauté européenne et du Conseil de l'Europe pour demander un renforcement de la lutte contre la piraterie et des mesures favorisant la production audiovisuelle européenne.

Les positions défendues avec fermeté en France par le bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC), depuis deux ans, ont donc fait tache d'huile. La création du BLEC semble procéder d'une double prise de conscience : celle de l'unité de la profession cinématographique devant les nouveaux médias, celle de la nécessité d'une réglementation internationale, malgré l'hétérogénéité des situations et des législations dans les pays européens. Ces prises de position viennent à point pour aider les projets européens de M. Jack Lang, ministre délégué à la culture (*le Monde* du 18 avril).

A VOIR

Derrière les volets

Les maisons portent dans leur ventre des histoires terriblement drôles ou infiniment tristes et pitoyables, qu'elles cachent derrière des volets fermés à double tour. Le magazine des faits divers, « Contre-Enquête », d'Anne Hoang, tente chaque mois de lever le poids du secret et de nous montrer les drames, les extravagances, les cocasseries de notre société. Le dernier numéro – composé de cinq reportages – se lit comme une nouvelle, se capte comme les éclairs d'un flash.

Cinq petites histoires donc. Celle de Blandine que la honte, la peur, l'humiliation, ont poussée au suicide, ou celle de la disparition d'un enfant violé, une affaire tragique qui devient l'obsession d'un père, ou encore une histoire d'internement abusif qui tourne au carnage. On peut être touché par la grâce comme Blandine, qui a vu la Vierge dans son jardin, ou, plus étrange, on peut s'initier à l'art des catastrophes en compagnie de Bernard, qui affiche un grand plaisir à les collectionner. Ce dernier « Contre-Enquête », mérite plus qu'un coup d'œil. A ses débuts, le magazine avait un peu tendance à pleurnicher sur ses sujets ; il s'est calmé, pour regarder droit par le trou de la serrure.

MARC GIANNÉSINI.

★ « Contre-Enquête », TF 1, jeudi 19 avril, 21 h 35.

RÉGIONS

Le matériel de la maison de la culture de Chalon-sur-Saône vendu aux enchères

De notre correspondant régional

A la suite du changement de municipalité à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), l'association Maison de la culture a été dissoute, et le matériel technique proposé à la vente aux enchères (*le Monde* des 4 janvier et 11 avril).

Lyon. – Me Hervé Bretaudière, commissaire-priseur à Chalon-sur-Saône, a interprété une singulière partition, mardi matin, dans le hall fantôme de la maison de la culture. Tapant sur un tambour, puis sur des cymbales ou sur un xylophone de treize pièces, il a rythmé la vente aux enchères du matériel de l'association gestionnaire, mise en liquidation de biens le 14 février dernier par jugement du tribunal de grande instance de Chalon.

Quelques dizaines d'acheteurs ont fait de bonnes affaires : une batterie à 260 F, des disques 33 tours « par lots de dix » à 100 F, un xylophone à 320 F (valeur neuf : 2 600 F)... Des anciens employés de la maison de la culture ont protesté : « *Non à la casse. On brade et on va racheter avec notre argent* », puis lancé quelques plaisanteries à l'adresse des élus présents. Mais le cœur n'y était pas. La grande foule non plus. Les militants socialistes ou communistes ont perdu la partie, face à la municipalité de l'opposition conduite par M. Dominique Perben (RPR). Paradoxe : le conseil municipal de Chalon a débloqué une somme de 500 000 F pour acquérir quelques-unes des pièces utiles au redémarrage des activités. Quant à celles qui lui auront échappé, elle devra les racheter au prix fort dans le circuit commercial. Triste épilogue d'une triste affaire.

Comment en est-on arrivé à la situation consternante de la vente aux enchères d'un matériel dont les futurs utilisateurs de la maison de la Culture – rebaptisée « Espace des arts » – ont à l'évidence besoin ? Comment ne pas qualifier de gâchis pur et simple cette dispersion de matériel juridiquement inévitable, et qui suit le licenciement de cinquante-trois personnes, dont quarante-quatre à temps plein ? Ces deux questions trouvent des réponses contradictoires et passionnées, à l'image du choc entre une légitimité élective, sanctionnée en mars 1983 par la victoire de la droite sur une gauche longtemps dominatrice, et une autre légitimité, plus diffuse, plus subjective, celle de la libre détermination d'une politique culturelle, par les professionnels.

« Première » française

Après cette « première » française – jamais une institution culturelle publique n'a connu le marteau d'un commissaire-priseur, le jeune maire RPR indique qu'il a « *toujours dit la même chose depuis un an et demi* ». « *Je souhaitais maintenir la maison. Mais je voulais aussi lui faire prendre un virage correspondant à deux objectifs : travailler davantage avec le tissu associatif local, ce dernier pouvant participer à la programmation ; intégrer plus largement la maison dans le public local.* » Il est clair aux yeux de M. Perben que la maison « calait » sa programmation sur une idée du public « *qui ne correspondait pas à la réalité chalonnaise* » et que la recherche de ce public « *n'était pas suffisante* ».

Réponse des « accusés » – remerciés et licenciés – par la voix de M. Jean Lelièvre, ancien directeur : « *La consultation démocratique en matière artistique et culturelle n'a aucun sens. Comment une population pourrait-elle demander ce qu'elle ne connaît pas ? En ce domaine, il ne peut y avoir de consensus.* » Quant à la non-participation des habitants, M. Lelièvre la réfute en alignant des chiffres : 85 500 personnes recensées aux guichets pendant l'année 1983, dont la moitié de Chalonnais, le quart d'habitants de l'agglomération.

La crise n'est certes pas née en mars 1983. Le directeur, M. Lelièvre, n'assurait en effet qu'un intérim. La désignation d'un nouveau responsable devait intervenir avant le 31 décembre. M. Lelièvre, puis M. Daniel Poignant, choisis par le conseil d'administration de la maison, agréés successivement par le ministère de la culture, ont été récusés par la mairie. M. Jean-Pierre Laruy, ancien directeur du Centre national du Limousin, candidat porteur des projets municipaux, a été pour sa part récusé par la majorité du conseil d'administration et par l'Etat. Résultat : le ministère a retiré sa subvention annuelle de 4 600 000 F, égale à celle de la municipalité. La crise s'installe alors. M. Laruy, nommé à la tête de l'Espace des arts, doit se contenter de la subvention municipale : 5 millions de francs, après ajustement annuel sur l'inflation.

L'impasse juridique est totale. Le retrait des administrateurs de la mairie a entraîné le licenciement de tout le personnel, la liquidation des biens puis la vente aux enchères des actifs de l'association pour éponger une partie de ses 6 millions de dettes. Un million de « dettes propres » et 5 millions de francs, lourde ardoise des licenciements. Le fonds de garantie des ASSEDIC a fait l'avance de ces sommes : il faudra que l'un des partenaires – ville ou Etat – ou les deux assument cette dépense, diminuée du produit de la vente aux enchères, dont d'autres épisodes sont programmés. Bref, une belle procédure judiciaire est à envisager pour déterminer lequel des deux partenaires devra mettre la main à la poche. De quoi créer – dans cinq ans, dans dix ans – une jurisprudence culturelle sans doute plus intéressante pour les chercheurs que pour le public.

M. Dominique Perben, au nom de la légitimité supérieure des élus, rappelle que « *aux yeux de l'opinion publique, que le ministère de la culture le veuille ou non, le style d'une maison de la culture, c'est le maire* ». Conclusion logique : il est inacceptable de refuser la volonté municipale, en l'occurrence le changement d'un homme – M. Lelièvre par M. Laruy, – pour infléchir une politique.

Convaincre le public

Reste au maire à accomplir le plus difficile : convaincre le public. Il semble d'ailleurs mesurer toute la difficulté de cette tâche. Il reconnaît que l'ancien directeur intérimaire « *s'était engagé dans la bonne voie* » en diminuant les frais de personnel : quatre animateurs partis en cours d'année n'ont pas été remplacés pour des raisons d'économie. Enfin, M. Perben trouve dans le peu de succès populaire des initiatives actuelles de l'Espace des arts une confirmation de son analyse : « *Le travail en profondeur vis-à-vis du public n'a pas été fait...* »

Au total, la démesure est frappante entre un conflit sur les objectifs et les moyens radicaux employés. On peut prédire que, pendant deux ans, les relations entre la municipalité et le ministère de la culture seront au point mort. La mairie de Chalon fait le dos rond, en attendant des jours meilleurs en 1986. « *J'espère reprendre une collaboration avec l'État au plus tard dans deux ans... si les choses changent à ce moment-là* », conclut M. Perben. On ne saurait mieux définir l'extrême politisation du lourd et complexe dossier chalonnais qui a, dès aujourd'hui, son lot de victimes : les licenciés, bien sûr, le public privé de grands spectacles (Carolyn Carlson ne dansera pas), mais aussi les commerçants du secteur de la maison vide. On ne mesure les retombées économiques d'une activité culturelle que par défaut...

CLAUDE RÉGENT.

CARNET DU Monde

Naissances

– Gilbert et Christine de CHAMBRUN, Vanessa, Thibaut, sont heureux d'annoncer la naissance de

Clémence,

le 12 avril 1984.

4, rue du Pic-du-Gar,
31800 Saint-Gaudens.

– **Aline DELAHAYE, Pierre FLEISCH** et Adrien, sont heureux d'annoncer la naissance de

Antonia,

Paris, le 7 avril 1984.

– Dominique et Bernard DESSAIX ont la joie d'annoncer la naissance de

Alice,

le 16 avril 1984.

71, boulevard Magenta, Paris.

– M. Frédéric PUAUX et Mme, née Sylvie Donnedieu de Vabres, ont la joie d'annoncer la naissance de

Frank,

le 21 mars 1984.

85, avenue Cardinal-Micara,
1160 Bruxelles.

– Claude et Marie-Françoise REBOUL, Clémence et Valentine, ont la joie de faire part de la naissance de

Jean-Baptiste,

le 22 février 1984, à Montpellier.

Le Hameau-des-Sources, villa no 10,
34980 Saint-Clément-la-Rivière.

Décès

– Le docteur et Mme Michel de Rohozinski,
M. et Mme Max Lavigne,
Mmes Elisabeth et Yvonne Bonnet,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André BONNET,
ingénieur général de marine (C.R.),
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 16 avril 1984, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 19 avril, à 9 h 15, en l'église Saint-Médard de Brunoy (Essone).

– Le docteur et Mme Jean Chalamet,
M. et Mme Claude Chalamet,
ses fils et belles-filles,
Le docteur Marie-José Chalamet,
M. et Mme Frédéric Chalamet
et leur fille,
Mlle Catherine Chalamet,
ses petits-enfants et arrière-petite-fille,
M. et Mme Raymond Berthe,
ses cousins,
Les familles Granger et Borderie,
belle-sœur, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Paul CHALAMET,
née Renée Boucher,

survenu le 15 avril 1984, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Etienne de Chilly-Mazarin, le vendredi 20 avril à 9 heures, où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu à 11 h 30 au cimetière des Lilas.

27, domaine Bel-Abord,
91380 Chilly-Mazarin.

– Mme Pierre Féron,
Ses neveux et nièces,
Et toute la famille,

font part du décès de

M. Pierre FÉRON,
ancien combattant
de la Grande Guerre,
médaille militaire,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier du Mérite social
et titulaire
de nombreuses autres distinctions
civiles et militaires,

survenu à Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 1984, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 19 avril 1984, à 11 heures précises, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly, suivie de l'inhumation au cimetière nouveau de Neuilly, dans le caveau de famille. Une messe sera dite le mercredi 25 avril 1984, à 10 heures, à Saint-Jean-Baptiste de Neuilly (métro : Pont-de-Neuilly).

23, rue du Château,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– M. et Mme Jean-Pierre Etienne
et leurs enfants,
M. Solon Héracléous
et ses enfants,
M. et Mme Gérard Godefroy
et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raymond GODEFROY,
née Marcelle Germain,

survenu le 13 avril 1984.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 24 avril en l'église Saint-Dominique, 18, rue de la Tombe-Issoire, 75014 Paris.

– M. et Mme Léon Delbos,
Le professeur et Mme Jean Lameyre
et leurs enfants,
M. et Mme Guy Dupaigne
et leurs enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Germain LAMEYRE,

survenu le 15 avril, dans sa soixante-seizième année, et rappellent à votre souvenir son époux, décédé il y a dix ans.
Les obsèques auront lieu le mercredi 18 avril, à 15 heures, en l'église du Lonzac (Corrèze).
Fargeas, 19470 Le Lonzac.

– On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 10 avril 1984, de

Mme le docteur Françoise LAUTMANN,

ancien interne
des hôpitaux de Paris,
ancien chef de clinique
à la faculté.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Mme Jean-Pierre Puissochet,
née Eliane Millet, sa fille,
M. Jean-Pierre Puissochet,
Mlle Hélène Logerot-Puissochet,
sa petite-fille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges MILLET,
directrice d'école honoraire,
officier des Palmes académiques,

survenu le 14 avril 1984.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Haroué (Meurthe-et-Moselle).

– Mme Michel Paillère,
ses enfants,
Et toute la famille,

font part du décès de

M. Michel PAILLÈRE,
officier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
administrateur en chef
de la France d'outre-mer (E.R.),

survenu le 12 avril 1984, à l'âge de soixante-huit ans, à Saint-Cloud.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le mardi 17 avril 1984 en l'église de Garches (Hauts-de-Seine), suivies de l'inhumation dans le caveau de famille, au cimetière de Larochemillay (Nièvre).

89, rue Jean-Mermoz,
92380 Garches.

– Le président de l'Institut national des langues et civilisations orientales a la grande tristesse d'annoncer le décès accidentel du

professeur Robert RUHLMANN,

survenu le 13 avril 1984.

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé des lettres, M. Ruhlmann était professeur de chinois à l'Ecole des langues orientales depuis 1954, inspecteur général de l'enseignement du chinois, croix de guerre 1939-1945, commandeur des Palmes académiques.
(*Le Monde* du 18 avril.)

– Oissel (76).

Mme Roger Tisca,
son épouse,
M. et Mme François Héry
et leurs enfants,
M. et Mme le docteur Jean Tisca
et leurs enfants,
Mme Nicole Tisca
et sa fille,
Mme Françoise Tisca,
ses filles ;
Mme Odette Tisca,
Mme Denise Tisca,
ses sœurs,
Toute la famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger TISCA,
docteur en médecine,

survenu le 11 avril 1984, dans sa soixante et onzième année.
L'incinération a eu lieu le vendredi 13 avril dans la plus stricte intimité.

76350 Oissel.
2771 Hameau-des-Roches.

Remerciements

– Mme Louise Wurmser,
M. et Mme Pierre Wurmser,
M. et Mme Jean Martorell,
Frédérick et Thérèse Wurmser (Frédérick Robert),
Les familles Eisemann, Voirol et Attias-Cassou,

Le comité central du Parti communiste français,
Le journal *l'Humanité*,
La fédération de Paris du Parti communiste français,
La cellule Gacquières,

dans l'impossibilité de répondre aux innombrables marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

André WURMSER,

expriment leurs sincères remerciements.

Anniversaires

– Pour le premier anniversaire du décès de

Raymond CHALMANDRIER,

une pieuse et affectueuse pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et aimé.

هكذا من الأصل

Ça dépanne, de pouvoir acheter des tréteaux très tard.

NOCTURNES
Le jeudi jusqu'à 22h.
IKEA Evry - IKEA Bobigny.
Le vendredi jusqu'à 22h.
IKEA Bobigny.

Ted - Tréteaux en acier chromé. Prix unitaire **60F**

Alex - Plateau de table agglo. mélamine blanche. 120×80 cm **115F**

Doyle Dane Bernbach

Les fêtes les plus réussies, les experts sont d'accord là-dessus, sont celles qu'on improvise, comme ça, le jour même. On invite quelques amis qui, évidemment, amèneront quelques amis.

Pour tout ce beau monde, on met les petits plats dans les grands. Et les grands plats, on les met sur la table. Sur les tables. Un problème: ça manque de tables. Autre problème: il est déjà tard. Allons, pas de panique. Et direction IKEA.

Si le magasin IKEA le plus proche de chez vous, c'est Evry, sachez qu'il est ouvert tous les jours jusqu'à 20 heures, le Dimanche jusqu'à 19 heures (il faut bien que nous nous reposions un peu, nous aussi). Mais le Jeudi, alors là, ouverture jusqu'à 22 heures! Si vous allez chez IKEA Bobigny, nous vous accueillerons jusqu'à 20 heures, et à 22 heures les Jeudi et Vendredi.

Quant à vous, les Lyonnais, rappelez-vous que c'est tous les jours jusqu'à 20 heures.

Vous voyez qu'on sait ce que c'est, les fêtes, chez IKEA. Nous aussi, on aime ça.

IKEA EVRY - AUTOROUTE DU SUD
SORTIE AIRE DE LISSES TEL. (6) 497.65.65.
Lun., Mar., Mer., Ven.: 11-20 h - Jeu.: 11-22 h
Sam.: 9-20 h - Dim.: 11-19 h.
RESTAURANT - PARADIS D'ENFANTS

Ils sont fous ces Suédois



IKEA BOBIGNY. CENTRE COMMERCIAL BOBIGNY 2
TEL. (1) 832.92.95 (à 5 mn de la Porte de Pantin)
Lun., Mar., Mer.: 11-20 h - Jeu. et Ven.: 11-22 h - Samedi: 9-20 h

IKEA LYON. CENTRE COMMERCIAL DU GRAND VIRE.
VAULX-EN-VELIN. TEL. (7) 879.23.26
Heures d'ouverture: Lun. - Vend.: 11-20 h - Samedi: 9-20 h

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	83,00	98,44
DEMANDES D'EMPLOI	25,00	29,65
IMMOBILIER	56,00	66,42
AUTOMOBILES	56,00	66,42
AGENDA	56,00	66,42
PROP. COMM. CAPITAUX	164,00	194,50

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	47,00	55,74
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,60
IMMOBILIER	36,00	42,70
AUTOMOBILES	36,00	42,70
AGENDA	36,00	42,70

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

OFFRES D'EMPLOIS

Délégué Commercial

ComputerLand® avec son réseau de plus de 600 magasins est l'une des plus importantes chaine de distribution de micro ordinateurs au monde.

Dans le cadre de son vaste programme d'expansion ComputerLand recherche des délégués commerciaux basés au Luxembourg. Leur champ d'action respectif sera: La France, l'Allemagne et le Royaume Uni.

Les intéressés doivent être trilingues, maîtriser parfaitment l'Anglais, avoir un sens aigu de la communication. Ils devront être capables d'analyser clairement avec logique les candidatures potentielles pour une Franchise et d'assurer le suivi des Franchises existantes. Les candidats doivent avoir une solide expérience de la gestion et de la vente au detail. Des connaissances en micro – informatique seraient un atout.

Un entrainement intensif leur sera fourni afin de compléter leurs connaissances et les encourager vers un avancement au sein de la compagnie.

Nous offrons un ensemble d'avantages compétitifs.

Prière d'envoyer votre demande par écrit accompagné de votre curriculum vitae au:

Development Manager, ComputerLand Europe S.à r.l., Rtè. de Treves, Zone Industrielle, L-2632 Findel, Luxembourg.

ComputerLand®

Analystes financiers

Nous sommes la filiale d'un important groupe bancaire, spécialisée dans l'analyse financière au plan international.

Le développement de nos activités nous amène à renforcer notre équipe d'analystes financiers. Ingénieurs ou diplômés d'études supérieures du type IEP, HEC, ESSEC, les candidats devront nécessairement posséder une bonne maîtrise de la langue anglaise.

Des notions solides d'allemand seront appréciées. Une bonne expérience en informatique en en statistique constituerait un atout.

Merci d'adresser votre candidature (C.V. + lettre manuscrite) en précisant sur l'enveloppe la référence 2937 à

MEDIA PA, 9, Bd des Italiens, 75002 Paris qui transmettra

(réponse et discrétion assurées)

MEDIA PA

Société en expansion fabriquant et installant des systèmes d'aménagement second œuvre bâtiment
(type cloisons, plafonds, planchers amovibles)

recherche

TECHNICO-COMMERCIAL RÉGION PARISIENNE

Nous demandons :
- Expérience indispensable dans ce type d'activité ;
- Résidence sur secteur et bonne connaissance de celui-ci ;
- Aisance dans les contacts hauts niveaux (architectes, B.E., ingénieries) ;
- Nécessité de s'intégrer à une équipe réduite mais performante.

Ecrire sous nº T 045.214 M à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

Important groupe de Sociétés d'investissement immobilier à caractère industriel et commercial,
recrute

jeunes cadres

Au sein de l'équipe existante, ils assureront le suivi d'une partie du patrimoine (en location simple et crédit-bail) sur les plans administratif, financier, juridique et fiscal (assurances, modifications de contrat, négociations de cession, de renouvellement de bail ou de rachat de crédit-bail, assemblées de locataires ou de copropriétaires, choix des syndics ou des gérants, rapports avec les mandataires, etc...).

Les candidats seront diplômés d'études supérieures (Maitrise en Droit, ESCP ou équivalent) et posséderont une première expérience professionnelle de 2 ou 3 ans.

Adresser lettre manuscrite, Curriculum-Vitae, photo et prétentions à Madame ROBIN, 37, rue de Surène, 75008 Paris.

P.R.B.

SOCIÉTÉ DE SERVICES ET D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE (720 personnes) Filiale d'un groupe industriel de taille internationale recherche

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

- 1 à 2 ans d'expérience sur une application SGBD.
- Connaissances TENIS/MITRA appréciées.
- Pratique du langage COBOL indispensable.

Env. lettre manuscrite C.V., photo et prét. Nº 3.895 PUBLICITÉS RÉUNIES 112, bd Voltaire, 75011 PARIS.

DEMANDES D'EMPLOIS

DIRECTEUR P.M.E.

30 ans, 9 années d'activité dans prêt-à-porter, souhaiterait collaborer avec
ORGANISME DE FORMATION
pour animer stages de vente et de marketing pendant son année sabbatique.

Ecrire, téléphoner ou télexer à CARPI, 66, avenue des Champs-Elysées, Immeuble A, 75008 Paris, tél. (1) 562-66-00, télex 649-157 F.

Travaux d'édition domicile ou en fixe (de préférence) : dactylo., index, lectures critiques, doc., biblio., articles. M'initierais volontiers au traitement de texte sur le tas. Intéressée par toute autre proposition dans édition et presse écrite ou parlée. Ecr. s/nº 3.159 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

H. 30 ans, diplômé études supérieures, contrôle de gestion, 4 ans d'expérience, cherche poste à responsabilité de contrôleur de gestion, organisation d'une PME. Ecrire sous réf. 112 à M. D'Aubigny, 59, rue de Richelieu, 75002 Paris.

CHEF DE FABRICATION, édition (550 pts), 49 ans, libre suite à licenciement économique. Expérience de l'édition de luxe au roman. Formation typo, mise au point manuscrit, mise en pages, relations avec fournisseurs (pouvant se déplacer), contrôle travaux, devis, prix de revient, cherche poste approchant. Tél. au 255-43-89 ou écrire à R. KASTNER, 8, rue des Portes-Blanches (18e).

J.H. 22 ans, BEP, CAP électroméca., cherche emploi stable. Paris, banlieue Nord, libre de suite. Ecr. s/nº 6.815 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'ETRANGER sont nombreuses et variées. Demandez une documentation sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM) B.P. 291.09 PARIS.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à toutes et à tous avec ou sans diplôme. Demandez une documentation sur notre revue spécialisée FRANCE CARRIERES (C 16) B.P. 402.09 PARIS.

travail à domicile

Dactylographie à domicile toute thèse sur IBM. Téléphoner au 873-28-84 à Mme Rommelaere.



emplois régionaux

CHEF COMPTABLE ADJOINT

Notre société est une entreprise industrielle, filiale d'un groupe américain. En pleine expansion, elle se situe parmi les leaders de son marché.

Nous recherchons en vue de succéder à notre Chef-Comptable, proche de la retraite, un CADRE COMPTABLE.

Dans un premier temps, il sera chargé de la comptabilité CLIENTS et des IMMOBILISATIONS. Par la suite, il se familiarisera avec les autres responsabilités de la comptabilité :
- reporting,
- trésorerie,
- fournisseurs,
- déclarations fiscales, etc...

Ce poste intéressera un candidat expérimenté, D.E.C.S., familiarisé avec l'outil informatique.

Lieu de travail : Haute Savoie.

Ecrire sous réf. 92384 à CONTESSE PUBLICITE 74, rue Béchevelin 69363 Lyon Cedex qui transmettra

Cie INTERNATIONALE DE SYSTEMES

recherche 12 INGENIEURS POUR IMPORTANTS PROJETS utilisant TRANSPAC

INGENIEURS LOGICIEL
5 ans d'expér. en SOFT DE BASE MONITEUR, Operating System connaissance Réseaux TRANSPAC

INGENIEURS LOGICIEL
3 ans d'expér. d'applicat. sur MOTOROLA 68000 langage C

ANALYSTES-PROGRAM.
pour analyse et Programmations en COBOL sur TANDEM
26, r. Daubenton, 5e, 337-69-22

Cabinet juridique Société Me Champerret cherche

CONSEIL JURIDIQUE

Expérience minimum 4 ans. Env. C.V. et prét. ss réf. 3810 à INTER PA, BP 508, 75066 Paris Cedex 02, qui transmettra.

PME œuvrant dans le secteur de la Maison Individuelle recherche

CHEF DE PRODUCTION

ayant une formation d'ingénieur type Arts et Métiers, doublée d'une expérience d'au moins 5 ans de la gestion et de l'animation d'un centre de profit. Le poste à pourvoir se situe en proche banlieue Nord.

Ecrire avec CV, photo et prét. sous réf. 92.469 à Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75001 Paris.

Ministère de la Défense, centre d'essais en vol, recherche CANDIDAT titulaire DUT ou BTS informatique pour gestion de personnel.
UN INGENIEUR ELECTRONICIEN diplômé école d'ingénieur pour installations de mesures embarquées.
Adresser C.V. au Chef du Personnel, Centre d'Essais en Vol, base d'essais de Brétigny, 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE.

PERSONNES HANDICAPÉES

Quel que soit votre handicap
- Si vous avez des qualités de VENDEUR.
- Si vous aimez le CONTACT TÉLÉPHONIQUE avec la clientèle.
- Si vous RÉDIGEZ et CALCULEZ bien et POSSÉDEZ une bonne culture générale.

NOUS VOUS OFFRONS de nous aider à promouvoir UN SERVICE concernant uniquement les handicapés.
- Nous assurons votre formation (frais payés).
- Nous vous offrons des commissions intéressantes et une indemnité de frais sous certaines conditions.

Ecrivez-nous : Service de Prévoyance des Handicapés, Réf. G.C. 48, av. Hoche, 75008 Paris.

Importante Association Tourisme recherche :, pour la saison été :

ANIMATEURS FAMILLE

Bonne expérience. Env. C.V., photo à OCCAJ, M. Dayet 95, rue d'Amsterdam 75008 PARIS.

S.S.C.I.

EN FORTE EXPANSION recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL
Etudes supérieures Connaissances informatique et 1re exp. souhaitées

INGÉNIEUR INFORMATICIEN
Maît. les techniques de bases de données dans un environnement I.B.M., CICS. Rémunération motivante.
Ecr. à Ste GTI, Christine LAURENT, 17/19, rue de la Croix-Nivert, PARIS 15e. 273-23-23.

Banque Populaire DE L'AUVERGNE ET DE LA CORRÈZE

offre dans le cadre de son DÉVELOPPEMENT un poste de

DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL

Pour le groupe des 4 agences de la Haute-Loire – Résidence : LE PUY.

Dans une structure très décentralisée ce membre de l'équipe de Direction :
- Dispose de larges pouvoirs de décision,
- Est assisté d'une cellule d'étude et de suivi des dossiers.

MISSION :
- Développer le fonds de commerce et accroître la part du marché.
- Animer et promouvoir les hommes,
- Assurer la représentation de la BANQUE au plan du Département ;
- Animer les structures associées.

Ce poste nécessite une expérience bancaire confirmée dont dépendront la CLASSIFICATION et la rémunération.

Merci d'adresser : CANDIDATURE MANUSCRITE et C.V. détaillé + PHOTO à : M. QUEUILLE, Directeur des Relations Humaines, Banque Populaire de L'AUVERGNE et de la CORRÈZE, 18, boulevard JEAN-MOULIN, 63002 CLERMONT-FERRAND CEDEX.

POITOU-CHARENTES on recrute

ANALYSTES ADJOINTS

en vue de pratiquer l'Aide à la gestion par commentaires, avis et actions à usage petites entreprises. Solides connaissances comptables et expérience pratique souhaitées. Ecr. s/nº 7.707 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

NICE Société cherche

PROFESSEUR

de français langue étrangère, créateur, comme responsable, recherche et réalisation matériaux pédagogiques. Expérience audiovisuelle CREDIF et parlant anglais exigés. Envoyer C.V. détaillé à RÉGIE-PRESSE, sous nº T 045.206 M 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

A COMPTER DU 2 MAI 1984

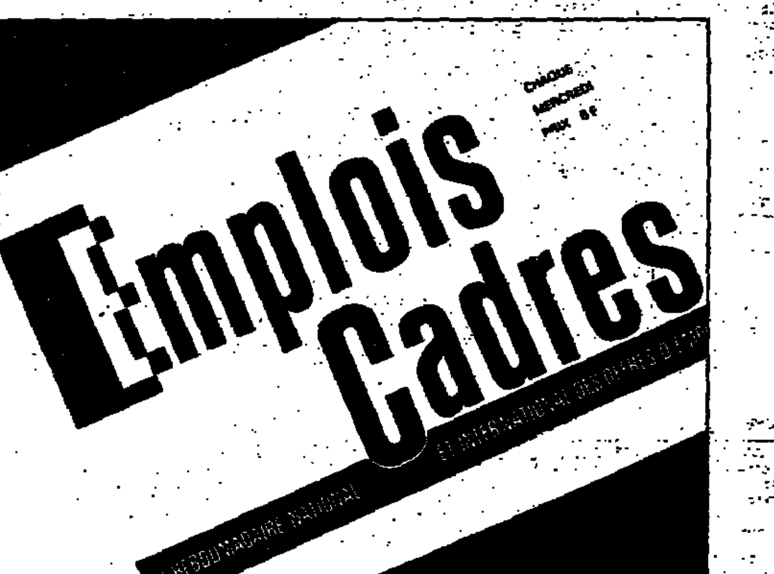
nouvelle adresse de

Régie Presse

7, RUE DE MONTTESSUY, 75007 PARIS

Telex : 270.150 F RÉGIE P.A. PARIS
Téléphone : 555-91-71.

ANNONCES CLASSÉES *LE MONDE* : 555-91-82.



CHAQUE MERCREDI LE PANORAMA DES OFFRES D'EMPLOIS CADRES

Chaque mercredi, « Emplois Cadres » publie une sélection des offres d'emplois destinées aux cadres, parues la semaine écoulée dans *le Monde*, plus une sélection d'annonces du *Herald Tribune*.

Un document de synthèse indispensable aux cadres qui voyagent et aux entreprises nationales ou internationales qui les recrutent.

En vente chez les marchands de journaux : 6 F

BON DE COMMANDE « Emplois Cadres » numéro :

Nom ____________ Prénom ____________

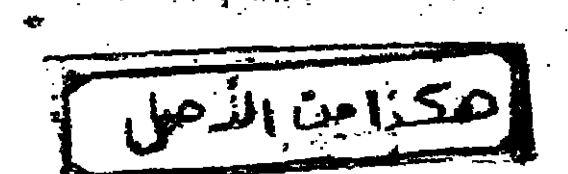
Adresse ____________

Code postal ____________ Ville ____________

Nombre d'exemplaires ____________ × 7 F (frais de port inclus)

Commande à faire parvenir avec votre règlement au Monde, Service de la vente au numéro 5, rue des Italiens 75427 PARIS CEDEX 09

Votre commande vous parviendra dans les plus brefs délais



L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

PALAIS JUSTICE
H. 2 BOULES
3, RUE DES 2-BOULES
STUDIO 32 m²
490.000 F
SUR PLACE JEUDI 15 h à 18 h.

3e arrdt

ARCHIVES rénovation de luxe, duplex s/jard. à la française, gd liv. + mezzanine + 2 chbres, park. SIGEDIM. 296-63-33.

4e arrdt

ILE SAINT-LOUIS
5 P., 150 m². ETAT NEUF
BEL IMM. XVIIe, SOLEIL
LITTRE. 544-44-45.

5e arrdt

SAINT-MICHEL
8, RUE DE LA HUCHETTE
Beau studio, tt cft, refait neuf, exceptionnel. 220.000 F. vis. de 13 h à 16 h. 206-15-30.

MONGE MAUBERT
2 P., GD CFT, GD STANDING
ÉTAGE ÉLEVÉ
GARBI. 567-22-88.

JARDIN DES PLANTES
Bon immeuble tout confort, 7e étage, petit studio, entrée, kitchen, douche, WC, vue dégagée. Prix intéressant. Esc. A, 5, rue de l'Essai, Mo St-Marcel, jeudi, vendredi 14 h-17 h.

MAUBERT P. de t., 2 P. tt cft, terrasse, calme. 496.000 F. 325-97-16.

Collège de France, imm. 17e
3 pièces en duplex, 60 m²
790.000 F. Tél. 325-73-14.

6e arrdt

MONTPARNASSE
Atelier + mezzanine, 60 m²
3e ét., asc. LITTRE. 544-44-45.

Ch.-Midi 47 m² asc. 703-32-44
COMBLES A CREER

11e arrdt

P. RICHARD-LENOIR imm. récent, 4e ét. asc., balc, terrasse excell. état, parking. 530.000 SIGEDIM. 296-63-33.

12e arrdt

FAIDHERBE P. de t., 2 P. cuis., w.-c., ...ane vis-à-vis. 210.000 F. 325-97-16.

13e arrdt

Métro CORVISART. Maison récente 190 m², living + chambres, 2 terrasses, ...200.000 F. T. 546-26-26.

800 MÈTRES DE PARIS
7.800 F LE m²
Résidence calme, de qualité
grand 3/4 pièces
Prêt conventionné préférentiel
APL possible. Mo Bicêtre
Téléphone : 670-01-44.

14e arrdt

VILLA COROT
2, RUE D'ARCUEIL
2 PIECES 36 m²
A SAISIR
444.000 F
MICHEL BERNARD. 502-13-43

ST-JACQUES « MERIDIEN » ...d stand., 7 pces, 3 bns, vue, ...iel, 200 m², balc., parkings. ...pec. 2.900.000 + stud. 605-10-06.

ALÉSIA
Petit 4 pces, 80 m² à rénover sur jardin, soleil, charme provencial. Tél. 250-04-28.

15e arrdt

CONVENTION
5, RUE FOURCADE
...ns bel imm., très beau studio, 32 m², tt cft, impeccable. ...0.000 F. s/pl., 13 h à 16 h. 206-15-30.

RUE CONVENTION
P. 78 m², imm. bourgeois. ...0.000 F. Tél. 526-99-04.

16e arrdt

AUTEUIL
...ns imm. p. de taille, pptaire 2, 3, 4 P., et poss. duplex. Occupés. R.C.I. 758-12-21.

17e arrdt

METRO WAGRAM
...AND 2 P., TOUT CONFORT, ...meuble récent. 526-99-04.

BATIGNOLLES
PROGRAMME NEUF
DE QUALITÉ
23 appts avec parking ...raison 11/84, s/pl. tt les 14-18 h, y compris diman... 226-26-80. 67, pl. du Dr Félix-Lobligeois.

...ACE MALESHERBES
...PERBE pierre de taille, STU... + mezzanine. 380.000 F. ...CLUSIF 766-03-18.

18e arrdt

...vendre appart. entièrem. ...ové. 3 P. ensoleillés sur ...sage privé, très calme ...ble living avec cheminée, ...ch., salle de bains, cuis. ...én., WC indép., chauff. in... au gaz. 520.000 F à déb. ...L 387-92-97 après 18 h.

Près MAIRIE DU 18e
...immeuble pierre de taille ...ové, 2 PIECES, cuisine, WC, ...et 42 m² à rénover. Travaux ...sib. au goût de l'acquéreur ...intéressant. Prêt PAP poss. EGETIM 562-52-22.

Près MAIRIE DU 18e
Bel imm. pierre de taille rénové, 3e ét. sur belle cour claire, beau 2 P., salle bains, WC, 40 m². 257.000. EGETIM 562-52-22

Près MAIRIE DU 18e
Bel imm. pierre de taille rénové, 4e ét., LUMINEUX BEAU 2 P., 42 m², salle d'eau, WC, cave. 248.000. EGETIM 562-52-22

JULES-JOFFRIN, imm. p. de t., 3 Pces, cuisine, w.c., douches, plein sud. Prix 329.000 F. Immo Mercadet 252-01-82.

Près rue LEPIC, bel imm. ancien, 3/4 P., cuis. équipée, w.-c., bains, balc. 570.000 F. Immo Mercadet 252-01-82.

19e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
5e ét. d'un imm. réc. SUPERBE 3 p., 90 m² + balc. Très bon état, CALME, 720.000 F. EGETIM 562-52-22.

78-Yvelines

VERSAILLES, AV. DE PARIS
vends 4 pces, 82 m² + loggia, cuis. équip. + cave + parking couvert. 730.000 F.
Tél. (3) 953-31-39, soir.

URGENT CHATOU ÉGLISE
Très beau living + 2/3 chbres, 107 m² environ, terrasse, box. 1.070.000 F. 605-10-06.

92 Hauts-de-Seine

Courbevoie. FACE NEUILLY, living, 3 ch., 100 m², ét. élevé, balc., parking. T. 704-23-62.

LEVALLOIS Wilson. Récent 3 p. tt cft, 5e asc., balcon, parkg. 800.000 F, 288-37-15.

BOULOGNE
Sur même palier :
2 pièces, 240.000 F.
2 pièces, 255.000 F.
3 P. 320.000 F. Possibilité réunir surface totale, 128 m², discussion possible. S/pl tous les jours, 12 h 30-13 h 30
91 bis rue D'Aguesseau
4e étage. 735-70-87.

LA DÉFENSE 20e ÉT.
2 P., 54 m² + park. Px except. 450.000. SIGEDIM. 296-63-33.

GRIGNY (Essonne) dans petit immeuble de 5 étages, beau 4 pièces, 88 m² sur jardin, séjour double, 2 chambres, alcôve, rangements, cuisine chêne, cave, parking, 10 mn gare. Prix 250.000 F dont C.F. 16.000 F. Tél. : 906-68-06.

94 Val-de-Marne

SAINT-MANDÉ-TOURELLES
gd 3 P., balc., soleil, asc.
bel imm. moderne. 550.000
COGEFIM. 347-57-07.

GENTILLY
Mo PORTE D'ITALIE
2, 3, 4, 5 P.
SUR JARDINS
PRÊTS CONVENTIONNÉS
taux préférentiels
LISIÈRE DE PARIS
45, avenue Jean-Jaurès
LIVRAISON IMMÉDIATE
bureau de vente sur place
lundi, jeudi, vendredi
de 14 h à 19 h. week-end
de 11 h à 13 h et de 14 h à 19 h.
546-07-73, 366-03-23.

Province

LA VIE DE MANOIR
EN FORÊT DE COMPIÈGNE
le BEGUINAGE de la Foret

RÉNOVATION : du studio au duplex avec jardin privatif
visite de l'appartement modèle : les 21 et 22 avril et 28 et 29 avril de 14 h 30 à 19 h 30
52, route Eugénie à VIEUX-MOULIN
(vers le centre équestre et les étangs)
Pour tous renseignements téléphoner en semaine au (1) 267.28.77 ou écrire à : SOPEREF-TRANSACTIONS
88 bis, rue Jouffroy 75017 PARIS

COURSEULLES-SUR-MER
● APPARTEMENT 2 P., 37 m² + LOGGIA CARRELÉE, 6 m², orienté Est-Ouest, parking, séjour : kitchenette encastrée, penderie, s. de bns, chambre, clair, séparée du séjour, orientée Ouest. 225.000 F.

● STUDIO 30 m² + LOGGIA CARRELÉE, 5 m², orienté Est-Ouest, parking, poss. 2 P. Séjour : kitchenette, grande penderie, s. de bns. 185.000 F.

POSS. DE CRÉDIT
Tél. 296-14-00, poste 265, du lundi au vendredi, de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.

ARDÈCHE, LALOUVESC, alt. 1050, hôtel le Monarque vend studio et F 2.
Téléphone : 75-67-80-44.

Début promenade des Anglais, magnif. studio 40 m², terrasse, garage, vue s/mer, 5e ét., asc. Prix : 535.000 F.
Tél. : (93) 92-44-26.

appartements achats

Recherche 1 à 3 P. PARIS préf. 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux PAIE CPT chez notaire. 873-20-67, même le soir.

Recherche urgent, 110 à 140 m² Paris, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 15e, 16e. PAIE CPT chez notaire. 873-57-80, même le soir.

GROUPE DORESSAY
RECH. POUR AMBASSADE
— HOTEL PARTICULIER
— APPTS de 5 à 8 PCES
— PIED-A-TERRE.
Téléphone : 624-93-33.

LITTRE. 544-44-45
rech. pour clientèle internation. dans quartiers résidentiels
— HOTELS PARTICULIERS.
— APPARTS 4 A 8 PIÈCES.
— PIED-A-TERRE.
PAIEMENT COMPTANT.

AGENCE DE L'ÉTOILE
DÉPARTEMENT INTERNATIONAL recherche pour clients sérieux 80 à 200 m², 16e, 17e, 8e, 7e.
% INTÉRESSANT
réservés aux indicateurs.
380-26-08 7, AV. CARNOT PARIS 17e.

locations non meublées demandes

Région parisienne

RECHERCHE LOCATIONS
pr cadres et personnels mutés
STÉ FRANÇAISE PÉTROLE
rech. appts 2 à 8 pces
VILLAS PARIS ENVIRONS
Téléphone : 503-37-00.

Etude cherche pour CADRES villas tes banl., loyer garanti. Tél. 889-89-66. 283-57-02.

locations meublées offres

Région parisienne

A louer banlieue Sud Paris 4 pces meublées neuf, parc auto. 5.000 F mensuel à saisir
Téléphone : 075-06-00.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL
rech. pour sa direction beaux appts de standing 4 pces et plus. 285-11-08.

EMBASSY-SERVICE
8, av. Messine, 75008 PARIS
APPARTS STANDING
UNIQUEMENT
562-78-99.

pavillons

SAINT-CYR-L'ÉCOLE
prox. gare, solide construction s/450 m², ss-sol, gar., séj. dble, cheminée, cuis., 5 ch., bains, cab. toil., tt cft. 950.000 F. I.N., 045-28-08.

locations ventes

ÉVRY 29
ÉVRY, quartier résidentiel
Maisons individuelles bon standing
« Location, vente »
Bail de 3 ans assorti d'une promesse de vente.
Ville Gripet.
Maison décorée s/place,
Rue du Gripet à Evry.
Sam., dim. de 11 h à 13 h et de 14 h à 18 h.
Lundi, de 14 à 18 h.
En semaine
Boutique OCIL
Téléphone : 522-22-22.

immeubles

TRÈS SÉRIEUX
Groupe financier 1er ordre ach. immeubles Paris ou banlieues résidentielles
Acceptons concours de notaires, gérants et intermédiaires mandatés. Ecr. à T.T.I. 25, av. Paul-Doumer, 75016 Service A ou tél. au 553-14-14. M. CHARLES.

villas

MEZIEUX RÉSIDENTIEL (69)
A vdre très belle VILLA 225 m² habit., r.-de-ch. : 1 chbre, 1 bibliothèque, 1 séjour 40 m², cheminée, gd hall 1 douche, 1 w.-c., très belle cuisine équipée, 20 m². 1er étage : 4 chbres dont 1 très grande, dressing, 1 douche, w.-c., 1 s. de bns, très beau matériau, 4.300 m², parc clos de murs, dépendances, garage, piscine 18 × 10. Parfait état. Prix en rapport. Écr. BERNARD, 57, av. A.-Netter, 75012 Paris (16-1) 368-23-49.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux bureaux

Ventes

BON XVIIe 758-12-21
BUREAUX DE PRESTIGE
Locataires de qualité.
Prix .... 3.500.000 F
Loyer .. 300.000 F

MICHEL BERNARD
502-13-43 VEND
1) Pte de Gentilly RER, 150 m², 800.000 F.
2) 20, r. de Grenelle, 60 m², 750.000 F.

Locations

DOMICILIATION
16e, CHAMPS-ÉLYSÉES
140 A 340 F MOIS.
CIDES — 723-82-10.

DOMICILIATIONS 8e-2e
SECRÉTARIAT, TÉL., TÉLEX.
Loc. bureau, toutes démarches, pour constitution de sociétés.
ACTE S.A. 359-77-55.

CHAMPS-ÉLYSÉES
Bureaux équipés avec services ou votre siège social. Tél., Télex, secrétariat, salles de réunion avec vidéo, bar, etc. Location courte ou longue durée.
ACTE — 562-66-00.

BUSINESS BURO
Bureaux ou depuis 150 F/mois
1 domiciliation, 346-00-66.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
S.A.R.L. — R.C. — R.M.
Constitution de sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.
TÉL. : 355-17-50.

CRÉATEURS d'entreprise !
disponible à Paris et Province
SIÈGES SOCIAUX
et adresses commerciales
loc. bureaux meublés, secrét., télex.
CONSTITUTIONS STÉS
prix compétitifs, délais rapides
ASPAC 293.60.50+

Votre siège social 17e
Constitution SARL, RC, RM
Secrétariat, télex, téléphone
SRB 293-04-82.

ARTISAN 100 F R.C. 180 F. Constitution SARL 2.000 F. S.D.M., 21, r. Fécamp (12e), 340-24-54 ; 8 faubourg Poissonnière, 9-10e. 770-54-66.

locaux commerciaux

Ventes

SAINT-OUEN
Ptaire vend local ccial LIBRE 135 m² ATELIER, BUREAU.
Tél. : 758-12-21.

locaux industriels

Ventes

BATIMENTS INDUSTRIALISÉS
COMMENT PAYER MOINS CHER

Les Etablissements PRIVE commercialisent directement les bâtiments industrialisés (80 m² et +) de leur fabrication.
Cette vente directe permettra à l'acheteur de réaliser de notables économies aux conditions suivantes :
— s'occuper lui-même du chantier ;
— faire réaliser une dalle en béton par un maçon ;
— faire son affaire du montage ou accepter une facturation séparée pour le montage.

Les bâtiments peuvent servir d'entrepôts ou d'ateliers, et, avec aménagement, de magasins et même de bureaux.

Adresser demande à PRIVE S.A., B.P. 30, 94701 MAISONS-ALFORT CEDEX sous référence 52.
Tél. 375-94-00, poste 52.

fonds de commerce

Ventes

VENDS HOTEL-RESTAURANT **NN murs et fonds, neuf (4 ans) en pleine station Haute-Savoie (20 km Genève) 15 chambres, salles de bains appartement privé, parking 7.500 m² de terrain boisé, convient pour comité d'entreprise, collectivité ou studios. Prix 3.000.000 F à débattre M. RIFF (16) 50-43-85-23.

boutiques

Ventes

18e MURS de BOUTIQUE LOUÉS. Prix 280.000 F. Tél. : 563-55-69.

maisons de campagne

MAISON de CAMPAGNE, refaite à neuf à AUMARE (27) près Les Andelys, 100 km Paris, (par RN 14), 30 km Rouen, 1.800 m². Rez-de-chaussée, séjour double 34 m², cuisine, w.-c., salle d'eau, lingerie, garage 2 voitures. Etage : 3 chambres, cabinet toilettes, poutres apparentes sur la totalité, chauffage central mazout + récupération chaleur cheminée.
Terrain aménagé. Prix : 550.000 F. Tél. : 791-05-44, le soir, M. VILLETTE ou 16 (32) 59-03-24.

Vds Meuse, résid. sec. caractère, boiseries, cheminées anciennes, cuisine, 3 Pces, sanit., chauf. élect., grange aménageable, jardinet. 190.000 F.
Tél. : (29) 90-93-68 soir.

proprietes

LANDES
PARTICULIER vend belle
PROPRIÉTÉ S/1 HA
clôturée, arbres centenaires, 8 gdes pces ppales + cuis., + office, 2 s. de bains, grande piscine, garage, comptant ou viager. TORRALBA, 4, rue du Mouret, 40180 CEYRELUY-DAX
Tél. : 16 (58) 98-50-35.

LUBERON 84
Mas 400 m² aménagés pour activités hôtelières, sur terrain 5 ha, occupés avec bail commercial
Prix : 1.900.000 F
Renseignements à :
IMMOBILIÈRE FERAUD
(91) 47-45-77 matin ou
(90) 20-66-00 h. repas.

BOIS LE ROI (77)
TRÈS BELLE MAISON, récept. 6 chbres, dépendances jardin, 1.820 m², garage GARBI. 567-22-88.

Part. vd de beau village arr. pays niçois : MAISON ancienne restaurée : living, 4 chbres, s. de bains, cab. de toilette, cuis., salle de jeux, nombreuses caves et pces. extension le tout sur jardin ombragé en terrasse avec vue panor. imprenable EST, SUD, OUEST. Prix : 1.000.000 F. Justifié. BAILHACHE. Tél. : 642-04-40 (matin et soir) -707-63-49 (H.B.).

Très urgent vd bord du Loir ancien moulin transformé en vaste maison bourgeoise dépendances, 1e, 1 h 30 de Paris. Pour visiter le 23 avril (37) 45-49-60, après 18 h.

terrains

Commune de TEYRAN (34) vend terrain viabilisé 800 m², 230.000 F. T. le soir (67) 59-12-05, H.B. (67) 63-19-75.

viagers

LIBRE, REGION LISIEUX
Magnifique fermette style normand, parf. état, 6/7 pces, tt cft, cheminée, poutres + autre maison + dépendances sur parc arboré 1 ha. 430.000 + rente 8.000 F. 78 ans.
LODEL 355-00-44.

Libre Meudon près observatoire, imm. récent, pierre de t., 2/3 Pces, gd balc., soleil, park. Cpt 220.000 + 3.500 F/mois. Viagers F. CRUZ 266-19-00.

F. CRUZ 266-19-00
8, RUE LA BOÉTIE, 8e
Px rentes indexées garanties.
Etude gratuite discrète.

l'agenda du Monde

Animaux

Le contraire d'un chenil
Vie de famille. tél. 731-36-11.

Artisans

PERMIS DE CONSTRUIRE
(plans et dossiers)
GRIM-PLANS (6) 016-18-00
(conforme décret du 15-10-79).

Pour Paris et banlieue. Tous travaux artisan menuisier, tout corps d'état, action technique.
Téléphoner : 343-04-05.

Bijoux

ACHAT OR
BIJOUX ANCIENS
Brillants, débris or
PAUL TERRIER — 225-47-77
35, r. du Colisée 75008 Paris.
Métro Saint-Philippe-du-Roule.

Si vous vendez : bijoux, or, débris, pièces, etc. ne faites rien sans téléphoner : 588-74-36.

COMPTOIR FRANÇAIS
ACHÈTE COMPTANT
BEAUX BIJOUX ANCIENS
et
DÉBRIS OR, OR DENTAIRE, OBJETS D'ART, BIBELOTS, HORLOGERIE, LETTRES ET TIMBRES-POSTE.
TÉL. : 227-40-54 +
14, bd Courcelles, Mo Villiers.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET
19, r. d'Arcole, 4e. 354-00-83.
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.
Métro Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

DIRECT USINES
GD choix, TTES MARQUES
SOCAREL 357-06-46 +
113, av. Parmentier, Paris-11e.

Collections

A VENDRE en parfait état collection du journal « France » paru à Londres pendant la guerre, dix volumes reliés. Écrire sous référence 4.193 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02.

Cours

MATHEMATIQUE, PHYSIQUE
Toutes classes secondaires MATH. SUP. SPECIALE Prof. expérimenté. 558-11-71.

Normalien agrégé donne cours de math. niveau 2e à spéciales.
Tél. 566-63-81.

Jeune fille au pair

Jne famille (1 enf. de 6 mois) à Heidelberg, cherche jne fille au pair. F. Utha, Lingental 3 6906 Leimen. RFA. 66224-75190.

Séjours linguistiques

Angleterre (10-12 ans) U.F.A. (12-21 ans) Été, encadrés par profs. 322-85-14.

Enseignement

ENGLISH IN ENGLAND
Au bord de mer (100 km de Londres), notre hôtel de 100 chambres de renommée mondiale et, situé dans le même bâtiment, notre école d'Anglais aussi célèbre vous accueilleront (école fondée en 1967 et reconnue par le British Council).
£ 16 par jour : leçons, repas et loges compris (hôtel ou famille).
25 % RÉDUCTION pour un séjour de 90 jours ou plus (cours spéciaux, examens de Cambridge inclus).
PAYABLE EN FRANCE
Ecrire **REGENCY SCHOOL OF ENGLISH**
Ramsgate, Kent. Angleterre, tél. 843.591212. Télex 96454 ou Mme BOUILLON, 4, rue de la Persévérance, Eaubonne 95.
Tél. : (3) 959-26-33 (soirée).
Pas de limite d'âge - Pas de séjour minimum.
Ouvert toute l'année - Cours spéciaux vacances scolaires.

Canapés

COURT CIRCUIT SUR CANAPÉS
CAP, spécialiste réputé de canapés, haut de gamme, vous fait profiter du circuit court et bénéficier de ses prix sur sa vaste collection.
● EN TISSU : 110 qualités et coloris différents.
● EN CUIR : 9 qualités et 44 coloris différents.
Toutes les possibilités existent : 3 places, 2 places, fauteuil, déhoussables, réversibles, convertibles (sommiers à lattes).
Par exemple :
UN RAVISSANT CANAPÉ 2 places, tissu à partir de 3.510 F. Un canapé 3 places en cuir véritable à 6.550 F en veau pleine fleur à 8.600 F. Alors mettez le cap sur CAP : vous verrez c'est direct.
CAP 37, rue de Citeaux 75012, 307-24-01. 27, avenue Rapp 75007, 555-88-22 et 47, cours de la Liberté, 69003 LYON (7) 860-02-64.

Moquettes

MOQUETTES 1er CHOIX
100.000 m²
Tous types et coloris
Prix entrepôt
Pose assurée. 757-19-19
BINEAU MOKET'S.

A SAISIR
MOQUETTE 100 % PURE LAINE
PRIX POSÉE 79,50 TTC /m²
Tél. 658-81-12.

STOCK EXCEPTIONNEL
MOQUETTE PURE LAINE 69,50 T TTC LE M2
MOQUETTE DE LA REINE
109, route de la Reine, Boulogne, téléphone 603-02-30.

Détectives

A.F.I. JB KINSON
538-70-09
3, rue de l'Arrivée, Paris-15e.
TOUTES MISSIONS
RAPPORTS UTILISABLES DEVANT LES TRIBUNAUX. FACILITÉS DE PAIEMENT.
CORRESPONDANTS :
CHAMBÉRY (16) 79-62-29-22.
ALBERTVILLE
(16) 70-32-02-40.
ANNECY (16) 50-23-64-64.

Psychologie

SOPHROLOGIE ET LIBERTE
Séminaire des 19 et 20 mai. H. BOON et J.C. MACQUET à VALLOIRE (Savoie).
tél. (79) 56-54-81.

Instruments de musique

PIANOS D'OCCASION
1/4 de queue, 1/2 queue, grandes marques présentés par accordeur, 15 % de remise s/pianos neufs.
10, RUE JEAN-MACÉ
Jeudi 14 h à 19 h. 370-88-94.

Livres

Part. vend nombreux livres illustrés, 18e au 20e siècle. Liste gratuite. J. QUILLET, 12, place Théâtre 26200.

Philatélie

ACHETE CHER COLLECTION TIMBRES FRANCE, EUROPE, OUTRE-MER. Tél. 359-76-98.

Troisième âge

RÉSIDENCE LES CÈDRES
10' porte d'Italie, Paris
Tourisme, repos, retraite reçoit toutes personnes, tous âges, valides, semi-valides, handicapés. Soins assurés, petits animaux familiers acceptés.
33, avenue de Vitry, 94800 VILLEJUIF. Tél. : (1) 726-89-63, (1) 638-34-14.

Vacances Tourisme Loisirs

REPOS, RETRAITE, grand confort, parc, tennis. Vue sur mer. 15 minutes de Cherbourg. Ecrire BRISSET ch. Château de la Brehoulle, 50330 VAROUVILLE.
Téléphone : (16-33) 54-24-07 et 53-71-94.

GRANDES VACANCES
Yonne Les Lutins, 3-12 ans, poney, poterie, vie familiale, petit effectif, 3-5 ans 30 % remise. Mai, juin.
Téléphone : (86) 66-05-52.

Au cœur des Pyrénées-Orientales
à 10 mn de Font-Romeu
MAS LA CASSAGNE
juillet, août, septembre
Découverte de la
RANDONNÉE ÉQUESTRE ET PÉDESTRE
Rens. : Gîte d'étape, Mas la Cassagne, Sauto, 66210 MONT-LOUIS.
(16) 68-04-21-40.

Maison de campagne, 4 chambres, living, douche, grand jardin, 110 km Paris. Juillet et août.
Tél. : 250-71-68
8 h à 10 h et après 19 h.

Driscoll House Hôtel
200 chambres à un lit. Demi-pension, £ 50 par semaine adultes entre 21-60 ans. S'adresser à 172, New Kent Road London SE 1
Téléphone : 01-703-4175.

Recherche août environs TOULOUSE, maison campagne avec jardin, grand cft calme. Pour 3 pers. Écr. M. Touchard, 20, rue de la Vistule, Paris-13e.

DORDOGNE. A louer mois août, maison ind., cuisine, séjour, bains, 3 chambres.
Téléphone : (53) 29-50-89.

PROMOTIONS
CANARIES du 2 au 16-5, hôtel ★★★★, 3.300 F 15 jours BALEARES 15 jours hôtel ★★★, 2.000 F. Départs les 21 et 28-4. VOYAGES PILOTE, 281-36-00. Licence 1082.

(05) VARS beau duplex tt cft, balcon plein sud, pied des pistes, 6 personnes, garage. Toutes périodes.
T. 638-34-14 et (1) 726-89-63.

VACANCES ÉTÉ 84
Mer, campagne, montagne.
Enfants, jeunes, familles.
PEP (1) 523-20-20
Fédération générale des pupilles de l'enseignement public, 48, rue d'Hauteville, Paris-10e.

CABOURG, villa, 5 chbres, gd cft, prox. plage, juil. et août. 9.600 F. Septembre. 3.000 F.
Téléphone : 741-92-50.

NICE 6 km mer, belle villa provençale, 5 pièces, piscine. Juillet ou août : 19.500 F, calme.
Téléphone : (93) 32-71-76.

HAUT-VAR loue maison indépendante, 4/5 personnes de domaine agricole, juin, juillet, sept. (94) 80-12-39.

Stage tennis

TENNIS CLUB
MARNE-LA-VALLÉE
L'heure de passage 80 F
Leçons, stages, etc...
006-65-90

Automobiles ventes divers

17 JOURS CITROËN EXCEPTIONNELS
du 13 au 30 AVRIL
de 9 heures à 19 heures
Ventes de voitures ingénieurs et cadres de l'usine
Voiture d'exportation (ex-TT)
(moins de 10.000 km)
GARANTIE TOTALE 6 MOIS
VOTRE VIEILLE VOITURE REPRISE
5.000 F MINIMUM (1)
quel que soit son état, pour tout achat d'une voiture d'occasion
CRÉDIT A LA CARTE
USINE CITROËN
Département Occasion
10, place Etienne-Pernet, 75015 PARIS
Tél. 531.16.32 — Métro Félix-Faure
50, bd Jourdan, 75014 PARIS
Tél. 589.49.89. Métro Pte d'Orléans
59 bis, av. Jean-Jaurès, 75019 PARIS
Tél. 208.86.60. Métro Jaurès
(1) Cette offre est uniquement valable pendant les 17 jours et concerne uniquement les ventes à particuliers.
CITROËN

de 8 à 11 C.V.

A vendre BMW 2002 Touring année 73, moteur, boîte, 42.000 km, options, jante alu, spoiler, glaces teintées, peint. métal. Px 22.000 F. 996-47-32

deux-roues

Particulier vend MOTO TRIAL
FANTIC 240
1983, 500 km, état neuf. Pas de compétition. 12.000 F.
Tél. : 074-14-70 après 20 h.

boxes - parking

VOITURE SÉCURITÉ
ACHETEZ 1 BOX
MONTPARNASSE, MONTMARTRE, PARIS (12e), NOGENT
TÉL. : 502-13-43.

Le Monde

économie

INDUSTRIE

La bataille de la modernisation

(Suite de la première page.)

Troisième critère : celui de l'offre potentielle. L'Etat ne pouvant, ne devant pas tout faire, il faut trouver des entrepreneurs nationaux. Or ceux-ci, on le sait, boudent certains domaines d'activités pour de multiples raisons (rentabilité insuffisante, pesanteurs culturelles, etc.). Jusqu'à quel point faut-il maintenir coûte que coûte une présence nationale ? Quand faut-il faire, faire faire ou importer ?

Resterait ensuite à passer au crible de cette grille d'analyse les secteurs industriels. D'ores et déjà on peut distinguer quatre groupes.

● Les points forts traditionnels de la France. – Il importe de les conforter dès lors que la demande mondiale pour ces produits ou technologies est assurée pour les prochaines décennies (ce qui pose le problème du nucléaire). On peut citer pêle-mêle : l'agro-alimentaire, le bâtiment et les travaux publics, les transports ferroviaires, l'aéronautique et l'espace, l'électronique professionnelle, le matériel militaire, l'ingénierie, notamment pétrolière, les industries dites de luxe, les nouveaux services à caractère industriel (informatique, tourisme, gestion et maintenance d'ensembles résidentiels, de services publics, etc.).

Dans ces secteurs à forte valeur ajoutée, souvent créateurs d'emplois, la concurrence reste encore circonscrite, et le label « made in France » n'a pas trop perdu de son aura. Encore faut-il y maintenir le rythme d'innovation, la qualité et un minimum de marché intérieur. L'Etat peut jouer à cet égard un rôle qu'il connaît et qui a donné finalement de bons résultats : celui d'incitateur à travers, par exemple, les grands programmes nationaux d'équipement ou par des mesures fiscales.

● Un second groupe concerne quelques-uns des grands secteurs porteurs de l'industrie française – automobile avec les équipements auto et le caoutchouc, le verre, la fonte, l'aluminium, la chimie fine, les nouveaux matériaux, le téléphone, l'électroménager, l'électronique grand public. Les branches sont surtout confrontées à un problème de compétitivité. Si les perspectives de production mondiale restent bonnes, la multinationalisation et la concentration capitalistique jouent à plein. Pour rester dans la course, les grands groupes français (Renault, Peugeot, Michelin, Saint-Gobain, Pechiney, Thomson, etc.) doivent moderniser à outrance, investir toujours plus dans la recherche, accroître leur implantation mondiale, tout en recouvrant leur compétitivité. Une voie étroite qui passe malheureusement par d'importantes suppressions d'effectifs.

● Le cas de la sidérurgie, des charbonnages, de la chimie de base, voire des chantiers navals, est plus grave. Non seulement ces secteurs, qui furent le berceau de la révolution industrielle, ont depuis longtemps perdu de leur compétitivité, mais ils doivent aussi faire face à un double mouvement : la demande mondiale est appelée à régresser et/ou de nouveaux compétiteurs qui récupèrent la première transformation des matières premières émergent dans le tiers-monde.

Vouloir aller à l'encontre de ces tendances serait suicidaire. Reste à gérer le déclin et à moderniser là où on peut espérer maintenir une offre compétitive sur des produits spécifiques. Certes, la France conservera toujours des mines de charbon, des chantiers navals, des aciéries ou des raffineries. Ne serait-ce que pour des impératifs stratégiques. Mais, comme l'a rappelé M. Mitterrand, il y a une limite à l'effort que la collectivité peut consentir pour ces secteurs. Limite que l'on a franchie ces dernières années puisque les sommes injectées pour boucher simplement les trous se chiffrent en dizaines de milliards de francs.

● Dans le quatrième et dernier groupe, on retrouve tout le reste de l'industrie, avec des secteurs aussi divers que le textile, le bois-papier, les cuirs et peaux, le meuble, l'imprimerie, la construction mécanique et la machine-outil, le matériel agricole, la moto, l'horlogerie, etc.

Les effets de la crise

Les effets dévastateurs de la crise s'y font sentir depuis plusieurs années. Les faillites et suppressions d'emplois ne datent pas d'aujourd'hui. Mais elles sont en général moins spectaculaires car elles touchent un tissu industriel de PMI réparties sur tout le territoire. Les entreprises de ce secteur, le plus souvent de taille moyenne, ne s'étaient pas préparées à la crise. Elles étaient peu implantées à l'étranger, elles n'avaient pas su prendre à temps le virage de la modernisation, ni prévoir l'émergence de nouveaux produits et de ces nouveaux concurrents que sont les pays à bas salaires.

La situation de certaines de ces branches peut paraître absurde. Comment se fait-il, par exemple, que la France, qui dispose du premier massif forestier européen, soit incapable de bâtir une filière bois-papier compétitive ? N'est-il pas extravagant que le premier éleveur européen importe l'essentiel de ses cuirs et peaux ? Des questions que l'on se pose depuis au moins dix ans. Jusqu'à présent, toutes les tentatives initiées par les pouvoirs publics, ont tourné court et se sont soldées par des investissements à fonds perdus. Comme s'il y avait dans ce pays des pesanteurs sur lesquelles venait se briser le volontarisme industriel...

Fallait-il, dans ces conditions, que l'Etat en vienne à se substituer à l'initiative privée défaillante et mette au pot, avec les banques, quelque 3,2 milliards de francs pour La Chapelle-Darblay, afin d'économiser 500 millions de francs de devises par an et sauver mille quatre cents emplois ? Fallait-il poursuivre dans la voie des plans sectoriels qui ont donné dans le passé des résultats pour le moins décevants ?

Affirmer que ces secteurs sont globalement condamnés serait à l'inverse excessif. L'exemple du textile montre qu'il y a place en France pour des entreprises performantes. A condition qu'elles se spécialisent sur des créneaux à forte valeur ajoutée, avec un outil de production moderne. L'initiative doit être laissée aux entrepreneurs, les pouvoirs publics se contentant de donner le coup de pouce au bon moment (comme ce fut le cas avec l'exonération partielle des charges sociales dans le textile).

Après tant d'occasions perdues

Pour les productions qui ne peuvent être couvertes faute d'investisseurs sérieux potentiels, il faudra bien se résoudre à importer certains matériels comme les machines-outils bas de gamme des pays de l'Est, ou négocier avec les producteurs étrangers, en priorité européens, une fabrication locale permettant une diminution des importations. Un exemple : le projet d'une moto française paraît aujourd'hui chimérique, et l'installation d'une usine de motos Honda en Lorraine serait une solution réaliste.

Pour les biens d'équipement à forte intégration technologique, où le retard français est manifeste (robots, machines-outils) et pèse sur la modernisation du reste de l'industrie, il faudra en passer par des fabrications sous licence, en espérant franciser par la suite les techniques, voire par des accords de transfert de technologie avec des firmes étrangères.

Une telle politique n'est peut-être pas glorieuse. Elle comporte des risques évidents et aurait été injustifiable il y a dix ans, quand la France était encore à la pointe des techniques. Reste qu'après tant d'occasions perdues, le temps et l'argent étant de surcroît comptés, il faudra sans doute s'y résoudre, y compris dans certaines branches de cette filière électronique (micro-mini informatique, composants électroniques, bureautique) qui n'a pas bénéficié des soutiens qu'elle était en droit d'attendre. Force est de constater que l'industrie électronique française s'est globalement affaiblie ces dernières années par rapport à ses principaux concurrents. Un recul dont la responsabilité première incombe aux pouvoirs publics, qui n'ont su ni piloter ni donner à ce secteur les moyens financiers nécessaires pour qu'il reparte de l'avant. L'électronique a pâti directement du saupoudrage des crédits, du soutien des canards boiteux et de l'absence d'une véritable politique industrielle.

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

Prochain article :

PLAIE D'ARGENT EST MORTELLE

LES DIFFICULTÉS DE MICHELIN

Plusieurs milliers d'emplois supprimés ?

Une grève a paralysé, le 18 avril, dès 9 heures, la manufacture des pneumatiques Michelin, deuxième groupe privé français, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Dans la matinée, plus de 600 salariés de la société ont manifesté dans les rues de la ville à l'appel de la CGT pour protester contre les suppressions massives d'emplois auxquelles la firme s'apprêterait à procéder. La CFDT et FO, attendant de connaître le détail des mesures, n'ont pas appelé à la manifestation, mais un meeting commun avait été organisé auparavant aux portes de l'usine principale, au cours duquel les responsables syndicaux ont affirmé « qu'il n'existait pas de sous-effectif chez Michelin ».

On indique, de source syndicale, que le comité central d'entreprise se réunira jeudi 19 avril, en fin de matinée. Michelin annoncerait, à cette occasion, de très importantes réductions d'effectifs, 6 000 selon la CGT (FNE compris), 7 000 assure-t-on dans les milieux professionnels, dont 4 000 à Clermont-Ferrand. Michelin emploie à travers toutes ses usines françaises 46 000 personnes au total, dont plus de la moitié (25 700) sur le seul site de Clermont-Ferrand.

Si l'information – et tout laisse supposer qu'elle le sera – était confirmée, elle n'aurait rien vraiment pour surprendre.

L'industrie européenne du pneu est malade de ses surcapacités de production, sans parler de pneus polonais qui n'acquittent que 7 % de droits de douane aux frontières de la CEE et viennent asphyxier un marché déjà saturé. L'industrie française est plus touchée encore que les autres, avec un retard de prix, par rapport aux autres pays de la Communauté, évalué entre 10 % et 14 %. La compagnie française des pneumatiques Goodyear est légèrement déficitaire. Firestone-France parvient tout juste à équilibrer ses comptes. Dunlop-France, racheté de fraîche date par le groupe japonais Sumitomo Rubber (l'affaire ne sera définitivement conclue qu'après une période probatoire d'un mois en location-gérance, à l'issue de laquelle Sumitomo peut encore décider de renoncer), est dans l'état que l'on sait, avec un « trou » chiffré à 620 millions de francs (pertes accumulées depuis 1977).

Quant à Michelin, son déficit consolidé s'était élevé à 4 milliards de francs en 1982 (1,6 milliard en France) et pour 1983 le groupe, d'après les analystes financiers, aurait encore perdu 2 milliards de francs.

Globalement, les pertes de l'industrie française du pneu auraient largement dépassé 2 milliards de francs en 1983 (activité française exclusivement). Elles avaient atteint 2,02 milliards l'année précédente. Même si la balance commerciale reste largement excédentaire, les ventes sur le marché national fléchissent dangereusement. De 1980 à fin 1982, la baisse en quantité a été de 15,8 % dans le secteur des voitures de tourisme. Elle atteint 30 % pour les poids lourds et 20 % dans les tracteurs. Des chiffres très voisins sont enregistrés en tonnage.

Le drame de Michelin, affirment les milieux professionnels, est de posséder à Clermont-Ferrand des installations jugées très anciennes, qui l'obligent à s'adapter très vite (investissements, suppressions d'emplois), et, cela tout le monde le sait, d'avoir sur les bras une filiale, Kléber, bien malade.

Des rumeurs circulaient même ces derniers jours à Clermont-Ferrand, faisant état de la volonté de « Bibendum » de se débarrasser ou de liquider cette entreprise au plus vite.

Des relations commencent à se nouer entre Michelin et les pouvoirs publics et avec les instances régionales d'Auvergne. Mais le moins que l'on puisse en dire est que, toujours nimbée d'un voile de mystère, la situation financière et sociale de Michelin n'est pas transparente.

Au-delà de ces notations sur le secret légendaire de Michelin, une chose est certaine : la firme est en difficulté.

ANDRÉ DESSOT.

M. FABIUS SE RENDRA EN LORRAINE LA SEMAINE PROCHAINE POUR ANNONCER PLUSIEURS PROJETS INDUSTRIELS

M. Fabius a confirmé le 17 avril sur TF1 au cours de l'émission « Les mardis de l'information » qu'il se rendrait en Lorraine la semaine prochaine avec des projets précis d'implantations industrielles. Mais *« le temps où l'on pouvait venir avec un projet de huit mille personnes n'existe plus »*, a prévenu le ministre de l'industrie et de la recherche : *« Il s'agira donc de plusieurs projets mis bout à bout. »*

LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cachotteries

M. Bernard Attali, patron de la DATAR, aurait pu faire l'économie de la conférence de presse à laquelle il avait convié les journalistes le 17 avril, c'est-à-dire quatre jours après la réunion, sous la présidence de M. Mauroy, du Comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT). Un comité, au demeurant, fourre-tout, comme c'est d'ailleurs le cas de la plupart des CIAT depuis longtemps – et déjà bien avant 1981, – puisque les ministres ont eu à se pencher sur plus de dix dossiers divisés eux-mêmes en sous-chapitres, allant des contrats de plan aux zones minières, de l'hydraulique agricole en Provence-Alpes-Côte d'Azur à la reconstruction des conservatoires de musique de Metz et de Nancy, de la décentralisation de certains services ministériels aux crédits pour l'aménagement rural, de la Corse (où le contrat de plan est mal parti) à l'Alsace.

S'inspirant du style du président de la République qui, le 4 avril, avait sèchement éconduit les questions de certains journalistes, le délégué à l'aménagement du territoire s'est refusé à commenter les dossiers chauds de l'heure et à approfondir un tant soit peu les indications contenues dans le dossier de presse. A croire que les affaires régionales, à l'heure de la décentralisation, doivent demeurer plus confidentielles encore que les dossiers de la défense nationale.

– Pourquoi avoir choisi l'Alsace comme région test pour étudier les problèmes frontaliers ?

– *Il fallait bien faire un choix,* répond M. Attali.

– Quels arbitrages ont été rendus à propos des dossiers encore en suspens dans le contrat de plan avec la Lorraine ?

– *Nous sommes en négociation...*

– Comment se présente le schéma des autoroutes ?

– *Il ne m'appartient pas de répondre, car le conseil des ministres se saisira du sujet.*

– Pouvez-vous développer les idées qui se dégagent de la consultation régionale en vue de préparer le projet de loi sur le littoral ?

– *Un groupe de travail va se réunir...*

Bref, une conférence de presse au pas-de-charge où toute question précise relevait presque de l'incongruité. Mais M. Attali est trop coutumier du fait pour qu'on s'en étonne encore. La DATAR se complaît dans les cachotteries...

F. GROSRICHARD.

LE PLAN « MACHINES-OUTILS »

Gendron et les Constructions de Clichy se regroupent

En négociation depuis deux ans, dans le cadre du plan machines-outils, le regroupement de Gendron et des Constructions de Clichy va finalement aboutir. Il sera applicable le 20 avril.

Les activités de Gendron, filiale du groupe Liné, qui compte 220 personnes à Villeurbanne, et des Constructions de Clichy, filiale de la régie Renault à Bobigny, qui compte 180 personnes, seront regroupées dans une nouvelle Société de rectification cylindrique française (SRCF). Ce « pôle » de la rectification cylindrique reprend le site de Villeurbanne, et celui de Bobigny sera fermé. Une faible partie – une trentaine de salariés – du personnel de la banlieue parisienne pourra être reprise *« cas par cas »*, à condition de changer de lieu de travail.

Le capital de la SRCF sera de 40 millions de francs, partagé entre la Lyonnaise de banque (20 %), la Sofirind (filiale de l'IDI), Renault et divers clients comme Leroy-Somer, ainsi que diverses personnalités comme M. Yoland Fiévet, PDG du groupe Fiévet, qui sera président du comité de surveillance.

Le carnet de commandes aujourd'hui très satisfaisant, permettra à la SRCF de porter son chiffre d'affaires de 100 millions de francs cette année à 150 millions de francs vers 1986. Le financement nécessaire, estimé à environ 180 millions de francs sur trois ans, sera assuré par des subventions du ministère de l'industrie et des prêts participatifs.

Le plan machines-outils gouvernemental a été très long à mettre en œuvre, du fait notamment des réactions syndicales (la CGT s'opposait à la fermeture de l'usine de Bobigny) et des difficultés à effectuer le « tour de table » des actionnaires dans une conjoncture très mauvaise.

LA RÉPONSE DE M. DELORS À M. CHEVÈNEMENT

La France n'est pas l'Amérique latine

Sévèrement critiqué par M. Jean-Pierre Chevènement, qui, au cours de l'émission « *Grand Jury de RTL-le Monde* » du dimanche 15 avril 1984, avait qualifié le « plan Delors » de politique des années 30, le ministre des finances et de l'économie a répondu non moins vertement en déclarant : *« Le CERES est passé maître dans l'art de me ridiculiser »*, et en critiquant à son tour les conceptions de l'ancien ministre de l'industrie, qui retient, pour la France, *« un modèle sud-américain »*.

Pour M. Delors, la situation actuelle présente trois grandes différences avec celle des années 30. Tout d'abord, il y a changement de décor sur le plan international : ce ne sont plus seulement l'Europe et les Etats-Unis qui ont été touchés, mais, aussi, les pays nouvellement industrialisés. Ensuite, la France, dont l'économie était hyperprotégée en 1930, a connu la crise plus tard, mais s'y est enfoncée et n'en est pas sortie. Enfin, la France de l'avant-guerre s'enfonçait dans le néo-malthusianisme, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, grâce à vingt-cinq ans d'expansion et à une ouverture accrue vers les marchés extérieurs.

Selon le ministre, M. Chevènement craint que la politique actuelle ne plonge la France dans la langueur, ce qui l'amène à proposer un modèle de politique économique plus proche des habitudes françaises ; à savoir : une économie en expansion, comme le permettait, à l'époque, le pompidolisme ; un processus de dévaluation *« compétitive »* couplé avec un protectionnisme modéré ; un ajustement permanent, une fuite en avant par les taux de change et par les prix, qui, théoriquement, permettrait, au bout de cinq ans, de *« remuscler »* l'économie française. Comment pourrait-on arrêter cet engrenage pervers ? demande M. Delors ; à partir de quel montant de déficit interne et de quel cours du dollar faudrait-il stopper le processus pour éviter le recours au Fonds monétaire international ? C'est un « *modèle sud-américain* », affirme le ministre.

F. R.

MONNAIES

Dollar ferme : 8,13 F

Le dollar s'est raffermi mercredi 18 avril, passant de 2,6350 DM à 2,6430 DM et de 8,11 F à 8,13 F environ. Le raffermissement, sensible surtout vis-à-vis du mark, a été observé en dépit d'une légère détente sur les taux d'intérêt à court terme aux États-Unis. Elle s'est produite malgré l'annonce d'une chute de 26,6 % des mises en chantier américains, en mars, chute qui pourrait laisser présager un ralentissement de l'expansion économique de nature à éviter la surchauffe et, donc, la tension des taux. Il est vrai, toutefois, que l'activité du bâtiment a été contrariée par le très mauvais temps du mois de mars.

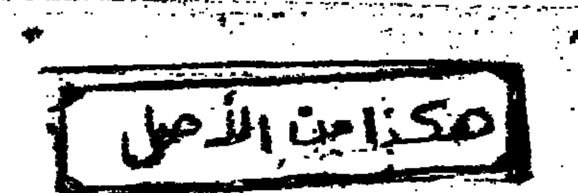
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,1155	8,1175	+ 100	+ 130	+ 200	+ 240	+ 520	+ 650
$ can.	6,3437	6,3468	+ 93	+ 131	+ 181	+ 227	+ 446	+ 563
Yen (100)	3,6214	3,6239	+ 191	+ 213	+ 372	+ 398	+ 1106	+ 1175
DM	3,0785	3,0801	+ 171	+ 185	+ 349	+ 368	+ 1008	+ 1065
Florin	2,7281	2,7295	+ 139	+ 153	+ 287	+ 304	+ 849	+ 902
F.B. (100)	15,0650	15,0729	+ 102	+ 199	+ 245	+ 361	+ 684	+ 1066
F.S.	3,7125	3,7148	+ 261	+ 282	+ 541	+ 567	+ 1574	+ 1647
L (1 000)	4,9770	4,9795	– 144	– 111	– 279	– 233	– 983	– 870
£	11,5443	11,5528	+ 337	+ 396	+ 699	+ 773	+ 1981	+ 2202

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	10 3/8	10 7/8	10 1/2	10 7/8	10 5/8	11	11	11 3/8
DM	5 1/16	5 9/16	5 5/16	5 11/16	5 3/8	5 3/4	5 11/16	6 1/16
Florin	5 5/8	6 1/8	5 11/16	6 1/16	5 3/4	6 1/8	5 15/16	6 5/16
F.B. (100)	11	11 1/2	11 1/8	11 7/8	11 1/8	11 7/8	11 3/8	12 1/8
F.S.	1 3/8	2 1/8	3 1/4	3 5/8	3 5/16	3 11/16	3 3/4	4 1/8
L (1 000)	15	15 1/2	14 7/8	15 5/8	15 1/4	16	16 3/8	17
£	8 3/8	8 3/4	8 1/2	8 13/16	8 9/16	8 15/16	8 15/16	9 5/16
F. franç.	11 7/8	12 3/8	12	12 5/8	12 3/8	13	13 7/8	14 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



AUTOMOBILE

SIX NOUVEAUX JOURS DE CHOMAGE TECHNIQUE A L'USINE RENAULT DE DOUAI

(De notre correspondant.)

Lille. – La direction de Renault-Douai a annoncé pendant un comité d'établissement extraordinaire le 17 avril six jours de chômage technique au cours de la première quinzaine de mai (en fait, compte tenu des jours fériés et de congés légaux, la production cessera pendant douze jours). Cette mesure porte à seize le nombre de jours de chômage depuis le début de l'année à Douai. Cette mesure, indique la direction, est rendue nécessaire par les mauvais résultats de Renault enregistrés dans les ventes automobiles depuis quelques mois (moins 14,25 % en janvier et février) et par le « repli » de la Renault 9, concurrencée durement par une autre voiture de la marque, la R 11.

[A l'annonce de cette mesure, plus de 2 000 salariés ont manifesté, selon la CGT. La CGT, FO et la CFTC ont organisé deux heures de débrayage contre une perte de salaire qui se monte à 1 500 F par ouvrier depuis le début de l'année (malgré une indemnisation qui atteint 95 %). Il est vrai qu'au cours de la première semaine d'avril – période trop courte pour être entièrement significative – la part du marché de Renault est tombée en dessous de 30 %.]

M. Bernasconi est pessimiste

Plus de six cents voitures d'occasion, couvertes par garantie et assurées dès leur achat pour quarante-huit heures, seront exposées à la Foire de Paris, du 27 avril au 8 mai, par les professionnels rassemblés au sein de la Chambre syndicale nationale du commerce et de la réparation automobile.

M. Bernasconi, président du CSNCRA, et aussi président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, qui présentait la manifestation hier, a profité des circonstances pour dresser un tableau rapide du marché de la voiture d'occasion. Ainsi, a-t-on appris qu'en 1983 4 857 202 voitures d'occasion avaient été immatriculées en France, ce qui implique que 2,41 voitures d'occasion changent de mains chaque fois qu'une voiture est immatriculée.

M. Bernasconi a cependant déploré une fois encore le stock trop important des voitures d'occasion, qui représente 3 milliards 600 millions de francs d'immobilisation. Il s'est plaint également de l'importance des stocks de pièces détachées (3 milliards 100 millions de francs). Les responsables ? Un tassement du marché, mais aussi les constructeurs qui lancent inconsidérément des opérations, forcées pour les concessionnaires, de reprises promotionnelles de voitures souvent bien fatiguées et qu'il faut remettre coûteusement en état avant de les remettre sur le marché.

A propos des récentes délibérations du conseil des ministres sur le contrôle technique obligatoire des véhicules dans l'avenir, M. Bernasconi s'est plu à rappeler que de telles mesures étaient souhaitées par la Chambre syndicale qu'il préside depuis... 1954. Pour autant, il a souhaité que la profession ne soit pas à la *fois* chargée de contrôler l'état d'un véhicule et ensuite de le réparer.

On aurait pu penser que ces perspectives ne pouvaient qu'entraîner un optimisme de la part de la profession qu'il représente. Eh bien, pas du tout. M. Bernasconi est au contraire particulièrement sombre quand l'on parle de l'avenir de la profession et a conclu qu'avant la fin de l'année quinze mille salariés de l'automobile feront encore les frais d'une politique économique qui met à mal plus que jamais les PME. Aussi a-t-il demandé qu'à l'égal du plan de restructuration, préparé pour l'industrie automobile, il soit envisagé un plan de restructuration de la distribution automobile.

C. L.

★ L'exposition nationale des véhicules automobiles d'occasion se tient dans le cadre de la Foire de Paris, Porte de Versailles (27 avril-8 mai). Heures d'entrée : 10 heures, 19 heures. Vendredi jusqu'à 22 heures.

● **L'Institut national de la consommation** fait paraître un numéro spécial de *50 millions de consommateurs* consacré à la voiture d'occasion. L'achat d'un véhicule de deuxième main, la cote d'une voiture, le crédit auquel on peut avoir recours, les contrôles auxquels il serait nécessaire de procéder, autant de questions évoquées. Une enquête sur la fiabilité de modèles courants complète le document.

★ *50 millions de consommateurs* (20 F), 80, rue Lecourbe 75732 Paris Cedex.

British Leyland et Honda confirment la construction d'une voiture de grosse cylindrée

Honda et British Leyland ont signé, le 17 avril à Londres, un accord pour la production en commun d'une nouvelle voiture de haut de gamme, qui sera lancée sur le marché mondial vers 1985. Il s'agit de la « XX », dotée d'un moteur de 2 000 centimètres cubes, dont les deux compagnies ont entrepris conjointement l'étude il y a trois ans. C'est la première fois que Honda se lance dans la production d'une voiture de cylindrée supérieure à 1,8 litre.

Comme convenu en principe il y a un an, cet accord stipule que la voiture sera construite en deux versions, l'une Austin Rover (division voitures particulières de British Leyland), l'autre Honda, à partir d'un modèle de base mis au point en collaboration.

Les deux versions comporteront des différences considérables, qui, affirme British Leyland, *« renforceront les identités respectives des deux compagnies »*.

British Leyland construit déjà sous licence Honda une moyenne cylindrée familiale de 1 300 centimètres cubes, l'Acclaim, dérivée de la Ballade de Honda. – *(AFP.)*

ÉTRANGER

En RFA

La négociation sur la réduction du temps de travail dans la métallurgie a échoué

Correspondance.

Bonn. – La deuxième rencontre au sommet entre les dirigeants du patronat de la métallurgie allemande et du syndicat IG Metall, qui se déroulait mardi 17 avril à *Dusseldorf*, s'est à nouveau terminée sur un échec au bout de deux heures et demie de discussion. Le refus du patronat de céder sur le principe même de la réduction du temps de travail place désormais les syndicats devant un choix difficile : renoncer à leur principale revendication ou se lancer dans une grève d'avance impopulaire.

Même à la tête du plus puissant syndicat sectoriel du monde, les dirigeants d'IG Metall n'ignorent pas qu'ils sont loin de pouvoir compter sur un soutien sans faille de leurs deux millions et demi d'adhérents. Non seulement la grève est chose grave en RFA, mais leur principal argument – la *solidarité* avec les chômeurs – n'a pas rencontré un écho enthousiaste de la base, plus préoccupée, comme l'indiquent les sondages, de ne pas remettre en cause la reprise. Les grèves d'avertissement, qui ont encore drainé, mardi, soixante-quinze mille personnes dans l'ensemble du pays, ne donnent pas une idée très exacte du rapport de forces. Pour commencer une grève générale, le syndicat a besoin d'être approuvé par 75 % de ses membres. Les premières consultations organisées, mardi, par le syndicat IG Druck und Papier, dans le secteur de l'imprimerie, n'ont pas été partout concluantes.

Et même si cet obstacle était surmonté, l'expérience des grèves de la métallurgie, à la fin des années 70, qui avaient coûté une fortune à l'IG Metall, est là pour rappeler qu'il n'est pas non plus toujours facile de conclure.

La décision d'IG Metall, après l'échec de la première rencontre au sommet avec le patronat, il y a dix jours, d'appeler à une nouvelle « table ronde », marquait bien l'embarras de ses dirigeants. Ceux-ci souhaitaient examiner de plus près les propositions patronales d'assouplissement du temps de travail. Il leur a fallu déchanter. Le président de Gesamtmetall, M. Wolfram Thiele, a renouvelé son offre d'une hausse de 3,3 % des salaires et d'une préretraite à cinquante-huit ans avec 70 % du salaire brut. Mais il est resté particulièrement restrictif sur les conditions dans lesquelles le patronat pourrait accepter l'introduction d'horaires plus souples. *« Nous pensons,* a indiqué M. Thiele à l'issue de la rencontre, *à davantage de temps libre pour ceux qui tavaillent avec des horaires décalés et participent de cette manière à un accroissement de la productivité en permettant aux employeurs de mieux utiliser leur capacité de production ».*

Cette concession était insuffisante pour ouvrir la voie à un compromis susceptible de sauver la face des syndicats, comme l'avait souhaité la veille le ministre du travail, M. Norbert Blum. Si tout le monde semble d'accord pour penser qu'il y a, sur ce terrain, possibilité de trouver une issue, le patronat se juge, pour le moment, suffisamment en position de force pour voir venir. La veille encore, les cinq principaux instituts économiques de RFA lui avaient d'ailleurs apporté un précieux renfort. Ils avaient estimé qu'une réduction du temps de travail mettrait en péril une reprise économique dont la consolidation, au cours des derniers mois, laisse espérer, selon eux, une croissance de 3 % en 1984. Malgré l'appui de la direction du DGB (Union des syndicats allemands), du Parti social démocrate et des « verts », la marge de manœuvre de l'IG Metall et de l'IG Druck und Papier reste plus étroite que jamais. Le secrétaire général du syndicat de la métallurgie, M. Hans Mayr, s'est gardé, mardi après-midi, à Dusseldorf, de formules définitives. *« Nous savons qu'avec l'échec de cette rencontre au sommet nous portons maintenant une lourde responsabilité,* a-t-il dit. *Une consultation de la base et une grève sont maintemant tout proches ».*

HENRI DE BRESSON.

SOCIAL

M. Bérégovoy devrait proposer un « coup de pouce » de 1 % au pouvoir d'achat du SMIC

M. Bérégovoy, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, devait présider, le 18 avril dans l'après-midi, la réunion de la commission de la négociation collective. A l'ordre du jour : la fixation du SMIC au 1er mai et un premier bilan des négociations salariales dans le secteur privé. Légalement, le gouvernement est tenu de revaloriser automatiquement le SMIC — qui est de 22,78 F de l'heure depuis le 1er janvier dernier. — l'évolution des prix entre décembre et mars ayant dépassé le seuil de déclenchement de 2 % (0,3 % en décembre, 0,7 % en janvier, 0,6 % en février et une estimation de 0,7 % en mars). Par le simple jeu de l'indexation sur les prix, le salaire minimum devrait augmenter de 2,4 %.

La question est cependant de savoir si le gouvernement ira plus loin et accordera un coup de pouce en pouvoir d'achat. En 1983, il ne s'était pas montré audacieux dans ce domaine. Le 1er mars, il avait accordé 0,8 % de pouvoir d'achat mais c'était pour « tenir » après coup les engagements pris pour 1982. Au 1er juillet, le bonus de 0,4 % avait été aussitôt gommé par la hausse de 0,4 % de la cotisation des salariés à l'UNEDIC. Une opération blanche en quelque sorte. Pour 1984, la CGT et la CFDT ont déjà fait connaître leurs exigences, la première demandant un supplément de pouvoir d'achat de 5 %, la deuxième de 4 %, une revalorisation de 2 % intervenant *« au plus tard avant la fin du premier semestre 1984 »*. Les desiderata syndicaux ont peu de chances d'être intégralement pris en compte.

La discipline salariale marque des points

Mais M. Bérégovoy devrait faire un geste en proposant un coup de pouce de 1 point en pouvoir d'achat, ce qui aboutira à augmenter le salaire minimum de 3,4 % au 1er mai. En net, cette opération devrait être de nouveau blanche, puisque ce bonus épongera exactement la hausse de 1 point de la cotisation vieillesse des salariés qui est entrée en vigueur, elle, le 1er janvier dernier. A moins que M. Bérégovoy ne se laisse convaincre de faire un peu plus...

Le ministre doit également présenter aux partenaires sociaux un premier bilan des négociations salariales 1984. Sur 15 000 entreprises assujetties à l'obligation légale de négocier les salaires réels, l'enquête ministérielle porte sur 9 648 entreprises employant 2 538 000 salariés. A la fin janvier, 52 % avaient engagé ou conclu une négociation (pour 25,5 % les discussions sont *« en cours »* et pour 26,5 % elles sont achevées). Là où la négociation est terminée, un accord a été signé dans sept cas sur dix : les 1 840 textes paraphés concernent 554 000 salariés du secteur privé, 1 585 (85 %) portent sur les salaires réels, 876 sur la durée du travail et 798 sur l'aménagement du temps de travail.

Le contenu des accords montre que la discipline salariale, chère à M. Delors, marque des points puisque seulement 15 % des accords signés prévoient un relèvement des salaires sur l'année 1984 supérieur à 5 % sans pour autant dépasser 6 %. Certains responsables du CNPF redoutent cependant que ces 15 % ne soient le signe de premiers dérapages. Pour l'essentiel, les augmentations prévoient 3,5 % de hausse sur les 5 % au premier semestre. La majorité des accords comportent une *« clause de revoyure »* — à ne pas confondre avec une clause de sauvegarde — permettant de faire le point de l'évolution des salaires et des prix sans engagement de réajustement automatique. Dans les branches professionnelles, cinquante-neuf, soit un tiers (dans la plupart des cas au niveau national, dans la métallurgie au niveau régional) font l'objet d'un ou plusieurs relèvements découlant d'accords conclus fin 1983, ou en 1984. Trois millions cent mille salariés sont touchés. En 1983, des accords avaient été conclus dans cent trente-deux branches (6 800 000 salariés) au niveau national ou régional, FO en ayant signé 71 %, la CGC 63 %, la CFTC 61 %, la CFDT 38 % et la CGT 12 %. Tous les partenaires sociaux seront donc amenés à demander une relance de la dynamique contractuelle, même si les uns et les autres ne la conçoivent pas de la même façon.

M. N.

LA SITUATION DANS LES CENTRES DE TRI

FO et la CGT mettent en cause la réorganisation du service postal

A Caen, l'administration départementale des postes a procédé, le 18 avril, à la mise en place d'un centre de tri parallèle dans un hangar de la zone industrielle du Martray, à Giberville. Elle a de plus annoncé son intention de recruter des agents auxiliaires si les titulaires ne se rendaient pas dans ce centre provisoire, confirmant par ailleurs le maintien de la fermeture de Caen-gare, toujours occupé par les gendarmes mobiles après leur intervention dans la nuit du 14 au 15 avril, nous indique notre correspondant.

Outre Caen, d'autres centres de tri sont affectés par des mouvements de grève, comme à Amiens, depuis trois semaines, à Nîmes et Montpellier depuis dix jours, à Marseille-gare, à Poitiers, à Saint-Lô et à Rouen depuis le 16 avril.

Ces mouvements, qui connaissent une ampleur variable et pourraient perturber *« l'ensemble du territoire national »*, selon le CNPF, ont provoqué, le 17 avril, une vive réaction de l'organisation patronale qui réunissait son assemblée permanente. Le CNPF demande au gouvernement d'assurer *« la continuité du service public »*, de *« mettre en place les moyens exceptionnels pour résorber le courrier en souffrance »*, et souhaite que les versements à l'administration ne soient pas soumis à des pénalités de retard. Il y a *« incompatibilité entre le monopole d'un service public et la désorganisation de ce service par suite de grève »*, poursuit le communiqué du CNPF.

De leur côté, des sénateurs de l'opposition ont déposé, le 17 avril, une proposition de résolution demandant la création d'une commission de contrôle sur les *« modalités de fonctionnement du service public des postes »* car, estiment-ils, *« l'administration n'accomplit pas les missions qui lui sont confiées »*.

Les organisations syndicales, au-delà de la situation à Caen, mettent en cause la réorganisation des PTT pour expliquer le climat social et la dégradation du service postal.

« Même si demain, il n'y avait plus du tout de grèves, il y aurait quand même dégradation », a assuré M. Albert Le Guern, secrétaire général de la Fédération CGT des PTT, le 17 avril, au cours d'une conférence de presse. A titre d'exemple, il a affirmé que, le jour même, *« dans les centres de tri de Paris, qui n'ont été touchés par aucune grève depuis le 8 mars, il y avait 2,5 millions de lettres en souffrance »*.

Pour M. Le Guern, le redéploiement de la poste, entamé en 1983, entraîne une désorganisation du travail et met certains centres à la limite de la rupture. La Fédération CGT estime qu'une négociation globale est nécessaire et, tout comme la Fédération FO, réclame, pour Caen, *« la cessation du lock-out »* et *« la levée de la sanction frappant le chef du centre »*.

La Fédération FO des PTT, dans un communiqué, considère qu'*« imputer la dégradation aux agents est une lourde erreur : la réorganisation des services d'acheminement se traduit par un échec global : tant sur le plan du contenu que sur celui de la concertation, qui ne concernait que les mesures d'accompagnement et pas les problèmes de fond »*.

« L'HEURE PERVERSE »

La loi du 19 octobre 1982 a modifié le droit de grève sur l'un des points les plus contestés par les organisations syndicales de la fonction publique, à savoir le mode de calcul de la retenue effectuée sur le salaire en cas d'arrêt de travail des personnels qui ne sont pas soumis à des dispositions particulières, telles que l'obligation d'un « service minimum » ou « minimum technique ».

Jusqu'à cette date, tout arrêt de travail, même d'une heure, entraînait une retenue sur salaire qui correspondait, au minimum, à une journée de travail.

Promise et introduite par M. Anicet Le Pors, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, la loi du 19 octobre 1982 prévoit désormais que la retenue sera proportionnelle à la durée effective de l'arrêt de travail. Depuis cette date, on a donc assisté, dans la fonction publique, à une augmentation sensible des grèves d'une heure ou d'une demi-journée quand, précédemment, on ne connaissait que les grèves d'une journée.

A signaler, toutefois, que la réglementation du droit de grève, pour les fonctionnaires, comporte toujours l'obligation d'un dépôt de préavis de cinq jours avant l'arrêt de travail et, notamment l'interdiction des mouvement tournants.

L'exaspération de M. Mexandeau

M. Mexandeau est excédé. Le mauvais fonctionnement de la poste est devenu *« insupportable »*. Coûte que coûte, il faut rétablir au plus vite la qualité du service public. Le monopole de la poste est désormais contesté. Des entreprises privées de transport de paquets ou de courrier font même de la publicité à la télévision. Le risque d'une démonopolisation croît. L'administration est menacée.

S'exprimant, mardi 17 avril, devant l'assemblée des directeurs régionaux et départementaux des postes, réunis à Paris, pour deux jours, le ministre délégué aux PTT n'a pas mâché ses mots. En petit comité, tout le monde en a pris pour son grade... *« La poste a une mission sacrée de transport de lettres. Elle subit des à-coups inacceptables. Les efforts que nous avons consentis depuis trois ans sont anéantis par des soubresauts permanents »* Aujourd'hui, prévient M. Mexandeau, *« les exhortations ne sont plus suffisantes »*. Puis le ministre élève la voix *« l'heure n'est ni à l'amertume ni aux états d'âme. Il faut résister. Voir où cela ne marche pas, effectuer des contrôles de productivité, y compris individuels »*. Criant littéralement à l'adresse de ses directeurs dont certains flottent un peu trop à son goût depuis la mise en œuvre de la réforme : *« Il est scandaleux que des gens promus à des postes de responsabilité ne commandent pas ! »*. Pas de laxisme dans les rangs. *« Que chacun fasse son devoir. »* Pointant alors son doigt sur un directeur qui sourit, M. Mexandeau l'apostrophe violemment : *« Je ne ris pas ! Je dis ça de façon grave. Les grèves d'une heure et le coulage des cadences sont insupportables ! Si vous avez des grèves sans préavis prenez les mesures qui s'imposent ! Je revendique personellement l'opération de Caen. »*

Dénonçant les *« minorités agissantes »*, M. Mexandeau fustige *« les quelques-uns qui ne méritent pas d'appartenir à la fonction publique, qui par la grève sabotent le droit de grève, conquête de la classe ouvrière, qui, enfin, par une utilisation perverse tentent de régler des problèmes nationaux »*. Précisant encore, M. Mexandeau s'interroge : *« Est-ce l'extrême gauche ? C'est possible. L'extrême droite ? En tout cas, il y a là une volonté radicalement opposée à celle du gouvernement. C'est un travail de sape ! »*

Changer la loi sur la grève

A propos du décret du 12 octobre sur les retenues salariales en cas de grève d'une heure (voir encadré), il précise *« Il faut remettre les choses dans leur conformité, sinon il faut changer la loi. »*

Retrouvant un ton relativement plus modéré, M. Mexandeau affirme néanmoins avec fermeté : *« La réforme sera poursuivie. C'est une bonne réforme que de vouloir sortir de la confusion entre les deux types de courrier »* (à 1,60 F et à 2 F). La poste n'a pas les moyens, dans la période de rigueur actuelle, de revenir à un seul type de courrier. Aussi *« je vous invite à tout mettre en œuvre pour achever l'œuvre entreprise »*. Critiquant les médias trop prompts à saisir le sensationnel et les mauvaises nouvelles, il attend de ses directeurs *« qu'ils établissent la vérité »*. *« Ceux qui sont en face de nous se sentent formidablement bien des médias ! Informez-les vous-mêmes et expliquez la réforme à vos subordonnés. »* *« Cette bonne réforme a été mal expliquée »*, regrette le ministre (flèche contre son directeur général, M. Daucet), mais à vous tous, à la poste, de *« résister »*.

E. L. B.

GRÈVE A L'USINE CITROEN D'AULNAY

Réuni le mercredi matin 18 avril, à Aulnay-sous-Bois, le comité d'établissement de l'usine Citroën devait continuer ses travaux dans l'après-midi.

Dans la matinée, la direction avait confirmé qu'elle avait engagé la procédure légale en vue de licencier 2 937 salariés (dont 1 300 à Aulnay).

Depuis les premières heures de la matinée l'usine était paralysée par une grève. Déposés avant l'aube par la noria de cars, dès *6 h 30*, les ouvriers de la première équipe étaient arrivés normalement devant l'usine, mais aucune chaîne, aucun atelier n'a démarré : les équipes du matin se sont mises en grève à l'appel de la CGT, et un peu plus tard un cortège s'est formé, de plusieurs centaines de personnes, auprès des ateliers d'assemblage, et s'est ensuite rendu devant le bâtiment de l'administration.

Les ouvriers ont alors pénétré dans la salle où était réuni le comité d'établissement aux cris de *« Non aux licenciements ! Calvet assassin ! »*, et *« CGT en avant ! »* ; *« Nous ne sommes pas des moutons affamés à vendre à n'importe quel prix ! »*, a lancé un ouvrier africain, tandis qu'un syndicaliste CGT demandait au comité d'établissement (les six délégués syndicaux, cinq élus de la CGT, quatre de la CSL et les représentants de la direction) de voter contre les licenciements. *« La COSA peut être fabriquée a Aulnay, une partie de la VISA diesel, une partie de la BX. Il n'y a pas de sureffectifs à Aulnay »*, a déclaré M. Akka Ghazi, secrétaire de la section CGT, qui a affirmé la volonté de son syndicat de *« défendre Aulnay »* et de *« lutter dans l'ordre contre les licenciements »*.

Au bout d'une demi-heure, les manifestants ont quitté la salle de réunion et se sont regroupés devant le bâtiment pour une sorte de meeting permanent auquel ont participé environ un millier d'ouvriers. Plusieurs orateurs ont annoncé, en français et en arabe, la poursuite de la grève pour une journée.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

18 avril

Une bonne liquidation

Le mois boursier s'est achevé mercredi sur le marché dans d'excellentes conditions. « Réponse des primes en baisse, liquidation en hausse », assure un vieux dicton. Ce n'est pas exactement ce qui s'est passé puisqu'à la clôture l'indicateur instantané enregistrait un modeste gain de 0,16 %.

Il reste que la résistance enregistée ces derniers temps s'est renforcée, et que la liquidation générale, deux fois de suite perdante, a été gagnante (+ 5,1 %). Désormais, les valeurs françaises se situent, en moyenne, à plus de 8,8 % au-dessus du cours du 29 décembre 1983.

De l'avis général, malgré de très nombreux points noirs, la situation économique s'améliore lentement, comme en témoignent le rapport des experts de la Rue de Rivoli, et, de façon beaucoup plus prudente, le dernier bulletin de santé de la Banque de France. Cependant, dans les travées, le plus grand nombre disait que, si la Bourse allait monter, il ne fallait pas caresser l'espoir de la voir s'installer comme en 1983 ou en janvier dernier. Réservée la veille, la cotation d'Amrep s'est effectuée normalement. Un cours de 305 F (+ 26 %) a été inscrit. Cette hausse insolite était généralement attribuée à des rachats du découvert. La nouvelle avance de Moulinex a fait renaître des rumeurs d'OPA.

La devise-titre a surpris. Alors que le dollar a repris sa progression, elle a baissé pour s'échanger entre 9,90 F et 9,95 F, contre 10,02/10,10 F. Les boursiers se posaient des questions.

Statu quo *sur l'or à Londres : 380,85 dollars l'once, contre 380,20 dollars.*

A Paris, en raison de l'« effet dollar », le lingot a gagné 300 F à 99 350 F (après 99 250 F). De son côté, le napoléon est passé de 620 F à 621 F.

NEW-YORK

Léger progrès

Pour la seconde journée, le marché new-yorkais a progressé mardi, mais toujours de façon modérée si l'on en juge par l'indice Dow Jones des valeurs industrielles, en progrès de 4,29 points, à 1 164,5 en clôture, après que les hausses l'aient emporté sur les replis dans la proportion de deux contre un. Les échanges se sont sensiblement étoffés pour atteindre 98,15 millions d'actions contre 73,87 millions la veille, les derniers chiffres relatifs aux nouvelles mises en chantier connues en cours de séance ayant provoqué une certaine animation au « Big Board ».

En effet, d'après les chiffres que vient de publier le département du commerce, les nouvelles mises en chantier de logements aux Etats-Unis ont chuté de 26,6 % en mars par rapport au mois précédent pour s'établir à 1,64 million d'unités. Cette chute d'un mois sur l'autre est la plus forte enregistrée depuis une bonne vingtaine d'années tandis que le nombre, désaisonnalisé, des mises en chantier est le plus bas depuis avril 1983. Dans un premier temps, cette forte baisse a été interprétée comme un élément positif, contribuant à éviter ce que les financiers craignent par-dessus tout : une surchauffe susceptible de relance, l'inflation. Mais les boursiers ont tenu à réserver leur jugement dans la mesure où ces dernières statistiques ne sont pas très probantes en raison des intempéries enregistrées pendant ce mois de référence : mars 1984.

VALEURS	Cours du 16 avril	Cours du 17 avril
Alcoa	35 3/4	36 5/8
A.T.T.	15 5/8	15 1/2
Boeing	38 5/8	38 1/4
Chase Manhattan Bank	48 1/4	48 3/4
Du Pont de Nemours	48	49 7/8
Eastman Kodak	61 3/4	61 7/8
Exxon	40 1/2	40 3/8
Ford	35 1/2	36
General Electric	54 7/8	54 5/8
General Foods	49 3/4	50
General Motors	64 3/4	65 1/8
Goodyear	25 1/4	25 3/4
I.B.M.	112 7/8	112 1/8
I.T.T.	38 3/8	38 1/2
Mobil Oil	31 1/2	31 3/8
Pfizer	36	34 1/8
Schlumberger	54 1/4	54 1/4
Texaco	40	40 1/4
U.A.L. Inc.	32 3/4	32 7/8
Union Carbide	58 5/8	57 3/8
U.S. Steel	29 7/8	29 5/8
Westinghouse	45 7/8	46
Xerox Corp.	40 1/4	40 1/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CLUB MÉDITERRANÉE. – Dénommée Club Med. Inc., une nouvelle filiale a été créée afin de regrouper l'ensemble des activités et des participations du Club en Amérique du Nord, au Mexique et dans les Caraïbes, mais aussi en Asie du Sud-Est, dans le Pacifique et dans l'océan Indien. Cette société sera constituée sous les formes requises pour sa demande de cotation, au moment opportun, à la Bourse de New-York, afin de procéder à une augmentation de capital sans que le Club ne cesse d'en détenir la majorité, a souligné son président, M. Gilbert Trigano, se félicitant par ailleurs des résultats de l'exercice 1982-1983 : une hausse de 22 % du bénéfice consolidé (212,6 millions de francs), de 24 % de la MBA (347,2 millions) et de 14 % du chiffre d'affaires (4,5 milliards).

HOECHST. – Le bénéfice net d'Hoechst, l'un des trois géants de la chimie ouest-allemande, a augmenté de 52 % en 1983, totalisant 437,5 millions de deutschemarks (environ 170 millions de dollars) contre 288,7 millions en 1982. Sur ce montant, 329,5 millions de deutschemarks seront distribués à ses 330 000 actionnaires, a décidé son conseil de surveillance, sous forme d'un dividende de 7 DM par action de 50 DM, au lieu de 5,50 DM en 1982. De son côté, le groupe Hoechst a réalisé un bénéfice avant impôt de 1,96 milliard de deutschemarks, en hausse de 83 % (1,07 milliard de deutschemarks). Il a réalisé un chiffre d'affaires de 37,19 milliards de deutschemarks, en hausse de 6,3 %.

OLIVETTI. – 1983 a été une année faste pour Olivetti. Le leader européen de l'informatique et de la bureautique, qui s'est associé l'an dernier au géant des Etats-Unis American Telephone and Telegraph (ATT), a triplé son bénéfice net consolidé, le portant à 295 milliards de lires (1,5 milliard de francs français). Ce résultat représente 7,9 % du chiffre d'affaires consolidé, qui a été en 1983 de 3 736 milliards de lires (19 milliards de francs). En 1982, le bénéfice net (après impôts) consolidé (après compensation des comptes entre toutes les filiales du groupe) avait été de 102 milliards de lires (501 millions de francs), soit 3,1 % d'un revenu annuel consolidé qui avait été de 3 341 miliards de lires (près de 17 milliards de francs).

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1983)

	16 avril	17 avril
Valeurs françaises	110,1	110,7
Valeurs étrangères	99,1	99,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	16 avril	17 avril
Indice général	170,8	171,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 18 avril .... 11 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17 avril	18 avril
1 dollar (en yens)	224,90	224,57

BOURSE DE PARIS Comptant 18 AVRIL

Obligations convertibles

Actions au comptant

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

SICAV 17/4

Étrangères

[illegible]

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

e : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1870	4,5 % 1973	1838	1820	1823	– 0 81	715	Euromarché	721	717	717	– 0 55
3420	C.N.E. 3 %	3450	3475	3460	+ 0 28	640	Europe nº 1	680	681	681	+ 0 14
205	Accor	218 50	221	220	+ 0 68	820	Facom	870	868	868	– 0 22
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
250	Gencor	230 50	234 80	234 80	+ 1 86	96	Shell transp.	92 70	91	91	– 1 83
310	Gén. Belgique	330 30	325 80	325 80	– 1 36	1630	Siemens A.G.	1548	1510	1508	– 2 64
550	Gén. Electr.	558	554	551	– 1 25	166	Sony	165	164 10	164 50	– 0 30
680	Gen. Motors	650	650	647	– 0 46	305	T.D.K.	261	255 50	255 50	– 2 10
91	Goldfields	85 90	84	84	– 2 21	890	Unilever	876	860	860	– 1 82
235	Harmony	227	230	229 70	+ 1 18	630	Unit. Techn.	641	632	632	– 1 40
39	Hitachi	42 60	42 10	42 10	– 1 17	1400	Vaal Reefs	1322	1312	1315	– 0 52
695	Hoechst Akt.	695	678	678	– 2 44	650	West Deep	621	615	613	– 1 28
93	Imp. Chemical	87 30	88 90	88 90	+ 1 83	535	West Hold.	550	556	548	– 0 38
142	Inco. Limited	140 20	137	137	– 2 28	430	Xerox Corp.	409	396	397	– 2 93
1180	IBM	1128	1128	1125	– 0 26	2 81	Zambia Corp.	2 86	2 78	2 78	– 2 79

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/4	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 117	8 136	7 870	8 270
Allemagne (100 DM)	307 980	307 620	295	315
Belgique (100 F)	15 069	15 070	14 100	15 200
Pays Bas (100 fl.)	272 860	272 690	261	281
Danemark (100 krd)	83 820	83 690	79	87
Norvège (100 k)	106 980	107 320	100	107
Grande-Bretagne (£ 1)	11 540	11 655	11 150	12 050
Grèce (100 drachmes)	7 765	7 780	7 200	8 950
Italie (1 000 lires)	4 979	4 980	4 746	5 200
Suisse (100 fr.)	371 150	371 320	361	382
Suède (100 krs)	103 710	103 780	99	106
Autriche (100 sch)	43 760	43 720	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 424	5 440	5 250	5 850
Portugal (100 esc.)	6 045	6 045	5 600	6 800
Canada ($ can 1)	6 342	6 363	6 100	6 440
Japon (100 yens)	3 614	3 621	3 460	3 620

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/4
Or fin (kilo en barre)	98250	99600
Or fin (en lingot)	99050	99350
Pièce française (20 fr)	620	621
Pièce française (10 fr)	410	.....
Pièce suisse (20 fr)	623	622
Pièce latine (20 fr)	590	578
Souverain	742	736
Pièce de 20 dollars	4350	4390
Pièce de 10 dollars	2180	2202 50
Pièce de 5 dollars	1380	.....
Pièce de 50 pesos	3875	3890
Pièce de 10 florins	617	616

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

ÉTRANGER

POLITIQUE

SOCIÉTÉ

LE MONDE DES ARTS ET DES SPECTACLES

ÉCONOMIE

RADIO-TÉLÉVISION (21)
INFORMATIONS « SERVICES » (12) :

Le numéro du « Monde » daté 18 avril 1984 a été tiré à 458 518 exemplaires

LE PROJET DE LOI SUR L'ÉCOLE PRIVÉE

M. Gallo : « Liberté, responsabilité, rénovation »

Après avoir autorisé M. Pierre Mauroy à engager la responsabilité de son gouvernement devant l'Assemblée nationale (voir page 1), le conseil des ministres réuni, mercredi 18 avril, sous la présidence de M. Mitterrad a adopté le projet de loi présenté par M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement privé.

M. Max Gallo, porte-parole du gouvernement, a souligné en rendant compte des travaux du conseil que la méthode suivie dans cette affaire – *« concertation, longues négociations, compromis »* – illustre l'esprit du projet. Il s'agit d'aller *« vers la paix scolaire en trouvant un point d'équilibre »*. Ce point d'équilibre ne peut pas, selon lui, satisfaire toutes les parties autant qu'il serait souhaitable, mais *« c'est inévitable »*. Ce projet fait appel, a-t-il dit, à la raison. Il doit *« rassembler la grande majorité des Français, car il est inspiré par trois principes clairs : la liberté, la responsabilité, la rénovation du système éducatif »*.

● **Liberté** : Il s'agit de la liberté des parents de choisir une école pour leurs enfants, la liberté de l'enseignement qui est consacrée – M. Mitterrand a insisté sur ce point – par l'élaboration autonome par chaque établissement d'un projet éducatif spécifique ; la liberté de créer un établissement d'enseignement privé ou public partout où existe un besoin scolaire non satisfait ; la liberté des maîtres de choisir le régime juridique dont ils veulent bénéficier.

● **Responsabilité** : il s'agit de la responsabilité des collectivités locales dans le financement des dépenses d'enseignement public ou privé ; de la responsabilité de l'Etat qui peut se substituer aux communes pendant une période de six ans pour financer les établissements ; de la responsabilité des établissements d'intérêt public, qui collectent et répartissent les fonds ; de la responsabilité des chefs d'établissement dans l'exercice de leur projet pédagogique et l'affectation des maîtres.

● **Rénovation** : cette rénovation sera réalisée par l'harmonisation des règles de fonctionnement du privé et du public, et en faisant disparaître certains privilèges ; par la décentralisation de la gestion des établissements d'intérêt public ; par le choix de l'innovation pédagogique par les échanges d'expériences qui sont une des conditions de l'établissement de la paix scolaire.

M. Gallo a qualifié ce projet de réponse *« raisonnée, raisonnable et concrète »*, aux problèmes posés. Le projet du gouvernement est, selon lui, le suivant : la question scolaire est pour la France un terrain historique propice au déchainement des passions. M. Mitterrand, a rapporté M. Gallo, estime qu'il s'agit d'un projet *« libéral »* qui manifeste un effort d'équilibre. Il est temps, a commenté le porte-parole du gouvernement, de dépasser les passions parce que l'intérêt est celui de l'enfant et que la nation doit affronter des problèmes économiques et sociaux, et une crise économique mondiale difficile.

LES TARIFS DU TÉLÉPHONE ET DE LA SNCF (GRANDES LIGNES) SERONT RELEVÉS AU DÉBUT DE MAI

Les tarifs du téléphone seront relevés le 1er mai prochain, la taxe de base passant de 60 centimes à 64,5 centimes (+ 7,5 %). Cette taxe de base, fixée à 0,50 F en juin 1979, avait été portée à 0,55 F fin 1981 et à 0,60 F le 1er avril 1983.

Le prochain relèvement, qui est supérieur à l'objectif de 5 %, retenu, en moyenne, pour l'ensemble des prix en 1984, devrait être partiellement compensé par de nouvelles réductions aux heures creuses de la journée : 30 % entre 17 h 30 et 19 h 30, 50 % entre 19 h 30 et 23 heures, 70 % entre 23 heures et 8 heures du matin. Cette nouvelle grille de tarification, qui devrait entrer en vigueur dans la seconde quinzaine de mai, remplacera la grille actuelle.

Les tarifs « voyageurs » grandes lignes de la SNCF seraient relevés de 5,5 % au début de mai.

CONFLIT D'INTÉRÊTS A L'« OBSERVER »

M. Tiny Rowland, le président de Lonhro, une société qui possède de nombreux intérêts au Zimbabwe et dans d'autres pays d'Afrique, est avant tout un homme d'affaires. M. Donald Trelford, directeur de la rédaction de l'hebdomadaire britannique *The Observer*, racheté par Lonhro en 1981, vient d'en faire les frais.

M. Trelford s'est rendu récemment au Zimbabwe, d'où il a envoyé à son hebdomadaire, comme beaucoup d'autres journalistes étrangers, un article sur les atrocités commises par l'armée au Matabeleland. La publication de ce rapport a rendu furieux M. Rowland, qui, dans un télégramme adressé à M. Mugabe, premier ministre zimbabwéen, s'est désolidarisé de son directeur de la rédaction, lui reprochant d'avoir eu recours à des *« informations non fondées »* pour rédiger un *« article à sensation »*.

M. Tiny Rowland, dont le consortium est né en Rhodésie avant la rébellion de M. Smith en 1965, s'est toujours mêlé de très près des affaires de l'ancienne colonie britannique. Il a parfois joué de mauvais chevaux, notamment M. Nkomo, qu'il a fini par abandonner quand M. Mugabe l'a emporté aux élections de 1980. Ses manœuvres n'ont pas toujours plu à ses meilleurs amis africains, et le président Nyerere, de Tanzanie, lui a même reproché, en 1978, de *« saper la lutte de libération en Afrique australe tout en s'affichant comme l'ami de l'Afrique libre »*.

Qu'il se rassure, cette fois ! M. Mugabe, qui vient d'accuser la presse occidentale de diffuser de fausses nouvelles afin de ternir l'image du Zimbabwe, aura su apprécier l'attitude du PDG de Lonhro. Quant à M. Trelford, il ne s'est pas privé de dénoncer *« une sérieuse attaque contre l'intégrité »* de sa publication.

J.-C. P.

M. MITTERRAND EST FAVORABLE A LA CANDIDATURE DE LA FRANCE POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 1992

M. François Mitterrand a reçu, mardi 17 avril, M. Nelson Paillou, président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF).

Au cours de l'entretien, qui a duré quarante minutes, M. Paillou a notamment exposé au président de la République les problèmes posés au mouvement sportif par le projet de loi sur l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, dans la nuit du 13 au 14 avril (*le Monde* daté 15-16 avril).

Mais le président du CNOSF a surtout entretenu M. Mitterrand de l'éventuelle candidature de la France à l'organisation des Jeux Olympiques de 1992. Il a notamment souligné que la décision doit être prise au plus tard le 15 mai. Des discussions sont actuellement en cours, à cet égard, entre l'Etat et la Ville de Paris.

● *Augmentation de capital d'Automobiles Peugeot*. – La société Automobiles Peugeot va décider, le 2 mai en assemblée générale extraordinaire, une augmentation de capital de 432 millions de francs. Elle sera assurée par le groupe PSA, actionnaire à 99,98 % de la société, a indiqué le groupe le mercredi 18 avril. Cette opération interne – les actions d'Automobiles Peugeot n'étant pas cotées en Bourse, il ne sera pas fait appel au public – portera le capital de la société automobile à 1,9 milliard de francs. Le conseil d'administration de la société devrait être également autorisé à porter ultérieurement le capital à un montant maximum de 3 milliards de francs.

LA COOPÉRATION NUCLÉAIRE

Un accord définitif aurait été conclu entre la France et la Belgique

Le contentieux franco-belge dans le domaine nucléaire est-il définitivement réglé ? Un accord est intervenu entre la France et la Belgique sur les conditions de leur coopération nucléaire, a annoncé le 17 avril le secrétariat d'Etat à l'énergie, à l'issue de quatre heures de discussions entre les ministres concernés des deux pays. *« La participation des électriciens belges à la centrale nucléaire de Chooz B1 et B2, dans les Ardennes, a été arrêtée, ainsi que les conditions d'association des partenaires Français à la prochaine centrale nucléaire belge »*, précise le communiqué, ajoutant que cet accord *« représente une étape très importante dans la coopération économique entre la France et la Belgique »*.

Cet accord, dont les autorités françaises se refusent à préciser les modalités, permettra-t-il enfin de régler le dossier ? Les grandes lignes de la coopération sont, en effet, acquises depuis des années. La France propose à la Belgique de participer à 25 % dans la construction des deux prochaines tranches nucléaires de Chooz. En échange, Paris demande une participation française dans la prochaine centrale nucléaire belge de Doel. Les industriels des deux pays ont signé dès 1982 un accord, et il y a plus d'un an que le gouvernement de Bruxelles a annoncé officiellement un « oui » à ce projet de coopération. Depuis lors, toutefois, sa mise en œuvre bute sur l'incapacité du gouvernement de Bruxelles à s'engager de façon formelle sur la construction d'une centrale nucléaire en Belgique, contestée notamment par les Flamands, qui cherchent à favoriser la mise en place d'une centrale thermique utilisant le charbon du Limbourg.

En réponse à la lettre que lui avait adressée, le 13 janvier dernier, le gouvernement belge pour réclamer de nouveaux délais, M. Auroux, secrétaire d'Etat à l'énergie, avait précisé que, si l'accord n'était pas mis en œuvre rapidement – alors que la construction de la centrale de Chooz a démarré, – des pénalités seraient appliquées aux entreprises belges participant au projet, qui verraient leur part des travaux réduite dans le temps. Les modalités de la fourniture réciproque de courant prévue seraient également revues.

Il semble, selon nos informations, que le gouvernement belge ait accepté, le mardi 17 avril, de s'engager sur une plage de temps pour la réalisation de la centrale belge, assortie de pénalités en cas de retards.

Sur le vif

Service public

Comment vous faites, vous, pour aller d'un point à un autre dans ce fichu pays ? Vous prenez votre bagnole naturellement. Celui qui ne conduit pas, lui, ne peut pratiquement plus se déplacer. Il est réduit à l'état de cul-de-jatte. Sur les petites distances, s'entend. Sur les grandes, pas de problème. Il est beaucoup plus facile d'aller de Paris à Helsinki, que de Paimpol à Tréguier. Des trains directs pour Sens, par exemple, vous n'en avez qu'aux heures des repas, un à midi, l'autre le soir. Si vous devez vous rendre ensuite à vingt kilomètres de là, à Savigny ou à Chéroy, qu'est-ce que vous faites ? Vous faites pitié. Vous avez le choix entre l'auto-stop et le taxi. L'auto-stop, ce n'est pas évident. Et le taxi, c'est hors de prix.

Je me demande vraiment où sont passés tous les transports en commun totalement négligés par la majorité d'hier et formellement promis par celle d'aujourd'hui. Ils rouillent au fond d'un casier étiqueté : matériel roulant à usage électoral. Vous me direz, bof, c'est partout pareil. Erreur, votre honneur. Je viens de passer le week-end à Oxford chez des amis. A peine descendue de l'avion, je n'ai eu qu'à sauter dans un autobus direct, et quel bus, mes amis ! Le grand luxe.

Depuis que Maggie Thatcher a déréglementé et dénationalisé le service routier en Grande-Bretagne, les entrepreneurs privés se disputent la clientèle, époustouflée à coups de monstres rutilants, avec hôtesses, repas-plateau, apéritifs, ciné, non je ne blague pas, musique douce, toilettes et le reste. Ça revient nettement moins cher que le rail et c'est infiniment plus confortable.

D'ailleurs le British Rail le sent passer. L'autre jour un petit garçon de douze ans, qui prend le train tous les matins pour aller à l'école, attrape les oreillons. Et garde la chambre. C'était le seul usager de la station. Les BR en ont profité pour la fermer. La ligne perd déjà un million de livres par an. Ce sera toujours ça de gagné. Et le gamin ? Il prendra le car, le veinard.

Je voudrais bien qu'on m'explique : le service public, ça veut dire quoi ? Qu'on accepte de se mettre au service des besoins du public ? Ou qu'on demande au public de se soumettre aux exigences du service ?

CLAUDE SARRAUTE.

L'État et l'Ile-de-France ont signé un contrat de plan

Le contrat de plan État-région Ile-de-France a été signé, mardi 17 avril, par M. Lucien Vochel, préfet, commissaire de la République d'Ile-de-France, et M. Michel Giraud, président RPR du conseil régional, en présence de M. Pierre Mauroy, premier ministre.

Ce contrat porte sur près de 16 milliards de francs qui seront engagés à hauteur de 8 465 millions de francs par la région-capitale et 7 137,5 millions de francs par l'État (*le Monde* du 29 mars).

A l'occasion de cette signature, le premier ministre a rappelé que *« à ce jour, huit régions ont déjà conclu avec l'État un contrat de plan. Après l'Auvergne, la Franche-Comté, le Centre, la Bretagne, le Poitou-Charentes, la Haute-Normandie, l'Aquitaine, le Languedoc-Roussillon et, aujourd'hui, l'Ile-de-France, de nombreuses signatures auront lieu au cours des prochaines semaines »*.

« Le mouvement est donc en train de prendre tout son essor, a souligné M. Mauroy. *La dernière étape d'élaboration du IXe Plan touche ainsi à son terme, et nous suivons scrupuleusement le calendrier établi par la loi de réforme de la planification que le Parlement a votée au mois de juillet 1982. »*

M. Mauroy a tenu à rappeler la nécessité d'une *« démarche décentralisée et contractuelle qui établit un dialogue équilibré et responsable avec ces acteurs autonomes que sont devenues les régions »*.

« L'engagement du gouvernement, a-t-il ajouté, *sera respecté en dépit des aléas conjoncturels que nous pourrons rencontrer au cours des cinq prochaines années. »*

C'est là la raison de bien des inquiétudes des élus locaux qui craignent des sautes d'humeur du gouvernement. M. Michel Giraud a déclaré à ce sujet que *« un événement récent est venu renforcer nos graves préoccupations : le ministre de l'économie et des finances, par un arrêté du 29 mars* (*le Monde* du 3 avril) *signé sans le contreseing des ministres concernés, a annulé rien moins que 8,3 milliards d'autorisations de programme et 3,7 milliards de crédits de paiements. Sur quoi vont porter ces considérables annulations ? Le commissaire de la République m'a assuré que les opérations inscrites au contrat de plan demeureraient prioritaires. Est-ce une garantie ? »*

La vallée de la Seine touchée comme la Lorraine

Le président du conseil régional a aussi fait remarquer au Premier ministre que la situation économique de l'Ile-de-France était très préoccupante : *« Notre région est elle aussi frappée de plein fouet par les grandes mutations industrielles*, a-t-il déclaré. *dix mille emplois liés à l'automobile vont disparaître dans la vallée de la Seine d'ici à la fin de 1985. Le bâtiment et les travaux publics perdent trois mille à quatre mille emplois par an dans les seuls départements des Yvelines et du Val-d'Oise, une perte d'emplois plus importante que la Lorraine. Pourquoi dans ces conditions le gouvernement n'a-t-il pas reconnu à la vallée de la Seine le caractère de pôle de reconversion ? »*

Enfin, M. Michel Giraud a vivement critiqué le refus opposé par le gouvernement à la demande du conseil régional qui visait à supprimer l'agrément et la redevance pour la création d'entreprises en Ile-de-France en raison de la politique d'aménagement du territoire. *« Je trouve ce refus inadmissible »* a déclaré M. Giraud.

OLIVIER SCHMITT.